



2023

Énoncé économique
de l'automne

— 2023 —

Énoncé économique
de l'automne

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2023)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document
en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au www.canada.ca/enonce-economique-automne

This document is also available in English.

No de catalogue : F1-52F

ISSN : 2370-5426

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique, la version électronique prévaudra.

Avant-propos

Depuis 2015, le plan économique de notre gouvernement vise à bâtir une économie vigoureuse qui fonctionne pour tout le monde et qui offre de bons emplois sur lesquels les gens peuvent compter.

Les investissements massifs en transport en commun, dans les usines de batteries pour véhicules électriques et dans de nouveaux projets énergétiques ne sont pas des dépenses publiques isolées. Il s'agit plutôt d'investissements dans la croissance économique qui s'échelonnent sur des décennies pour créer des emplois pour la classe moyenne, faire augmenter les revenus et rendre les communautés de la classe moyenne plus prospères.

L'accès à des services abordables d'apprentissage et de garde de jeunes enfants constitue un investissement dans notre tissu social et une politique économique transformatrice. Ces services assurent aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, favorisent un taux d'emploi record pour les femmes et aident à diminuer la pénurie de main-d'œuvre qui contribue à l'inflation.

Le renforcement du filet de sécurité sociale canadien – de l'Allocation canadienne pour enfants à l'Allocation canadienne pour les travailleurs en passant par le Régime de pensions du Canada – vise à réduire les inégalités, à faire augmenter les revenus et à assurer par sa conception même, et non par l'effet de ruissellement, que chaque personne puisse véritablement profiter de la prospérité de notre pays.

En investissant dans notre économie, nos communautés et une nouvelle génération d'emplois pour la classe moyenne, nous nous sommes mis à l'ouvrage pour que l'argent injecté par le gouvernement ouvre de réelles opportunités économiques à toute la population canadienne.

Le présent Énoncé économique de l'automne fournit une mise à jour sur notre plan économique et poursuit sur sa lancée.

L'inflation s'atténue, les salaires augmentent, et les économistes du secteur privé s'attendent maintenant à ce que le Canada évite la récession que plusieurs d'entre eux avaient prédite. Le Canada compte aujourd'hui plus d'un million de personnes de plus sur le marché du travail qu'avant la pandémie.

Dans la première moitié de 2023, le Canada s'est classé au troisième rang des destinations de l'investissement étranger direct dans le monde, en plus d'afficher le plus haut taux d'investissement étranger par habitant du G7. Le FMI prévoit aussi que le Canada connaîtra la plus forte croissance économique du G7 l'an prochain.

Notre plan économique fonctionne.

Toutefois, la hausse rapide des taux d'intérêt partout sur la planète se répercute à la fois sur l'économie mondiale et la nôtre. Et les Canadiennes et les Canadiens en ressentent les effets. C'est pourquoi cet Énoncé économique se concentre sur deux grands enjeux.

Le premier consiste à soutenir la classe moyenne alors que certains prix demeurent encore élevés et que des renouvellements d'hypothèques se profilent à l'horizon. C'est pourquoi nous prenons de nouvelles mesures ciblées pour aider à stabiliser les prix, rendre la vie plus abordable et protéger les personnes qui ont des hypothèques à payer.

Nous prenons délibérément la décision d'éviter d'alimenter l'inflation afin de faire notre juste part pour que les taux d'intérêt puissent baisser le plus rapidement possible. C'est un objectif qui représente la priorité absolue de millions de personnes au pays aujourd'hui.

Le second défi est à la fois le plus imposant et le plus urgent. La construction de logements pour un Canada en pleine croissance exige un important effort national, et notre gouvernement fédéral dirige cet effort. En s'appuyant sur les mesures importantes que nous avons déjà prises, y compris cet automne, cet Énoncé économique prévoit de nouvelles mesures concrètes pour assurer la construction plus rapide d'un plus grand nombre de logements et contribuer à rendre les logements plus abordables dans tout le pays. Nous abordons cette tâche avec la détermination, le dynamisme et l'intensité qu'elle mérite. Et nous continuerons d'agir pour relever ce défi urgent, aussi longtemps qu'il le faudra.

Notre réponse à ces enjeux s'appuie sur notre plan budgétaire responsable. Après la levée des mesures de soutien d'urgence, le Canada a enregistré le redressement budgétaire le plus rapide parmi les pays du G7 depuis le plus fort de la pandémie et maintient les plus faibles ratios du déficit et de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) de tous les pays du G7. Avec des réductions supplémentaires des dépenses de la fonction publique, cet Énoncé économique de l'automne prend davantage de mesures afin que les finances publiques du Canada demeurent viables et que nous puissions continuer d'investir de manière responsable dans la population canadienne pour les années à venir.

Je suis vraiment très optimiste en pensant à ce que les prochaines années réservent aux Canadiennes et aux Canadiens.

Au cœur de la promesse du Canada se trouve la conviction que peu importe qui vous êtes, peu importe votre apparence, qui vous aimez ou où vous êtes nés, chaque jour vous offre une occasion à saisir.

Que si vous travaillez fort, vous pouvez profiter des opportunités remarquables qu'offre notre pays remarquable, avoir un emploi bien payé et un logement abordable.

Construire un Canada qui tient sa promesse d'être le meilleur pays du monde sera notre travail pendant les deux prochaines années – et au-delà.

Le Canada n'est pas et n'a jamais été brisé.

Nous sommes le résultat imparfait, mais remarquable des générations de Canadiennes et de Canadiens qui ont contribué à la construction d'un meilleur pays – dans les temps favorables comme dans les moments difficiles, à la sueur de leur front.

Des générations de Canadiennes et de Canadiens qui ont lutté contre la peur et le cynisme par l'espoir et le travail acharné.

Des générations de Canadiennes et de Canadiens qui ont lutté, jour après jour, pour que leur pays puisse aller de l'avant.

Et des générations de Canadiennes et de Canadiens qui ont cru et qui croient, tout comme moi aujourd'hui, qu'il est toujours possible de faire mieux.



L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée

Vice-première ministre et ministre des Finances

Table des matières

Avant-propos	i
Aperçu de la situation économique et budgétaire	1
1. Évolution récente de l'économie	3
Progrès réalisés pour faire baisser l'inflation.....	3
Le marché de l'emploi et les facteurs économiques fondamentaux du Canada demeurent solides	6
2. Perspectives de l'économie canadienne	8
Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le Canada évite une récession.....	8
Analyse des scénarios économiques	10
3. Perspectives budgétaires	11
Le plan économique responsable du Canada.....	11
La cible budgétaire	13
Préserver l'avantage budgétaire du Canada.....	14
Comparaisons internationales.....	15
Chapitre 1 : Plan d'action canadien pour le logement	17
1.1 Construire plus de logements, plus rapidement.....	19
Accélérer la façon dont les communautés construisent des logements.....	19
Utiliser le financement fédéral pour inciter à la construction de plus de logements	23
Éliminer la TPS sur les nouvelles coopératives d'habitation de logements locatifs.....	23
Accroître le financement pour la construction d'appartements.....	24
Construire plus de logements abordables	25
Débloquer 20 milliards de dollars en financement à faible coût	25
Accélérer l'approbation du financement pour construire plus de logements, plus rapidement	25
Réaffecter un plus grand nombre de terrains fédéraux pour le logement	26
Renforcer le programme de développement de coopératives d'habitation	27
Utiliser la Banque de l'infrastructure du Canada pour appuyer la construction de plus de logements.....	27
Mise à jour sur le logement pour les Autochtones et la stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique	27
Créer le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Communautés.....	28
1.2 Plus de travailleurs pour construire plus de logements.....	28
Éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada	28
Accorder la priorité aux demandeurs de résidence permanente qui possèdent des compétences dans le domaine de la construction.....	29
1.3 Aider les locataires, les acheteurs et les propriétaires.....	30
Décourager la location à court terme non conforme	30
La nouvelle charte hypothécaire canadienne.....	31
Loger les étudiants étrangers et les protéger contre la fraude	34
Chapitre 2 : Soutenir une classe moyenne forte	37
2.1 Rendre la vie plus abordable	41
Renforcer la concurrence pour aider à stabiliser les prix au Canada.....	41
Droit à la réparation.....	42

Rendre l'épicerie plus abordable.....	42
Sévir contre les frais indésirables.....	43
Aider les Canadiens à payer leurs factures d'énergie.....	45
Doublé le supplément rural pour les Canadiens admissibles.....	45
Aider plus de ménages à passer aux thermopompes électriques.....	46
Suspendre temporairement la tarification fédérale de la pollution sur le mazout de chauffage.....	46
Offrir plus de comptes bancaires à faibles frais et sans frais.....	47
Un ombudsman indépendant lorsque les gens font affaire avec leurs banques.....	47
Des services bancaires pour les gens.....	47
Appuyer la modernisation des paiements au Canada.....	48
Soutenir les petites entreprises.....	48
Éliminer la TPS/TVH sur les services de psychothérapie et de counseling.....	49
Une nouvelle prestation d'assurance-emploi pour l'adoption.....	50
Bonifier l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers.....	50
2.2 De meilleurs soins de santé.....	50
Offrir des soins dentaires aux Canadiens.....	50
Renforcer les soins de santé publics.....	51
Chapitre 3 : Bâtir une économie qui fonctionne pour tous les Canadiens	55
3.1 Bâtir l'économie propre du Canada.....	57
Utiliser les déchets de la biomasse pour l'électricité et le chauffage.....	61
3.2 Le plan économique du Canada est concurrentiel à l'échelle mondiale.....	61
3.3 Investir dans l'économie du Canada.....	63
Construire une solide chaîne d'approvisionnement des batteries de véhicules électriques pour le Canada.....	63
Aller de l'avant avec le Fonds de croissance du Canada.....	66
Contrats sur différence pour le carbone.....	66
3.4 Créer des opportunités pour les entreprises et les travailleurs.....	67
Accélérer la réalisation des grands projets.....	68
Investissement des fonds de pension.....	70
Soutenir les fiducies collectives des employés.....	71
Programme de garantie de prêts pour les Autochtones.....	71
Agir pour la finance durable.....	72
Défendre les entreprises canadiennes contre les traitements étrangers injustes.....	73
S'assurer que les sociétés d'État donnent des résultats pour les Canadiens.....	73
Chapitre 4 : Un gouvernement efficace, un régime fiscal équitable et un secteur financier stable.....	75
4.1 Un gouvernement efficace et efficient.....	75
Dépenses publiques responsables.....	75
Faire des investissements responsables pour répondre aux besoins actuels des Canadiens.....	76
Protéger l'intérêt public dans les cas d'insolvabilité des établissements d'enseignement postsecondaire publics.....	76
4.2 Un régime fiscal équitable.....	76
Réforme fiscale internationale et numérisation.....	77

Soutenir les journalistes et les organismes de presse	77
4.3 Un secteur financier stable et sécuritaire.....	78
Lutter contre les crimes financiers.....	78
Lutter contre les risques en matière de sécurité dans le secteur financier du Canada.....	79
Mise à jour sur les mesures visant à protéger les Canadiens contre les risques liés aux cryptoactifs	80
Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires	83
Annexe 2 : Stratégie de gestion de la dette	115
Annexe 3 : Mesures législatives.....	121
Annexe 4 : Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion	123
Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires	131

Aperçu de la situation économique et budgétaire

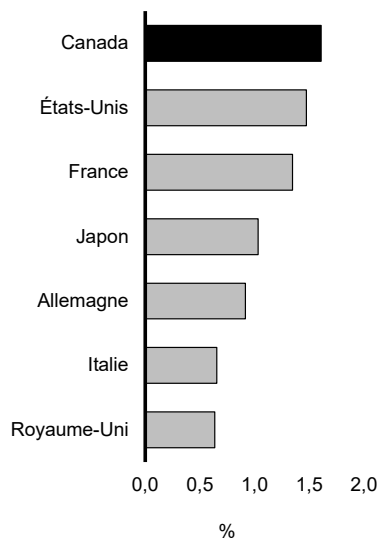
À la suite de la forte reprise qui a suivi la récession liée à la pandémie, l'économie canadienne est demeurée résiliente. Le taux de chômage au Canada demeure faible, plus d'un million de Canadiennes et de Canadiens de plus qu'avant la pandémie ont un emploi et la croissance des salaires a dépassé l'inflation au cours des neuf derniers mois. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que le plan économique du Canada se traduira par la plus forte croissance économique du G7 l'an prochain (graphique 1), et ce, malgré des perspectives économiques mondiales moroses.

Pourtant, pour une bonne partie de la population canadienne, cette période demeure difficile. La hausse des coûts du logement et les prix à la consommation toujours élevés mettent de la pression sur les familles à chaque mois. Pour lutter contre l'inflation à l'échelle de la planète, les banques centrales du monde entier ont mis en œuvre la plus forte série d'augmentations des taux d'intérêt depuis des décennies. Ces hausses des taux d'intérêt ont entraîné un ralentissement de l'économie canadienne, mais les économistes du secteur privé ne s'attendent pas à un retour de l'inflation à 2 % avant la fin de 2024.

Le plan économique du gouvernement aide les Canadiens à faire face à ces turbulences économiques. Les investissements dans la population canadienne, qui vont de l'Allocation canadienne pour enfants à des prestations et des pensions bonifiées pour les personnes âgées, en passant par des soins de santé publics améliorés et à un système pancanadien de services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, soutiennent le revenu des Canadiens et ont fait augmenter le nombre de personnes participant à la population active, notamment un nombre record de femmes en âge de travail. Les investissements historiques dans les infrastructures et l'économie propre en croissance du Canada auront des avantages économiques à court et à long terme, ce qui contribuera à créer de bons emplois et des communautés dynamiques, ainsi qu'à faire croître notre économie pendant des décennies à venir. Au premier semestre de 2023, soutenu par son régime fiscal concurrentiel, le Canada s'est classé au troisième rang des destinations de l'investissement direct étranger dans le monde (graphique 2), ce qui contribue à stimuler la croissance économique dans les communautés de l'ensemble du pays.

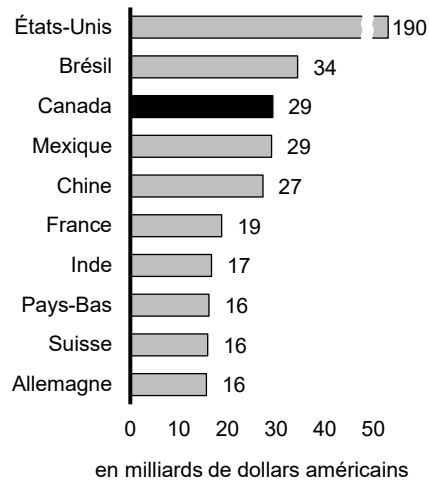
Dans ce contexte, le gouvernement respecte également son engagement à l'égard d'une gestion budgétaire responsable. Appuyé par le plan économique du gouvernement, le Canada a enregistré le redressement budgétaire le plus rapide parmi les pays du G7 depuis le plus fort de la pandémie et maintient les plus faibles ratios du déficit et de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) de tous les pays du G7 (graphique 3). En fait, la dette nette du Canada en proportion de l'économie demeure plus faible aujourd'hui que dans tout autre pays du G7 avant la pandémie. Depuis les trois dernières années, malgré la volatilité de la conjoncture économique mondiale, le plan économique responsable du gouvernement a conduit à des résultats financiers de fin d'exercice qui ont constamment surpassé les cibles en matière de déficit annuel. Cet engagement soutenu envers une gestion budgétaire responsable, qui constitue la pierre angulaire de la cote de crédit AAA du Canada, sous-tend la capacité du gouvernement de continuer à investir dans la population canadienne et dans l'économie du Canada dans les années à venir.

Graphique 1
Croissance du PIB réel selon les projections du FMI pour 2024, économies du G7



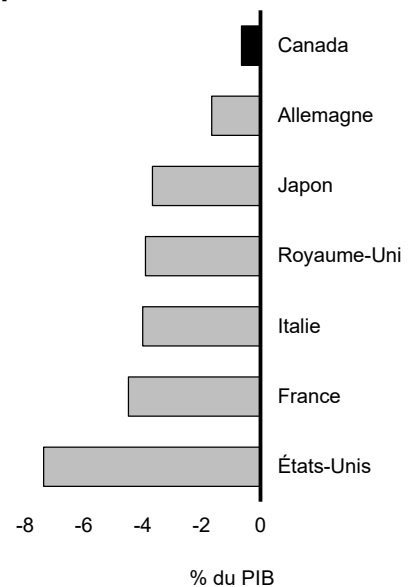
Source : Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2023.

Graphique 2
Les dix principaux pays bénéficiaires d'apports d'investissement direct étranger, S1 2023



Source : OCDE, *Lettre d'information sur l'investissement*, octobre 2023

Graphique 3
Solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques selon les projections du FMI pour 2024, économies du G7



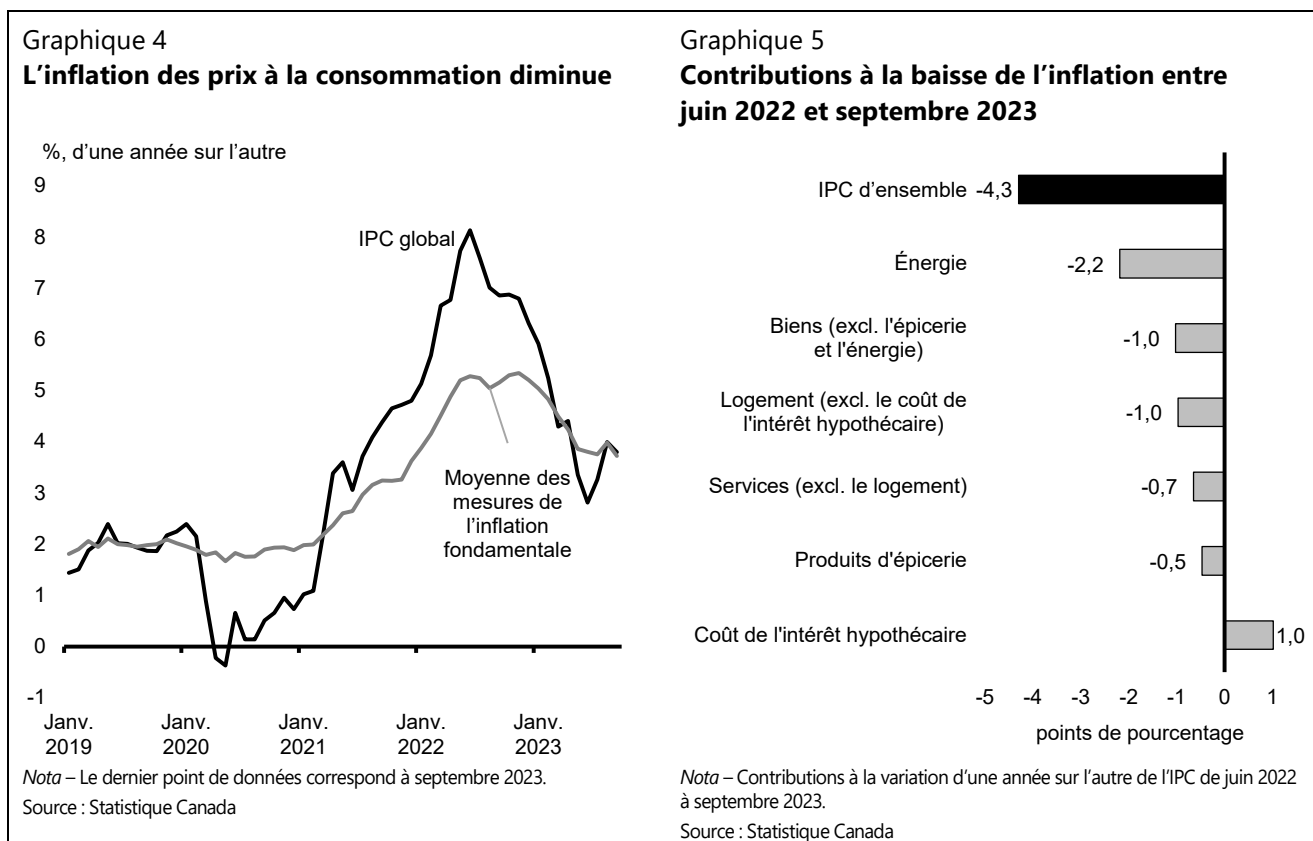
Nota – Les administrations publiques d'un pays comprennent les gouvernements nationaux, infranationaux et locaux et les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, ainsi que les administrations locales et autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.
 Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2023.

1. Évolution récente de l'économie

Progrès réalisés pour faire baisser l'inflation

Alors que l'économie mondiale se remettait de la pandémie, l'inflation est devenue un défi économique mondial majeur. Elle est attribuable à un éventail de facteurs externes, y compris des perturbations économiques causées par la pandémie, comme les confinements en Chine et les retards dans la fabrication, et la flambée des prix mondiaux des produits de base à la suite de l'invasion illégale à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Après l'atténuation de ces difficultés mondiales du côté de l'offre et la hausse rapide des taux d'intérêt par les banques centrales du monde entier, l'inflation a considérablement baissé au cours de l'année écoulée.

L'inflation globale au Canada est passée d'un sommet de 8,1 % en juin 2022 à 3,8 % en septembre 2023 (graphiques 4 et 5), tandis que l'inflation des prix des aliments est passée de 11,4 % en janvier 2023 à 5,8 % en septembre 2023.



Cependant, le coût du logement demeure élevé, tout comme les mesures de l'inflation fondamentale. Les décisions prises par l'Arabie saoudite et la Russie de réduire l'offre de pétrole ont également entraîné une hausse des prix mondiaux de l'énergie, ce qui a annulé certaines des baisses précédentes de l'inflation globale au Canada. Les prix du pétrole restent volatils, ce qui s'explique par l'incertitude entourant la demande mondiale et les conditions de l'offre, notamment l'effet du resserrement marqué des conditions financières mondiales, la hausse des taux d'intérêt à long terme, et l'incertitude géopolitique découlant du conflit entre Israël et le Hamas à la suite des attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre Israël.

En réponse à une inflation élevée, les banques centrales du monde entier ont mis en œuvre des hausses de taux d'intérêt de manière rapide et coordonnée. Depuis le début de 2022, la Banque du Canada a augmenté son taux directeur de ses creux historiques de 4,75 points de pourcentage pour le porter à 5 % en juillet 2023 et l'a maintenu stable depuis. Il s'agit du cycle de resserrement de la politique monétaire le plus rapide depuis le début des années 1980, et du taux directeur le plus élevé depuis plus de 20 ans. Ces mesures, combinées aux hausses de taux d'intérêt à l'échelle mondiale et à l'incertitude des marchés au sujet de la question de savoir pendant combien de temps les taux d'intérêt pourraient devoir rester élevés, ont conduit à un ralentissement de l'économie canadienne et à des coûts d'emprunt plus élevés pour la population canadienne, les entreprises et le gouvernement. L'inflation fondamentale demeurant élevée et l'effet total de la hausse des taux d'intérêt devant encore se concrétiser, la Banque du Canada prévoit que l'inflation se situera aux alentours de 3,5 % à peu près jusqu'au milieu de l'année prochaine avant de revenir au taux de 2 % en 2025.

Stabiliser les prix et rendre la vie plus abordable

Les prix mondiaux des aliments ont fortement augmenté en 2022, ce qui a fait grimper le coût de la vie pour la population canadienne. Cette augmentation est attribuable à la hausse des prix des produits de base résultant des effets des changements climatiques et de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, et a été aggravée par les coûts de production plus élevés découlant des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la pénurie de main-d'œuvre à l'échelle de la planète. Comme la demande demeure forte, les entreprises ont réfilé ces augmentations de coûts aux consommateurs, qui doivent absorber entièrement la hausse des prix. L'inflation des prix à l'épicerie a diminué après avoir atteint un sommet de 11,4 % en janvier 2023, mais elle demeure trop élevée à 5,8 % en septembre 2023 (graphique 6).

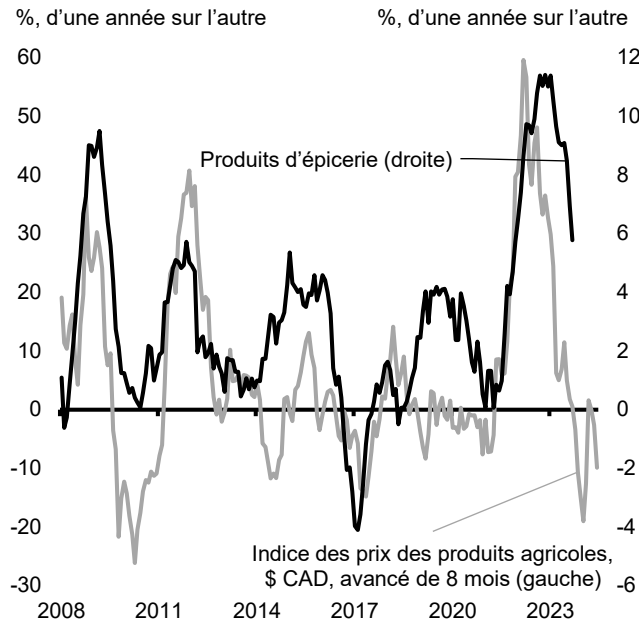
Le gouvernement a agi pour répondre à cet enjeu, notamment en accordant à environ 11 millions de personnes à revenu faible ou modeste un nouveau remboursement pour l'épicerie pouvant atteindre 467 \$ pour une famille de quatre personnes. Le gouvernement a également conclu des ententes avec les plus grands épiciers et transformateurs d'aliments du Canada pour aider à stabiliser les prix. En septembre, il a déposé un projet de loi visant à modifier la *Loi sur la concurrence* afin d'augmenter la concurrence, plus particulièrement dans le secteur de l'épicerie.

Bon nombre des piliers du filet de sécurité sociale du Canada, y compris l'Allocation canadienne pour enfants, le Supplément de revenu garanti et la Sécurité de la vieillesse, sont indexés pour tenir compte de l'inflation. D'autres mesures, comme le nouveau système pancanadien de services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement fédéral, aident également à rendre la vie plus abordable aujourd'hui pour la population canadienne (graphique 7). Six provinces et territoires, à savoir le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, le Yukon et le Nunavut, offrent déjà des services de garde d'enfants réglementés à 10 \$ ou moins par jour, et les autres provinces et territoires ont réduit les frais d'au moins 50 % et sont en bonne voie de ramener les frais à 10 \$ par jour en moyenne d'ici mars 2026. Ces investissements ont également permis au Québec d'améliorer davantage son système de garderie existant en créant de nouvelles places. Selon les estimations provinciales dans l'ensemble du Canada, les économies annuelles par enfant varient entre 2 000 \$ (Île-du-Prince-Édouard) et 14 300 \$ (Nunavut), ce qui rend la vie plus abordable pour les familles et contribue à l'atteinte du taux record de participation au marché du travail des Canadiennes dans la force de l'âge de 85,7 %.

Stabiliser les prix et rendre la vie plus abordable

Graphique 6

Prix des produits agricoles et inflation des aliments

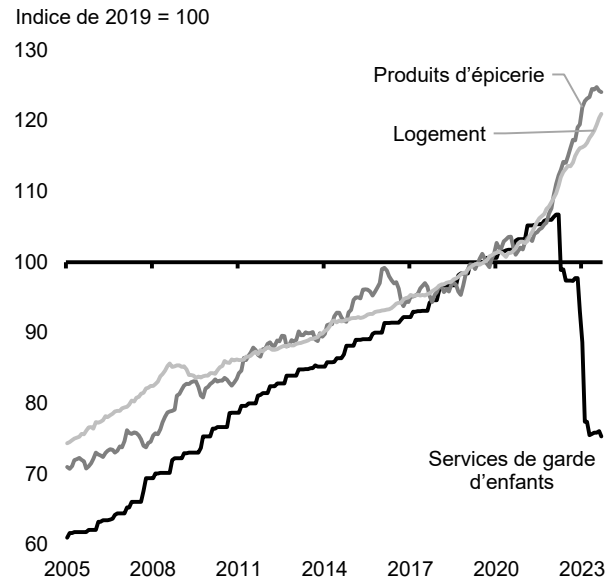


Nota – Le dernier point de données correspond à septembre 2023 pour les produits d'épicerie et à octobre 2023 pour les prix des produits agricoles.

Sources : Statistique Canada; Bloomberg; Haver Analytics

Graphique 7

Indice des prix à la consommation pour les services de garde d'enfants, les aliments et le logement



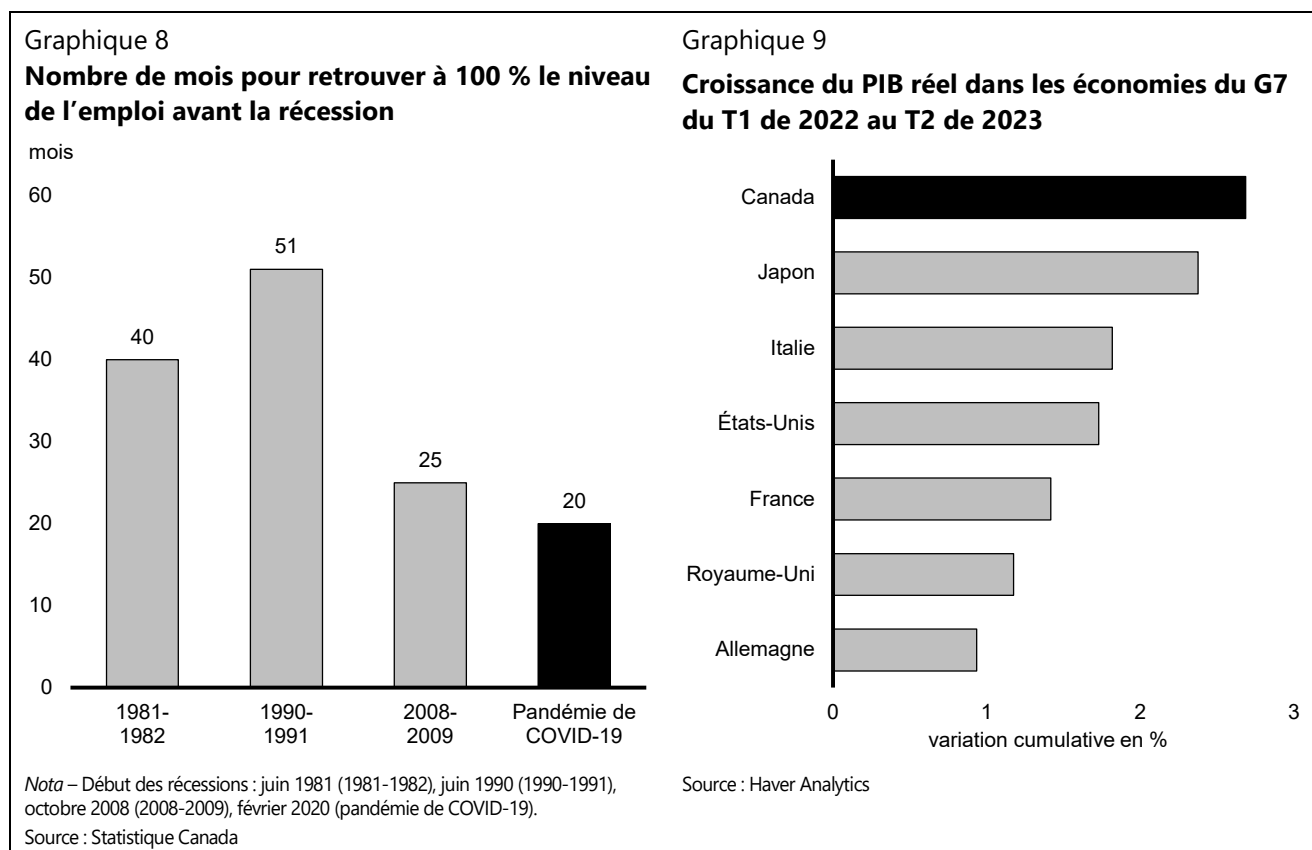
Nota – Cette mesure des prix des services de garde d'enfants est calculée à l'aide des prix recensés pour les services fournis dans les garderies et les services de garde à domicile, et elle a une couverture plus vaste que les services de garde réglementés. Il s'agit d'une moyenne provinciale pondérée, qui comprend donc le Québec, où les prix du système de garde d'enfants existant avaient diminué de façon similaire au début des années 2000. Le dernier point de données correspond à septembre 2023.

Source : Statistique Canada

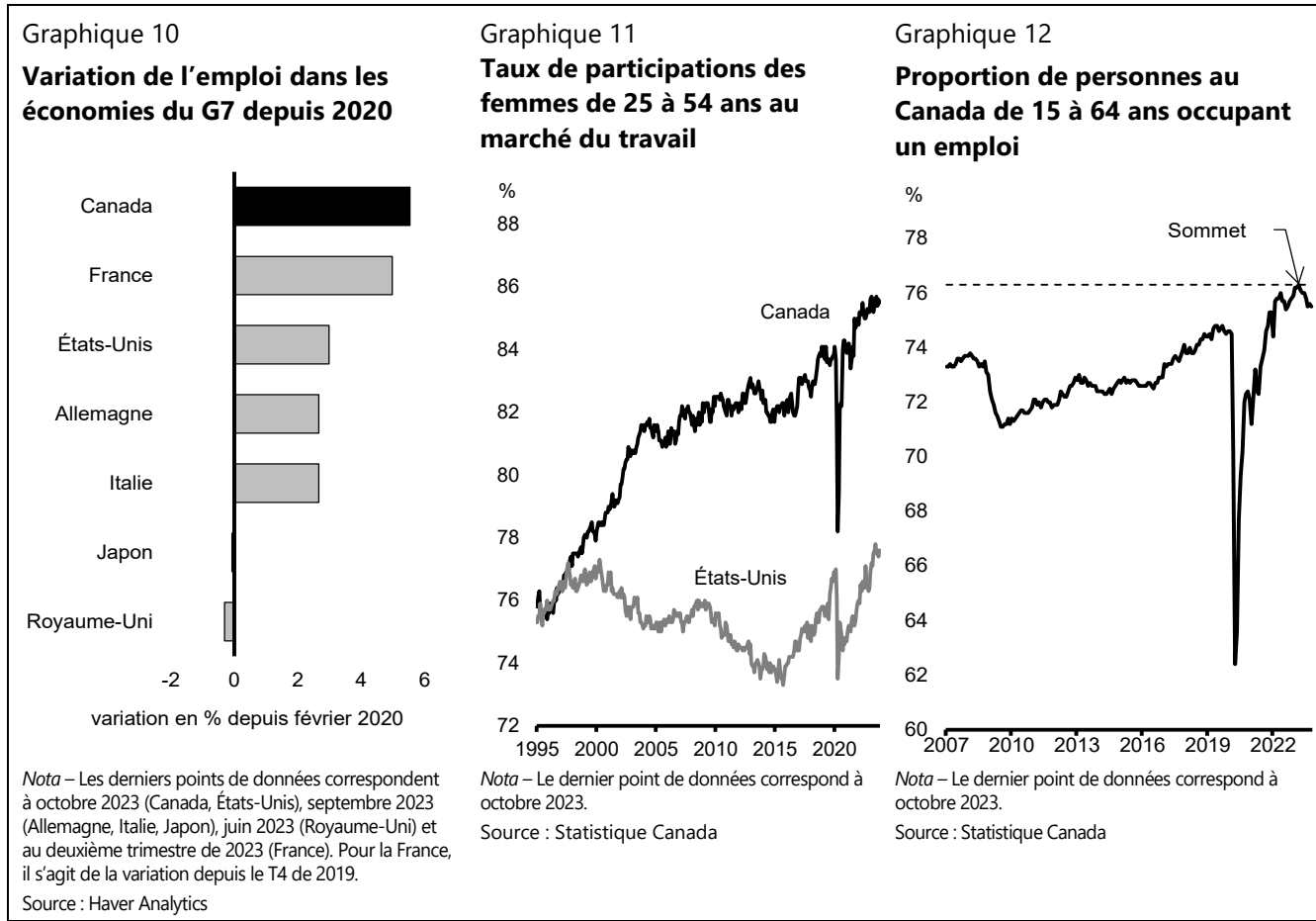
Le marché de l'emploi et les facteurs économiques fondamentaux du Canada demeurent solides

La reprise du Canada après la pandémie a été la plus rapide des quatre dernières récessions (graphique 8). Les dépenses fédérales d'urgence, notamment la Subvention salariale d'urgence du Canada et les mesures de soutien à l'intention des petites entreprises, qui ont permis aux entreprises de se maintenir à flot et aux travailleuses et aux travailleurs de continuer à toucher un salaire et de maintenir un lien d'emploi avec leur employeur, ont aidé le Canada à éviter les répercussions à long terme qui sont typiques des ralentissements économiques. Tout au long de la période subséquente d'inflation élevée et de hausse des taux d'intérêt, l'économie canadienne a fait preuve d'une vigueur soutenue. En effet, le Canada a affiché la croissance la plus rapide du G7 au cours de 2022 et du premier semestre de 2023 (graphique 9).

Parmi les facteurs qui ont contribué à cette activité économique robuste, notons la forte croissance démographique. Le rythme de croissance de la population canadienne a plus que doublé par rapport à avant la pandémie. La hausse du nombre d'immigrants, combinée à des améliorations importantes dans leur intégration au marché du travail, est positive pour la prospérité économique à long terme du Canada et constitue un avantage économique important par rapport aux défis démographiques auxquels font face de nombreux pays pairs.



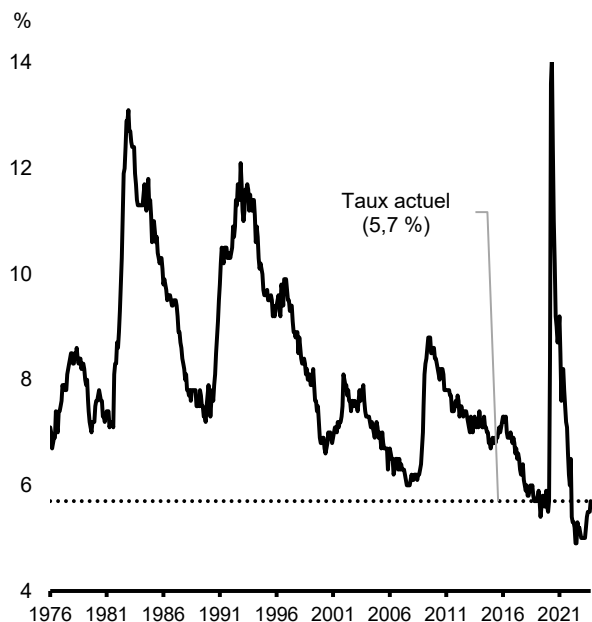
Le marché du travail canadien demeure également fort. La reprise de l'emploi au Canada a été la plus rapide du G7 (graphique 10), et plus d'un million de personnes de plus travaillent aujourd'hui par rapport au tout début de la pandémie. Le marché du travail a bénéficié d'une forte croissance démographique et d'une plus forte participation à la population active, y compris chez les femmes (graphique 11). Cette augmentation de l'offre de main-d'œuvre est accompagnée d'une proportion accrue de personnes en âge de travailler qui occupent un emploi (graphique 12), ce qui a aidé à répondre à une forte demande pour les travailleurs d'un bout à l'autre du pays ainsi qu'à augmenter le salaire des Canadiens.



Récemment, la hausse des taux d'intérêt et la faiblesse de l'activité économique mondiale ont entraîné un ralentissement de la croissance économique au Canada. Après avoir crû de 3,8 % en 2022 et de 2,6 % au premier trimestre de 2023, l'économie canadienne s'est légèrement contractée au deuxième trimestre. Bien que cette baisse soit en partie attribuable à des facteurs temporaires, comme une saison record de feux de forêt et un nombre de grèves plus élevé que d'habitude, la hausse des taux d'intérêt a également ralenti la demande de logements et les autres achats importants.

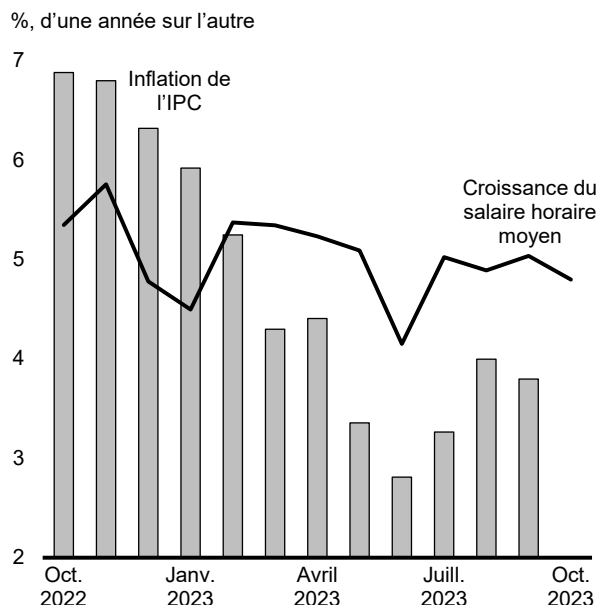
L'économie ralentit, mais le marché du travail demeure vigoureux, sans hausse notable du nombre de mises à pied. Le taux de chômage du Canada est plus bas à l'heure actuelle qu'il ne l'a jamais été quand le précédent gouvernement était en place et est demeuré à son niveau d'avant la pandémie ou en deçà pendant 21 mois consécutifs (graphique 13). La vigueur du marché du travail a également soutenu une solide croissance des salaires, dont le taux dépasse l'inflation depuis les neuf derniers mois (graphique 14). Par rapport aux chiffres d'avant la pandémie, le revenu disponible des ménages corrigé en fonction de l'inflation a progressé de 8 %, stimulé par la hausse de 10 % du revenu salarial, et la richesse corrigée en fonction de l'inflation a augmenté de 14 %. Le revenu et la richesse des ménages se sont améliorés dans l'ensemble de la répartition du revenu, mais les hausses les plus marquées se sont produites dans les quintiles de revenu inférieurs.

Graphique 13
Taux de chômage



Nota – Le dernier point de données correspond à octobre 2023.
Source : Statistique Canada

Graphique 14
Croissance du salaire horaire et inflation des prix à la consommation



Nota – Croissance des salaires selon l'Enquête sur la population active. Le dernier point de données correspond à septembre 2023 pour l'inflation et à octobre 2023 pour les salaires.
Source : Statistique Canada

2. Perspectives de l'économie canadienne

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le Canada évite une récession

Le ministère des Finances Canada a mené une enquête auprès d'un groupe d'économistes du secteur privé en septembre 2023. Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions du secteur privé, ce qui renforce l'objectivité et la transparence de ses décisions, et intègre un élément d'indépendance dans ses prévisions économiques et budgétaires.

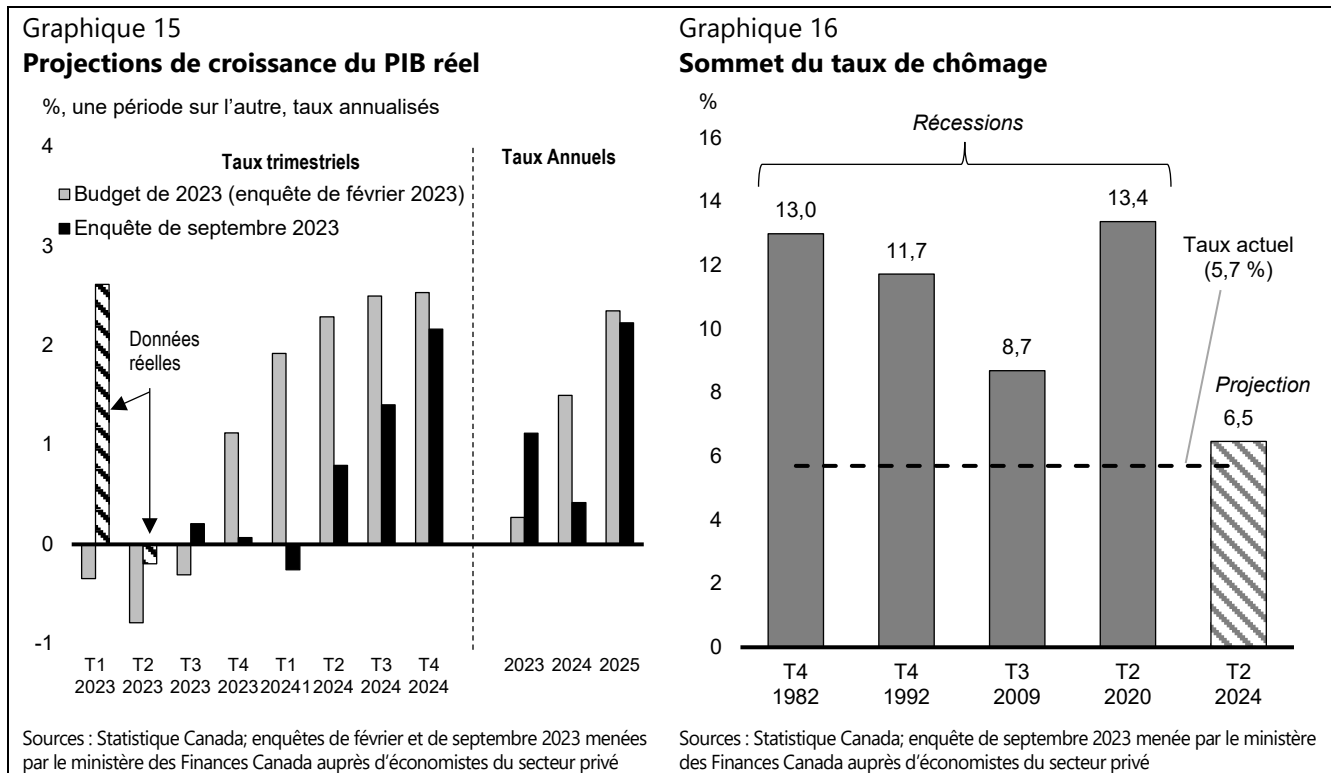
Depuis le dépôt du budget de 2023, les économistes du secteur privé ont révisé leurs prévisions pour cette année. On s'attend maintenant à ce que l'économie canadienne évite une récession, mais connaisse plutôt une croissance modérée au cours des prochains trimestres, à mesure que les répercussions de la hausse des taux d'intérêt continuent de prendre de l'ampleur (graphique 15). Un retour progressif à une croissance plus forte est ensuite prévu au cours de 2024. Dans l'ensemble, les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance du PIB réel de 1,1 % en 2023, en hausse par rapport au taux de 0,3 % prévu dans le budget de 2023. La croissance devrait atteindre 0,4 % pour 2024, par rapport au taux de 1,5 % prévu dans le budget de 2023, et rebondir pour atteindre 2,2 % en 2025.

Le niveau du PIB nominal en 2023 devrait être supérieur de 32 milliards de dollars aux projections du budget de 2023, ce qui est principalement attribuable à la croissance économique plus forte. Toutefois, cette croissance plus forte est ralentie par des taux d'intérêt élevés. Étant donné que l'on s'attend à un ralentissement de l'économie au cours de la prochaine année, cette différence du niveau du PIB nominal par rapport aux projections du budget de 2023 est réduite à zéro en 2024 et est inférieure de 2 milliards de dollars en 2025. Le PIB nominal devrait par la suite être supérieur d'environ 17 milliards de dollars en moyenne par année en 2026 et 2027 par rapport aux projections du budget de 2023, ce qui reflète de meilleures perspectives pour le PIB réel et une inflation du PIB plus élevée pour les dernières années de la période de projection.

À mesure que l'économie ralentit, le taux de chômage devrait atteindre 6,5 % au deuxième trimestre de l'année prochaine, pour ainsi demeurer à un niveau historiquement bas et considérablement inférieur aux sommets atteints lors des récessions (graphique 16). Compte tenu de la forte croissance démographique attendue, cet ajustement serait principalement attribuable à un rythme d'embauche plus lent plutôt qu'à d'importantes mises à pied. Le taux de chômage devrait diminuer à 6,2 % en moyenne en 2025.

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'inflation demeure à 3 % ou plus jusqu'au premier trimestre de 2024, avec une moyenne annuelle de 3,8 % en 2023, ce qui concorde avec la hausse des prix mondiaux de l'énergie et les données récentes indiquant que l'inflation sous-jacente persistera. L'inflation devrait baisser en dessous de 3 % au deuxième trimestre de 2024 pour s'établir à 2 % à la fin de 2024, et atteindre en moyenne 2,5 % en 2024 et 2,1 % en 2025.

Les taux d'intérêt devraient être supérieurs aux projections du budget de 2023, compte tenu de la résilience de l'économie, d'une trajectoire d'inflation plus élevée à court terme et de la reprise des hausses des taux d'intérêt par la Banque du Canada au milieu de l'été. Selon la moyenne des prévisions de l'enquête menée auprès du secteur privé, les économistes s'attendent à ce que la Banque du Canada n'augmente pas les taux d'intérêt au-delà du taux actuel du financement à un jour de 5 %. La première baisse de taux devrait avoir lieu au deuxième trimestre de 2024. Le taux directeur devrait passer progressivement à 3,75 % au quatrième trimestre de 2024 et s'établir en moyenne à 2,9 % en 2025.

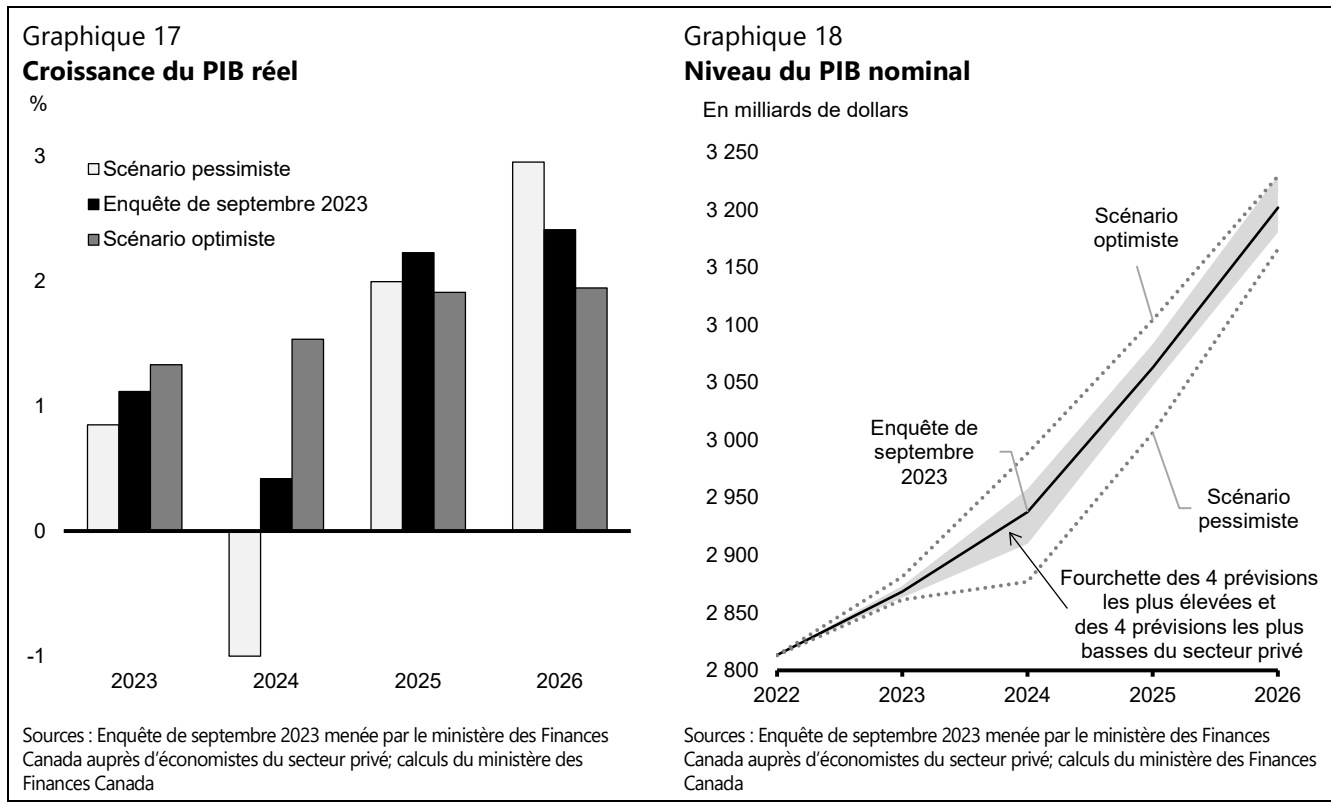


Analyse des scénarios économiques

Bien que l'enquête menée en septembre 2023 auprès d'économistes du secteur privé fournisse un fondement raisonnable pour la planification économique et budgétaire, les perspectives économiques sont assombries par un certain nombre d'incertitudes clés qui pourraient se faire sentir sur la trajectoire de l'inflation, les taux d'intérêt et la croissance économique. En particulier, même si les données sur la croissance économique et l'inflation publiées depuis l'enquête concordent avec les prévisions des économistes du secteur privé, on a observé une volatilité inattendue des prix du pétrole en plus des taux d'intérêt à long terme élevés. Les prix du pétrole sont volatiles depuis que l'Arabie saoudite et la Russie ont annoncé de fortes réductions de la production et des exportations de pétrole au début de l'été 2023; le prix du pétrole brut WTI oscillait autour de 90 \$ US le baril jusqu'à la mi-octobre et se situe maintenant tout juste sous les 80 \$ US le baril. Les taux d'intérêt à long terme ont monté en flèche en septembre aux États-Unis et dans d'autres économies avancées, notamment au Canada, bien qu'ils aient commencé à fléchir depuis. Cette hausse s'expliquait, en partie, par l'incertitude du marché quant à la durée pendant laquelle les taux d'intérêt pourraient devoir demeurer élevés de manière à faire baisser l'inflation. Pour favoriser une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances Canada a créé des scénarios qui tiennent compte de ces développements récents et envisagent une croissance plus rapide ou une croissance plus lente, par rapport à l'enquête menée auprès d'économistes du secteur privé.

Le *scénario pessimiste* prévoit une légère récession au Canada. Une inflation sous-jacente plus persistante, stimulée par la résilience de la demande intérieure et mondiale, les attentes élevées d'inflation au Canada et le maintien des augmentations de prix plus importantes et plus fréquentes par les entreprises, mène à des taux d'intérêt plus élevés. En même temps, les États-Unis doivent aussi composer avec une inflation persistante, des taux plus élevés et une croissance plus lente par la suite. Conjuguée à une faible reprise économique en Chine, cette situation contribue au ralentissement de la croissance mondiale. Ensemble, les taux d'intérêt plus élevés et la croissance mondiale plus lente entraînent une contraction du PIB réel au Canada de 1,7 % du sommet au creux, comparativement à une période de croissance modérée prévue dans l'enquête. En outre, le ralentissement de la croissance mondiale conduit à une baisse des prix des produits de base, le prix du pétrole brut s'établissant en 2024 à 12 \$ US le baril en dessous des prévisions de l'enquête. Dans l'ensemble, le *scénario pessimiste* prévoit que le niveau du PIB nominal du Canada est inférieur de 33 milliards de dollars en moyenne par année, par rapport à l'enquête.

En revanche, le *scénario optimiste* prévoit une baisse de l'inflation sous-jacente plus rapide que prévu dans l'enquête du secteur privé, ce qui permet de réduire les taux d'intérêt plus rapidement. Entretemps, la vigueur du marché du travail et la résilience générale des finances des ménages continuent de soutenir la demande des consommateurs, ce qui mène à une plus forte croissance économique en 2024. La demande mondiale s'avère plus résiliente, étant donné que la Chine évite une déflation persistante et que la résilience du marché du travail américain favorise une croissance plus forte. L'amélioration des perspectives mondiales, parallèlement à des réductions prolongées de la production de pétrole brut, fait que le prix du pétrole s'établit en 2024 à 10 \$ US le baril au-dessus des projections de l'enquête. Dans l'ensemble, le *scénario optimiste* prévoit que le niveau du PIB nominal du Canada est supérieur de 28 milliards de dollars en moyenne par année, par rapport aux résultats de l'enquête, soit un niveau semblable aux projections du directeur parlementaire du budget.



3. Perspectives budgétaires

Le plan économique responsable du Canada

Des années de gestion budgétaire responsable ont placé le Canada dans une position budgétaire enviable par rapport à ses pairs à l'échelle mondiale. Dans la foulée de la pandémie, le plan économique responsable du gouvernement lui a permis de faire des investissements proactifs pour aider la population canadienne tout en réalisant des investissements cruciaux dans la prospérité à long terme du Canada.

Compte tenu des mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2023 et des autres nouvelles mesures stratégiques prises depuis le budget de 2023, et après intégration des résultats de l'enquête de septembre 2023 auprès d'économistes du secteur privé, le solde budgétaire devrait demeurer tout juste inférieur au déficit de 40,1 milliards de dollars prévu pour 2023-2024 dans le budget de 2023, à 40,0 milliards de dollars ou -1,4 % du PIB. Le déficit descendra à 18,4 milliards de dollars en 2028-2029, soit environ -0,5 % du PIB (tableau 1).

Tableau 1

Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques

en milliards de dollars

	2022- 2023	Projections					
		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Solde budgétaire – budget de 2023	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0	
Incidence de l'enquête de septembre menée auprès du secteur privé et autres aspects de l'évolution budgétaire	7,7	2,7	-0,1	-7,3	-7,6	-6,4	
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques	-35,3	-37,4	-35,1	-34,1	-23,3	-20,4	-15,1
Mesures prises depuis le budget de 2023		-2,0	-2,8	-1,8	-0,1	0,0	-0,7
Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2023 (par chapitre)							
Plan d'action canadien pour le logement		0,0	-0,1	-0,9	-1,8	-1,9	-1,6
Soutenir une classe moyenne forte		-0,3	0,1	0,2	-0,2	0,0	0,0
Bâtir une économie qui fonctionne pour tous les Canadiens		-0,6	-0,7	-2,1	-2,3	-2,1	-1,6
Un gouvernement efficace, un régime fiscal équitable et un secteur financier stable		0,1	0,2	0,5	0,5	0,6	0,6
Total – Mesures prises depuis le budget de 2023 et mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2023		-2,7	-3,4	-4,2	-3,8	-3,4	-3,3
Solde budgétaire	-35,3	-40,0	-38,4	-38,3	-27,1	-23,8	-18,4
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,3	-1,4	-1,3	-1,2	-0,8	-0,7	-0,5
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	41,7	42,4	42,7	42,2	41,2	40,2	39,1
Solde budgétaire – scénario optimiste	-35,3	-35,2	-32,0	-31,4	-21,6	-19,4	-15,0
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,3	-1,2	-1,1	-1,0	-0,7	-0,6	-0,4
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	41,7	42,0	41,6	41,1	40,1	39,1	38,1
Solde budgétaire – scénario pessimiste	-35,3	-45,1	-51,2	-50,6	-36,4	-29,7	-24,2
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,3	-1,6	-1,8	-1,7	-1,1	-0,9	-0,7
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	41,7	42,7	44,2	44,0	42,9	41,8	40,8
Solde budgétaire – budget de 2023	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0	
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,5	-1,4	-1,2	-0,9	-0,5	-0,4	
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	42,4	43,5	43,2	42,2	41,1	39,9	

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

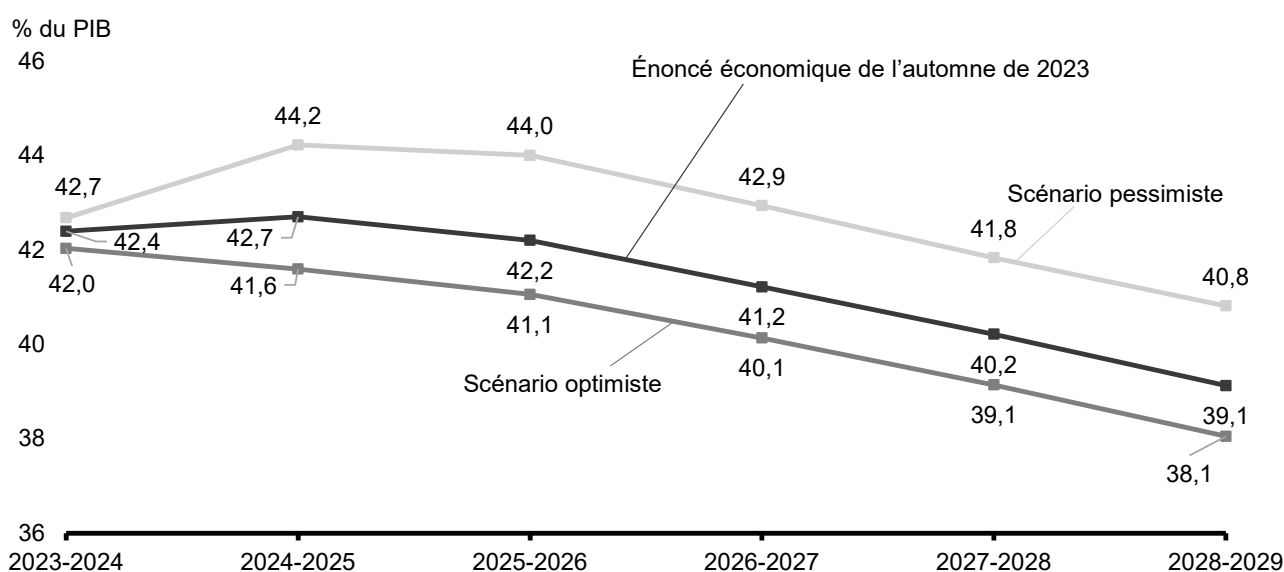
Analyse des scénarios économiques de rechange

Dans le scénario optimiste, le solde budgétaire s'améliorerait en moyenne d'environ 5,2 milliards de dollars par année, et le ratio de la dette fédérale au PIB passerait de 42,0 % en 2023-2024 à 41,6 % en 2024-2025, et serait inférieur, en 2028-2029, de 1,0 point de pourcentage aux perspectives présentées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* (graphique 19).

Dans le scénario pessimiste, le solde budgétaire se détériorerait en moyenne d'environ 8,5 milliards de dollars par année et ajouterait 1,7 point de pourcentage au ratio de la dette fédérale au PIB d'ici 2028-2029. Cela dit, même dans le scénario pessimiste, le déficit resterait en dessous de 1 % du PIB d'ici la fin de la période de prévision, et le ratio de la dette fédérale au PIB serait encore plus faible en 2028-2029 qu'il ne l'est aujourd'hui. Les détails des perspectives budgétaires du gouvernement et l'incidence financière des scénarios sont présentés à l'annexe 1.

Graphique 19

Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques



Sources : Enquête de septembre 2023 menée par le ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

La cible budgétaire

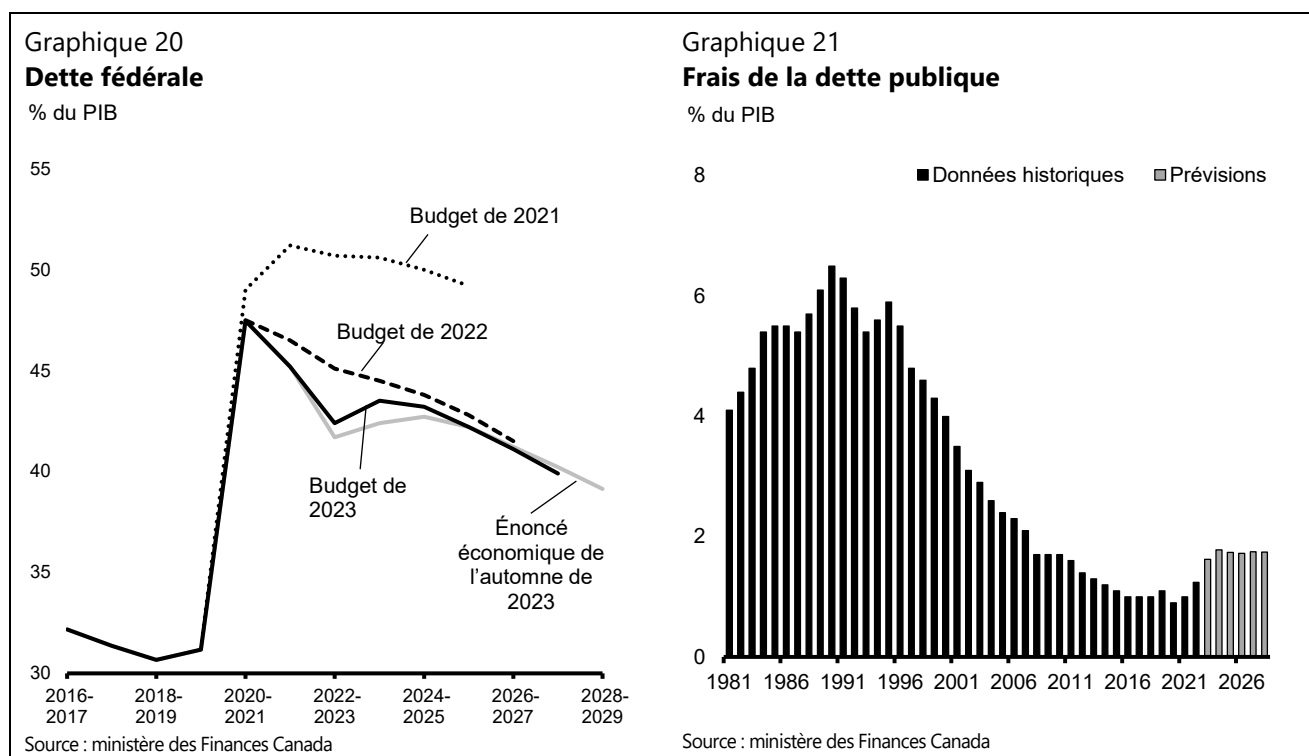
Depuis la fin de la pandémie, le gouvernement s'est engagé à respecter sa cible budgétaire, à savoir la réduction de la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme. Cette mesure est essentielle non seulement pour assurer la viabilité financière, mais aussi pour préserver la cote de crédit AAA du Canada, ce qui aide à maintenir la confiance des investisseurs et à garder les coûts d'emprunt du Canada aussi bas que possible.

Le solide bilan fédéral a permis au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour surmonter les chocs économiques, comme la pandémie de COVID-19 et la crise financière de 2008. En faisant preuve de responsabilité financière aujourd'hui, le gouvernement sera en mesure de relever les défis de demain.

Le plan économique décrit dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* tient compte du point d'ancrage budgétaire du gouvernement, ce qui favorise la diminution du ratio de la dette fédérale au PIB à partir de 2024-2025, lequel atteindra 39,1 % en 2028-2029 (graphique 20). En outre, les frais de la dette publique en proportion de l'économie devraient demeurer à des niveaux historiquement bas (graphique 21).

Compte tenu de la croissance modeste prévue à court terme, le gouvernement prend d'autres mesures pour continuer de respecter son point d'ancrage budgétaire, comme il est indiqué au chapitre 4. Afin de renforcer ces mesures, le gouvernement mettra l'accent sur les objectifs suivants dans la préparation du budget de 2024 :

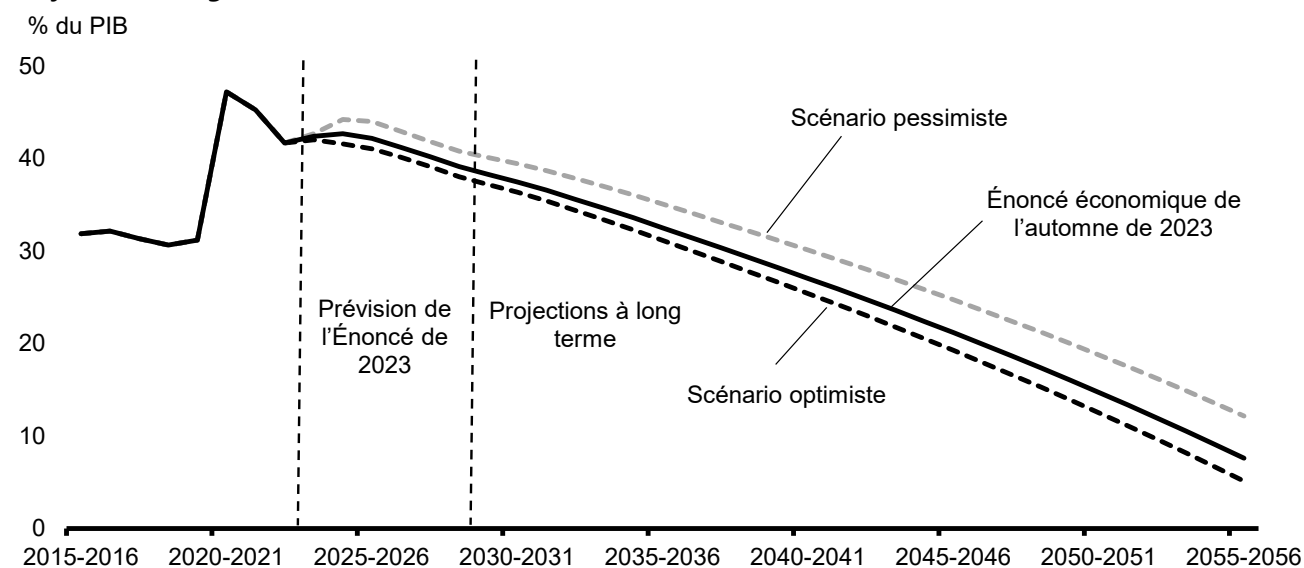
- maintenir le déficit de 2023-2024 à un niveau égal ou inférieur à la projection du budget de 2023, qui était de 40,1 milliards de dollars;
- abaisser le ratio de la dette au PIB en 2024-2025 par rapport à l'Énoncé économique de l'automne, et le maintenir sur une trajectoire descendante par la suite;
- maintenir un ratio du déficit au PIB sur une trajectoire descendante en 2024-2025 et maintenir les déficits en dessous de 1 % du PIB en 2026-2027 et les années suivantes.



Préserver l'avantage budgétaire du Canada

Les prévisions présentées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023 indiquent que le ratio de la dette fédérale au PIB est inférieur à son sommet récent atteint pendant la pandémie et qu'il diminue en 2025-2026, ainsi que pour le reste de la période de projection, conformément à la cible budgétaire du gouvernement. Le plan économique du gouvernement devrait également demeurer financièrement viable à plus long terme. Les scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables montrent que le ratio de la dette fédérale au PIB diminue à partir de 2025-2026 pendant toute la période de prévision à long terme (graphique 22). Cette diminution se produit malgré les tendances démographiques défavorables, y compris une population vieillissante et les taux de croissance de la productivité futurs présumés modérés. Une analyse de sensibilité sur ces projections financières à long terme suggère que la viabilité budgétaire serait préservée dans le cadre du scénario pessimiste (voir l'annexe 1 pour des détails).

Graphique 22
Projection à long terme de la dette fédérale



Nota – Ces projections à long terme, même si elles se fondent sur des hypothèses raisonnables, ne doivent pas être considérées comme des prévisions. Entre autres, elles ne reflètent pas complètement toutes les incidences économiques et budgétaires potentielles des changements économiques mondiaux que le Canada devra affronter au cours des prochaines décennies, ni les retombées positives auxquelles on peut s'attendre des investissements fondamentaux réalisés par le gouvernement jusqu'à maintenant. Des détails et une analyse de sensibilité sur ces projections budgétaires à long terme sont présentés à l'annexe 1.

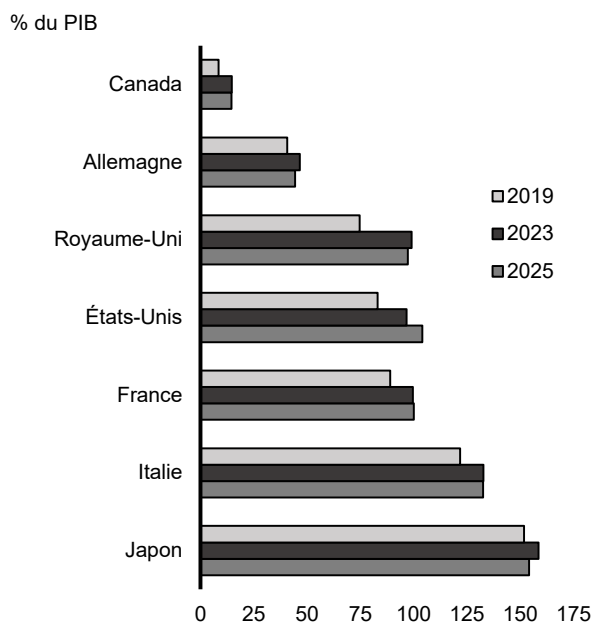
Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

Comparaisons internationales

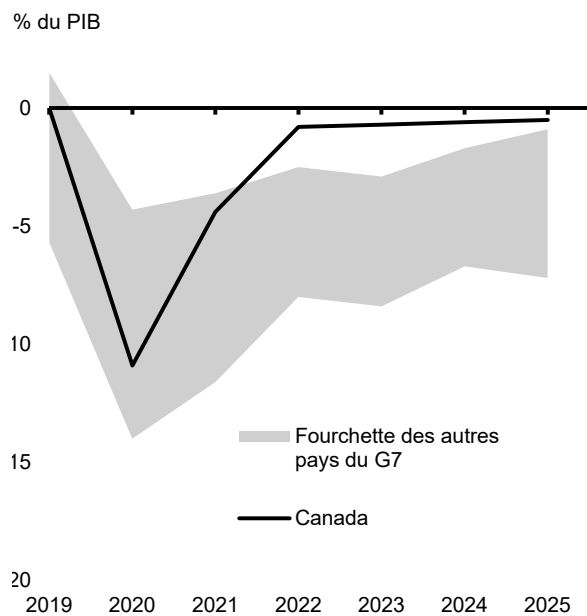
La dette nette du Canada en proportion de l'économie demeure plus faible aujourd'hui que dans tout autre pays du G7 avant la pandémie, un avantage que le Canada devrait maintenir (graphique 23). Le plan économique du Canada a également produit le redressement budgétaire le plus rapide du G7 depuis le plus fort de la pandémie, ce qui fait qu'il affiche le déficit le plus faible du G7 en proportion de l'économie au cours de l'année courante et des deux prochaines années (graphique 24).

Une longue tradition de responsabilité financière demeure l'un des piliers de l'excellente cote de crédit accordée par Moody's (Aaa), S&P (AAA), Fitch (AA+) et DBRS Morningstar (AAA) au Canada. Le Canada est l'une des deux seules économies du G7 à avoir une cote AAA d'au moins deux des trois principales agences de notation de crédit mondiales, l'autre étant l'Allemagne.

Graphique 23
Dette nette de l'ensemble des administrations publiques selon les projections du FMI, économies du G7



Graphique 24
Solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques selon les projections du FMI, économies du G7



Nota – Les administrations publiques d'un pays comparables à l'échelle internationale comprennent les gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciales ou territoriales, ainsi que locales et autochtones, auxquelles s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2023

Chapitre 1

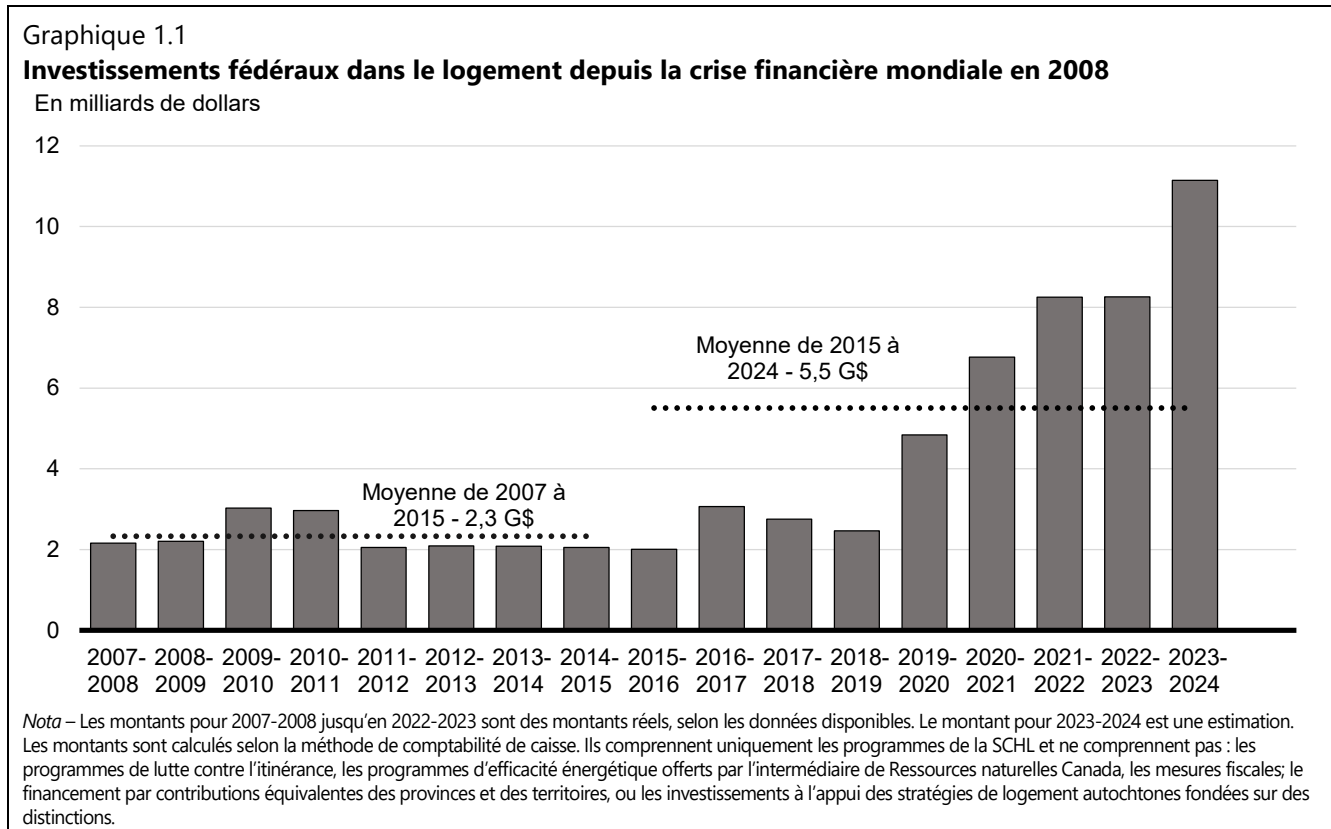
Plan d'action canadien pour le logement

Pendant des générations, le Canada était un endroit où l'on avait les moyens de s'acheter une maison si on allait à l'école, qu'on travaillait fort et qu'on épargnait. Aujourd'hui, pour un trop grand nombre de Canadiennes et de Canadiens, que ce soit dans les grandes villes ou les petites localités, le rêve de devenir propriétaire semble être hors de portée et le coût croissant du loyer rend difficile de trouver un logement abordable.

En termes simples : le Canada n'a pas suffisamment de logements. Il faut en construire plus, et plus rapidement. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) estime que le Canada doit construire 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030, au-delà du taux de construction actuel, pour rétablir l'accès aux logements abordables pour la population canadienne. Le gouvernement fédéral ne peut relever seul un défi d'une telle ampleur.

La construction des logements dont le Canada a besoin exigera un grand effort national, un effort dirigé par le gouvernement fédéral.

Les investissements fédéraux permettent déjà de stimuler la construction de logements dans tout le pays. Toronto et Vancouver ont toutes les deux connu un nombre record de mises en chantier d'habitations en 2023, grâce à l'accélération de la construction de logements locatifs. Cette année, les investissements fédéraux dans le logement dépassent de 9 milliards de dollars ceux de 2013-2014. Depuis 2015, les investissements fédéraux annuels moyens dans le logement ont plus que doublé par rapport à ceux du gouvernement précédent.



S'appuyant sur ces investissements fédéraux importants effectués depuis 2015 pour accroître l'offre de logements au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les municipalités, doivent unir leurs efforts, en partenariat avec les constructeurs, les gens d'affaires, les fournisseurs de logements communautaires, les établissements postsecondaires, ainsi que les organisations et gouvernements autochtones.

Aucune mesure ne résoudra à elle seule le problème du logement au Canada.

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral apporte des changements pour la construction de logements dans les communautés : en faisant en sorte qu'il soit rentable pour les constructeurs de mener des projets de construction, afin que plus de projets puissent aller de l'avant; en formant, en attirant et en maintenant en poste les travailleuses et les travailleurs qui construiront plus de logements; et en veillant à ce que les personnes vulnérables et à faible revenu au pays aient des options abordables pour se loger en toute sécurité.

À l'appui de ces efforts, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le gouvernement fédéral instaure de nouvelles mesures pour encourager la construction de nouveaux logements locatifs, protéger les locataires et les propriétaires et faciliter l'achat d'une première habitation pour les gens d'ici.

Au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral continuera de prendre des mesures importantes visant à accélérer la construction de logements et à baisser les prix pour les acheteurs et les locataires canadiens. Il demande également aux provinces, aux territoires et aux municipalités de prendre toutes les mesures possibles pour bâtir plus de logements, plus rapidement.

Figure 1.1

Les investissements dans la Stratégie nationale sur le logement donnent des résultats concrets

Investissements de novembre 2017 à septembre 2023



Nota – Les chiffres incluent les projets achevés, les projets en cours et les projets ayant fait l'objet d'engagements au 30 septembre 2023.

1.1 Construire plus de logements, plus rapidement

Afin d'accroître l'offre de logements, il faut éliminer les obstacles en matière de zonage, de financement et de réglementation qui découragent la construction, en particulier la construction de logements locatifs et abordables. Des restrictions de zonage démodées et inutiles retardent les projets et font augmenter les coûts et, dans trop de villes à l'échelle du pays, elles empêchent tout simplement la construction de logements. Le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements de partout au Canada pour aider à alléger les formalités administratives, à accélérer l'octroi de permis, à lever les restrictions en matière de zonage et à bâtir plus de logements, plus rapidement. Ces mesures comprennent, jusqu'à présent :

- ✓ Le Fonds pour accélérer la construction de logements de 4 milliards de dollars, qui utilise déjà le financement fédéral pour inciter les municipalités à faire des changements transformateurs en éliminant les obstacles prohibitifs en matière de zonage et à encourager la construction, dans le but de créer au moins 100 000 nouveaux logements nets d'un bout à l'autre du pays.
- ✓ Un financement à faible coût de plus de 25 milliards de dollars pour la construction de plus de 71 000 nouveaux logements locatifs dans les villes canadiennes grâce à l'initiative Financement de la construction de logements locatifs.
- ✓ Un financement de plus de 13 milliards de dollars par l'intermédiaire du Fonds national de co-investissement pour le logement afin de construire 60 000 nouveaux logements abordables et de réparer 240 000 logements.
- ✓ Un financement de 4 milliards de dollars dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements, qui permet de construire plus de 12 000 logements abordables pour les personnes se trouvant ou qui risquent de se retrouver en situation d'itinérance.
- ✓ Un financement de plus de 200 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux pour construire 4 500 logements grâce à la réaffectation de terrains et de bâtiments fédéraux excédentaires, qui sont mis à la disposition de fournisseurs de logements à un faible coût ou gratuitement.
- ✓ Un financement de plus de 750 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds d'innovation pour le logement abordable afin de soutenir des solutions novatrices pour la prochaine génération de logements au Canada.
- ✓ Un financement de 6,7 milliards de dollars pour le logement des membres des Premières Nations vivant dans les réserves, des Inuits, des Métis et des Premières Nations autonomes ou signataires de traités modernes.

Selon les premiers indicateurs, ces mesures fonctionnent. Les mises en chantier d'habitations sont supérieures aux niveaux d'avant la pandémie, surtout en Ontario et en Colombie-Britannique, où les prix des logements sont plus élevés par rapport à d'autres régions du pays.

S'appuyant sur ces progrès, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* comprend d'autres mesures visant à augmenter l'offre de logements en faisant en sorte que les projets soient rentables pour les constructeurs et en éliminant les obstacles désuets en matière de zonage et de réglementation.

Accélérer la façon dont les communautés construisent des logements

Les gouvernements locaux ont le pouvoir de lever les obstacles à la construction de logements, afin qu'il soit possible d'en construire plus, plus rapidement. Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, les territoires et les municipalités de tout le Canada afin de lever les obstacles en matière de zonage local et de créer les conditions qui permettront d'accroître rapidement l'offre de logements au Canada.

En mars 2023, le gouvernement a lancé le Fonds pour accélérer la construction de logements de 4 milliards de dollars afin de contribuer à réduire les formalités administratives et d'accélérer la création d'au moins 100 000 nouveaux logements dans l'ensemble du Canada. Le Fonds pour accélérer la construction de logements produit déjà des résultats et, selon sa trajectoire actuelle, il devrait permettre de dépasser 100 000 nouveaux logements.

Grâce à des ententes déjà annoncées avec les villes de London, Vaughan, Hamilton, Brampton et Kitchener, en Ontario, d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, de Kelowna, en Colombie-Britannique, de Calgary, en Alberta, et de Moncton, au Nouveau-Brunswick, le Fonds pour accélérer la construction de logements a déjà permis de réaliser des progrès pour alléger les formalités administratives et accélérer la construction d'au-delà de 21 000 logements de plus dans des villes en pleine croissance au cours des trois prochaines années seulement. Plusieurs autres ententes sont en voie d'être conclues.

Le 9 novembre 2023, le gouvernement fédéral a signé une entente avec le Québec concernant une contribution conjointe de 1,8 milliard de dollars. La somme de 900 millions de dollars fournie par le gouvernement fédéral, soit près de 23 % de la totalité du Fonds pour accélérer la construction de logements, aidera à réduire les formalités administratives et à permettre la construction d'un plus grand nombre de logements pour les gens du Québec. Le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec le Québec pour mettre à profit les réformes audacieuses auxquelles il s'est engagé dans la nouvelle entente bilatérale visant le Fonds pour accélérer la construction de logements afin de rendre le logement plus abordable pour la population québécoise.

Ententes conclues à ce jour dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements

Le Fonds pour accélérer la construction de logements contribue à réduire les formalités administratives et à accélérer la création de nouveaux logements pour la population des villes et des communautés autochtones d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement fédéral a déjà signé des ententes avec neuf villes et la province de Québec :

London (Ontario) – 2 000 logements

- ✓ Entente annoncée le 13 septembre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 74 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Autoriser le développement à forte densité sans qu'il soit nécessaire de modifier le zonage.
- ✓ Permettre la construction de jusqu'à quatre logements sur une même propriété dans les quartiers à faible densité.
- ✓ Se départir de certains terrains appartenant à la ville pour permettre l'aménagement d'un plus grand nombre de logements.
- ✓ Nouer des partenariats avec des fournisseurs de logements sans but lucratif pour que plus de logements abordables soient construits.

Vaughan (Ontario) – 1 700 logements

- ✓ Entente annoncée le 5 octobre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 59 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Autoriser le développement à forte densité près du transport en commun, y compris les stations de métro et les stations de train du réseau GO.
- ✓ Accorder la priorité à la construction d'appartements et de logements abordables.
- ✓ Moderniser les systèmes d'octroi de permis désuets afin d'accélérer les mises en chantier.
- ✓ Permettre la construction de jusqu'à quatre unités résidentielles sur un même lot.

Ententes conclues à ce jour dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements

Hamilton (Ontario) – 2 600 logements

- ✓ Entente annoncée le 10 octobre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 93,5 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Autoriser le développement à forte densité près du transport à commun rapide, y compris les stations du futur train léger d'Hamilton.
- ✓ Mettre des terrains et des sites désaffectés appartenant à la ville à la disposition des constructeurs.
- ✓ Élargir les autorisations de zonage de plein droit pour le logement, y compris modifier un règlement de zonage afin de permettre la construction de quatre unités résidentielles sur un même lot.

Halifax (Nouvelle-Écosse) – 2 600 logements

- ✓ Entente annoncée le 12 octobre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 79,3 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Améliorer les processus d'octroi de permis et réduire les coûts initiaux des permis.
- ✓ Encourager l'utilisation de plans de construction préapprouvés.
- ✓ Élaborer un programme incitatif visant les conversions d'immeubles commerciaux en logements résidentiels.
- ✓ Élaborer des mesures incitatives pour les projets de construction résidentielle à petite échelle.
- ✓ Encourager le développement le long des corridors de transport en commun.
- ✓ Élargir le programme actuel de subventions pour le logement abordable.
- ✓ Mettre à jour la politique de préservation du patrimoine.
- ✓ Financer un programme pour cerner les terrains excédentaires pour le logement abordable.

Brampton (Ontario) – 3 150 logements

- ✓ Entente annoncée le 20 octobre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 114 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Autoriser le développement à forte densité près des corridors de transport en commun de la ville.
- ✓ Réduire les obstacles à l'aménagement de logements à proximité des infrastructures essentielles de la ville, comme les centres urbains, les boulevards et les grandes stations de transport en commun.
- ✓ Créer de nouveaux programmes incitatifs pour le logement abordable.
- ✓ Élargir les autorisations de zonage de plein droit pour le logement, notamment pour la construction d'immeubles à quatre unités résidentielles et à quatre étages à moins de 800 mètres du transport en commun.

Kelowna (Colombie-Britannique) – 950 logements

- ✓ Entente annoncée le 25 octobre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 31,5 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Autoriser le développement à forte densité le long des corridors de transport en commun rapide.
- ✓ Mettre les terrains appartenant à la ville à la disposition des constructeurs de logements abordables en partenariat avec des organismes sans but lucratif.
- ✓ Élargir l'utilisation de la technologie pour simplifier les demandes des permis de construction.
- ✓ Élargir les règles de zonage de plein droit en vue d'augmenter le nombre de logements intercalaires au cœur de Kelowna.

Ententes conclues à ce jour dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements

Kitchener (Ontario) – 1 200 logements

- ✓ Entente annoncée le 3 novembre dans le cadre de laquelle un financement de 42,4 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Encourager le développement à densité élevée et moyenne autour des stations de train léger de Kitchener en rendant la réglementation en matière d'urbanisme plus permissive.
- ✓ Élargir les règles de zonage de plein droit pour permettre l'aménagement de quatre unités résidentielles sur un même lot.
- ✓ Faciliter la construction de logements abordables en offrant des terrains et des incitatifs aux fournisseurs de logements abordables.

Province de Québec

- ✓ Entente annoncée le 9 novembre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 900 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral, soit près de 23 % de la totalité du Fonds pour accélérer la construction de logements.
- ✓ Obtenir un investissement équivalent de 900 millions de dollars de la province de Québec, pour un montant total combiné de 1,8 milliard de dollars en nouveaux fonds disponibles pour la construction de logements.
- ✓ Mener à la création de 8 000 logements sociaux et abordables, dont 500 qui seront réservés à des personnes se trouvant ou qui risquent de se retrouver en situation d'itinérance.
- ✓ Poursuivre les efforts visant à accélérer la construction d'unités résidentielles au Québec en s'appuyant sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions*.
- ✓ Mettre en place une unité interministérielle d'accélération des projets en collaboration avec les municipalités du Québec.
- ✓ Adopter de nouvelles politiques gouvernementales en matière d'aménagement du territoire comportant des indicateurs de construction de logements sur lesquels les municipalités devront fonder leurs cibles.
- ✓ Proposer des modifications législatives, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée nationale, pour améliorer la densification urbaine et faciliter l'autorisation de la construction d'immeubles résidentiels, ce qui réduira les délais reliés.

Calgary (Alberta) – 6 800 logements

- ✓ Entente annoncée le 14 novembre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 228 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Bonifier le programme de conversion des locaux à bureaux de la ville.
- ✓ Construire des logements sur des terrains appartenant à la ville, à proximité des stations de transports en commun.
- ✓ Augmenter la densité en promouvant l'utilisation de terrains pour des logements du chaînon manquant, ce qui permet la construction de plus de maisons de ville et de maisons en rangée.
- ✓ Favoriser la croissance en permettant d'augmenter le nombre de logements intercalaires dans les quartiers établis.
- ✓ Encourager la construction de logements secondaires.

Ententes conclues à ce jour dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements

Moncton (Nouveau-Brunswick) – 490 logements

- ✓ Entente annoncée le 16 novembre 2023 dans le cadre de laquelle un financement de 15,5 millions de dollars sera versé par le gouvernement fédéral.
- ✓ Élargir les règles de zonage de plein droit pour permettre l'aménagement de quatre unités résidentielles sur un même lot, et ce, dans toutes les zones résidentielles.
- ✓ Encourager le développement de logements du chaînon manquant et d'unités d'habitation accessoire, et appuyer les promoteurs immobiliers de logements à but non lucratif.
- ✓ Élaborer des modèles de plan pour des immeubles résidentiels écoénergétiques à unités multiples.

Utiliser le financement fédéral pour inciter à la construction de plus de logements

Chaque année, le gouvernement fédéral verse aux provinces, aux territoires et aux municipalités des milliards de dollars en financement afin de contribuer à bâtir des communautés plus fortes dans l'ensemble du pays. Il est important que tous ces gouvernements fassent leur juste part pour répondre aux besoins de la population canadienne en matière de logement.

- ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2023* réaffirme l'intention du gouvernement fédéral de lier l'accès au financement fédéral pour l'infrastructure aux mesures prises par les provinces, les territoires et les municipalités pour accroître l'offre de logements lorsqu'il est judicieux de le faire.

Le gouvernement fédéral s'engage à travailler de façon collaborative pour appuyer les communautés qui adoptent un ambitieux plan de construction de logements afin de les soutenir, y compris par l'entremise du Fonds pour accélérer la construction de logements.

Éliminer la TPS sur les nouvelles coopératives d'habitation de logements locatifs

Aujourd'hui, environ le tiers de l'ensemble de la population canadienne loue son logement. Cependant, l'offre d'appartements locatifs, et de tous les types de logements, n'a pas augmenté au même rythme que les besoins de logement au Canada. Qu'il s'agisse d'étudiants, de familles, de personnes âgées ou de personnes arrivées récemment au pays, tous ont du mal à trouver le type de logement locatif dont ils ont besoin à des prix qu'ils peuvent se permettre. L'offre de logements locatifs doit augmenter pour que les locataires puissent trouver un chez-soi abordable.

Le gouvernement fédéral crée des incitatifs financiers à la construction d'un plus grand nombre de logements, plus rapidement, en éliminant la taxe sur les produits et services (TPS) des nouveaux projets de logements construits expressément pour la location, comme les immeubles d'appartements, les logements pour étudiants et les résidences pour personnes âgées. Afin d'accélérer la construction de nouveaux logements, la TPS serait éliminée uniquement pour les projets dont la construction débute entre le 14 septembre 2023 et la fin de 2030, et dont la construction se termine avant 2036.

- ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que les coopératives d'habitation construites spécialement pour la location à long terme seront également admissibles à l'élimination de la TPS sur les nouveaux logements locatifs, pourvu que les autres conditions requises soient remplies. La mesure ne s'applique pas aux coopératives d'habitation dont les occupants ont des titres de propriété ou des parts de capitaux propres.

Afin de protéger les locataires canadiens contre les « rénovictions », l'élimination de la TPS ne s'appliquera pas aux rénovations importantes d'immeubles d'habitation existants. Cette mesure vise à accroître l'offre de nouveaux logements sur le marché, et non à la diminuer. Le gouvernement fédéral encourage également les provinces qui appliquent la taxe de vente aux nouveaux logements locatifs, ou aux biens et services utilisés dans leur construction, d'éliminer elles aussi leurs taxes. À ce jour, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont tous annoncé des plans d'allègement fiscal. À l'heure actuelle, le Manitoba et la Colombie-Britannique exemptent certains coûts de construction de logements locatifs de la taxe de vente provinciale. Pour faire construire davantage de logements locatifs, plus rapidement, le gouvernement fédéral encourage toutes les provinces qui imposent encore des taxes de vente à éliminer ses obstacles financiers à la construction de logements locatifs.

Accroître le financement pour la construction d'appartements

L'offre de logements locatifs au Canada doit suivre le rythme de nos communautés en croissance. Pour y parvenir, les constructeurs doivent avoir accès au financement à faible coût qui rend possible la construction d'un plus grand nombre de logements, plus rapidement. Le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures pour faire en sorte que les projets soient rentables pour les constructeurs, mais il reste nécessaire d'augmenter ce financement.

Auparavant appelé l'initiative Financement de la construction de logements locatifs, le Programme de prêts pour la construction d'appartements, d'une valeur dépassant 25 milliards de dollars, stimule la construction de logements locatifs en offrant un financement à faible coût aux constructeurs et aux promoteurs. Depuis 2017, plus de 17 milliards de dollars ont été versés en prêts dans le cadre du programme pour soutenir la construction de plus de 46 000 nouveaux logements locatifs (tableau 1.1). Ce chiffre devrait s'élever à 71 000 nouveaux logements locatifs d'ici 2027-2028.

- Afin de construire plus d'appartements destinés à la location, plus rapidement, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce un financement supplémentaire de 15 milliards de dollars en nouveau financement de prêts, à compter de 2025-2026, pour le Programme de prêts pour la construction d'appartements, pour un financement de prêts total s'élevant à plus de 40 milliards de dollars. Cet investissement appuiera la construction de plus de 30 000 nouveaux logements à l'échelle du Canada, ce qui portera la contribution totale du programme à plus de 101 000 nouveaux logements financés d'ici 2031-2032.

Le gouvernement fédéral reconnaît que pour bâtir des communautés solides, il faut notamment un soutien important de la communauté pour les nouveaux résidents, comme des services de garde d'enfants. Par exemple, la Colombie-Britannique s'efforce actuellement d'offrir à la classe moyenne davantage de logements situés à proximité d'installations communautaires. Le gouvernement fédéral est prêt à utiliser les fonds de ce programme pour encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à élaborer des plans de logement ambitieux qui répondent aux besoins des personnes et des communautés dans lesquelles elles vivent. Le Programme de prêts à la construction d'appartements sera offert aux provinces et aux territoires qui souhaitent construire des milliers de nouveaux logements pour la classe moyenne avec les services communautaires connexes, tels que les services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dont les familles ont besoin pour aller de l'avant.

Tableau 1.1

Programme de prêts pour la construction d'appartements : Nouveaux logements locatifs en cours de construction

Région	Nouveaux logements
Prairies	2 035
Territoires	87
Provinces de l'Atlantique	2 125
Ontario	20 687
Québec	8 281
Colombie-Britannique	13 753
Total – nouveaux logements	46 968

Nota – En date de septembre 2023. Les « nouveaux logements locatifs » représentent les unités qui devraient être construites à la suite d'un financement engagé.

Construire plus de logements abordables

Les logements abordables et communautaires jouent un rôle essentiel en offrant un chez-soi aux Canadiens les plus vulnérables. Les personnes se trouvant ou qui risquent de se retrouver en situation d'itinérance, les femmes et les enfants fuyant la violence, les personnes âgées, les personnes noires ou racisées, les Autochtones et les personnes en situation de handicap sont parmi ceux qui bénéficient le plus des investissements dans le logement abordable. Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour investir dans la construction et la réparation de ce type de logements.

Au cours de ses six premières années d'activité, le Fonds national de co-investissement pour le logement, qui s'appelle désormais le Fonds pour le logement abordable, a déjà engagé des fonds pour réparer ou rénover près de 129 000 logements, tout en soutenant la construction de plus de 31 500 nouveaux logements.

- ▶ Afin de construire plus de logements abordables pour les personnes les plus vulnérables, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce un financement supplémentaire de 1 milliard de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, destiné au Fonds pour le logement abordable. Cet investissement aidera les fournisseurs de logements sans but lucratif, de coopératives et de logements publics à construire plus de 7 000 nouveaux logements d'ici 2028. Ce supplément est notamment financé à même l'enveloppe de 631 millions de dollars qui était précédemment destinée au supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement.

Le gouvernement fédéral entend annoncer au début de 2024 des réformes au Fonds pour le logement abordable et au Programme de prêts pour la construction d'appartements. Ces réformes viseront à rendre les programmes encore plus accessibles, avec des approbations plus rapides et d'autres améliorations pour répondre aux besoins des populations vulnérables.

Débloquer 20 milliards de dollars en financement à faible coût

Les appartements dont les locataires ont besoin ne sont pas construits assez rapidement, en partie parce que les constructeurs qui souhaitent en construire davantage n'ont actuellement pas accès au financement dont ils ont besoin pour rendre les projets de logements locatifs financièrement viables. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) soutient le financement à faible coût pour les constructeurs de nouveaux logements locatifs, en offrant une assurance prêt hypothécaire et une titrisation.

Comme il a été annoncé le 26 septembre 2023, le gouvernement augmente de 20 milliards de dollars par année la limite annuelle de soutien de la SCHL pour le financement à faible coût et consacre le montant accru au financement des prêts hypothécaires pour les projets d'immeubles à logements locatifs à unités multiples assurés par la SCHL. Les projets de logements locatifs admissibles doivent compter au moins cinq logements locatifs et peuvent comprendre des immeubles d'appartements, des logements pour étudiants et des résidences pour personnes âgées.

Cette mesure permettra de débloquer du financement à faible coût pour la construction de logements locatifs à unités multiples afin de contribuer à construire jusqu'à 30 000 logements locatifs de plus par année.

Accélérer l'approbation du financement pour construire plus de logements, plus rapidement

Il est maintenant plus important que jamais d'assurer un accès simple et rapide aux programmes de financement fédéraux qui aident à construire plus de logements. Certes, la SCHL a besoin d'un certain temps pour traiter les demandes et s'assurer que les investissements correspondent aux critères stratégiques et au niveau de risque appropriés, mais elle peut et elle doit accélérer les choses.

En 2023, la SCHL a reçu un nombre sans précédent de demandes d'assurance prêt hypothécaire pour les immeubles locatifs à unités multiples. La SCHL a réalisé d'importants progrès pour accélérer les approbations en doublant son taux de traitement au cours de l'année et réglera son arriéré de demandes d'ici la fin de 2023. En accélérant ses processus, la SCHL continuera de jouer un rôle essentiel pour favoriser une offre diversifiée de mesures de financement pour les logements locatifs.

La SCHL apportera d'autres améliorations en rationalisant et en simplifiant les exigences et les processus de demande, ainsi qu'en accélérant le processus pour les projets prêts à démarrer et le traitement des demandes présentées par des partenaires de confiance.

Réaffecter un plus grand nombre de terrains fédéraux pour le logement

Le gouvernement du Canada possède et gère le plus grand portefeuille immobilier au pays, et une partie de ces terrains peut être utilisée pour construire plus de logements pour les personnes qui en ont besoin. Par l'intermédiaire de la Société immobilière du Canada, une société d'État qui a soutenu la construction de plus de 10 300 nouveaux logements depuis 2016, plus de 29 000 nouveaux logements devraient être construits sur des terrains fédéraux d'ici 2029.

Le 7 novembre 2023, le gouvernement fédéral a annoncé que six sites fédéraux excédentaires seraient aménagés pour y construire plus de 2 800 nouveaux logements à Edmonton, à Calgary, à St. John's et à Ottawa. D'ici mars 2024, la Société immobilière du Canada contribuera à réaffecter les biens immobiliers fédéraux excédentaires suivants :

- Edmonton : 711 logements dans le Village à Griesbach, y compris 93 logements abordables;
- Calgary : 516 logements à Currie;
- St. John's : 34 logements à Pleasantville;
- Ottawa : 307 logements dans le Village des Riverains, 600 logements sur l'avenue Carling et 710 logements sur la rue Booth, dont 221 logements abordables.

Non seulement le Canada a besoin de plus de logements, mais il faut aussi plus de logements abordables. C'est pourquoi la Société immobilière du Canada a également annoncé un nouvel objectif minimal de 20 % de logements abordables pour tous les projets en cours de réalisation. La nouvelle exigence relative aux logements abordables s'appliquerait dans les communautés où l'exigence minimale municipale de logements abordables est plus faible ou n'existe pas déjà.

Alors que les travaux se poursuivent pour trouver d'autres biens pouvant être réaffectés à la construction de logements, le gouvernement a l'intention d'adopter des mesures supplémentaires pour accélérer ce processus et cerner davantage d'opportunités pour construire plus de logements.

L'engagement pris par le gouvernement fédéral de construire plus de logements abordables est également la raison pour laquelle, en 2018, le gouvernement a lancé l'Initiative des terrains fédéraux, un programme de 200 millions de dollars qui, en collaboration avec la Société immobilière du Canada et d'autres détenteurs de terrains fédéraux, vise à vendre à prix fortement réduit des propriétés fédérales à des constructeurs qui souhaitent bâtir des logements abordables. Depuis sa création en 2018, l'Initiative des terrains fédéraux a permis au gouvernement de se départir de plus de 20 parcelles de terrain pour le logement, et le gouvernement prévoit se départir d'autres parcelles prochainement. Dans l'ensemble, les résultats à ce jour représentent plus de 3 900 logements nouveaux ou réparés dans le cadre d'engagements financiers ou conditionnels, dont plus de 1 700 sont des logements abordables. Grâce à ces projets et à d'autres qui seront menés à bien, l'Initiative des terrains fédéraux est en voie de soutenir 4 500 logements, dont au moins 30 % seront abordables.

Renforcer le programme de développement de coopératives d'habitation

Depuis des générations, les coopératives d'habitation offrent des logements abordables et de qualité à la population canadienne. Ce modèle de logement communautaire unique permet aux personnes de vivre dans un environnement inclusif qui favorise leur développement personnel et leur stabilité à long terme en leur offrant un logement où vivre, dans une communauté accueillante, pour les années à venir.

Le gouvernement fédéral reconnaît la valeur des coopératives d'habitation et a fait, dans le budget de 2022, l'investissement le plus important dans ce secteur depuis plus de 30 ans. Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement va encore plus loin pour construire des coopératives d'habitation dans tout le Canada.

- ▶ L'Énoncé économique de l'automne de 2023 annonce un investissement de 309,3 millions de dollars en nouveau financement pour le programme de développement de coopératives d'habitation annoncé dans le budget de 2022. En collaboration avec la Fédération de l'habitation coopérative du Canada et les partenaires des coopératives d'habitation, la SCHL s'emploie à lancer le programme élaboré conjointement au début de 2024.

Utiliser la Banque de l'infrastructure du Canada pour appuyer la construction de plus de logements

Les communautés du Canada éprouvent actuellement des difficultés de financement pour mettre en place les nouvelles infrastructures nécessaires à la construction d'un plus grand nombre de logements. Ces difficultés peuvent comprendre les coûts d'aménagement de nouvelles conduites d'alimentation en eau et de lignes électriques, d'usines de traitement des eaux usées, de routes, de voies de transport en commun et de câblage Internet. Sans cette infrastructure, il est difficile pour les communautés de se développer, et de nouveaux logements ne peuvent pas être construits.

Depuis 2017, la Banque de l'infrastructure du Canada s'est engagée à réaliser des investissements de 10 milliards de dollars dans le cadre de 48 projets d'infrastructure à l'échelle du pays, dont le coût des immobilisations est près de 28 milliards de dollars. Ces investissements comprennent l'accès à Internet à fibres optiques pour les communautés rurales de l'Ontario et du Manitoba, l'usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen, en Colombie-Britannique, et le petit réacteur modulaire de Darlington, en Ontario.

S'appuyant sur ce bilan et son expertise pour utiliser des capitaux privés et institutionnels pour soutenir les projets d'infrastructure, la Banque de l'infrastructure du Canada explore d'autres façons pour répondre aux besoins des communautés qui cherchent à développer les infrastructures nécessaires pour construire plus de logements. Des détails sur ces travaux seront annoncés d'ici le budget de 2024.

Mise à jour sur le logement pour les Autochtones et la stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique

Le gouvernement du Canada s'engage à collaborer avec les communautés, les gouvernements et les organisations autochtones pour garantir que les peuples autochtones ont accès à des logements adéquats. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a engagé plus de 10,7 milliards de dollars pour soutenir le logement des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cette somme comprend, selon l'annonce faite dans le budget de 2022, un financement de 4 milliards de dollars pour le logement des membres des Premières Nations vivant dans les réserves, des Inuits, des Métis et des Premières Nations autonomes ou signataires de traités modernes.

Des obstacles particuliers continuent d'empêcher les Autochtones d'accéder à des logements sécuritaires et abordables dans les communautés urbaines, rurales et nordiques partout au Canada. Selon un rapport du directeur parlementaire du budget de 2021, 57 % des ménages autochtones ayant des besoins urgents en matière de logement résident dans de grands centres urbains, et le tiers des locataires autochtones des zones urbaines, rurales et nordiques ont de tels besoins.

Afin de remédier à ces lacunes en matière de logement, le budget de 2023 a annoncé un investissement de 4 milliards de dollars pour la stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique, qui sera selon une démarche conçue par et pour les peuples autochtones. Le gouvernement fédéral collabore avec divers partenaires autochtones, y compris les gouvernements et les organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis, pour élaborer et lancer conjointement la stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique en 2024.

Créer le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Communautés

Les communautés canadiennes dynamiques et en pleine croissance ont besoin de logements abordables ainsi que d'autres infrastructures telles que des réseaux de transport en commun, des systèmes d'aqueduc et d'égout modernes et des centres communautaires.

- Reconnaissant le lien entre le logement et l'infrastructure, le gouvernement propose de présenter un projet de loi afin de créer le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Communautés (actuellement Infrastructure Canada). Dans cette loi, le gouvernement précisera les pouvoirs, les devoirs et les fonctions de ce ministère en tant que responsable fédéral de l'amélioration des infrastructures publiques et de la situation en matière de logement.

Le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Communautés aidera le gouvernement à réaliser les priorités du Canada en matière de logement.

1.2 Plus de travailleurs pour construire plus de logements

Partout au pays, des milliers de personnes de métier qualifiées se rendent au travail chaque jour pour construire les logements dont la population canadienne a besoin. Toutefois, afin de suivre le rythme et l'ampleur des efforts requis pour construire plus de logements, plus rapidement, notre pays en pleine croissance doit attirer encore plus de personnes de métier et de travailleurs qualifiés qui peuvent construire les logements nécessaires pour réaliser nos objectifs ambitieux à cet égard.

Un peu partout au pays, particulièrement dans les communautés rurales, il est difficile d'embaucher et de maintenir en poste des travailleurs dans le secteur local de la construction, et la pénurie de main-d'œuvre limite les projets d'un trop grand nombre de communautés canadiennes. Certaines de ces difficultés sont de nature temporaire, mais d'autres sont structurelles et attribuables au fait que de nombreux travailleurs de la construction atteignent l'âge de la retraite.

Le gouvernement fédéral prend des mesures pour non seulement recruter à l'étranger les talents dont l'économie a besoin, mais aussi former et maintenir en poste les Canadiens et les résidents permanents qui sont prêts à trouver des emplois bien payés et intéressants dans le secteur de la construction.

Éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada

De la construction aux soins de santé et à la garde des jeunes enfants, il est essentiel de veiller à ce que les personnes de métier et les personnes œuvrant dans les domaines de la santé et de l'éducation à la petite enfance puissent se déplacer d'une province à l'autre pour construire les logements et offrir les soins de santé et les services de garde des jeunes enfants abordables dont la population canadienne a besoin. Toutefois, trop de personnes sont actuellement limitées par les obstacles à la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures pour qu'il soit plus facile pour les gens de travailler partout au pays, notamment en instaurant une nouvelle déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre dans le budget de 2022, qui permet aux personnes de métier de déduire de leur revenu jusqu'à 4 000 \$ par année en frais de réinstallation.

Le gouvernement fédéral a également fait preuve de leadership en améliorant le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, qui aide les nouveaux arrivants à acquérir une expérience de travail canadienne, fournit une aide financière pour les examens et les cours, et assure une coordination avec les provinces et les territoires pour que la reconnaissance des titres de compétences soit plus harmonieuse dans l'ensemble du pays. Depuis 2018, plus de 9 000 nouveaux arrivants qualifiés ont bénéficié d'un soutien direct à l'emploi, comme des stages pratiques et des subventions salariales, et 20 000 autres travailleurs ont reçu des prêts ou des services de soutien afin qu'il leur soit plus facile de gérer les coûts et les autres exigences liés à la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Toutefois, de nombreuses entreprises, surtout les constructeurs, ont encore de la difficulté à embaucher les travailleurs dont elles ont besoin, ce qui ralentit la construction d'un plus grand nombre de logements et limite le potentiel de croissance économique au Canada. En ce qui concerne le système universel de soins de santé publics du Canada, les obstacles provinciaux entravent également la prestation de meilleurs soins de santé pour la population canadienne.

► L'Énoncé économique de l'automne de 2023 annonce qu'au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral passera à la prochaine étape de son travail visant à éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada, notamment en utilisant les transferts fédéraux et d'autres formes de financement pour encourager les provinces et les territoires à alléger les formalités administratives qui empêchent les déplacements des travailleurs au pays, surtout dans les secteurs de la construction, des soins de santé et de la garde des jeunes enfants. Ce travail consistera à :

- ✓ **collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'assurer la pleine mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre** pour les personnes œuvrant dans les secteurs de la construction et des soins de santé pour répondre aux besoins du marché du travail;
- ✓ **bâtir sur le succès du programme Sceau rouge** afin d'améliorer la mobilité des personnes de métier et d'éliminer d'autres obstacles, comme la reconnaissance des titres de compétence en double;
- ✓ **veiller à ce que les provinces et les territoires accueillent les professionnels de la santé de partout au Canada** en utilisant l'entente de financement fédéral en matière de soins de santé de près de 200 milliards de dollars annoncée en février 2023.

► L'Énoncé économique de l'automne de 2023 annonce également que le gouvernement fédéral s'efforce d'éliminer d'autres obstacles au commerce intérieur en supprimant les exceptions fédérales inutiles dans l'Accord de libre-échange canadien. Le gouvernement fédéral rappelle que l'Accord de libre-échange canadien, que toutes les provinces et tous les territoires ont signé, donne aux travailleurs qualifiés le privilège de travailler dans n'importe quel territoire ou province sans devoir faire face à des obstacles additionnels importants.

Ces mesures complètent les efforts que le gouvernement fédéral continue de déployer pour renforcer le secteur de la santé au Canada, conformément à ce qui est décrit au chapitre 2, *Soutenir une classe moyenne forte*.

Accorder la priorité aux demandeurs de résidence permanente qui possèdent des compétences dans le domaine de la construction

La pénurie de main-d'œuvre du Canada dans l'industrie de la construction peut aussi être comblée, en partie, par de nouveaux talents provenant du monde entier.

Pour répondre aux besoins en matière de construction de logements au pays, le gouvernement fédéral a lancé en mai 2023 un nouveau processus de sélection dans le cadre du système d'immigration Entrée express, qui donne la priorité aux demandeurs de résidence permanente possédant des compétences, une expérience de travail, des études ou des certifications particulières, notamment dans le secteur de la construction. Depuis mai,

1 500 travailleurs ayant de l'expérience dans des métiers spécialisés ont été invités à s'installer au Canada. À la suite de consultations approfondies auprès des syndicats, le gouvernement a centré le processus de demande de cette année sur les personnes ayant de l'expérience de travail dans des métiers spécialisés, comme la menuiserie, l'électricité, la soudure, la plomberie et la prestation de services à titre d'entrepreneurs généraux, qui peuvent contribuer à construire plus de logements, plus rapidement.

L'arrivée d'une main-d'œuvre qualifiée pour combler les lacunes du marché du travail dans le secteur de la construction est essentielle à la réalisation des objectifs ambitieux du Canada en matière de construction résidentielle, mais il est nécessaire d'assurer un juste équilibre entre ces objectifs et les pressions exercées sur le logement, les soins de santé et les infrastructures. Le gouvernement a annoncé, le 1^{er} novembre 2023, les objectifs stabilisés en matière d'immigration dans le cadre de son Plan des niveaux d'immigration de 2024-2026 qui continueront de soutenir la croissance économique, de respecter les engagements humanitaires et d'assurer une croissance durable de la population.

1.3 Aider les locataires, les acheteurs et les propriétaires

Les logements devraient servir de résidences pour les gens d'ici, et non d'actifs financiers spéculatifs pour les investisseurs. Le gouvernement fédéral prend des mesures pour freiner l'activité des investisseurs qui fait grimper le coût des logements, tout en aidant les personnes à devenir propriétaires et à le rester.

Décourager la location à court terme non conforme

À Montréal, à Toronto et à Vancouver seulement, il est estimé qu'il y avait 18 900 logements utilisés pour la location à court terme en 2020, et ce nombre a sûrement encore grandi dans les dernières années. Il ne s'agit pas de chambres d'amis dans le logement d'une personne. Ce sont des maisons et des appartements utilisés entièrement à des fins de location pour les touristes et, dans bien des cas, à peine quelques jours par semaine. Le Canada a besoin de plus de logements à long terme pour la population, et le gouvernement fédéral prend des mesures pour sévir contre ces locations à court terme qui empêchent les personnes de trouver des logements sur le marché. Certaines provinces, dont le Québec et la Colombie-Britannique, et certaines villes, comme Toronto, Montréal et Vancouver, ont déjà pris des initiatives pour résoudre ce problème, et le gouvernement fédéral entend les soutenir à cet égard.

- ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le gouvernement fédéral compte refuser les déductions fiscales pour les dépenses engagées afin de tirer un revenu de la location à court terme, y compris les frais d'intérêt, dans les provinces et les municipalités qui ont interdit ce type de location.
 - ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce également que le gouvernement fédéral entend refuser les déductions fiscales lorsque les exploitants de logements servant à la location à court terme ne respectent pas les exigences provinciales ou municipales en matière de permis ou d'enregistrement.
- Ces mesures s'appliqueraient afin de refuser toutes les dépenses engagées à compter du 1^{er} janvier 2024.
- ▶ De plus, le gouvernement prend des mesures pour soutenir les municipalités qui sévissent contre les locations à court terme non conformes. *L'Énoncé économique de l'automne de 2023* propose un financement de 50 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour aider les municipalités à faire appliquer les restrictions prévues à l'égard des locations à court terme. Ce financement aidera les municipalités ayant des régimes réglementaires rigoureux qui ont une incidence importante et mesurable pour favoriser le retour sur le marché du logement à long terme des locations à court terme.

Cet appui à l'application des règles municipales, conjugué à l'impossibilité de déduire les dépenses liées à la location à court terme, incitera fortement les exploitants de logements servant à la location à court terme non conforme à retourner ces biens sur le marché du logement à long terme, tout en soutenant les efforts des provinces et des municipalités visant à interdire ou à restreindre l'utilisation des biens résidentiels en tant que logements locatifs à court terme.

Afin de mieux comprendre le paysage de la location à court terme au Canada et d'éclairer la future politique sur le logement, le gouvernement fédéral étudiera les différentes options pour recueillir des données sur les locations à court terme.

Un investisseur qui réside au Québec possède trois appartements en copropriété au centre-ville de Montréal, mais ne vit pas dans ces appartements en copropriété; il les loue plutôt pendant toute l'année sur une plateforme de location numérique à court terme. Il sait que ses appartements en copropriété sont situés dans une région de Montréal qui ne permet que la location occasionnelle à court terme d'une résidence principale, mais décide quand même d'inscrire les appartements en copropriété en tant que locations à court terme. Il facture environ 250 \$ par nuit et tire un revenu annuel d'environ 120 000 \$ de la location des trois appartements en copropriété à des touristes.

Les dépenses de l'investisseur relatives aux appartements en copropriété, intérêts hypothécaires, factures de câble et Internet, assurance de biens, charges de copropriété, taxes foncières et déduction pour amortissement, se chiffrent à environ 120 000 \$, ce qui signifie qu'il ne paie aucun impôt sur le revenu de 120 000 \$ tiré de la location à court terme. Il s'attend également à ce que la valeur des appartements en copropriété augmente considérablement au fil du temps. Entre-temps, trois familles de Montréal ne peuvent pas louer ces appartements en copropriété.

À la suite des mesures annoncées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* pour décourager la location de logements à court terme, cet investisseur ne serait plus autorisé à déduire les frais de 120 000 \$ parce qu'il n'est pas dûment enregistré ou autorisé par la Ville de Montréal ou le gouvernement du Québec. À l'avenir, il devra payer l'impôt sur le revenu de 120 000 \$ tiré de la location à court terme, ce qui entraînera un coût d'environ 33 100 \$ de plus par année au titre de l'impôt fédéral. L'augmentation de l'impôt à payer découragerait fortement le recours à ce type d'activités de location à court terme et favoriserait la remise de ces logements sur le marché de la location à long terme.

La nouvelle charte hypothécaire canadienne

Les gens travaillent fort pour être en mesure de se payer un logement au Canada, mais les taux d'intérêt élevés font que trop de personnes s'inquiètent de l'augmentation des paiements hypothécaires. Le gouvernement fédéral estime que, lorsqu'une personne a versé ce qu'elle a épargné et ses revenus dans son logement, elle devrait être protégée, surtout lorsque les taux d'intérêt ont augmenté à une cadence plus rapide que celle que le pays a connue depuis une génération. Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le gouvernement prend des mesures pour s'assurer que chaque personne connaît les mesures d'allègement hypothécaire qu'elle peut demander et recevoir de son institution financière, et il annonce de nouvelles mesures d'assouplissement adaptées à chaque situation.

- L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce la nouvelle charte hypothécaire canadienne, qui s'appuie sur l'orientation et les attentes actuelles du gouvernement selon lesquelles les institutions financières doivent collaborer avec les Canadiens afin de leur offrir un allègement sur mesure et de garantir que les paiements sont raisonnables pour les emprunteurs. Les titulaires d'hypothèques qui ont de la difficulté à payer leur résidence principale peuvent s'attendre à bénéficier de mesures d'allègement hypothécaire justes, raisonnables et opportunes de la part de leur institution financière sous réglementation fédérale. Il est attendu que ces dernières prennent l'initiative de communiquer avec les emprunteurs vulnérables et d'utiliser tous les outils à leur disposition pour soutenir rapidement et efficacement ceux qui traversent une période difficile.

Ces mesures aideront un plus grand nombre de personnes à surmonter le stress financier temporaire causé par la hausse des taux d'intérêt et leur permettront de garder leur chez-soi. Le gouvernement fédéral continuera de surveiller activement l'application de ces mesures par les institutions financières, notamment le respect de la ligne directrice de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

La charte hypothécaire canadienne

Les Canadiennes et les Canadiens peuvent s'attendre à ce que les institutions financières :

1. permettent des prolongations temporaires de la période d'amortissement pour les détenteurs d'hypothèque à risque;
2. renoncent aux frais et aux coûts qui auraient autrement été facturés pour les mesures d'allègement;
3. n'exigent pas des titulaires d'hypothèques assurés qu'ils établissent de nouveau leur admissibilité en vertu du taux minimal d'admissibilité assuré lorsqu'ils changent de prêteur au moment du renouvellement de l'hypothèque;
4. communiquent avec les propriétaires de quatre à six mois avant le renouvellement de leur hypothèque pour les informer de leurs options de renouvellement;
5. donnent aux propriétaires à risque la possibilité de verser des paiements forfaitaires pour éviter un amortissement négatif ou de vendre leur résidence principale sans pénalités pour paiement anticipé;
6. ne facturent pas d'intérêts sur les intérêts dans le cas où les mesures d'allègement hypothécaire donnent lieu à une période temporaire d'amortissement négatif.

Gianluca et Nicholas sont un jeune couple vivant dans une maison qu'ils ont achetée il y a quelques années. En raison des taux d'intérêt élevés, ils ont vu leur paiement hypothécaire mensuel augmenter pour atteindre plus de 3 000 \$. Après plusieurs mois de paiements plus élevés, Gianluca et Nicholas ont commencé à éprouver des difficultés financières et à puiser dans une marge de crédit pour payer les dépenses courantes. Conformément à la nouvelle charte hypothécaire canadienne, leur banque a proposé de prolonger temporairement la période d'amortissement de leur prêt hypothécaire, ce qui réduit le montant qu'ils paient au titre du capital, mais diminue leurs paiements hypothécaires de 400 \$ par mois. Gianluca et Nicholas sont en mesure de garder leur maison grâce à ces paiements moins élevés, ce qui leur donne le temps d'élaborer un plan pour ramener l'amortissement à sa durée initiale sans craindre de perdre leur maison.

Mise à jour sur le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a annoncé le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) afin d'aider à mettre les personnes en bonne voie de réaliser leur rêve d'être propriétaires.

Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, un compte d'épargne enregistré, permet aux gens de verser jusqu'à 8 000 \$ en cotisations par année (jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 40 000 \$) pour leur première mise de fonds. Pour les aider à atteindre leurs objectifs d'épargne, les cotisations au compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété sont déductibles d'impôt dans la déclaration de revenus annuelle, à l'instar des cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Et comme dans le cas d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), les retraits pour l'achat d'une première propriété – y compris tout revenu de placement tiré des cotisations – ne sont pas imposables : aucun impôt à payer ni sur les cotisations ni sur les retraits.

En date du 31 octobre, plus de 250 000 personnes au pays avaient déjà ouvert un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété afin d'épargner pour leur première mise de fonds, ce qui a permis de rendre l'accès à la propriété de nouveau à portée à travers le Canada et d'aider ces personnes à atteindre leurs objectifs d'épargne plus rapidement.

Le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété est offert dans une vingtaine d'institutions financières, et d'autres institutions poursuivent leurs efforts en vue de l'offrir bientôt.

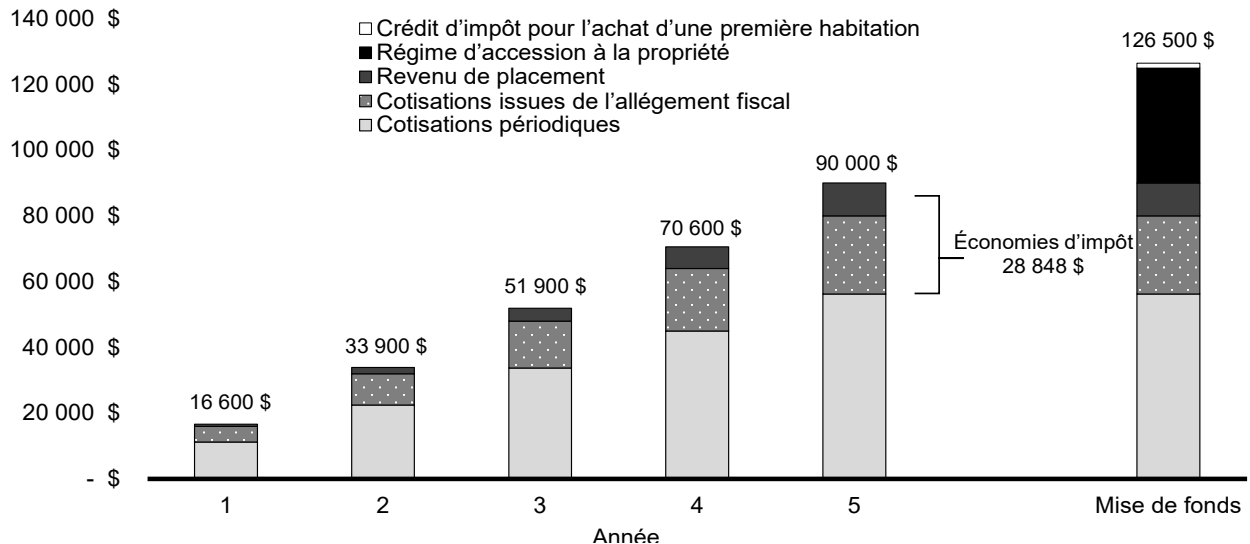
Katherine et Vasken veulent acheter une maison. Depuis le 1^{er} avril 2023, ils épargnent chacun dans leur compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété le maximum de 8 000 \$ par année, qu'ils peuvent déduire de leur revenu au moment de produire leur déclaration de revenus. Ils gagnent tous les deux entre 70 000 \$ et 100 000 \$, et le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété leur permet de recevoir chacun un remboursement d'impôt fédéral annuel de 1 640 \$. Après quatre années d'épargne, Katherine et Vasken ont une somme combinée de 90 000 \$, incluant le revenu de placement non imposable, dans leur compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qu'ils peuvent utiliser comme mise de fonds pour leur première maison. Ils pourront retirer sans payer d'impôt les fonds qu'ils ont accumulés pour leur mise de fonds et ainsi économiser des milliers de dollars qu'ils pourront utiliser pour leur nouvelle maison. De plus, ils pourront demander le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, ce qui leur permettra de bénéficier d'un allègement fiscal supplémentaire de 1 500 \$.

Mise à jour sur le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

La valeur combinée de l'allégement fiscal fédéral-provincial offert par le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, par rapport à un compte imposable pour un couple vivant en Ontario, gagnant environ 80 000 \$ et versant chacun 8 000 \$ par année en cotisations, est présentée au graphique 1.2. Il est également indiqué le montant maximal de la mise de fonds que ce couple pourrait effectuer avec l'aide du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, du Régime d'accès à la propriété (RAP) et du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.

Graphique 1.2

Allégement fiscal du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété par montant de contribution



Nota – Les économies d'impôt comprennent à la fois l'allégement fiscal reçu au moyen de déductions dans une déclaration de revenus et la non-imposition du revenu de placement. La mise de fonds comprend les économies du CELIAPP, un montant combiné de 35 000 \$ retiré du REER dans le cadre du RAP, et l'allégement fiscal fédéral maximal de 1 500 \$ au titre du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.

Loger les étudiants étrangers et les protéger contre la fraude

Les étudiants étrangers apportent d'importants avantages sociaux, culturels et économiques au Canada, tout en enrichissant l'expérience universitaire des étudiants canadiens. Ils continuent également d'apporter des avantages à long terme au Canada, car de nombreux étudiants étrangers obtiennent la résidence permanente et, par la suite, la citoyenneté canadienne.

Le Canada est une destination de choix pour les étudiants étrangers, grâce à ses établissements d'enseignement de grande qualité, à sa société accueillante et diversifiée et aux possibilités de travailler ou d'immigrer de façon permanente après l'obtention de leur diplôme. Bien que les étudiants étrangers aient contribué à la vie sur les campus à l'échelle du pays, certains ont également dû faire face à des défis.

Pour protéger les étudiants étrangers, le gouvernement fédéral est en train de renforcer l'outil de vérification des lettres d'acceptation afin de sévir contre les organisations frauduleuses qui profitent des étudiants étrangers souhaitant faire des études postsecondaires légitimes au Canada.

En collaboration avec les provinces, les territoires et les établissements d'enseignement postsecondaire désignés, le gouvernement fédéral mettra également en place un cadre pour les établissements d'enseignement reconnus, qui récompenserait les établissements d'enseignement ayant des normes élevées en matière de sélection, de soutien, notamment en offrant l'accès au logement, et de maintien des étudiants étrangers au Canada. De plus amples renseignements sur ces mesures visant à protéger les étudiants étrangers seront fournis au cours des prochains mois.

Chapitre 1

Plan d'action canadien pour le logement

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
1.1. Construire plus de logements, plus rapidement	-37	126	867	1 747	1 859	1 637	6 199
Éliminer la TPS sur les nouveaux logements locatifs*	5	145	645	1 065	1 250	1 455	4 565
Accroître le financement pour la construction d'appartements	0	0	41	41	96	164	342
Construire plus de logements abordables	0	0	54	473	473	0	1 000
Renforcer le programme de développement de coopératives d'habitation **	0	0	70	165	30	9	274
<i>Report de fonds d'une année sur l'autre</i>	<i>-42</i>	<i>-19</i>	<i>58</i>	<i>3</i>	<i>11</i>	<i>9</i>	<i>18</i>
1.3. Aider les locataires, les acheteurs et les propriétaires	0	15	18	18	0	0	50
Décourager la location à court terme non conforme	0	15	18	18	0	0	50
Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette	-37	141	885	1 765	1 859	1 637	6 249

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* Conformément à ce qui a été annoncé le 14 septembre 2023.

** Un montant supplémentaire de 35,6 millions de dollars est proposé pour les années à venir.

Chapitre 2

Soutenir une classe moyenne forte

Une économie forte dépend d'une classe moyenne forte. Toutefois pendant trop longtemps, les gouvernements au Canada ont oublié ce principe.

C'est pourquoi, depuis 2015, le plan économique du gouvernement fédéral investit dans la classe moyenne, renforce le filet de sécurité sociale du Canada et s'efforce à mettre sur pied une économie où tout le monde a des chances réelles et égales de réussir.

Rendre la vie plus abordable pour les Canadiennes et les Canadiens constitue un des piliers clés du plan du gouvernement, car lorsque les gens ont le soutien dont ils ont besoin pour prospérer, ils peuvent contribuer à l'économie, se bâtir une vie meilleure, pour eux et pour leur famille, et jouer un rôle actif dans leur communauté.

Le gouvernement fédéral a réduit les impôts pour la classe moyenne en demandant aux personnes les plus riches du Canada de payer plus.

Un nouveau système pancanadien de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants rend la vie plus abordable pour les familles et permet de créer des places en garderie abordables partout au pays, tout en aidant un nombre record de femmes à être actives sur le marché du travail.

Les bonifications apportées à la Sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada et au Supplément de revenu garanti permettent à un plus grand nombre de personnes âgées de vivre une retraite confortable et dans la dignité, retraite à laquelle elles ont droit et pour laquelle elles ont travaillé toute leur vie. Le gouvernement fédéral continuera de se porter à la défense du Régime de pensions du Canada, un régime essentiel à la retraite de millions de personnes d'un océan à l'autre.

Pour aider la population canadienne à faire face au coût de la vie, les prestations sur lesquelles comptent des millions de personnes sont indexées à l'inflation, notamment l'Allocation canadienne pour enfants, le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Les prestations des vétérans, comme la pension d'invalidité et l'Indemnité pour souffrance et douleur, sont également indexées à l'inflation.

Même si l'inflation a diminué considérablement par rapport à son sommet, la hausse des prix met encore de la pression sur les gens au Canada. C'est pourquoi, au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a pris d'autres mesures pour rendre la vie plus abordable pour ceux qui en ont le plus besoin.

Ces mesures comprennent ce qui suit :

- ✓ Doubler le crédit pour la TPS pendant six mois, à l'automne 2022.
- ✓ Offrir un nouveau remboursement pour l'épicerie en juillet 2023, ce qui a permis de fournir à 11 millions de personnes et de familles canadiennes des centaines de dollars en allègement ciblé de l'inflation.
- ✓ Verser les premiers paiements trimestriels bonifiés de l'Allocation canadienne pour les travailleurs le 28 juillet 2023, remis aux travailleurs et aux travailleuses les moins bien payés du Canada. Ceux-ci permettent à une famille de recevoir jusqu'à 2 461 \$ cette année.
- ✓ Rendre les études collégiales ou universitaires plus abordables en éliminant de façon permanente les intérêts sur les prêts d'études canadiens et sur les prêts canadiens aux apprentis et en faisant passer de 3 000 \$ à 4 200 \$ les bourses canadiennes pour étudiants, pour l'année scolaire 2023.
- ✓ Verser un paiement exempt d'impôt de 500 \$ pour aider les personnes à faible revenu qui arrivent difficilement à payer leur loyer.

- ✓ Verser des paiements directs et libres d'impôt pouvant atteindre 1 300 \$ par enfant, sur deux ans, aux familles non assurées ayant un revenu de moins de 90 000 \$ par l'intermédiaire de la Prestation dentaire canadienne, pour couvrir le coût des soins dentaires pour les enfants de moins de 12 ans. Plus de 380 000 enfants en ont profité à ce jour.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 continue de mettre en œuvre le plan économique du gouvernement en mettant de l'avant de nouvelles mesures visant à appuyer la population canadienne, tout en faisant d'importants progrès à l'égard des engagements déjà pris par le gouvernement qui aident à rendre la vie plus abordable partout au pays.

Cet présent Énoncé économique de l'automne fait également le point sur les investissements importants réalisés par le gouvernement pour faire en sorte que la population canadienne puisse profiter du système universel de soins de santé public auquel elle a droit, ainsi que sur la mise en œuvre du nouveau Régime canadien de soins dentaires qui permettra de veiller à ce que personne, au Canada, n'ait à choisir entre bénéficier de soins dentaires et mettre de la nourriture sur la table.

Investissements fédéraux pour aider les gens à faire face au coût de la vie

Cette année, la population canadienne continuera à profiter des efforts déployés par le gouvernement fédéral depuis 2015 pour rendre la vie plus abordable. À titre d'exemple :

- ✓ En Colombie-Britannique, une famille avec deux enfants dont le revenu est de 88 000 \$ en 2023 pourrait bénéficier d'environ 17 700 \$ grâce à la réduction des frais de garderie, à l'Allocation canadienne pour enfants, à la Prestation dentaire canadienne et à un allègement fiscal attribuable à l'augmentation du montant personnel de base.
- ✓ En Alberta, une personne seule et sans enfant gagnant 23 000 \$ en 2023 pourrait bénéficier de 2 200 \$ grâce à la bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, au remboursement pour l'épicerie, à l'allègement fiscal attribuable à l'augmentation du montant personnel de base et à la hausse des remises relatives à la tarification de la pollution (paiements de l'incitatif à agir pour le climat), et recevoir un montant pouvant atteindre 750 \$ du crédit canadien pour la formation si elle suit un programme de formation de courte durée.
- ✓ Au Québec, une personne âgée de 78 ans ayant droit au montant maximal du Supplément de revenu garanti (SRG) pourrait recevoir plus de 2 000 \$ en soutien supplémentaire en 2023, grâce au remboursement pour l'épicerie, à l'augmentation de la prestation complémentaire du SRG pour les personnes âgées vivant seules et à l'augmentation de 10 % des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus.
- ✓ En Nouvelle-Écosse, un étudiant à faible revenu pourrait recevoir en 2023 plus de 5 800 \$ en soutien supplémentaire grâce à la bonification des bourses d'études canadiennes et des prêts d'études canadiens sans intérêt, au remboursement pour l'épicerie et aux remises relatives à la tarification de la pollution. Dans le cas d'un étudiant en situation de handicap ou ayant des personnes à charge, cette personne pourrait recevoir 12 800 \$ de plus en bourses d'études spécialisées, plus 640 \$ supplémentaires par personne à charge et jusqu'à 20 000 \$ pour des appareils qui soutiennent son apprentissage. Après l'obtention de son diplôme, tous ses prêts étudiants fédéraux demeureront sans intérêt, et elle bénéficiera d'une aide au remboursement jusqu'à ce que son revenu dépasse 40 000 \$ par année.

Offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de grande qualité

Depuis son annonce dans le budget de 2021, le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement fédéral a produit des résultats tangibles pour les familles de la classe moyenne partout au Canada, ce qui leur permet d'épargner chaque mois des milliers de dollars, tout en appuyant également un taux d'activité record des femmes dans la force de l'âge, soit 85,7 %, en date de juillet 2023. En plus de dynamiser la main-d'œuvre du Canada, la mise en place d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordable offre aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et aide à lutter contre l'inflation en comblant la pénurie de main-d'œuvre d'un océan à l'autre.

Six provinces et territoires fournissent déjà des services de garde d'enfants réglementés à seulement 10 \$ par jour ou moins, en moyenne, et les autres provinces et territoires sont toujours sur la bonne voie pour offrir des services de garde à 10 \$ par jour d'ici mars 2026, ce qui est une avance considérable par rapport à l'objectif établi. Les investissements fédéraux au Québec, chef de file en matière de services de garde d'enfants depuis 1997, permettent à la province de s'assurer qu'un plus grand nombre de familles accède à des garderies plus abordables grâce à la création de plus de 30 000 nouvelles places. À l'échelle du pays, le gouvernement fédéral appuie la création de près de 250 000 nouvelles places en garderie, au total, dont plus de 50 000 ont déjà été annoncées. Les ententes avec les provinces et les territoires comprennent aussi l'engagement d'élaborer et de financer un plan d'inclusion pour soutenir les enfants en situation de handicap.

Le gouvernement fédéral a également investi dans le cœur du système, à savoir les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, par l'intermédiaire d'un investissement de 420 millions de dollars versé aux provinces et aux territoires en 2021-2022 pour contribuer au financement de la formation et des opportunités de perfectionnement nécessaires à la progression des éducatrices et à la croissance du système dans son ensemble.

Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones permet également d'adopter des approches dirigées par les Autochtones en ce qui a trait à la garde d'enfants, de sorte que les enfants et les familles autochtones profitent d'un système global et coordonné ancré dans l'autodétermination et fondé sur la culture. Grâce à des partenariats forts avec les gouvernements et les organisations autochtones, les investissements profitent à plus de 35 000 enfants répartis dans 463 sites de garde d'enfants des communautés inuites et des Premières Nations, dans 341 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones sur les réserves et dans 133 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones de communautés urbaines et nordiques.

Offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de grande qualité

Tableau 2.1

Ce que les familles économisent grâce au nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Province/ Territoire	État de la réduction des frais	Estimation des parts des transferts fédéraux pour le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sur 5 ans depuis 2021-2022 ¹	Estimation des économies annuelles par enfant pour 2023 (brutes, annuelles) ²
C.-B.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	3,21 G\$	Économies pouvant aller jusqu'à 6 600 \$ par enfant
Alb.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en janvier 2022	3,8 G\$	Économies pouvant aller jusqu'à 10 330 \$ ³ par enfant
Sask.	10 \$ par jour depuis le 1 ^{er} avril 2023	1,1 G\$	Économies pouvant aller jusqu'à 6 900 \$ ⁴ par enfant
Man.	10 \$ par jour depuis le 2 avril 2023	1,2 G\$	Économies pouvant aller jusqu'à 2 610 \$ par enfant
Ont.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	10,23 G\$	Économies pouvant aller jusqu'à 8 500 \$ ⁵ par enfant
N.-B.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en juin 2022	492 M\$	Économies pouvant aller jusqu'à 3 900 \$ par enfant
Î.-P.-É.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en octobre 2022	118 M\$	Économies pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ par enfant
N.-É.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en décembre 2022	605 M\$	Économies pouvant aller jusqu'à 6 000 \$ ⁶ par enfant
T.-N.-L.	10 \$ par jour depuis le 1 ^{er} janvier 2023	306 M\$	Économies pouvant aller jusqu'à 6 300 \$ par enfant
Yn	Le Yukon s'était engagé à offrir des frais moyens de 10 \$ par jour avant le budget de 2021	42 M\$	Économies pouvant aller jusqu'à 7 300 \$ par enfant
T.N.-O.	Réduction moyenne de 50 % atteinte en janvier 2022	51 M\$	Économies pouvant aller jusqu'à 4 950 \$ par enfant
Nt	10 \$ par jour depuis décembre 2022	66 M\$	Économies pouvant aller jusqu'à 14 300 \$ par enfant

Offrir des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de grande qualité

Qc⁷	8,85 \$ par jour en date du 1 ^{er} janvier 2023 ⁸	5,96 G\$	Dans le cadre de son entente asymétrique, le Québec a désigné à titre de priorité la création de plus de 30 000 places en garderie d'ici mars 2026. Ce chiffre comprend les quelque 20 500 places subventionnées déjà créées depuis le déploiement du Grand chantier pour les familles en octobre 2021.
-----------------------	---	----------	---

¹ Montants initiaux du financement théorique lors de la signature des ententes bilatérales relatives au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les montants de financement réels sont soumis à des rajustements annuels fondés sur les proportions d'enfants de 12 ans et moins dans la population des provinces et des territoires.

² Les économies estimatives pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et les Territoires du Nord-Ouest sont des estimations de la province ou du territoire concerné. Les autres économies qui ont été calculées (Manitoba, Yukon et Nunavut) sont des estimations d'Emploi et Développement social Canada et ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les économies sont estimées par rapport aux frais de 2019, sauf si la province ou le territoire a fourni des données plus à jour. Les estimations sont fondées sur les frais déboursés par les parents et ne comprennent pas les montants qui seraient récupérés au moyen de crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux ou de la déduction fédérale pour frais de garde d'enfants dans la déclaration de revenus, ni les changements apportés aux prestations provinciales, territoriales ou fédérales en raison de la réduction des frais de garde d'enfants. Les économies réelles pour les familles varieront en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions. Les méthodes et les données utilisées par les provinces et les territoires pour calculer les économies estimées peuvent varier.

³ Selon le scénario d'économies de l'Alberta pour une famille gagnant 130 000 \$ par année qui payait auparavant 1 200 \$ par mois pour des soins à la petite enfance et qui paie maintenant 339 \$ par mois.

⁴ Selon l'estimation d'économies moyennes de la Saskatchewan de 573 \$ par mois pour des enfants nécessitant des soins à temps plein, en avril 2023.

⁵ Selon le scénario d'économies de l'Ontario pour une famille payant 62 \$ par jour par enfant au début de 2022 et 29,30 \$ par jour depuis le 31 décembre 2022.

⁶ Selon le scénario d'économies de la Nouvelle-Écosse pour un enfant en bas âge en service de garde réglementé à temps plein.

⁷ Le gouvernement du Canada a conclu une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra de futures améliorations du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province, dans le cadre duquel les parents profitant de places subventionnées à contribution réduite paient déjà des frais uniques de moins de 10 \$ par jour.

⁸ Ce montant est indexé et peut augmenter au rythme de l'inflation ou selon le taux de croissance du coût des places subventionnées. Les parents d'enfants qui occupent des places non subventionnées ont droit à un crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde d'enfants qui couvre de 67 % à 78 % de toutes les dépenses payées, en fonction du revenu familial, jusqu'à concurrence d'un maximum de dépenses admissibles de 43 \$ par jour, en 2023.

2.1 Rendre la vie plus abordable

Renforcer la concurrence pour aider à stabiliser les prix au Canada

Une meilleure concurrence signifie des prix plus bas, plus de choix et plus de produits et de services novateurs pour la population canadienne. Pour accroître davantage la concurrence au Canada, le gouvernement fédéral agit en modifiant la *Loi sur la concurrence* et la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* pour veiller à ce que les gens au pays aient plus de choix quant aux entreprises avec lesquelles ils font affaire.

► Le gouvernement propose de modifier la *Loi sur la concurrence* afin de :

- Renforcer les outils et les pouvoirs dont dispose le Bureau de la concurrence pour lui permettre de sévir contre les abus des grandes entreprises en position dominante, comme la pratique de prix abusif.
- Moderniser davantage l'examen des fusions, notamment en donnant au Bureau de la concurrence les moyens de mieux détecter et traiter les « acquisitions anticoncurrentielles » et les autres fusions anticoncurrentielles.
- Renforcer la protection des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement, y compris l'interdiction de déclarations trompeuses en matière d'« écoblanchiment », en mettant davantage l'accent sur les répercussions sur les travailleurs dans l'analyse de la concurrence.

- Donner les moyens au commissaire de la concurrence d'élargir les types de collaborations anticoncurrentielles qu'il examine et de trouver des solutions efficaces pour veiller à ce que les comportements préjudiciables ne se répètent pas.
- Élargir la portée de la loi en permettant à un plus grand nombre de parties privées de porter des affaires devant le Tribunal de la concurrence et de recevoir un paiement si elles obtiennent gain de cause.

► L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose également de modifier la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* pour veiller à ce que les frais juridiques accordés lors du règlement d'une affaire n'interdisent pas une défense solide de la concurrence.

Cette proposition de modernisation complète du régime canadien de la concurrence s'appuie sur d'importantes réformes récemment proposées, notamment dans le projet de loi C-56. Mises ensemble, ces mesures, qui constituent un changement générationnel considérable, permettront au Canada de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales afin de s'assurer que les marchés au pays favorisent l'équité, des prix abordables et l'innovation.

Droit à la réparation

Chaque jour, des gens au pays sont frustrés, car ils doivent jeter des biens qu'ils ne peuvent pas faire réparer adéquatement. Qu'il s'agisse d'appareils électroménagers, d'équipement de jardin ou d'appareils électroniques, jeter ces biens de valeur entraîne un gaspillage d'argent et crée plus de déchets inutiles pour les sites d'enfouissement.

► Pour appuyer le droit à la réparation au Canada, le gouvernement fédéral modifiera également la *Loi sur la concurrence* afin d'empêcher les fabricants de refuser de fournir les moyens de réparer des appareils et des produits de manière anticoncurrentielle.

Rendre l'épicerie plus abordable

Face à l'inflation mondiale et au coût élevé des aliments, le gouvernement fédéral prend des mesures pour contribuer à la stabilisation des prix des aliments pour la population canadienne et offrir un allègement à la caisse. Voici, entre autres, les nouvelles mesures annoncées cet automne pour contribuer à rendre l'épicerie plus abordable :

- ✓ Modifier la *Loi sur la concurrence* par l'intermédiaire du projet de loi C-56, de la *Loi sur le logement et l'épicerie à prix abordable* afin de stimuler la concurrence dans le secteur de l'épicerie, ce qui contribuera à réduire les coûts et à donner aux gens plus de choix quant à l'endroit où ils font leur épicerie.
- ✓ Obtenir des cinq plus grandes chaînes d'épicerie canadiennes, qui représentent 76 % du secteur de l'épicerie, des engagements à l'égard de la stabilisation des prix pour la population.
- ✓ Mettre sur pied un groupe de travail sur l'épicerie, qui supervisera les travaux des grands épiciers pour stabiliser les prix et encadrera d'autres pratiques dans le secteur de l'épicerie, comme la « réinflation », en plus d'enquêter à ce sujet.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, le gouvernement veillera à ce que les plus grands épiciers du Canada respectent leur engagement à stabiliser les prix, et il n'exclut aucunement la possibilité de créer d'autres mesures, y compris des mesures fiscales, pour favoriser la stabilité des prix des aliments que méritent les gens au pays.

Sévir contre les frais indésirables

Tout le monde s'est retrouvé, au moins une fois dans sa vie, à devoir payer des frais injustes. Qu'il s'agisse de frais d'itinérance excessifs, de frais bancaires excédentaires ou de frais supplémentaires pour s'asseoir avec ses enfants dans un avion, ces frais s'accumulent.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le gouvernement fédéral prend des mesures supplémentaires pour sévir contre les frais indésirables, et, au cours des prochains mois, il continuera à déployer des efforts pour réduire davantage les frais indésirables auxquels la population doit faire face au quotidien.

► L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce ce qui suit :

- Le gouvernement collaborera avec l'Office des transports du Canada afin de modifier le *Règlement sur la protection des passagers aériens* pour s'assurer que les compagnies aériennes placent tous les enfants de moins de 14 ans à côté de l'adulte qui les accompagne sans frais supplémentaires.
- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes mènera une enquête rapide sur les frais d'itinérance internationaux, puis donnera une mise à jour à ce sujet et annoncera les prochaines étapes concrètes en 2024.
- Le gouvernement fera le point d'ici le budget de 2024 sur les mesures qu'il prend pour réduire les frais d'insuffisance de fonds imposés par les banques. Ces frais, qui peuvent atteindre 50 \$ à l'heure actuelle, touchent de manière disproportionnée les personnes à faible revenu ou celles qui n'ont peut-être pas de protection contre les découverts en raison de leurs mauvais antécédents de crédit.

► L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce également que le Bureau de la consommation appuiera les efforts soutenus visant à lutter contre les frais indésirables partout au Canada, notamment en appuyant la recherche indépendante sur cette question, afin d'éclairer les prochaines étapes concernant ces types de frais.

D'autres mesures pour sévir contre les frais indésirables seront annoncées au cours des prochains mois. La présidente du Conseil du Trésor et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie continueront de diriger ces efforts importants.

Sévir contre les frais indésirables : résultats depuis 2016

Mesure prise	Façon dont la mesure réduit les coûts pour la population canadienne	Nouvelles mesures que le gouvernement fédéral prendra
<p>Lois plus rigoureuses dans l'ensemble de l'économie : Il est maintenant illégal d'annoncer faussement le prix d'un produit ou d'un service.</p>	<p>Lorsqu'ils font leurs achats, les gens peuvent avoir la certitude que le prix annoncé représente le coût total.</p>	<p>Moderniser le cadre de concurrence : Le gouvernement réformera davantage le régime de concurrence actuel afin d'accroître la concurrence au Canada.</p>
<p>Droits des passagers : Le <i>Règlement sur la protection des passagers aériens</i> précise maintenant que les compagnies aériennes doivent traiter les passagers de manière équitable.</p>	<p>Cette mesure garantit des droits aux passagers clairs et uniformes en établissant des exigences minimales, des normes de traitement et, dans certains cas, une indemnisation que les transporteurs doivent verser aux personnes lorsque leur voyage ne se déroule pas comme prévu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans leur publicité, les compagnies aériennes sont tenues d'indiquer de façon transparente le prix total du billet d'avion et les frais pour les services optionnels. - Les compagnies aériennes doivent veiller à ce que les enfants de moins de cinq ans soient assis à côté de leurs parents ou tuteurs et que ceux de moins de 14 ans soient assis à proximité de leurs parents ou tuteurs, sans frais supplémentaires. 	<p>Réduire les frais pour les familles assises ensemble sur les vols : Le gouvernement collaborera avec l'Office des transports du Canada pour modifier le <i>Règlement sur la protection des passagers aériens</i> afin de veiller à ce que les compagnies aériennes assoient tous les enfants de moins de 14 ans à côté de l'adulte qui les accompagne, sans frais supplémentaires.</p>
<p>Des services de téléphonie cellulaire et d'Internet à prix équitables : Le <i>Code sur les services Internet</i> (2019) a été établi en tant que code de conduite obligatoire pour les fournisseurs de services Internet, dans le prolongement du <i>Code sur les services sans fil</i>.</p>	<p>Les gens comprennent mieux leurs contrats de services, ce qui permet d'éviter le choc des factures en raison de frais d'utilisation excédentaire et de l'augmentation des prix. Cette mesure prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élimination des frais de déverrouillage des téléphones cellulaires. - L'élimination des frais d'annulation si une personne annule un contrat de service de téléphonie cellulaire après deux ans. 	<p>Examiner les frais d'itinérance internationaux : Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications mènera une enquête rapide sur les frais d'itinérance internationaux, puis donnera une mise à jour à ce sujet et annoncera les prochaines étapes concrètes en 2024.</p>

Sévir contre les frais indésirables : résultats depuis 2016

- L'établissement d'un plafond de 50 \$ pour les frais d'utilisation excédentaire de données et de 100 \$ pour les frais d'itinérance de données par cycle de facturation, sauf en cas d'autorisation explicite du consommateur.
- Dicter au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications afin d'améliorer davantage les droits des consommateurs en matière de télécommunications.

Protection bancaire : Le *Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers* a été mis en place pour offrir une protection à la clientèle des banques.

Afin d'aider les personnes à éviter les frais inattendus, en vertu du *Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers*, les banques doivent maintenant envoyer des alertes électroniques lorsqu'un client est près de dépasser les fonds disponibles dans son compte ou sa limite de crédit.

Abaisser les frais d'insuffisance de fonds : Le gouvernement prendra des mesures pour réduire les frais d'insuffisance de fonds imposés par les banques.

Aider les Canadiens à payer leurs factures d'énergie

Alors que les forces du marché mondial et l'inflation continuent d'avoir des effets sur la population canadienne, trop de familles ressentent la pression sur leurs factures d'énergie mensuelles. Pour remettre plus d'argent dans les poches des Canadiens, tout en réduisant la pollution atmosphérique, le gouvernement fédéral aide un plus grand nombre de ménages à passer à des options de chauffage domestique propres et abordables. À l'appui de cette mesure, le gouvernement fédéral double le supplément pour les communautés rurales par l'intermédiaire des remises relatives à la tarification de la pollution et suspend temporairement le prix sur la pollution sur le mazout de chauffage.

Doubler le supplément rural pour les Canadiens admissibles

Mettre un prix sur la pollution est la méthode la plus efficace et abordable de réduire nos émissions. Dans les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique, huit ménages sur dix reçoivent plus d'argent qu'ils n'en déboursent grâce aux remises trimestrielles relatives à la tarification de la pollution. Dans les petites communautés et les communautés rurales, où les coûts de l'énergie sont souvent plus élevés et où les gens ont souvent moins d'options, le gouvernement fédéral offre également un supplément pour communautés rurales.

Afin d'appuyer davantage les gens des régions rurales, le gouvernement fédéral a proposé le 26 octobre 2023 de bonifier le supplément pour les communautés rurales, en le faisant passer de 10 % à 20 % à compter d'avril 2024.

Le gouvernement annoncera au cours des prochains mois le montant des remises relatives à la tarification de la pollution pour 2024-2025.

Tableau 2.2

Montant des remises trimestrielles relatives à la tarification de la pollution (sans le supplément rural) pour 2023-2024

	Alb.	Man.	Ont.	Sask.	T.-N.-L.	N.-É.	Î.-P.-É. ¹	N.-B.
Famille de quatre personnes	386 \$	264 \$	244 \$	340 \$	328 \$	248 \$	240 \$	184 \$
Dates des paiements ²		Avril 2023 Juillet 2023 Octobre 2023 Janvier 2024				Juillet 2023 Octobre 2023 Janvier 2024		Octobre 2023 Janvier 2024

¹ Les résidents des petites communautés et des communautés rurales de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Saskatchewan sont admissibles au supplément de 10 % pour les régions rurales. Comme tous les résidents de l'Î.-P.-É. sont considérés comme vivant dans une petite communauté rurale, aucune distinction n'est faite entre les personnes vivant en milieu urbain et les personnes vivant en milieu rural. Les montants pour l'Î.-P.-É. peuvent donc être considérés comme reflétant le supplément rural.

² La redevance sur les combustibles est entrée en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick le 1^{er} juillet 2023. Les résidents du Nouveau-Brunswick ont reçu un paiement double en octobre 2023 pour les périodes de juillet à septembre 2023 et d'octobre à décembre 2023, et recevront un paiement unique en janvier 2024.

Aider plus de ménages à passer aux thermopompes électriques

Les thermopompes électriques peuvent aider de nombreuses personnes au Canada à économiser des milliers de dollars par année sur leurs factures d'énergie, tout en réduisant leurs émissions.

Pour aider les personnes à payer les coûts initiaux d'achat et d'installation d'une thermopompe, le gouvernement fédéral a proposé de fournir un montant de 500 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, pour bonifier le programme de conversion abordable du mazout à la thermopompe. Le programme offre actuellement des subventions allant jusqu'à 10 000 \$ aux ménages canadiens à revenu faible ou médian qui souhaitent passer du chauffage au mazout à une thermopompe électrique. En vertu du programme bonifié, les ménages admissibles vivant dans les provinces et les territoires qui ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral pour le soutien à l'installation de thermopompes pourraient recevoir jusqu'à 15 000 \$ en subvention fédérale, en plus d'une aide supplémentaire de leur province ou territoire. Grâce à cet important soutien, la plupart des personnes qui ont besoin d'une thermopompe n'auront pas à payer pour en faire installer une. De plus, un paiement de 250 \$ sera offert pour inciter ces ménages à faire la transition.

Le gouvernement fédéral examine également différentes options pour simplifier les exigences d'admissibilité dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes, afin d'aider les gens de partout au pays à faire la transition à une thermopompe, y compris les personnes qui chauffent actuellement leur maison au propane ou au gaz naturel.

Suspendre temporairement la tarification fédérale de la pollution sur le mazout de chauffage

En plus de soutenir la population canadienne pour l'installation d'une thermopompe électrique, le gouvernement fédéral suspend temporairement la redevance fédérale sur les combustibles pour les livraisons de mazout de chauffage pendant le remplacement de fournaies au mazout. Le mazout de chauffage est utilisé par 1,1 million de foyers au Canada, dont 267 000 en Ontario et 287 000 au Canada atlantique. Le mazout de chauffage est très polluant et particulièrement coûteux, car il coûte de deux à quatre fois plus cher que le gaz naturel pour chauffer un domicile.

Cette suspension temporaire constitue une mesure ciblée qui vise à tenir compte de cette réalité, alors que des mesures de soutien sont mises en œuvre pour aider les gens à passer aux thermopompes électriques propres et abordables. Cette suspension temporaire sera en vigueur du 9 novembre 2023 au 31 mars 2027.

Offrir plus de comptes bancaires à faibles frais et sans frais

Les Canadiens ne font plus affaire avec leur banque comme elles le faisaient il y a 10 ans. Aujourd'hui, la plupart des gens au Canada utilisent les services bancaires en ligne pour payer des factures et transférer de l'argent, et les opérations par carte de débit sont beaucoup plus courantes que les paiements en espèces, surtout depuis la pandémie. Certaines banques ont déjà accepté de fournir à la population canadienne des services bancaires à faibles frais et sans frais. Toutefois, ces ententes ont été conclues il y a 10 ans et ne sont plus adaptées aux réalités des services bancaires de 2023.

Pour rendre les services bancaires plus abordables et répondre aux besoins bancaires en évolution de la population canadienne, le gouvernement fédéral a demandé à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) de collaborer avec les banques afin d'améliorer les caractéristiques des comptes à faibles frais et sans frais en fonction des réalités d'aujourd'hui, comme des services bancaires qui prévoient un plus grand nombre de transactions par débit, de paiements de facture en ligne et de virements électroniques sans frais supplémentaires. L'ACFC s'emploiera également à élargir l'accès aux comptes à faibles frais et sans frais à un plus grand nombre de personnes, notamment en faisant en sorte qu'un plus grand nombre de personnes soient admissibles aux comptes sans frais et en veillant à ce que plus de banques offrent des options bancaires abordables.

Le gouvernement fournira une mise à jour sur les progrès réalisés au cours des prochains mois.

Un ombudsman indépendant lorsque les gens font affaire avec leurs banques

Pendant trop longtemps, les banques ont pu choisir qui allait régler les plaintes déposées par les Canadiens contre leur banque. La population canadienne mérite de pouvoir compter sur un défenseur impartial pour défendre ses intérêts, et c'est pourquoi le gouvernement a récemment désigné l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) en tant qu'organisme externe unique de traitement des plaintes pour le secteur bancaire. Organisme transparent et indépendant sans but lucratif, l'OSBI aura la légitimité pour régler les plaintes dans toutes les banques canadiennes à compter du 1^{er} novembre 2024.

Des services bancaires pour les gens

Les services bancaires pour les gens, également connus sous le nom de « système bancaire ouvert » ou « finances axées sur les clients », désignent les systèmes qui permettent aux personnes et aux entreprises de transférer en toute sécurité leurs données financières à différents fournisseurs de services financiers, y compris les applications qui utilisent des données pour fournir des conseils automatisés en matière de budgétisation et d'épargne. Bien que ces services financiers axés sur les données puissent être fort utiles pour aider les gens à gérer leurs finances, pour y accéder, les Canadiens doivent à l'heure actuelle communiquer leurs informations d'identification bancaire aux entreprises de technologie financière. Cette pratique non sécuritaire et non réglementée les expose à des risques de sécurité, de confidentialité et de responsabilité en cas d'atteinte à la protection des données ou de perte de données.

- ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le gouvernement fédéral présentera dans le budget de 2024 un projet de loi visant à établir un cadre des services bancaires pour les gens qui réglementerait l'accès aux données financières. Ce cadre garantira à la population canadienne et aux petites entreprises un accès sûr et sécuritaire aux services et aux produits financiers qui les aident à gérer et à améliorer leurs finances.

Parallèlement à cette annonce, le gouvernement publie un énoncé de politique décrivant sa position sur les principaux objectifs stratégiques et les éléments essentiels du cadre, notamment la gouvernance, la portée, l'accréditation, les règles communes et les normes techniques. Cet énoncé de politique aidera à guider l'industrie lors de la mise en œuvre du cadre des services bancaires pour les gens. Le Canada propose un cadre qui s'harmonise avec ceux de ses principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis, où, tous les jours, des citoyens canadiens vont travailler et faire des affaires.

Quels avantages offriront les services pour les gens?

La mise en œuvre d'un cadre des services bancaires pour les gens :

- ✓ permettra aux gens d'accéder à leurs données financières et de les communiquer en toute sécurité;
- ✓ veillera à ce qu'aucuns frais ne soient facturés pour l'accès aux données et leur communication;
- ✓ protégera les clients et le système financier contre les pratiques risquées comme la capture de données d'écran;
- ✓ veillera à ce que les parties coupables soient tenues responsables des dommages ou des atteintes à la protection des données;
- ✓ permettra aux Canadiens d'accéder en toute sécurité à des produits et des services novateurs qui peuvent les aider à améliorer leur situation financière, comme :
 - des applications qui établissent des cotes de crédit à partir de données sur les transactions;
 - des agrégateurs de comptes qui offrent un portrait financier plus complet et contribuent à améliorer la prise de décisions;
 - des outils de budgétisation qui surveillent les dépenses et fournissent des renseignements pour améliorer le bien-être financier;
 - des plateformes qui offrent des conseils financiers automatisés, adaptés à la situation financière et aux besoins uniques d'un consommateur.

Appuyer la modernisation des paiements au Canada

Le gouvernement fédéral s'engage à promouvoir la sécurité et l'intégrité du système financier du Canada. Le 22 novembre 2023, le gouvernement publiera la version finale du règlement pris en vertu de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*, qui rendra les services de paiement plus sécuritaires pour la population canadienne et les entreprises.

- ▶ L'Énoncé économique de l'automne de 2023 annonce que le gouvernement entend apporter des modifications à la *Loi canadienne sur les paiements* pour étendre l'admissibilité à l'adhésion à Paiements Canada aux fournisseurs de services de paiements supervisés par la Banque du Canada, aux coopératives de crédit locales qui sont membres d'une société coopérative de crédit centrale et aux exploitants de chambres de compensation désignées. Cette modernisation permettra de réduire les coûts de transaction et d'offrir à la population canadienne des paiements plus rapides et plus sécuritaires.

Soutenir les petites entreprises

Les petites entreprises représentent 98 % de toutes les entreprises au Canada et jouent un rôle essentiel dans les communautés du pays.

Pendant la pandémie, le gouvernement fédéral s'est concentré sur les emplois pour veiller à ce que les entreprises se maintiennent à flot et que les gens conservent leur travail. Dans le cadre des dépenses d'urgence historiques du gouvernement, le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a fourni une somme de 49 milliards de dollars en prêts sans intérêt allant jusqu'à 60 000 \$, assortis d'un remboursement partiel, à près de 900 000 petites entreprises et organismes à but non lucratif. Afin d'appuyer davantage ces entreprises et ces organismes, le gouvernement a récemment annoncé les modifications suivantes :

- ✓ Puisque la fin du mois de décembre représente une période de l'année occupée pour de nombreuses entreprises canadiennes, la date limite du remboursement des prêts du CUEC menant à un remboursement partiel pouvant atteindre 20 000 \$ est reportée du 31 décembre 2023 au 18 janvier 2024. Cette décision s'appuie sur la période de prolongation d'un an annoncée en janvier 2022.

- ✓ Les détenteurs de prêts du CUEC qui présenteront d'ici le 18 janvier 2024 une demande de refinancement auprès de l'institution financière qui leur a accordé le prêt du CUEC auront désormais droit à une prolongation jusqu'au 28 mars 2024 pour rembourser leur prêt menant à un remboursement partiel. Ainsi, un plus grand nombre de petites entreprises et d'organismes à but non lucratif pourront profiter de cet allègement et auront plus de temps pour présenter leur demande de refinancement auprès de leur institution financière.
- ✓ En date du 19 janvier 2024, les prêts non remboursés, y compris ceux visés par la période de prolongation pour le refinancement, seront convertis en prêts de trois ans assortis d'un taux d'intérêt de 5 % par année, et la date du remboursement du prêt à terme sera prolongée d'une année, soit du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026. Autrement dit, les petites entreprises et les organismes à but non lucratif seront automatiquement admissibles à un prêt de trois ans à faible taux d'intérêt allant jusqu'à 60 000 \$ s'ils n'ont pas remboursé ou refinancé leur prêt. Les entreprises et les organismes qui ne seront pas en mesure d'obtenir un refinancement ou de générer suffisamment de liquidités pour rembourser leur prêt à temps pour profiter du remboursement partiel disposeront ainsi d'une année de plus pour continuer de le rembourser à un coût d'emprunt peu élevé. Les détenteurs de prêts du CUEC peuvent également rembourser le capital en tout temps pendant la durée de trois ans, ce qui donne une plus grande souplesse aux entreprises.

Le remboursement d'un prêt au plus tard à la nouvelle date limite du 18 janvier 2024 (ou le 28 mars 2024 dans le cas d'une demande de refinancement présentée avant le 18 janvier 2024 auprès de l'institution financière ayant accordé le prêt du CUEC) entraînera un remboursement partiel de 10 000 \$ sur un prêt de 40 000 \$, et de 20 000 \$ sur un prêt de 60 000 \$. Les changements mentionnés ci-haut s'appliquent également aux prêts équivalents aux prêts du CUEC émis au titre du Fonds d'aide et de relance régionale.

Camille est propriétaire d'une petite entreprise de réfrigération au Nouveau-Brunswick. Elle a un prêt de 60 000 \$ du CUEC et n'est pas en mesure de rembourser 40 000 \$ pour bénéficier d'un remboursement partiel de 20 000 \$ d'ici le 18 janvier 2024. Son prêt de 60 000 \$ du CUEC deviendra un prêt à terme de trois ans le 19 janvier 2024, qui sera assorti d'un taux d'intérêt annuel de 5 % et qu'elle devra rembourser tous les mois (jusqu'à concurrence de 250 \$ par mois). Camille a jusqu'au 31 décembre 2026 pour rembourser le montant principal du prêt de 60 000 \$.

Guillaume est propriétaire d'une petite entreprise d'aménagement paysager au Québec et a un prêt de 40 000 \$ du CUEC. Il demande un refinancement de 30 000 \$ auprès de l'institution financière qui lui a accordé son prêt du CUEC. Grâce à la nouvelle prolongation, il a jusqu'au 28 mars 2024 pour recevoir une réponse et obtenir un refinancement afin de rembourser son prêt du CUEC et de bénéficier d'un remboursement partiel de 10 000 \$.

Éliminer la TPS/TVH sur les services de psychothérapie et de counseling

Les services de thérapie et de counseling jouent un rôle déterminant dans la vie et la santé mentale de millions de gens au Canada, mais ils peuvent aussi être coûteux. Afin de s'assurer que la population canadienne peut recevoir l'aide dont elle a besoin, le gouvernement fédéral prend les moyens nécessaires pour rendre ces services essentiels plus accessibles.

- ▶ L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose d'éliminer la TPS/TVH sur les services professionnels rendus par les psychothérapeutes et les thérapeutes en counseling.

Une nouvelle prestation d'assurance-emploi pour l'adoption

Les prestations parentales ou de maternité de l'assurance-emploi constituent un soutien essentiel pour les nouveaux parents. Actuellement, les parents adoptifs ont droit aux prestations parentales de l'assurance-emploi, mais pas aux 15 semaines de prestations de maternité. Il arrive trop souvent que les parents adoptifs n'aient pas suffisamment de temps pour répondre aux demandes du processus d'adoption, nouer des liens avec leur enfant et se préparer à l'accueillir dans sa nouvelle maison.

- ▶ L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose l'instauration d'une nouvelle prestation d'assurance-emploi pour l'adoption de 15 semaines, qui peut être partagée, à un coût estimatif de 48,1 millions de dollars sur six ans à compter de 2023-2024, et de 12,6 millions de dollars par année par la suite. On s'attend à ce que cette prestation donne chaque année à environ 1 700 familles canadiennes plus de temps et de souplesse lorsqu'elles accueillent un nouvel enfant. Les parents de substitution seront également admissibles à cette prestation.
- ▶ L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose également d'apporter des modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi*, ainsi que les modifications correspondantes au *Code canadien du travail*, pour s'assurer que les personnes qui travaillent dans les secteurs sous réglementation fédérale ont la protection d'emploi dont elles ont besoin alors qu'elles reçoivent la prestation d'assurance-emploi pour l'adoption.

Bonifier l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers

De nombreux travailleurs saisonniers, y compris dans les secteurs de la pêche et du tourisme, comptent sur l'assurance-emploi pour le soutien dont ils ont besoin entre les saisons de travail. Toutefois, les récentes anomalies des taux de chômage régionaux signifient que de nombreux travailleurs saisonniers risquent de vivre avec un écart de revenu pendant une plus longue période cette année.

- ▶ En réaction aux circonstances économiques atypiques et particulières de cette année, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose jusqu'à quatre semaines supplémentaires d'assurance-emploi aux travailleurs saisonniers admissibles de 13 régions économiques. Cette nouvelle mesure devrait coûter 69,8 millions de dollars sur trois ans à compter de 2023-2024.

Les travailleurs saisonniers devraient déposer leur demande entre le 10 septembre 2023 et le 7 septembre 2024 pour pouvoir profiter de ce soutien bonifié temporaire.

2.2 De meilleurs soins de santé

Offrir des soins dentaires aux Canadiens

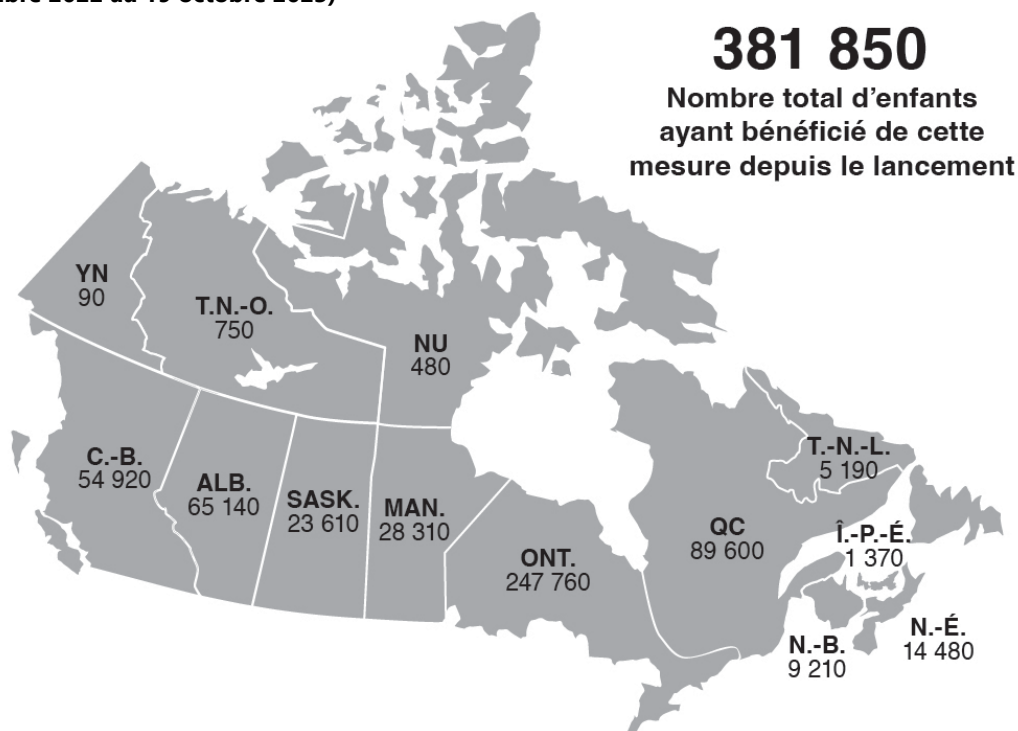
Consulter un dentiste est importante pour la santé, mais peut coûter cher. À l'heure actuelle, plus du tiers de la population canadienne n'est pas couvert par une assurance dentaire. Afin de rendre les soins dentaires plus abordables, le gouvernement fédéral s'est engagé à couvrir les soins dentaires des personnes non assurées dont le revenu familial est inférieur à 90 000 \$ par année, à commencer par les enfants de moins de 12 ans.

En septembre 2022, le gouvernement a annoncé la Prestation dentaire canadienne, qui représente la première étape de ce régime. Les demandes sont acceptées depuis décembre 2022 et offrent aux parents ou aux tuteurs admissibles des paiements directs, à l'avance et libres d'impôt, pouvant atteindre 1 300 \$ par enfant, sur deux ans, pour couvrir le coût des soins dentaires. À ce jour, la Prestation dentaire canadienne a aidé plus de 380 000 enfants à recevoir les soins dentaires dont ils ont besoin.

Le gouvernement continue également de se préparer au lancement du Régime canadien de soins dentaires. Une fois pleinement mis en œuvre, le Régime canadien de soins dentaires aidera jusqu'à 9 millions de personnes non assurées dont le revenu familial net est inférieur à 90 000 \$ à obtenir les soins dentaires dont elles ont besoin, sans quote-part pour les personnes dont le revenu familial est inférieur à 70 000 \$. De plus amples renseignements sur le régime, dont la mise en œuvre devrait commencer d'ici la fin de 2023, seront communiqués par Santé Canada au cours des prochaines semaines.

Figure 2.1

**Paielements de la Prestation dentaire canadienne, par province et par territoire
(du 1^{er} décembre 2022 au 19 octobre 2023)**



Renforcer les soins de santé publics

Un système de santé public solide et efficace est au cœur de l'identité canadienne. Il est essentiel à notre bien-être et constitue un pilier important d'une économie prospère et en croissance.

Le 7 février 2023, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de près de 200 milliards de dollars sur 10 ans pour améliorer les services de soins de santé offerts à la population canadienne. Grâce à ce plan, le gouvernement a déjà versé un supplément de 2 milliards de dollars au titre du Transfert canadien en matière de santé afin que les provinces et les territoires puissent réduire les retards et répondre aux pressions urgentes, y compris dans les hôpitaux pédiatriques, les salles d'urgence et les salles d'opération.

Le gouvernement a également fait avancer la négociation d'ententes bilatérales adaptées avec les provinces et les territoires pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de santé. Des ententes de principe ont été signées avec l'ensemble des provinces et des territoires, sauf le Québec. De plus, la première entente bilatérale officielle a été conclue avec la Colombie-Britannique le 10 octobre. Ces ententes bilatérales, qui fourniront 25 milliards de dollars de financement supplémentaire sur 10 ans, permettront de répondre aux besoins individuels des provinces et des territoires relatifs au système de santé, comme un meilleur accès aux services de santé, le soutien des travailleurs de la santé, la réduction des arriérés, l'augmentation du soutien en santé mentale et en toxicomanie, l'amélioration de la reconnaissance des permis et des titres de compétence ainsi que la modernisation des systèmes de santé. Pour recevoir le financement prévu pour 2023-2024 dans le cadre des ententes bilatérales individuelles, les provinces et les territoires doivent signer une telle entente d'ici le 31 mars 2024.

Le gouvernement collabore également avec des partenaires autochtones pour mieux soutenir les priorités des Autochtones en matière de santé, et versera une somme de 2 milliards de dollars sur 10 ans, qui sera distribuée en fonction des distinctions par l'intermédiaire du Fonds d'équité en santé autochtone.

Un investissement fédéral historique dans les soins de santé publics

L'investissement supplémentaire de près de 200 milliards de dollars dans les soins de santé annoncé en février 2023 offrira un soutien important à la population canadienne au cours des 10 prochaines années :

- **Croissance stimulée par le PIB** : Comme l'indexation du Transfert canadien en matière de santé est fondée sur la croissance du PIB, on prévoit que 146,0 milliards de dollars supplémentaires seront fournis au cours des 10 prochaines années par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé, en plus des 45,2 milliards de dollars fournis en 2022-2023.
- **Supplément du Transfert canadien en matière de santé** : Le 30 juin 2023, le gouvernement fédéral a versé un supplément de 2 milliards de dollars pour répondre aux pressions immédiates sur le système de soins de santé, plus particulièrement dans les hôpitaux pédiatriques, les salles d'urgence et les salles d'opération.
- **Garantie de 5 % du Transfert canadien en matière de santé** : Le gouvernement fédéral versera, aux provinces et aux territoires qui s'engagent à améliorer leur collecte et leur gestion des données sur la santé, des paiements supplémentaires pour que le Transfert canadien en matière de santé augmente d'au moins 5 % par année au cours des cinq prochaines années. Le dernier versement supplémentaire sera intégré au montant de base du Transfert canadien en matière de santé à la fin de la période de cinq ans, ce qui entraînera une augmentation permanente du financement. Il s'agit d'un financement supplémentaire estimé à 17,5 milliards de dollars sur 10 ans par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé.
- **Ententes bilatérales sur mesure** : Ces ententes permettront d'offrir un financement souple supplémentaire de 25 milliards de dollars sur 10 ans dont les provinces et les territoires pourront se servir pour répondre aux besoins particuliers de leur population et de leur contexte géographique, en plus des 7,8 milliards de dollars existants pour les ententes bilatérales sur les soins à domicile, la santé mentale et les soins de longue durée.
- **Soutien au salaire des préposés aux services de soutien à la personne** : Le gouvernement fédéral versera 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour l'augmentation du salaire horaire des préposés aux services de soutien à la personne et des professions connexes.
- **Fonds d'investissement-santé pour les territoires** : Le gouvernement fédéral versera 350 millions de dollars sur 10 ans afin de tenir compte des déplacements pour des raisons médicales et du coût plus élevé de la prestation des soins de santé dans les territoires.

Un investissement fédéral historique dans les soins de santé publics

Le tableau 2.4 présente le financement alloué aux provinces et aux territoires sur 10 ans :

Tableau 2.4

Affectations provinciales/territoriales du Plan de financement en santé sur 10 ans

Province/territoire	Nouveau financement	Financement supplémentaire total sur 10 ans par rapport aux niveaux de 2022-2023
Terre-Neuve-et-Labrador	987 M\$	2,36 G\$
Île-du-Prince-Édouard	375 M\$	1,06 G\$
Nouvelle-Écosse	1,51 G\$	5,18 G\$
Nouveau-Brunswick	1,29 G\$	3,95 G\$
Québec	9,02 G\$	38,35 G\$
Ontario	16,07 G\$	78,61 G\$
Manitoba	1,92 G\$	7,23 G\$
Saskatchewan	1,71 G\$	6,31 G\$
Alberta	5,27 G\$	25,72 G\$
Colombie-Britannique	6,05 G\$	29,05 G\$
Nunavut	93 M\$	314 M\$
Territoires du Nord-Ouest	93 M\$	313 M\$
Yukon	95 M\$	333 M\$
Total	46,17 G\$	200,49 G\$

Nota :

¹ Le financement des préposés aux services de soutien de la personne n'a pas encore été affecté, mais est inclus dans le total.

² Les affectations provinciales/territoriales sont fondées sur des projections internes de la population et la modélisation de Statistique Canada.

³ À partir de 2024-2025, tous les montants du Transfert canadien en matière de santé sont théoriques et estimés en fonction des prévisions de décembre du secteur privé concernant le PIB nominal et peuvent être modifiés.

⁴ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Chapitre 2

Soutenir une classe moyenne forte

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
2.1. Rendre la vie plus abordable	264	-93	-225	180	21	21	168
Aider plus de ménages à passer aux thermopompes électriques*	40	140	160	160	0	0	500
<i>Moins : fonds provenant des ressources actuelles</i>	<i>-40</i>	<i>-300</i>	<i>-160</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-500</i>
Suspendre temporairement la tarification fédérale de la pollution sur le mazout de chauffage*	255	0	-255	0	0	0	0
Éliminer la TPS/TVH sur les services de psychothérapie et de counseling	0	10	10	10	10	10	50
Une nouvelle prestation d'assurance-emploi pour l'adoption	0	8	8	10	11	11	48
Bonifier l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers	9	49	12	0	0	0	70
Chapitre 2 – Incidence budgétaire nette	264	-93	-225	180	21	21	168

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Conformément à l'annonce du 26 octobre 2023.

Chapitre 3

Bâtir une économie qui fonctionne pour tous les Canadiens

À la suite de la forte reprise qui a suivi la récession causée par la pandémie, le gouvernement fédéral a mis en place un plan économique pour s'assurer que l'économie canadienne demeure résiliente. Plus d'un million de Canadiennes et de Canadiens de plus qu'avant la pandémie sont sur le marché du travail, le taux de chômage au pays demeure faible par rapport aux normes historiques et la croissance des salaires a dépassé l'inflation au cours des neuf derniers mois.

Il faut s'attaquer aux défis avec lesquels la population du Canada et l'économie canadienne sont aux prises aujourd'hui et saisir les opportunités qui se présenteront au cours des prochaines années.

L'économie mondiale évolue. Partout dans le monde, les pays agissent rapidement pour lutter contre les changements climatiques et bâtir leur économie propre. À mesure que le monde se dirige vers la carboneutralité, le gouvernement fédéral met en œuvre son plan économique visant à faire en sorte que les travailleuses et les travailleurs, ainsi que les entreprises du Canada, montrent l'exemple.

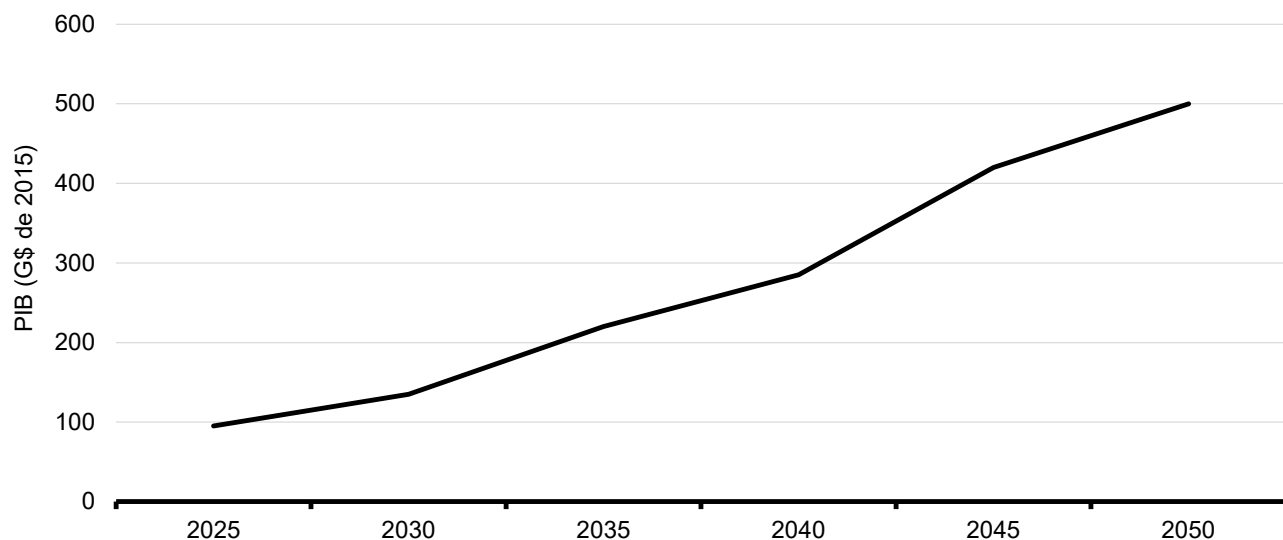
Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral a présenté le plan canadien pour l'emploi dans l'économie propre, qui ouvrira une nouvelle ère de bons emplois pour la classe moyenne au pays en vue d'aider les gens à soutenir leur famille, de faire progresser la réconciliation économique et de veiller à ce que les peuples autochtones puissent aussi profiter de la prospérité qui découlera des grands projets d'énergie propre, tout en faisant de l'économie canadienne un chef de file dans un monde carboneutre.

Selon les estimations du groupe de réflexion Clean Energy Canada, la contribution du secteur de l'énergie propre à l'économie du Canada pourrait gagner jusqu'à six fois en importance d'ici 2050. Une autre analyse menée par Services économiques RBC mentionne que de 235 000 à 400 000 emplois seront créés au cours des 10 prochaines années dans l'économie propre, où un certain nombre de secteurs afficheront une forte croissance (graphique 3.2).

L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* présente une série de nouvelles mesures ayant pour but de faire progresser le plan économique du gouvernement en continuant à bâtir une économie plus dynamique. Il présente aussi des mises à jour importantes sur les principaux piliers du plan du gouvernement visant à lutter contre les changements climatiques et à ouvrir d'excellentes opportunités d'emploi pour les Canadiens d'un océan à l'autre.

Graphique 3.1

Croissance du PIB liée à l'énergie propre, de 2025 à 2050



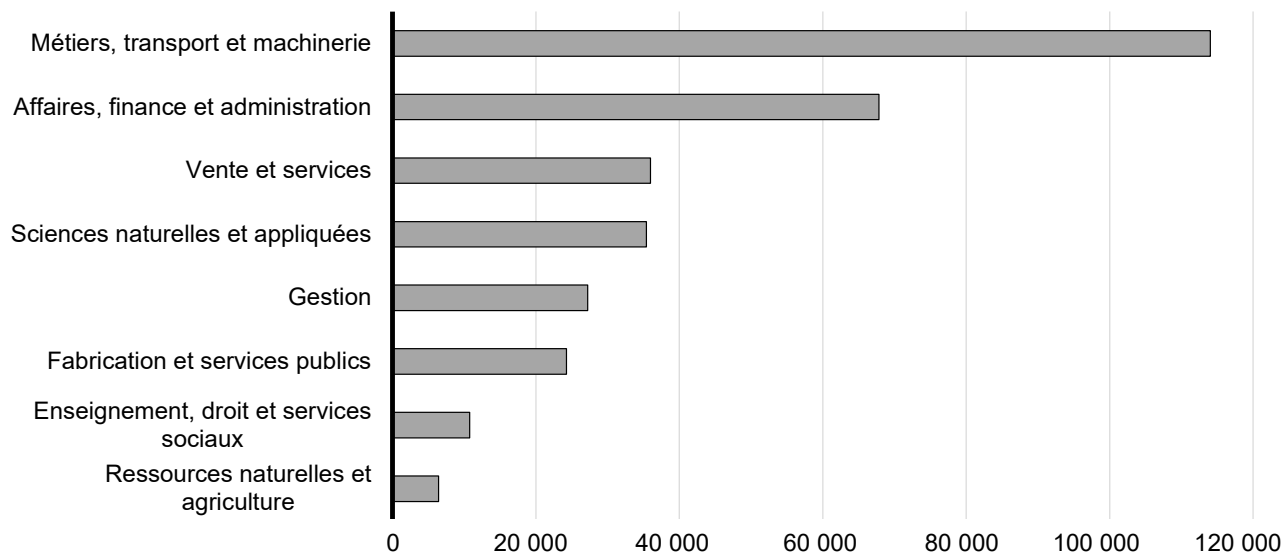
Source : Clean Energy Canada, *A Pivotal Moment*

*Correspond à la limite supérieure de l'estimation et inclut la croissance de l'ensemble du PIB pendant la période examinée.

** Les estimations du PIB sont en dollars de 2015.

Graphique 3.2

Nouveaux emplois dans l'économie propre, par secteur, de 2022 à 2032



Source : Services économiques RBC, *Emplois en environnement : la révolution des aptitudes nécessaire au Canada pour atteindre zéro émission nette*

Nota – Les emplois nets ajoutés comprennent : 1) les emplois qui devraient nécessiter des compétences spécialisées liées à la transition vers une économie propre; 2) les emplois pour lesquels les compétences requises demeureront stables, mais dont la demande augmentera fortement sous l'impulsion de l'industrie propre.

3.1 Bâtir l'économie propre du Canada

Le plan du gouvernement fédéral pour une économie propre au Canada donne déjà des résultats. Au cours des trois dernières années seulement, plus de 90 projets de croissance propre, d'une valeur totale de plus de 40 milliards de dollars, y compris en investissement privé, ont été mis en chantier ou le seront bientôt dans l'ensemble du Canada. Les projets d'économie propre attirent des investissements dans toutes les régions du pays et permettent de créer d'excellents emplois pour la classe moyenne (figure 3.1).

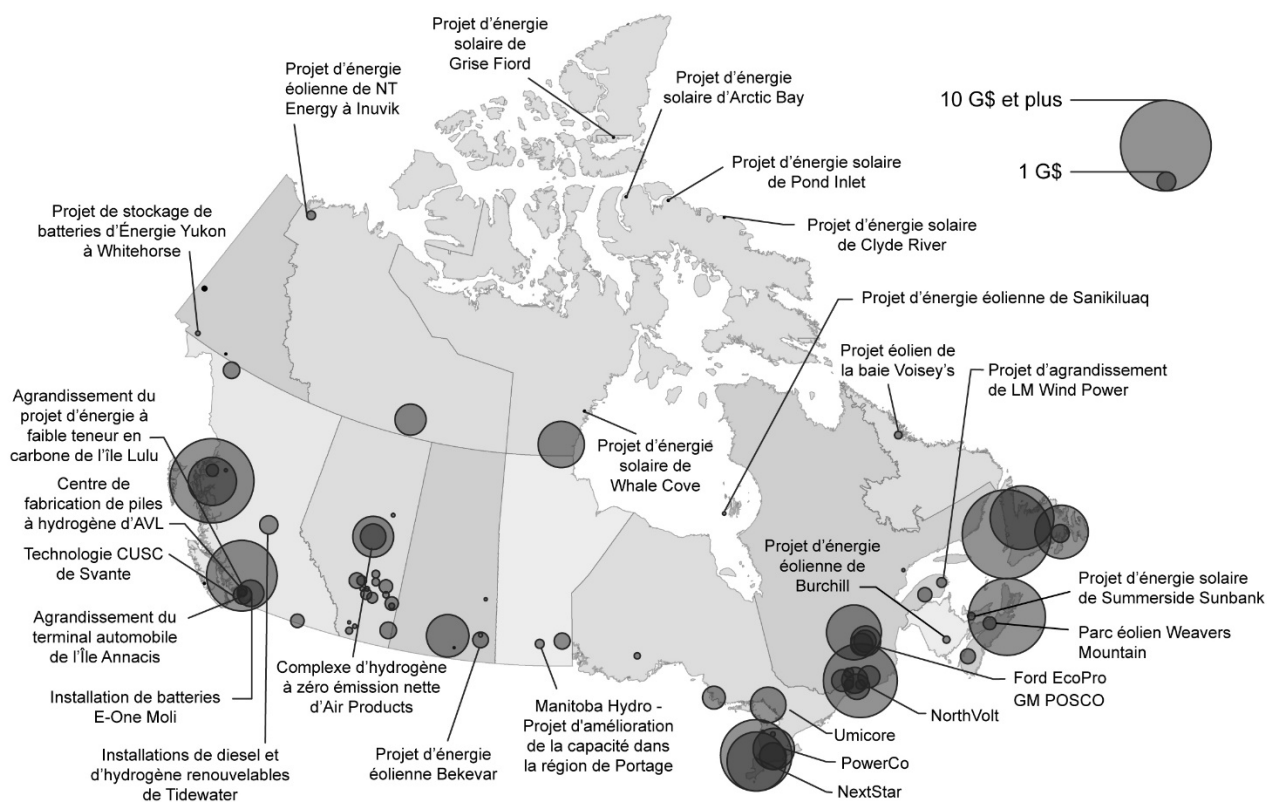
Les entreprises du monde entier profitent déjà de l'avantage canadien. Selon l'OCDE, le Canada se classe troisième au monde pour ce qui est de l'importance des investissements directs étrangers au premier semestre de 2023.

Alors que plus de 1 billion de dollars de capitaux privés sont prêts à être injectés dans la création des économies propres du 21^e siècle, le Canada dispose des ressources abondantes requises pour prospérer, qu'il s'agisse des minéraux critiques jusqu'à la recherche et à l'innovation de calibre mondial, en passant par un large bassin bien développé de main-d'œuvre talentueuse et diversifiée qui bénéficie du soutien de programmes tels que des services de garde d'enfants abordables et des soins de santé publique solides. En outre, la stabilité des institutions politiques et économiques du Canada représente un autre élément prisé par les entreprises du monde entier qui cherchent un endroit sûr où faire des affaires.

Le plan canadien pour l'emploi dans l'économie propre vise à tirer parti des remarquables avantages concurrentiels du Canada pour attirer les investissements et créer des emplois dans l'ensemble du pays.

Figure 3.1

Aperçu des investissements récents et proposés dans l'économie propre

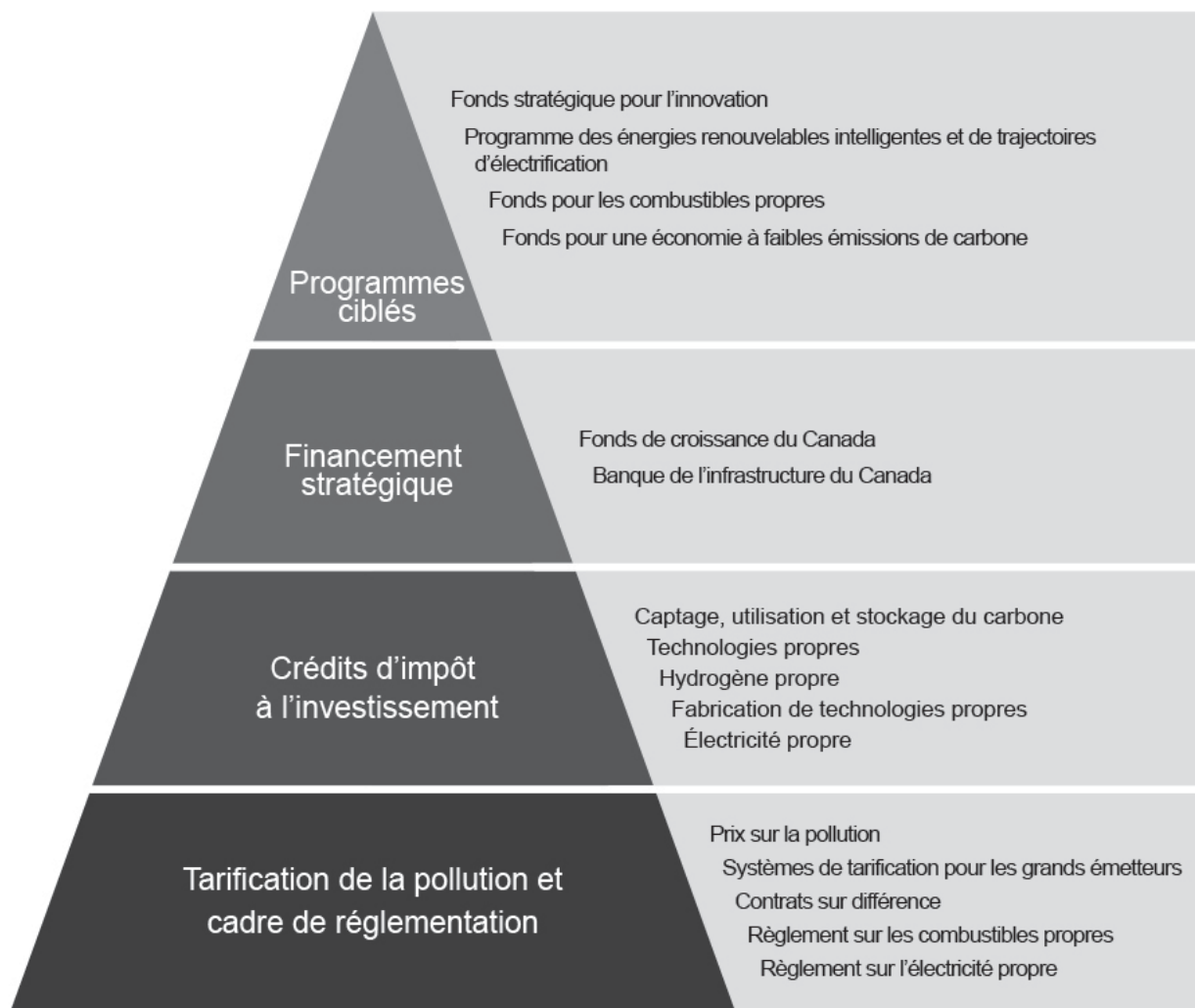


* Les projets ne se réaliseront peut-être pas tous pour diverses raisons, y compris l'évolution des conditions du marché, l'impossibilité d'obtenir les permis et le financement nécessaires ou l'évolution des priorités commerciales des promoteurs.

Source : Analyse interne d'annonces publiques du ministère des Finances

Figure 3.2

Stratégie et principaux outils



Échéancier pour la mise en place des crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre

Comme il s'agit d'un important pilier du plan canadien pour l'emploi dans une économie propre, le gouvernement se concentre sur la mise en œuvre des nouveaux crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre, qui visent le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'adoption de technologies propres, l'hydrogène propre, la fabrication de technologies propres et l'électricité propre. L'échéancier suivant décrit la démarche que suivra le gouvernement en vue d'offrir tous les crédits d'impôt à l'investissement en 2024.

Les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre seront mis en place comme suit, selon l'issue des consultations :

Captage, utilisation et stockage du carbone (CUSC)

- Dépôt d'une mesure législative au Parlement cet automne.
- Tenue de consultations sur la proposition législative du 4 août 2023 au 8 septembre 2023.
- Le crédit d'impôt serait disponible à compter du 1^{er} janvier 2022.

Technologies propres

- Dépôt d'une mesure législative au Parlement cet automne.
- Tenue de consultations sur la proposition législative du 4 août 2023 au 8 septembre 2023.
- Le crédit d'impôt serait disponible à compter du 28 mars 2023.

Hydrogène propre

- Lancement cet automne de consultations sur la proposition législative.
- Le gouvernement prévoit déposer la mesure législative au Parlement au début de 2024.
- Le crédit d'impôt serait disponible à compter du 28 mars 2023.

Fabrication de technologies propres

- Lancement cet automne de consultations sur la proposition législative.
- Le gouvernement prévoit déposer la mesure législative au Parlement au début de 2024.
- Le crédit d'impôt serait disponible à compter du 1^{er} janvier 2024.

Électricité propre (à l'exclusion des compagnies publiques d'électricité)

- Publication au début de 2024 des modalités de conception et de mise en œuvre.
- Lancement à l'été 2024 de consultations sur la proposition législative.
- Le gouvernement prévoit déposer la mesure législative au Parlement à l'automne 2024.
- Le crédit d'impôt serait disponible à compter de la date de dépôt du budget de 2024 pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.

Électricité propre (pour les compagnies publiques d'électricité)

- Tenue de consultations avec les provinces et les territoires en 2024.
- Le gouvernement prévoit déposer la mesure législative au Parlement à l'automne 2024.
- Le crédit d'impôt serait disponible à compter de la date de dépôt du budget de 2024 pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.

Élargissement de l'admissibilité aux crédits d'impôt à l'investissement dans les technologies propres et l'électricité propre en vue de soutenir l'utilisation des déchets de la biomasse pour l'électricité et le chauffage

- Lancement à l'été 2024 de consultations sur la proposition législative.
- Le gouvernement prévoit déposer la mesure législative au Parlement à l'automne 2024.
- Le crédit d'impôt élargi à l'investissement dans les technologies propres serait disponible à compter de la date du dépôt de l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*.

Échéancier pour la mise en place des crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre

- Le crédit d'impôt élargi à l'investissement dans l'électricité propre serait disponible à compter de la date du dépôt du budget de 2024 pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.

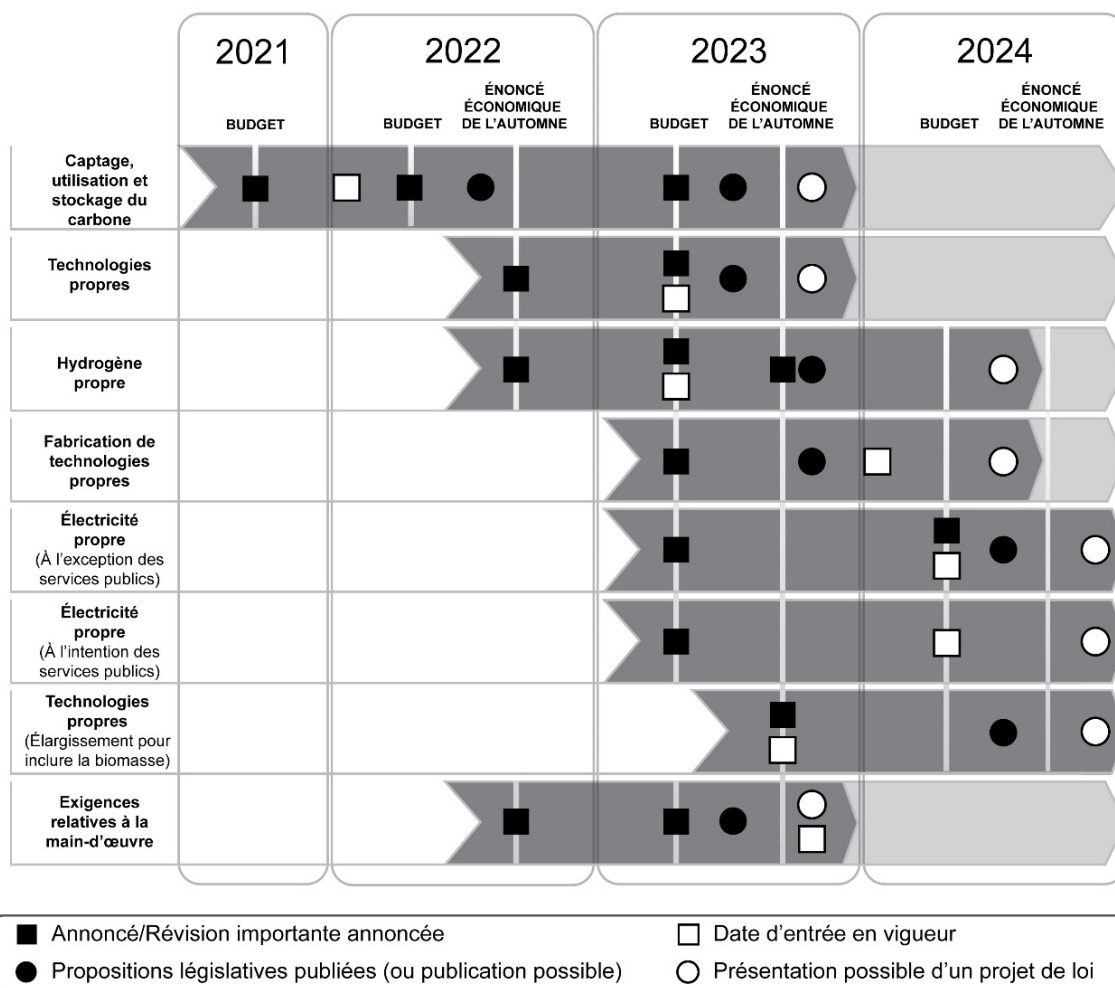
Exigences relatives à la main-d'œuvre

Comme il a été annoncé dans le budget de 2023, les crédits d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, l'hydrogène propre, l'électricité propre et le CUSC ne seront accordés au taux maximal qu'à condition que des exigences relatives à la main-d'œuvre soient satisfaites, à savoir le versement de salaires syndicaux en vigueur et l'offre d'opportunités de formation pour les apprentis.

- Dépôt au Parlement cet automne d'une mesure législative visant à mettre en œuvre les exigences relatives à la main-d'œuvre.
- Tenue de consultations sur la proposition législative du 4 août 2023 au 8 septembre 2023.
- Entrée en vigueur des exigences relatives à la main-d'œuvre à la date de dépôt du premier avis de motion de voies et moyens relatif à la loi habilitante cet automne.

Figure 3.3

Chronologie de la mise en place des crédits d'impôt à l'investissement



Utiliser les déchets de la biomasse pour l'électricité et le chauffage

Dans le cadre de leurs activités de production, des industries telles que la foresterie et l'agriculture produisent des sous-produits organiques, comme les restes de copeaux de bois et les résidus de cultures, qu'il est possible de valoriser pour produire de l'énergie abordable, tout en réduisant les émissions.

- ▶ Afin de réduire les déchets biologiques et de les utiliser comme nouveau moyen pour rendre plus abordable l'électricité et le chauffage au Canada, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* propose d'élargir l'admissibilité du :
 - Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres de 30 %, par l'inclusion des systèmes qui produisent de l'électricité, de la chaleur ou les deux à partir de déchets de la biomasse. Cet élargissement du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres serait offert aux entreprises qui investissent dans des biens admissibles qui sont acquis et prêts à être mis en service en vue d'être utilisés à compter du jour du dépôt de l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*.
 - Crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre de 15 %, par l'inclusion des systèmes qui produisent de l'électricité ou à la fois de l'électricité et de la chaleur à partir de déchets de la biomasse, qui serait disponible à compter de la date du dépôt du budget de 2024 pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.

Les exigences relatives à la main-d'œuvre, à savoir le versement de salaires en vigueur et l'offre d'opportunités de formation pour les apprentis, s'appliqueront aux crédits d'impôt à l'investissement élargis. La transformation des déchets de la biomasse en électricité et en chaleur constitue, sur la base du cycle de vie, une solution énergétique carboneutre, voire carbonégative lorsqu'elle est combinée avec le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, et offre en parallèle de nouvelles opportunités pour les grandes industries canadiennes. Cette proposition devrait coûter 853 millions de dollars de 2023-2024 à 2028-2029, et 1,2 milliard de dollars de plus de 2029-2030 à 2034-2035.

3.2 Le plan économique du Canada est concurrentiel à l'échelle mondiale

Le Canada a été à l'avant-garde des efforts mondiaux visant à créer une économie propre. Depuis que le gouvernement fédéral a lancé le premier plan national pour le climat en 2016, des entreprises de technologies propres canadiennes ont produit des technologies de pointe à l'échelle internationale, tandis que les milieux de la recherche dans tout le pays ont été à l'origine de nouvelles avancées écologiques, pendant que les travailleurs d'un océan à l'autre transformaient la façon de créer et de favoriser la croissance économique, tout en réduisant la pollution et en protégeant l'environnement.

Le monde rattrape son retard, et les amis et les alliés du Canada, notamment les États-Unis et l'Union européenne, contribuent à accélérer cette importante transition dans l'économie mondiale. On estime que l'*Inflation Reduction Act* des États-Unis pourrait mobiliser jusqu'à 1,7 billion de dollars américains d'investissements privés et publics qui seront injectés dans l'économie américaine. L'Union européenne a aussi pris d'importants engagements, notamment son nouveau plan industriel du pacte vert prévoyant des investissements publics de 245 milliards d'euros pour créer une économie propre en Europe. Les nouvelles mesures importantes annoncées dans le budget de 2023 permettront aux entreprises et à la main-d'œuvre du Canada d'avoir leur part des avantages offerts par l'économie propre aujourd'hui et pour les générations à venir.

Des analyses indépendantes montrent que le plan canadien pour l'emploi dans l'économie propre est concurrentiel par rapport aux mesures prises par les États-Unis et l'Union européenne (graphique 3.3) et qu'il permettra au Canada d'attirer les investissements propres nécessaires pour créer de bons emplois d'un océan à l'autre :

« Le soutien financier du Canada pour appuyer la transition vers l'énergie propre porte ses fruits et permet au pays d'asseoir sa position concurrentielle par rapport aux États-Unis. »

– Services économiques TD, avril 2023

« Au cœur de la tourmente provoquée par la crise énergétique mondiale, le Canada demeure un endroit clé qui fait avancer la transition vers l'énergie propre tout en soutenant la sécurité énergétique internationale et en surveillant de près les répercussions sociales et économiques des changements opérés. » [traduction]

– Fatih Birol, Ph. D., Directeur exécutif
Agence internationale de l'énergie, février 2023

« La démarche relativement non interventionniste suivie dans le budget de 2023 comporte bien des avantages, car elle permet aux marchés, plutôt qu'aux gouvernements, d'identifier les investissements optimaux et empêche les gouvernements de faire des dépenses retombées. » [traduction]

– Institut pour l'IntelliProspérité, mars 2023

« Les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre prévus dans le budget de 2023 du Canada feront du pays un chef de file mondial dans l'offre de conditions financières favorables pour les projets d'énergie verte. Ces nouveaux allègements fiscaux augmenteront la valeur de certains projets de plus de 50 % au cours de leur vie, ce qui place le Canada au deuxième rang des pays les plus attrayants pour les promoteurs d'énergie renouvelable, derrière les États-Unis. » [traduction]

– Rystad Energy, avril 2023

« Ce budget permettra de réaliser un avenir à faible émission de carbone, et rendra l'électricité propre plus abordable. Les grands "gagnants" du budget d'aujourd'hui sont les consommateurs d'électricité au Canada. » [traduction]

– Électricité Canada, mars 2023

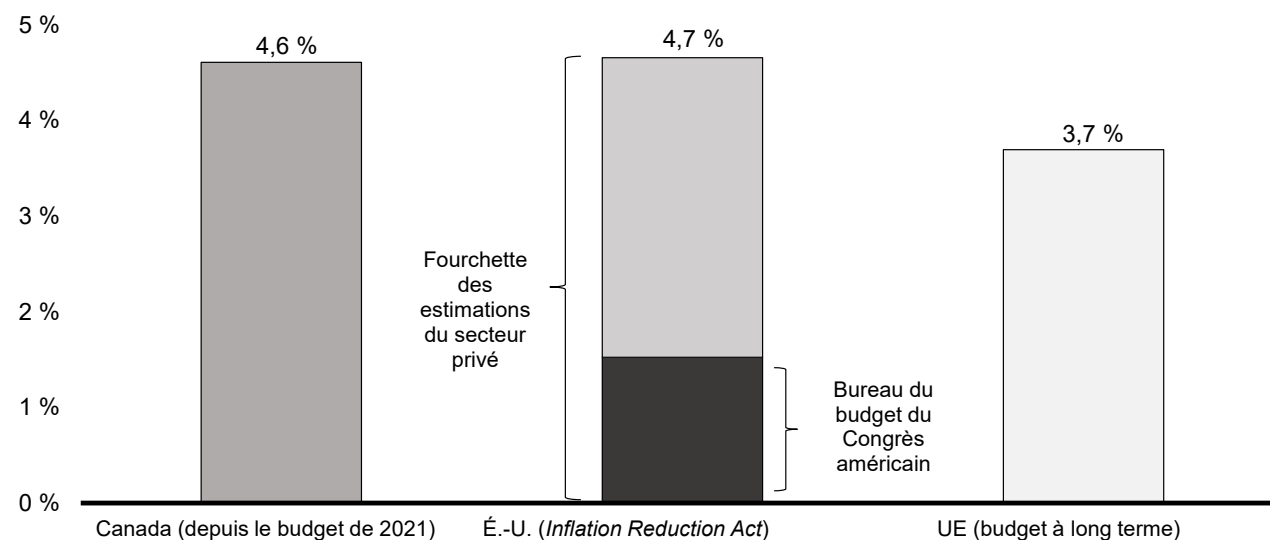
« Le gouvernement fédéral propose aujourd'hui des mesures intéressantes pour s'assurer que le Canada puisse tirer son épingle du jeu dans le domaine de l'électricité et d'une économie propre. La compétition entre les différents pays dans ce domaine est féroce. »

– Véronique Proulx, présidente-directrice générale,
Manufacturiers et Exportateurs du Québec, mars 2023

Graphique 3.3

Investissements publics dans l'économie propre

En pourcentage du PIB de 2022.



Nota – Les PIB nominaux respectifs de 2022 sont utilisés comme dénominateurs. Les estimations pour le Canada proviennent des calculs du ministère des Finances Canada selon la comptabilité d'exercice et ne tiennent pas compte des mesures de soutien provinciales. Services économiques TD estime que cela représente environ 5 % du PIB. Les estimations pour les États-Unis sont de 393 milliards de dollars américains (Bureau du budget du Congrès américain), de 800 milliards de dollars américains (Credit Suisse AG) et de 1,2 billion de dollars américains (Bistline et coll., Brookings Papers on Economic Activity). L'estimation de 578 milliards d'euros pour l'Union européenne est tirée de son budget de 2021 à 2027, incluant le plan de relance NextGenerationEU; les dépenses nationales supplémentaires des membres de l'Union européenne ne sont pas incluses. Le total n'inclut pas toutes les mesures de soutien, car différents pays fournissent un soutien par l'intermédiaire de différents ordres de gouvernement. Les chiffres sont destinés à fournir une comparaison des principales mesures annoncées récemment par les économies avancées.

Sources : ministère des Finances Canada; Brookings Institution; Credit Suisse AG; Bureau du budget du Congrès américain; Commission européenne

3.3 Investir dans l'économie du Canada

Construire une solide chaîne d'approvisionnement des batteries de véhicules électriques pour le Canada

Les grands constructeurs automobiles s'adaptent rapidement pour construire les véhicules électriques qui se taillent une place de choix partout dans le monde et font partie intégrante des plans de réduction des émissions de nombreux gouvernements.

Le Canada dispose de la meilleure main-d'œuvre au monde dans le secteur de l'automobile. Un pilier clé de l'économie propre au pays sera notre chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques, et ce, de l'extraction et la transformation des minéraux critiques jusqu'à la production de batteries et de composants, en passant par la fabrication de pièces et l'assemblage de véhicules. En 2022, le secteur canadien de l'automobile, le deuxième exportateur en importance du pays, employait plus de 500 000 personnes et a contribué au PIB à la hauteur de plus de 14 milliards de dollars.

Afin d'assurer la croissance de l'économie canadienne et d'offrir des opportunités à long terme aux travailleurs des chaînes d'approvisionnement de l'automobile du Canada, le gouvernement fédéral s'efforce d'attirer de grands projets dans le domaine des batteries pour véhicules électriques.

Depuis 2020, le Canada est allé chercher plus de 34 milliards de dollars d'investissements dans la chaîne d'approvisionnement des batteries et de l'automobile, ce qui stimulera la croissance de l'économie canadienne et protégera les emplois bien payés pour la classe moyenne, aujourd'hui et pour les générations à venir. En 2023, le gouvernement fédéral a fait en sorte que le Canada soit choisi pour accueillir d'importantes usines de

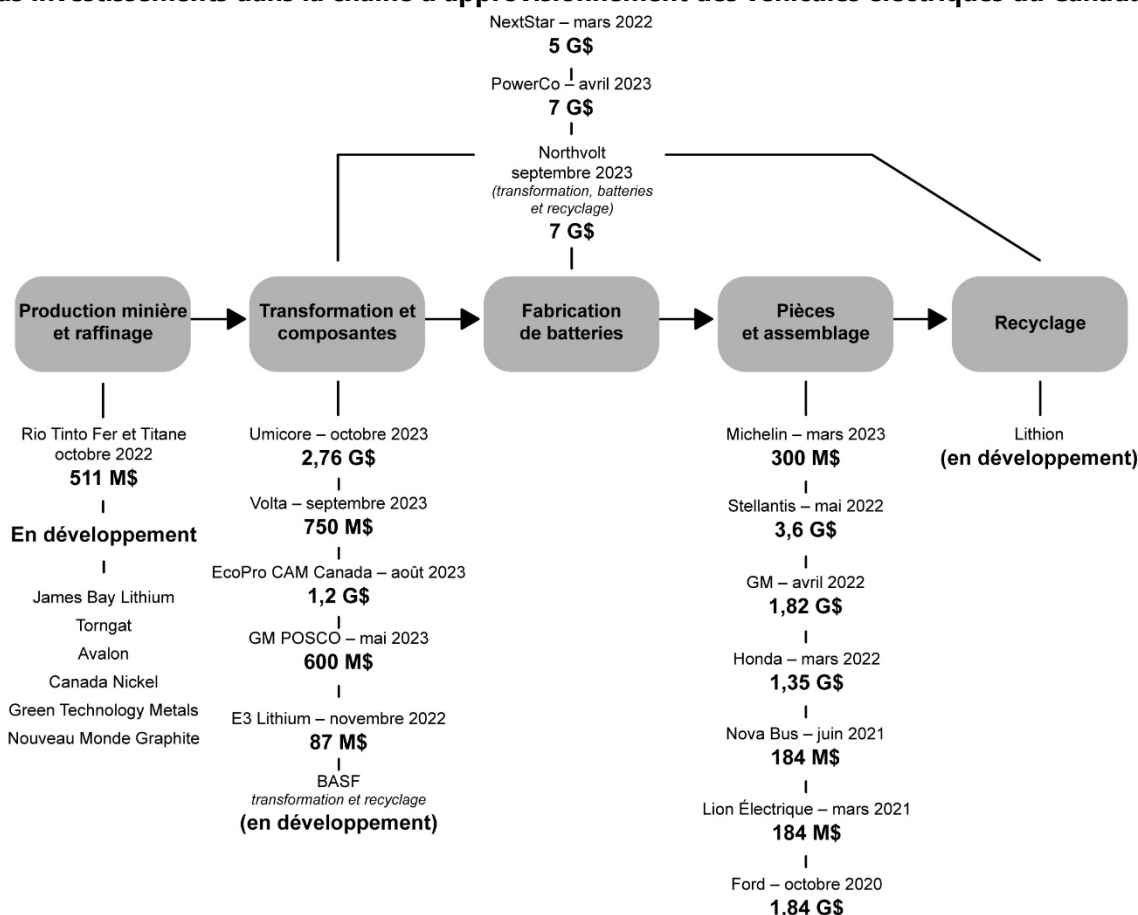
fabrication de batteries, soit celles de Volkswagen et de Stellantis-LGES, en Ontario, et de Northvolt, au Québec. Ces projets fourniront des emplois à des milliers de personnes au pays et ancreront l'avenir de l'industrie canadienne des véhicules électriques, tout en ouvrant de nouvelles opportunités à la main-d'œuvre et aux entreprises de l'ensemble des industries des minéraux critiques, du secteur manufacturier propre et des technologies propres du Canada.

Faire croître la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques au Canada

Le Canada est un lieu de choix pour les grands investissements dans la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques, depuis les premières étapes de l'exploitation minière et du raffinage jusqu'à la fabrication de batteries, à l'assemblage et au recyclage. Voici des exemples de grands projets récents.

Figure 3.4

Grands investissements dans la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques du Canada



Le gouvernement fédéral a également obtenu d'autres investissements importants dans l'économie propre du Canada, dont quelques exemples sont donnés ici.

Été 2022

- ✓ **BHP**, à Jansen (Saskatchewan), bénéficiera d'un investissement fédéral de 100 millions de dollars pour soutenir un projet de 7,5 milliards de dollars visant à faire avancer l'établissement d'une mine de potasse à faibles émissions de calibre mondial. Cet investissement permettra au Canada de demeurer un chef de file mondial de la production de potasse et de l'exploitation minière durable.

Automne 2022

- ✓ **Rio Tinto Fer et Titane**, à Sorel-Tracy (Québec), bénéficiera d'un investissement fédéral proposé pouvant atteindre 222 millions de dollars pour soutenir un projet de 511 millions de dollars visant à accroître sa production de minéraux critiques, notamment le lithium, le titane et le scandium.

Hiver 2023

- ✓ **Xanadu Quantum Technologies**, à Toronto (Ontario), bénéficiera d'un investissement de 40 millions de dollars du gouvernement fédéral pour soutenir un projet de 178 millions de dollars visant à construire et à commercialiser le premier ordinateur quantique photonique à l'épreuve des défaillances dans le monde.

Printemps 2023

- ✓ **Michelin North America Inc.**, à Bridgewater, à Pictou et à Waterville (Nouvelle-Écosse), recevra un financement fédéral pouvant atteindre 44,3 millions de dollars, sous réserve d'une entente définitive, et un crédit d'impôt provincial d'environ 61,3 millions de dollars sur cinq ans du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour soutenir un projet de 300 millions de dollars. Cet investissement permettra de moderniser les installations de l'entreprise en Nouvelle-Écosse, de tirer parti de l'innovation technologique pour fabriquer des pneus plus efficaces, y compris des pneus pour véhicules électriques, et de réduire les émissions issues de la production grâce à l'électrification.
- ✓ **Ranovus Inc.**, à Ottawa (Ontario), bénéficiera d'un investissement de 36 millions de dollars du gouvernement fédéral pour soutenir un projet de 100 millions de dollars qui fera progresser la production et la fabrication intérieures de produits de semi-conducteurs, et qui aidera le Canada à se positionner comme un acteur clé dans l'industrie des semi-conducteurs d'importance stratégique.
- ✓ **AbCellera Biologics Inc.**, à Vancouver (Colombie-Britannique), bénéficiera d'investissements des gouvernements fédéral et provincial de 225 millions de dollars et de 75 millions de dollars respectivement, pour soutenir un projet de 701 millions de dollars visant à renforcer et à élargir la chaîne d'approvisionnement canadienne dans le développement de médicaments de pointe à base d'anticorps et la recherche clinique connexe, afin de permettre aux patients canadiens d'accéder rapidement à des médicaments novateurs créés au pays.

Été 2023

- ✓ **AVL Fuel Cell Canada Inc.**, à Burnaby (Colombie-Britannique), bénéficiera d'un investissement de 15 millions de dollars du gouvernement fédéral pour soutenir un projet de 38,5 millions de dollars visant à aider l'entreprise à développer ses technologies novatrices de piles à hydrogène et ses solutions d'ingénierie de calibre mondial à l'intention de clients du secteur international des transports.
- ✓ **General Dynamics Mission Systems**, à Sherbrooke (Québec), bénéficiera d'un investissement de 10 millions de dollars du gouvernement fédéral pour appuyer un projet de 34 millions de dollars visant à permettre l'intégration, la mise à l'essai et la démonstration du système de mission sur l'hélicoptère LX300, un aéronef télépiloté fabriqué au Canada et produit par l'entreprise québécoise Laflamme Aero.

Automne 2023

- ✓ **Umicore**, à Loyalist (Ontario), bénéficiera d'investissements des gouvernements fédéral et provincial qui pourraient atteindre 551,3 millions de dollars et 424,6 millions de dollars respectivement, pour soutenir un projet de 2,76 milliards de dollars visant à construire une installation de fabrication de matières actives pour les cathodes et les précurseurs de cathodes, des composants essentiels à la production de batteries électriques.

- ✓ **E-One Moli Energy**, à Maple Ridge (Colombie-Britannique), bénéficiera d'investissements des gouvernements fédéral et provincial pouvant atteindre 204,5 millions de dollars et 80 millions de dollars, respectivement, pour appuyer un projet de 1 milliard de dollars visant à construire la plus grande installation de fabrication de cellules de batteries au lithium-ion au Canada. Les batteries au lithium-ion produites à Maple Ridge serviront à électrifier des appareils qui étaient traditionnellement alimentés au diesel, comme des outils électriques, des appareils médicaux, des véhicules à haut rendement et des applications aérospatiales, ce qui appuiera la transition vers des sources d'énergie plus propres et plus efficaces.

Aller de l'avant avec le Fonds de croissance du Canada

Dans le but d'attirer des milliards de dollars d'investissements dans la main-d'œuvre et les entreprises du Canada, le gouvernement fédéral a lancé le Fonds de croissance du Canada. Le Fonds de croissance du Canada est un instrument d'investissement public indépendant de 15 milliards de dollars dirigé par certains des plus grands professionnels de l'investissement du pays provenant de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP).

Les investissements du Fonds de croissance du Canada dans les entreprises et les technologies de pointe canadiennes aideront celles-ci à se développer et à créer de bons emplois pour la population canadienne.

Le Fonds de croissance du Canada, qui a commencé ses activités à l'été 2023, déploie une série d'outils financiers pour réduire les risques et stimuler l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions. Il a déjà tenu des rencontres avec plus de 150 participants du marché et mis au point une filière de projets dans les principaux secteurs de l'économie propre, y compris le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, l'hydrogène, les biocarburants, les minéraux critiques et les technologies propres.

Le Fonds de croissance du Canada a annoncé son premier investissement le 25 octobre 2023. En investissant 90 millions de dollars dans une entreprise novatrice spécialisée dans l'énergie géothermique, Eavor Technologies Inc. de Calgary, le Fonds de croissance du Canada soutient de bons emplois pour les gens de l'Alberta et assure l'avenir en sol canadien d'une entreprise à la fine pointe de l'économie propre mondiale. L'investissement du Fonds de croissance du Canada permettra à Eavor d'appliquer à plus grande échelle sa technologie de réduction des émissions, de conserver son siège social et la majorité de sa main-d'œuvre au Canada et de créer de nouveaux emplois à son siège social de Calgary.

D'autres investissements du Fonds de croissance du Canada seront annoncés au cours des semaines et des mois à venir.

Contrats sur différence pour le carbone

Les contrats sur différence, qui comprennent les contrats sur le prix futur du carbone, constituent l'un des outils financiers utilisés par le Fonds de croissance du Canada pour soutenir les projets de croissance propre. Les contrats sur différence pour le carbone serviront de filet de sécurité pour le prix futur du carbone et procureront aux entreprises la prévisibilité dont elles ont besoin pour réduire les risques liés aux importants projets de réduction des émissions au Canada. Depuis le budget de 2023, le gouvernement fédéral tient des consultations sur une approche générale des contrats sur différence pour le carbone, en complément de ceux offerts par le Fonds de croissance du Canada. Les spécialistes faisant autorité dans le domaine de la comptabilité au niveau fédéral ont entrepris des travaux sur la comptabilisation des contrats sur différence pour le carbone d'application générale. Les contrats de ce genre, assortis de prix d'exercice élevés, pourraient exposer le gouvernement à des risques financiers importants et nécessiter la comptabilisation préalable des coûts potentiels.

- ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le Fonds de croissance du Canada sera la principale entité fédérale à établir des contrats sur différence pour le carbone. Le Fonds de croissance du Canada affectera en priorité jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards de dollars à toutes les formes de contrats sur différence et accords d'écoulement.

Le Fonds de croissance du Canada est déjà en train de négocier des contrats sur différence pour le carbone avec un certain nombre de promoteurs de projets dans divers secteurs. Les contrats sur différence pour le carbone du Fonds de croissance du Canada aideront aussi à établir de solides marchés d'échange de crédits de carbone. Le gouvernement continuera d'explorer d'autres façons d'offrir aux entreprises une certitude quant à la trajectoire de la tarification du carbone, notamment en examinant de possibles approches législatives et d'autres nouvelles mesures, en collaboration avec les provinces et les territoires. Le gouvernement demeure également déterminé à faire respecter l'exigence actuelle du modèle fédéral de tarification de la pollution par le carbone, qui prévoit que les systèmes provinciaux et territoriaux de tarification fondés sur le rendement doivent être conçus pour continuellement garder un signal de prix marginal au moins équivalent au prix national minimal de la pollution par le carbone en vue de maintenir la vigueur du marché des crédits de carbone.

3.4 Créer des opportunités pour les entreprises et les travailleurs

Les avantages concurrentiels du Canada, y compris la stabilité de sa démocratie, sa main-d'œuvre très éduquée, son vaste accès aux marchés mondiaux, son solide filet de sécurité sociale et ses abondantes ressources naturelles, en font un endroit incroyablement attrayant pour faire des affaires. Le gouvernement fédéral continue de prendre des mesures pour profiter de ces avantages concurrentiels en réduisant la paperasserie, en facilitant l'accès des entreprises au soutien dont elles ont besoin pour créer de bons emplois et en améliorant l'accès aux marchés pour les entreprises canadiennes.

Mesures récentes visant à faire du Canada un meilleur endroit où faire des affaires

Pour favoriser l'innovation et assurer la compétitivité de l'économie canadienne au profit des entreprises, de la main-d'œuvre et des consommateurs, le gouvernement fédéral a adopté et mis à jour des lois et des règlements fédéraux, notamment par les mesures suivantes :

- La **modernisation du cadre en matière de concurrence**, fondée sur de vastes consultations publiques sur la réforme de la concurrence menées par le gouvernement, renforcera l'application de la loi sur la concurrence dans l'ensemble des industries, afin d'assurer des marchés plus concurrentiels, ouverts et dynamiques à l'échelle du Canada.
- La **Loi sur la mise en œuvre de la Charte du numérique** instaure trois lois proposées qui, si elles étaient adoptées, créeraient un cadre législatif national sur la protection de la vie privée et l'intelligence artificielle. La *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* proposée assurera la protection de la vie privée des Canadiens et permettra aux entreprises novatrices de bénéficier de règles claires à mesure que la technologie évoluera.
- La **Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada**, si elle est adoptée, ferait en sorte que le Canada puisse continuer de faire face aux menaces en évolution constante qui peuvent découler des investissements étrangers. On protégera ainsi la croissance économique et les emplois au pays, sans compromettre la sécurité nationale ou les intérêts nationaux.
- Le **projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation** constitue le processus en place pour aider le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent à l'égard des exigences réglementaires fédérales trop complexes, incohérentes ou désuètes. Le projet de loi annuel aide à garder le système réglementaire pertinent et à jour.
- Le gouvernement a mené une série d'**examens ciblés** de règlements et de pratiques réglementaires en vue de favoriser la croissance économique et l'innovation. Dans le cadre de ces examens, il est essentiel de consulter les intervenants, dont la rétroaction conduit à des règlements plus souples, transparents et mieux adaptés. L'agroalimentaire, l'aquaculture et les technologies propres ont fait partie des thèmes abordés.

Accélérer la réalisation des grands projets

Pour que le Canada puisse bâtir une économie prospère, les investissements dans des projets propres doivent pouvoir aller de l'avant rapidement et efficacement, des minéraux critiques jusqu'à l'électricité et l'énergie propres et au-delà. Le Canada est un chef de file mondial dans la réalisation réussie de ce genre de projets, car il mise sur de solides mécanismes de protection environnementale, de robustes normes du travail et la mobilisation des partenaires autochtones. Toutefois, il faut en faire plus pour s'assurer que les grands projets sont construits rapidement.

Le budget de 2023 a annoncé que, d'ici la fin de cette année, le gouvernement présentera un plan concret visant à accroître davantage l'efficacité des processus d'évaluation des répercussions environnementales et d'autorisation pour les grands projets, y compris en venant préciser les échéances et réduire les délais, remédier aux pratiques inefficaces et renforcer la concertation et les partenariats. Le Groupe de travail ministériel chargé de l'efficacité réglementaire des projets de croissance propre, dont la création a été récemment annoncée, coordonne les efforts à l'échelle du gouvernement. Les modalités du plan du gouvernement à cet égard seront présentées dans les prochains mois.

Le secteur canadien des minéraux critiques, un chef de file mondial

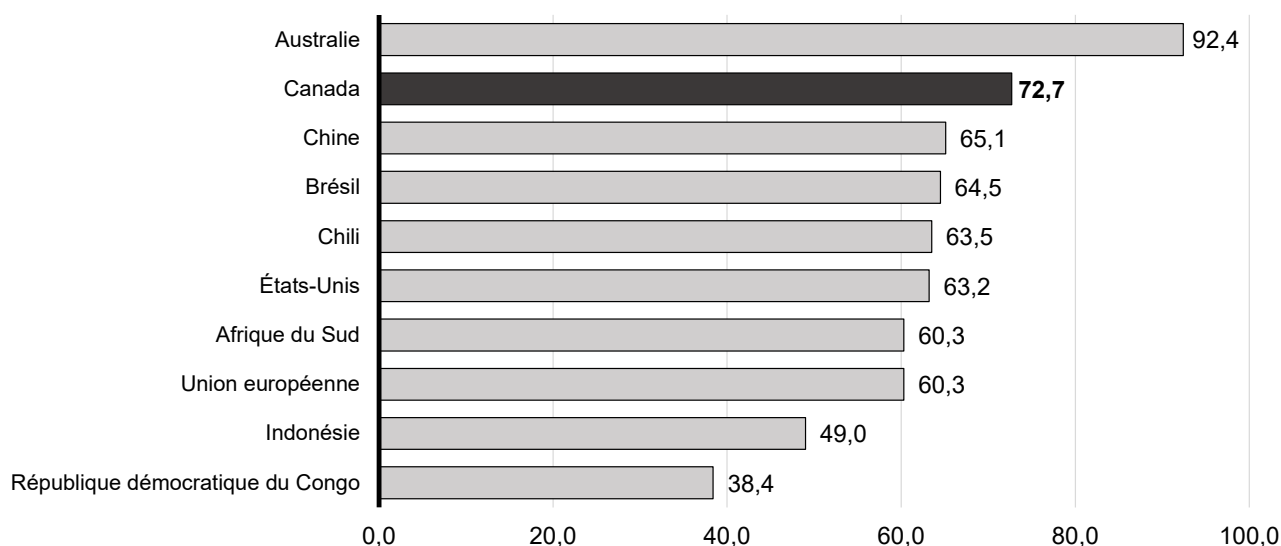
L'économie propre mondiale dépendra d'un accès aux minéraux et métaux critiques nécessaires aux technologies à faibles émissions, des batteries pour véhicules électriques jusqu'aux semi-conducteurs. Selon certaines estimations, la demande mondiale de minéraux critiques pour les technologies d'énergie propre doublera ou même triplera d'ici 2030, principalement en raison des véhicules électriques et du stockage d'énergie dans des batteries, ainsi que de la production et du transport d'électricité propre.

Chef de file mondial dans le secteur de l'exploitation minière, nous retrouvons au Canada de nombreux minéraux critiques en demande dans le monde, y compris le lithium, le graphite, le cobalt et le nickel. Il est essentiel d'agir rapidement pour que le Canada puisse profiter de l'évolution économique cruciale en cours. Le pays abrite déjà près de la moitié des entreprises d'exploration minière et minérale cotées en bourse dans le monde, qui sont présentes dans près de 100 pays et dont la capitalisation boursière combinée dépasse 500 milliards de dollars. Ces entreprises minières canadiennes produisent actuellement 60 minéraux et métaux dans 200 mines et 6 500 carrières à l'échelle du pays. Le secteur minier du Canada arrive au deuxième rang du classement BloombergNEF des dix principaux producteurs de minéraux critiques, tout en satisfaisant aux principales exigences en matière de durabilité internationalement reconnues et en créant des emplois bien payés pour la population canadienne.

« Je ne pense pas qu'il y ait d'endroit au monde qui me rende plus optimiste que le Canada. » [traduction]
– Jakob Stausholm, chef de la direction du Groupe Rio Tinto, septembre 2023

Graphique 3.4

Le Canada, marché compétitif sur la scène mondiale pour la production de minéraux et de métaux critiques



Source : BloombergNEF 2023. Chaque économie a obtenu une note dans cinq catégories et pouvait obtenir un score total maximal de 100. Les catégories comprennent les réserves, la stratégie sectorielle, la stabilité politique, les talents et le cadre d'évaluation des répercussions environnementales.

Assurer la prospérité des travailleurs dans une économie propre

Alors que le monde se tourne vers l'énergie durable et adopte des technologies propres, il est essentiel que les travailleurs montrent l'exemple. Le gouvernement fédéral veille à ce que toutes les personnes sur le marché du travail continuent de gagner des salaires qui les aident à prendre soin de leur famille et à bâtir un avenir meilleur.

- ✓ Pour ce faire, par exemple, il rend la plupart des nouveaux crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre du Canada plus généreux lorsque les employeurs paient le salaire en vigueur et créent des opportunités de formation pour les apprentis.
- ✓ Depuis 2015, le gouvernement aide les travailleurs canadiens à acquérir les compétences nécessaires grâce à des programmes comme le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, et il a depuis lancé le nouveau Service d'apprentissage et éliminé les intérêts sur les prêts canadiens aux apprentis.
- ✓ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*, le gouvernement a annoncé la création d'un Centre et d'un Secrétariat de formation pour les emplois durables, et il a récemment déposé le projet de loi intitulé *Loi canadienne sur les emplois durables*, qui vise à placer la main-d'œuvre et les communautés canadiennes au centre de la prise de décision du gouvernement fédéral alors qu'il procède à d'autres investissements importants dans l'économie propre.

Investissement des fonds de pension

Les fonds de pension canadiens garantissent que les Canadiens auront droit à une retraite sûre et digne à laquelle ils ont contribué pendant toute leur vie active. En investissant de façon responsable les cotisations de retraite de la population, les fonds de pension canadiens gèrent maintenant plus de 3 000 milliards de dollars en actifs dans leurs régimes, ce qui représente l'un des plus importants fonds d'épargne-placement dans le monde. Ces économies sont investies dans des portefeuilles diversifiés, qui comportent des investissements dans des sociétés à capital public, des sociétés à capital privé, l'immobilier, les infrastructures et des instruments à revenu fixe, conformément à l'obligation fiduciaire d'obtenir le maximum de rendement ajusté selon le risque pour les participants au régime et les retraités. Les fonds de pension canadiens et leur excellent rendement confèrent à la retraite une stabilité et une sécurité qui font l'envie du monde entier.

Le Canada figure parmi les endroits les plus sûrs et attrayants sur la planète pour les investissements, que ce soit dans l'économie propre, les grands projets d'infrastructure, les nouveaux logements ou les entreprises innovantes. Son économie dynamique, sa main-d'œuvre hautement qualifiée, son secteur financier bien réglementé, sa culture de gouvernance solide et ses taux d'imposition concurrentiels offrent une foule d'opportunités d'investissement au Canada.

Le gouvernement fédéral croit que les investissements effectués au pays par les fonds de pension canadiens peuvent stimuler la croissance de l'économie du Canada et créer de bons emplois pour les gens d'un océan à l'autre.

- L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le gouvernement fédéral collaborera avec les fonds de pension canadiens pour créer un environnement porteur permettant de cerner davantage d'opportunités d'investissement pour les fonds de pension et d'autres fonds communs de placement responsables, tout en aidant à garantir la sécurité des pensions de la population canadienne.
- Pour permettre aux fonds de pension de contribuer davantage à la croissance économique du Canada, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce aussi que le gouvernement envisagera la possibilité d'annuler la « règle des 30 % » pour les investissements au Canada. Cette règle empêche les fonds de pension de détenir plus de 30 % des actions avec droit de vote de la plupart des entreprises.

- À cette fin, et pour accroître la transparence des placements des fonds de pension, le gouvernement propose aussi d'exiger que les grands régimes de pension sous réglementation fédérale dévoilent la répartition de leurs investissements, à la fois par territoire et par type d'actifs par territoire au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ces renseignements seront rendus publics, et le gouvernement travaillera avec les provinces et les territoires pour échanger sur la communication de renseignements analogues par les grands régimes de pension du Canada dans un format simple et uniforme.

Soutenir les fiducies collectives des employés

Les fiducies collectives des employés détiennent des actions dans une entreprise pour le compte de ses employés, ce qui permet aux travailleurs de participer davantage aux décisions de l'entreprise et d'obtenir une plus grande part des bénéfices. Ces fiducies collectives peuvent également offrir un autre mode de relève entrepreneuriale aux propriétaires d'entreprises qui prennent leur retraite, d'autant plus que 75 % des propriétaires de petites entreprises prévoient passer le flambeau au cours des dix prochaines années. Le budget de 2023 a présenté des règles fiscales pour faciliter la création de fiducies collectives des employés.

- Dans le prolongement de ces efforts, et pour inciter plus de propriétaires d'entreprises à vendre à une fiducie collective des employés, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* propose d'exempter d'impôt la première tranche de 10 millions de dollars de gains en capital réalisés sur la vente d'une entreprise à une fiducie collective des employés, sous réserve de certaines conditions.

Cet incitatif serait en vigueur pour les années d'imposition 2024, 2025 et 2026 et devrait réduire les recettes fédérales de 52 millions de dollars au cours de la période 2023-2024 à 2026-2027. Plus de précisions seront fournies dans les prochains mois. Le ministère des Finances surveillera l'adoption de fiducies collectives des employés au Canada et leurs effets sur l'économie et la population canadienne.

Programme de garantie de prêts pour les Autochtones

Chaque personne devrait profiter de la prospérité économique du Canada, et les opportunités promises par l'économie propre offrent de nouvelles façons de faire progresser la réconciliation économique. La réconciliation économique, que ce soit par la consultation des partenaires autochtones, la création de bons emplois dans les communautés autochtones ou le fait de veiller à ce que les communautés autochtones profitent de la prospérité engendrée par les grands projets, représente un aspect important du travail que le gouvernement fédéral accomplit afin de bâtir une économie forte et durable.

Le gouvernement fédéral est déterminé à faire en sorte que les communautés autochtones puissent profiter comme elles l'entendent des retombées des grands projets réalisés sur leurs territoires.

Étant donné que le nombre de grands projets susceptibles d'être financés par des capitaux propres d'Autochtones devrait nettement augmenter au cours des dix prochaines années, le gouvernement, avec des partenaires autochtones, essaie d'accroître l'accès au capital abordable dont les communautés autochtones auront besoin pour concrétiser ces possibilités. Cette mesure rehaussera la faisabilité économique des projets pour les communautés autochtones en réduisant le coût du capital.

- À la lumière des travaux que Ressources naturelles Canada mène pour établir un cadre national sur le partage des avantages, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le gouvernement ira de l'avant avec l'élaboration d'un programme de garantie de prêts pour les Autochtones afin de faciliter leur prise de participation dans les grands projets concernant le secteur des ressources naturelles. Les prochaines étapes seront annoncées dans le budget de 2024.

Agir pour la finance durable

Le Canada est un chef de file mondial du financement de la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement fédéral tient à conserver cet avantage notamment en s'orientant vers l'adoption d'exigences de divulgation des risques financiers liés au climat dans un large éventail de secteurs de l'économie canadienne. L'an dernier, le gouvernement a également émis les premières obligations vertes du Canada, d'une valeur de 5 milliards de dollars, dont les preneurs étaient composés d'investisseurs étrangers à 45 % et qui ont donné lieu en définitive à des demandes de souscription de plus de 11 milliards de dollars, ce qui témoigne du vif intérêt des investisseurs du monde entier à faire des investissements propres au Canada.

En 2021, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD), dont le mandat, pendant trois ans, est de fournir des conseils à la ministre des Finances et au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et d'aider le secteur financier canadien à intégrer la finance durable dans ses pratiques courantes.

Depuis, le gouvernement a reçu le *Rapport sur la feuille de route de la taxonomie* du CAFD, qui contient des recommandations visant à promouvoir une taxonomie ou une classification canadienne afin de déterminer les activités économiques que le secteur financier pourrait qualifier de « vertes » ou de « transition », ainsi que les conseils du CAFD sur l'avancement de la divulgation des informations financières liées au climat au Canada. Au cours des prochains mois, le CAFD fournira d'autres conseils au gouvernement fédéral sur les stratégies visant à aligner les capitaux du secteur privé au principe de la carboneutralité, ainsi qu'aux données et aux analyses relatives au climat.

- ▶ Afin d'élargir la portée de la divulgation obligatoire des informations financières liées au climat, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le ministère des Finances Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Environnement et Changement climatique Canada élaboreront des options pour la rendre obligatoire pour les entreprises privées.
- ▶ À la lumière du *Rapport sur la feuille de route de la taxonomie* du CAFD, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce également que le ministère des Finances Canada travaillera avec Environnement et Changement climatique Canada et Ressources naturelles Canada pour entreprendre les prochaines étapes, en consultation avec les organismes de réglementation, le secteur financier, l'industrie et des experts indépendants, afin d'élaborer une taxonomie qui soit conforme à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Des experts techniques indépendants collaboreront à ces travaux. L'*Énoncé économique de l'automne* propose de verser 1,5 million de dollars en 2024-2025 au ministère des Finances Canada pour soutenir ce travail.

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance du travail et des contributions apportées au Canada par le Conseil d'action en matière de finance durable, et plus particulièrement sa présidente, mais aussi tous ses membres, au cours du mandat du Conseil.

Défendre les entreprises canadiennes contre les traitements étrangers injustes

Les entreprises canadiennes et leurs travailleurs méritent d'être traités équitablement par les partenaires commerciaux du Canada. Lorsque le gouvernement du Canada ouvre le marché canadien à des biens et des services provenant d'autres pays, le Canada s'attend à ce que ces pays accordent aux entreprises canadiennes le même accès que celui offert à leurs entreprises.

Afin de protéger les entreprises canadiennes et leurs travailleurs et d'établir des chaînes d'approvisionnement mutuellement avantageuses et résilientes, le Canada envisagera à l'avenir de faire de la réciprocité un élément clé de la conception de nouvelles politiques, y compris dans le contexte de certains crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre, des marchés publics fédéraux et des projets d'infrastructures financés par le gouvernement fédéral. Il pourrait notamment s'agir de l'approvisionnement réciproque pour que les pays qui n'accordent pas aux biens et aux services canadiens un accès au marché similaire ne bénéficient pas injustement d'un accès au marché canadien. Parallèlement à cette annonce, le gouvernement publie un énoncé de politique renfermant plus de détails sur l'approche du Canada en matière de réciprocité.

S'assurer que les sociétés d'État donnent des résultats pour les Canadiens

La Banque de développement du Canada, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada ont été conçus pour compléter le financement du secteur privé en vue de fournir aux entreprises et aux exploitations agricoles canadiennes le financement, l'assurance et les conseils dont elles ont besoin pour soutenir la concurrence et prospérer dans l'économie mondiale. Dans le contexte d'une économie mondiale qui évolue rapidement, il est essentiel que ces sociétés d'État continuent d'offrir un soutien efficace.

- Pour s'assurer que ces sociétés d'État optimisent leurs ressources existantes et appuient au mieux les entreprises et le secteur agricole du Canada, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le gouvernement réexaminera leurs rôles et prendra des mesures pour renforcer leur propension à prendre des risques, le cas échéant. Les prochaines étapes seront annoncées dans le budget de 2024.

Chapitre 3

Bâtir une économie qui fonctionne pour tous les Canadiens

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
3.1. Bâtir l'économie propre du Canada	0	26	193	214	210	210	853
Utiliser les déchets de la biomasse pour l'électricité et le chauffage	0	26	193	214	210	210	853
3.4. Créer des opportunités pour les entreprises et les travailleurs	2	12	15	25	0	0	54
Soutenir les fiducies collectives des employés	2	10	15	25	0	0	52
Agir pour la finance durable	0	2	0	0	0	0	2
Chapitre 3 – Incidence budgétaire	0	28	193	214	210	210	907
Mesures de soutien à l'économie propre pour les entreprises – Incidence nette des mesures stratégiques depuis le budget de 2023*	555	693	1 895	2 027	1 911	1 391	8 472
Incidence budgétaire nette des mesures	557	730	2 103	2 266	2 121	1 601	9 378

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*L'incidence budgétaire des mesures de soutien aux entreprises pour l'économie propre, y compris la production de batteries, est présentée déduction faite des montants affectés précédemment dans le cadre financier. Les chiffres sont présentés globalement pour protéger la confidentialité commerciale.

Chapitre 4

Un gouvernement efficace, un régime fiscal équitable et un secteur financier stable

Le Canada a une fière tradition d'institutions stables et de gestion budgétaire responsable. Le maintien de cette tradition est essentiel pour que le gouvernement continue à soutenir les Canadiennes et les Canadiens, et à mettre en œuvre ses priorités. L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* prévoit davantage de mesures afin de veiller à ce que les ressources des Canadiens soient utilisées le plus efficacement possible et de continuer de bâtir un régime fiscal où chacun paie sa juste part. Dans l'*Énoncé économique de l'automne*, le gouvernement prend également des mesures pour renforcer le secteur financier du Canada et protéger la population canadienne contre les crimes financiers.

4.1 Un gouvernement efficace et efficient

Dans le cadre du plan économique du gouvernement fédéral, le budget de 2023 a présenté un plan visant à cerner des économies de 15,4 milliards de dollars qui sont recentrées vers les priorités qui comptent le plus pour les gens aujourd'hui. Ces économies sont en train d'être réalisées sans qu'il y ait d'incidence sur les prestations et les services directs à la population, les transferts directs aux autres ordres de gouvernement et aux communautés autochtones, et les Forces armées canadiennes. Dans la foulée de ces travaux, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce de nouvelles mesures pour assurer l'utilisation efficace et efficiente des ressources des Canadiennes et des Canadiens.

Dépenses publiques responsables

Dans le budget de 2023, le gouvernement fédéral a décidé de trouver des économies qui aideraient à couvrir le coût des services et des programmes importants pour la population canadienne. En exigeant des ministères et des organismes de réduire leurs dépenses de 3 %, en plus de diminuer les dépenses affectées aux services de consultation et aux services professionnels, le gouvernement a pu investir pour améliorer le système de soins de santé public, mettre en œuvre le Régime canadien de soins dentaires et faire des investissements transformateurs dans l'économie future du Canada.

Le gouvernement fixera d'autres cibles de réduction des dépenses de la fonction publique en 2025-2026 et par la suite.

- L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le gouvernement prolongera et étendra les efforts annoncés dans le budget de 2023 en vue de recentrer les dépenses publiques, de sorte que les ministères et les organismes réaliseront des économies supplémentaires de 345,6 millions de dollars en 2025-2026, et de 691 millions de dollars par année par la suite. Lorsqu'elles s'ajoutent aux dépenses recentrées de 15,4 milliards de dollars présentées dans le budget de 2023, ces économies permettront au gouvernement d'épargner 4,8 milliards de dollars par année en 2026-2027 et de ramener la fonction publique plus près de sa trajectoire de croissance d'avant la pandémie.

Faire des investissements responsables pour répondre aux besoins actuels des Canadiens

Le gouvernement fédéral prend au sérieux sa responsabilité de veiller à ce que les ressources de la population canadienne soient utilisées de façon efficace et investies dans les priorités que les Canadiens ont à cœur. Lorsque la mise en œuvre d'un programme est plus lente que prévu à l'origine, lorsque la participation est plus faible ou lorsque les circonstances ont changé, il est important de réaffecter les investissements fédéraux vers des priorités plus opportunes. À la suite de mesures semblables annoncées dans le budget de 2023, l'Énoncé économique de l'automne prend des mesures supplémentaires pour réaffecter les investissements annoncés précédemment qui n'ont pas encore été faits.

- L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose de réduire davantage les investissements annoncés précédemment qui ne sont pas affectés ou qui ne sont plus nécessaires, ou de les retarder lorsque le rythme de mise en œuvre est plus lent que prévu. Cette mesure engendrera des économies de 480 millions de dollars sur six ans à compter de 2023-2024.

De plus amples renseignements sur les efforts du gouvernement, qui ont été communiqués dans le budget de 2023 et dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, pour réorienter des investissements précédemment annoncés seront présentés dans le budget des dépenses et dans les plans ministériels au cours de l'exercice de 2023-2024.

Protéger l'intérêt public dans les cas d'insolvabilité des établissements d'enseignement postsecondaire publics

En éduquant la jeunesse et en menant des recherches de calibre mondial, les établissements d'enseignement postsecondaire publics jouent un rôle essentiel dans le développement social, scientifique et économique du Canada. À la suite de la crise financière sans précédent qui a frappé l'Université Laurentienne en 2021 et de la restructuration de cet établissement, la population canadienne s'est dite préoccupée par la protection adéquate à accorder à des programmes et à des services importants lorsqu'un établissement d'enseignement postsecondaire financé par l'État devient insolvable.

Depuis, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a consulté les universités, la population étudiante, le corps professoral et d'autres parties intéressées afin d'examiner des moyens de mieux protéger les fonctions d'intérêt public de ces établissements essentiels en cas d'insolvabilité ou de restructuration.

- L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose que le gouvernement modifie les lois fédérales sur l'insolvabilité, c'est-à-dire la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, pour faire en sorte que les établissements d'enseignement postsecondaire publics ne puissent faire l'objet de poursuites en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

Ces modifications diminueront le risque de conséquences défavorables en cas de restructuration institutionnelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire, par exemple la réduction des programmes.

4.2 Un régime fiscal équitable

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 prend des mesures pour veiller à ce que la population canadienne ait accès à un journalisme fort et indépendant, et décrit les prochaines étapes du Canada en ce qui concerne la réforme fiscale internationale et la numérisation. Des renseignements supplémentaires sur les mesures fiscales annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023 se trouvent dans la section *Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires*.

Réforme fiscale internationale et numérisation

Le filet de sécurité sociale essentiel du Canada repose sur un régime fiscal solide dans le cadre duquel les personnes qui font des affaires au Canada paient leur juste part.

Depuis 2017, le Canada participe activement aux négociations multilatérales visant à mettre fin à la course au moins-disant fiscal et à veiller à ce que toutes les entreprises paient leur juste part. Le Canada appuie fermement le plan de réforme fiscale à deux piliers approuvé en 2021 par 138 membres du Cadre inclusif du G20/OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices.

Le Canada a l'intention d'aller de l'avant avec des dispositions législatives pour mettre en œuvre le Pilier Deux, un impôt minimum mondial qui assujettirait les grandes entreprises multinationales à un taux d'imposition effectif minimum de 15 % sur leurs bénéfices, peu importe où elles font des affaires.

Le Canada a travaillé avec diligence et de manière constructive à la négociation d'une convention multilatérale pour mettre en œuvre le Pilier Un, qui ferait en sorte que les entreprises les plus grandes et les plus rentables au monde, y compris les grandes entreprises numériques, paient leur juste part d'impôt dans les pays où se trouvent leurs utilisateurs et leurs clients.

En octobre 2021, le gouvernement fédéral a convenu de suspendre jusqu'à la fin de 2023 la mise en œuvre de la taxe sur les services numériques du Canada, qui avait été annoncée en 2020, afin de permettre l'aboutissement des négociations sur le Pilier Un. Pendant ce temps, au moins sept autres pays (l'Autriche, la France, l'Inde, l'Italie, l'Espagne, la Türkiye et le Royaume-Uni) ont continué d'appliquer leurs propres taxes sur les services numériques.

Le Canada réaffirme son désir de voir le Pilier Un mis en œuvre et continuera de collaborer avec ses partenaires internationaux pour que le nouveau système multilatéral entre en vigueur dès qu'une masse critique de pays le voudra bien.

D'ici là, afin de protéger l'intérêt économique national du Canada, le gouvernement entend donner suite à son plan de longue date d'aller de l'avant avec des dispositions législatives visant à instaurer une taxe sur les services numériques au Canada, et à garantir que les entreprises paient leur juste part d'impôt et que le Canada ne soit pas désavantagé par rapport à d'autres pays. Le projet de loi à venir permettrait au gouvernement de fixer la date d'entrée en vigueur de la nouvelle taxe sur les services numériques, alors que le Canada poursuit ses discussions avec ses partenaires internationaux.

Soutenir les journalistes et les organismes de presse

Le journalisme indépendant renforce notre démocratie, et le journalisme local est essentiel pour fournir aux communautés d'un océan à l'autre l'information dont elles ont besoin. Cependant, la nature changeante de l'industrie de l'information menace l'existence des nouvelles locales partout au Canada.

- ▶ Afin d'assurer qu'une presse forte et indépendante puisse continuer à prospérer au Canada, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* propose de bonifier le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne. Pour les coûts de main-d'œuvre engagés à compter du 1^{er} janvier 2023, le gouvernement fédéral propose d'augmenter le plafond annuel des coûts pouvant être réclamés par un membre du personnel admissible de 55 000 \$ à 85 000 \$, et de faire passer temporairement le taux du crédit d'impôt de 25 % à 35 % pour une période de quatre ans.

Cette mesure coûterait environ 129 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 10 millions de dollars par année par la suite.

4.3 Un secteur financier stable et sécuritaire

Le système financier mondial fait face à de nouveaux défis importants qui touchent le secteur financier du Canada et la vie quotidienne de la population canadienne.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 annonce de nouvelles mesures visant à protéger la population canadienne de menaces changeantes et à continuer de préserver l'intégrité du système financier du Canada. De plus, l'Énoncé économique de l'automne fournit une mise à jour sur des aspects importants du plan du gouvernement pour relever des défis, notamment la sécurité économique nationale, la numérisation de l'argent et d'autres réalités du système financier du XXI^e siècle.

Lutter contre les crimes financiers

Le financement des activités terroristes, le recyclage des produits de la criminalité et le contournement des sanctions sont des crimes financiers graves. Ils constituent une menace réelle pour la sécurité de la population canadienne et l'intégrité du système financier du Canada, et ont des coûts réels pour l'économie canadienne.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a apporté une série de modifications législatives au *Code criminel* et à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAC) afin de renforcer les outils d'enquête, d'application de la loi et d'échange d'information du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC-FAT). Le gouvernement a également pris des mesures dans le budget de 2023 pour donner suite aux conclusions du rapport final de la Commission d'enquête sur le recyclage des produits de la criminalité en Colombie-Britannique, également connue sous le nom de Commission Cullen. Faisant fond sur ce travail, l'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose de nouvelles mesures pour mieux protéger le Canada contre les crimes financiers.

- ▶ L'Énoncé économique de l'automne de 2023 annonce que le gouvernement entend adopter des mesures législatives pour continuer de renforcer le Régime canadien de LRPC-FAT. Les modifications proposées à la LRPCFAT et à ses règlements d'application permettraient de faire ce qui suit :
 - Lutter contre le contournement des sanctions en permettant au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) d'utiliser son expertise pour élaborer des produits de renseignement et, s'il y a lieu, de communiquer ses conclusions à ses partenaires chargés d'appliquer la loi afin d'appuyer l'application de la loi et le régime canadien de saisie et de confiscation d'actifs fondé sur les sanctions.
 - Lutter contre les risques de fraude et de recyclage des produits de la criminalité dans le secteur immobilier en étendant l'application des exigences de la LRPCFAT aux assureurs titres et en exigeant des représentants immobiliers qu'ils identifient les parties non représentées et les tiers dans les transactions immobilières.
 - Élargir le cadre de la LRPCFAT pour qu'elle s'applique aux entreprises intermédiaires, appelées « acquéreurs », offrant des services de retraits en espèces pour les guichets automatiques de marque privée.
 - Lutter contre la criminalité environnementale en permettant à CANAFE d'échanger des renseignements financiers avec des agents d'application de la loi d'Environnement et Changement climatique Canada et de Pêches et Océans Canada.
 - Améliorer les produits de renseignement stratégique de CANAFE en lui permettant de dresser une liste de noms d'entités étrangères qui risquent de se livrer au recyclage des produits de la criminalité ou au financement des activités terroristes.

- Apporter des modifications techniques à la LRPCFAT pour corriger les incohérences et combler les lacunes.
- ▶ Afin d'appuyer l'efficacité opérationnelle du Régime de LRPC-FAT, les modifications proposées au *Code criminel* permettraient de faire ce qui suit :
 - Surmonter les difficultés liées aux poursuites contre les blanchisseurs d'argent tiers en modifiant l'infraction de recyclage des produits de la criminalité.
 - Réagir à l'évolution rapide des crimes financiers en adaptant l'ordonnance de production de données financières de façon à ce qu'elle puisse être appliquée d'une manière plus efficace aux comptes associés aux actifs numériques.
 - Moderniser les dispositions relatives à la recherche, à la saisie et au blocage des produits de la criminalité.
- ▶ Afin de poursuivre sur la lancée des investissements réalisés dans le budget de 2019 qui assurent la sécurité du système commercial canadien, l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le gouvernement entend instaurer des modifications législatives pour renforcer les pouvoirs de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et créer une unité de la transparence commerciale au sein de l'ASFC pour détecter, décourager et perturber la criminalité financière par voies commerciales.

Lutter contre les risques en matière de sécurité dans le secteur financier du Canada

Il est important de s'attaquer aux risques entourant l'intégrité et la sécurité du secteur financier, y compris les menaces d'ingérence étrangère, pour que la population canadienne ait confiance dans les institutions financières du pays. Le gouvernement fédéral fait fond sur les mesures annoncées dans le budget de 2023 afin de moderniser le cadre fédéral et de faire face aux nouveaux risques pour le secteur financier canadien.

- Le ministère des Finances Canada collabore avec des partenaires de la sécurité et du renseignement autour de la mise en œuvre du processus d'examen relatif à la sécurité nationale des fournisseurs de services de paiement prévue pour 2024 en vertu de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*. À la suite de l'élargissement de son mandat dans le budget de 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié le 13 octobre 2023 la version provisoire de la Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité aux fins de consultation publique, et consulte les acteurs de l'industrie avant de publier la version définitive de la ligne directrice en janvier 2024.
- Le 5 octobre 2023, le gouvernement a lancé des consultations dans le cadre de son examen des lois régissant les institutions financières sous réglementation fédérale. Il souhaite ainsi recueillir des commentaires d'ici le 4 décembre 2023 sur les tendances technologiques et géopolitiques qui touchent le secteur financier, et déterminer si des changements doivent être apportés pour protéger la population canadienne, la sécurité nationale ainsi que la sécurité et l'intégrité du secteur financier du Canada.

S'il le juge nécessaire, le gouvernement adoptera d'autres mesures dans le budget de 2024.

Mise à jour sur les mesures visant à protéger les Canadiens contre les risques liés aux cryptoactifs

La volatilité des cryptoactifs et la numérisation de l'argent posent des risques pour les gens et les systèmes financiers au Canada et partout dans le monde. Des milliards de dollars détenus dans des cryptoactifs ont été perdus, ce qui a ruiné les épargnes et les retraites de gens des quatre coins de la planète. Les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux participent activement à la surveillance de cet espace et à des discussions internationales pour veiller à ce que le système financier du Canada et le bien-être financier de la population canadienne soient protégés.

Afin de protéger les pensions des Canadiens, le gouvernement fédéral a fait progresser les mesures annoncées dans le budget de 2023 pour exiger la divulgation des expositions aux cryptoactifs des régimes de retraite sous réglementation fédérale. Comme la plupart des grands régimes de retraite du Canada sont sous réglementation provinciale, le gouvernement mobilise également les provinces dans ce travail continu et les encourage à protéger les pensions en exigeant que ces régimes divulguent leur risque lié aux cryptoactifs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) devrait lancer, en novembre, des consultations auprès des institutions financières sous réglementation fédérale sur la mise en œuvre de la divulgation publique des expositions aux cryptoactifs. Ces consultations s'ajoutent aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et du Conseil de stabilité financière. Le gouvernement a également mené des consultations ciblées auprès des intervenants afin de mieux comprendre comment évoluent les actifs numériques et leurs répercussions possibles.

Le gouvernement continuera de prendre des mesures pour protéger les Canadiens et leurs épargnes.

Chapitre 4

Un gouvernement efficace, un régime fiscal équitable et un secteur financier stable

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	<i>Total</i>
4.1. Un gouvernement efficace et efficient	-121	-275	-536	-592	-683	-692	-2 899
Dépenses publiques responsables	0	0	-346	-691	-691	-691	-2 419
Faire des investissements responsables pour répondre aux besoins actuels des Canadiens	-121	-275	-190	100	8	-1	-480
4.2. Un régime fiscal équitable	0	60	30	30	5	4	129
Soutenir les journalistes et les organismes de presse	0	60	30	30	5	4	129
Mesures additionnelles – Un gouvernement efficace, un régime fiscal équitable et un secteur financier stable	0	40	45	40	45	45	215
Déduction pour dividendes reçus par les institutions financières*	0	40	45	40	45	45	215
Prévoir une exception à la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières prévue dans le budget de 2023 pour les dividendes reçus sur des « actions privilégiées imposables ».							
Chapitre 4 – Incidence budgétaire nette	-121	-175	-461	-522	-633	-643	-2 555

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

*Des renseignements détaillés sont fournis à la section « Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires ».

Annexe 1

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

1.1 Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance important aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques présentées dans cette section sont fondées sur une enquête réalisée en septembre 2023 auprès d'un groupe d'économistes du secteur privé.

Des économistes de 12 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de septembre :

- BMO Marchés des capitaux
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Marchés mondiaux CIBC
- Le Conference Board du Canada
- Desjardins
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne
- Banque Nationale Marchés financiers
- Banque Royale du Canada
- Banque Scotia
- Groupe Financier Banque TD
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique)

Dans l'ensemble, l'enquête de septembre indique que l'économie canadienne évitera une récession, mais connaîtra une période de croissance modérée au cours des prochains trimestres, à mesure que les répercussions de la hausse des taux d'intérêt continuent de prendre de l'ampleur. Cette résilience économique et une inflation persistante conduiront également à des taux d'intérêt plus élevés à moyen terme.

Les économistes du secteur privé ont revu leurs prévisions pour 2023 depuis le budget de 2023. Ils s'attendent maintenant à ce que l'économie canadienne évite une récession et connaisse plutôt une croissance modérée au cours des prochains trimestres, à mesure que les répercussions des taux d'intérêt plus élevés continuent de s'accumuler. Une relance progressive est ensuite prévue au cours de l'année 2024. Dans l'ensemble, les économistes du secteur privé s'attendent à ce que la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'établisse à 1,1 % en 2023, en hausse par rapport au taux de 0,3 % prévu dans le budget de 2023. Ils s'attendent maintenant à une croissance de 0,4 % en 2024, par rapport au taux de 1,5 % prévu dans le budget de 2023, et de 2,2 % en 2025 (tableau A1.1).

À mesure que l'économie ralentit, le taux de chômage devrait atteindre 6,5 % au deuxième trimestre de l'année prochaine, demeurant historiquement faible et bien en dessous des sommets connus au cours des récessions passées. Étant donné la solide croissance démographique qui est attendue, la hausse s'expliquerait davantage par un rythme d'embauche plus lent que par un grand nombre de mises à pied. Le taux de chômage devrait se stabiliser à une moyenne de 6,2 % en 2025 et continuer à baisser progressivement pour atteindre 5,7 % en 2028.

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) reste à 3 % ou plus jusqu'au premier trimestre de 2024, avec des moyennes annuelles de 3,8 % en 2023 et de 2,5 % en 2024, ce qui concorde avec la hausse des prix mondiaux de l'énergie et les données récentes indiquant que l'inflation sous-jacente persistera. L'inflation devrait atteindre 2 % d'ici la fin de 2024.

Les taux d'intérêt devraient être plus élevés que les prévisions du budget de 2023, ce qui s'explique par la résilience de l'économie, une inflation élevée soutenue et la reprise des hausses des taux d'intérêt par la Banque du Canada au milieu de l'été 2023. Les taux d'intérêt à court terme ont été révisés à la hausse, à 4,8 %, en 2023 et plus substantiellement à 4,3 % en 2024, comparativement à 4,4 % et 3,3 % respectivement dans le budget de 2023. Les taux d'intérêt à court terme devraient s'établir à 2,6 % à la fin de la période de projection quinquennale, au-dessus du sommet de 1,75 % d'avant la pandémie. Les taux d'intérêt à long terme devraient se situer en moyenne à 3,3 % en 2023 et en 2024, et ont également été revus à la hausse d'environ 0,2 point de pourcentage en moyenne par année pour la période allant de 2023 à 2027.

Selon les économistes du secteur privé, les prix du pétrole brut devraient s'établir en moyenne à environ 78 \$ US le baril en 2023 et en 2024, et demeurer à peu près à ce niveau dans les années à venir. Ces prévisions représentent une baisse d'environ 2 \$ US le baril en moyenne par année par rapport au budget de 2023.

En raison de l'inflation élevée persistante, les perspectives d'inflation du PIB (la mesure la plus large de l'inflation des prix à l'échelle de l'économie) ont été révisées légèrement à la hausse à 0,8 % en 2023, et relevées d'environ 0,1 point de pourcentage en moyenne par année pour le reste de la période de projection.

Le PIB nominal en 2023 devrait être supérieur de 32 milliards de dollars aux projections du budget de 2023, en grande partie en raison de la croissance économique canadienne plus vigoureuse cette année. Étant donné que la croissance économique devrait ralentir, le niveau du PIB nominal ne présente plus d'écart en 2024 avec les prévisions du budget de 2023 et est inférieur de 2 milliards de dollars en 2025. Le PIB nominal devrait ensuite être supérieur d'environ 17 milliards de dollars en moyenne par année en 2026 et en 2027 par rapport aux projections du budget de 2023, ce qui reflète de meilleures perspectives pour le PIB et l'inflation du PIB plus élevée dans les dernières années de la période de projection.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions économiques du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2023- 2027
Croissance du PIB réel¹							
Budget de 2023	0,3	1,5	2,3	2,2	1,9	---	1,7
Énoncé économique de l'automne de 2023	1,1	0,4	2,2	2,4	2,2	2,0	1,7
Inflation du PIB¹							
Budget de 2023	0,6	2,0	1,9	1,9	1,9	---	1,7
Énoncé économique de l'automne de 2023	0,8	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	1,8
Croissance du PIB nominal¹							
Budget de 2023	0,8	3,6	4,3	4,1	3,9	---	3,4
Énoncé économique de l'automne de 2023	2,0	2,4	4,3	4,5	4,3	4,2	3,5
PIB nominal (en milliards de dollars)¹							
Budget de 2023	2 837	2 938	3 066	3 192	3 317	---	
Énoncé économique de l'automne de 2023	2 868	2 938	3 063	3 202	3 341	3 481	
Écart entre le budget de 2023 et l'Énoncé économique de l'automne de 2023	32	0	-2	10	25	---	13
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Budget de 2023	4,4	3,3	2,6	2,4	2,4	---	3,0
Énoncé économique de l'automne de 2023	4,8	4,3	2,9	2,7	2,6	2,6	3,5
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
Budget de 2023	3,0	2,9	3,0	3,1	3,1	---	3,0
Énoncé économique de l'automne de 2023	3,3	3,3	3,1	3,2	3,2	3,3	3,2
Taux de change (cents US/\$CAN)							
Budget de 2023	74,7	76,8	78,3	79,0	79,3	---	77,6
Énoncé économique de l'automne de 2023	74,3	75,2	77,4	78,6	78,7	79,1	76,8
Taux de chômage							
Budget de 2023	5,8	6,2	6,0	5,7	5,7	---	5,9
Énoncé économique de l'automne de 2023	5,4	6,4	6,2	5,9	5,8	5,7	5,9
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Budget de 2023	3,5	2,1	2,1	2,1	2,1	---	2,4
Énoncé économique de l'automne de 2023	3,8	2,5	2,1	2,1	2,1	2,1	2,5
Croissance du PIB réel des États-Unis							
Budget de 2023	0,8	1,4	2,1	2,0	1,9	---	1,6
Énoncé économique de l'automne de 2023	2,1	0,7	1,9	2,0	1,9	1,8	1,7
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$US/baril)							
Budget de 2023	81	81	79	77	78	---	79
Énoncé économique de l'automne de 2023	77	78	77	77	77	79	77

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes et leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les chiffres présentés précédemment ont été redressés de façon à tenir compte des révisions des données antérieures du Système de comptabilité nationale du Canada et des Comptes économiques provinciaux et territoriaux de 2022.

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2023, enquête de février 2023 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2022 publiés le 28 février 2023; pour l'Énoncé économique de l'automne de 2023, enquête de septembre 2023 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé. Les résultats des deux enquêtes ont été ajustés pour tenir compte des révisions historiques dans les Comptes économiques provinciaux et territoriaux de 2022.

1.2 Changements dans les projections budgétaires depuis le budget de 2023

Les tableaux qui suivent présentent les changements survenus dans les perspectives budgétaires depuis le dépôt du budget de 2023. Il s'agit notamment de l'incidence des mesures prises par le gouvernement depuis le budget de 2023, des mesures prévues dans le présent Énoncé économique de l'automne, les résultats financiers à ce jour et des perspectives économiques mises à jour provenant de l'enquête auprès du secteur privé et selon les scénarios optimiste et pessimiste du ministère des Finances.

Évolution dans les perspectives budgétaires depuis le budget de 2023

Tableau A1.2

Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures

en milliards de dollars

	Projections						
	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Solde budgétaire – budget de 2023	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0	
Incidence de l'enquête de septembre auprès du secteur privé et autres aspects de l'évolution budgétaire	7,7	2,7	-0,1	-7,3	-7,6	-6,4	
Solde budgétaire avant les mesures	-35,3	-37,4	-35,1	-34,1	-23,3	-20,4	-15,1
Mesures prises depuis le budget de 2023		-2,0	-2,8	-1,8	-0,1	0,0	-0,7
Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2023 (par chapitre)							
Plan d'action canadien pour le logement		0,0	-0,1	-0,9	-1,8	-1,9	-1,6
Soutenir une classe moyenne forte		-0,3	0,1	0,2	-0,2	0,0	0,0
Bâtir une économie qui fonctionne pour tous les Canadiens		-0,6	-0,7	-2,1	-2,3	-2,1	-1,6
Un gouvernement efficace, un régime fiscal équitable et un secteur financier stable		0,1	0,2	0,5	0,5	0,6	0,6
Total – Mesures prises depuis le budget de 2023 et l'Énoncé économique de l'automne de 2023		-2,7	-3,4	-4,2	-3,8	-3,4	-3,3
Solde budgétaire	-35,3	-40,0	-38,4	-38,3	-27,1	-23,8	-18,4
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,3	-1,4	-1,3	-1,2	-0,8	-0,7	-0,5
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	41,7	42,4	42,7	42,2	41,2	40,2	39,1
Solde budgétaire – scénario optimiste	-35,3	-35,2	-32,0	-31,4	-21,6	-19,4	-15,0
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,3	-1,2	-1,1	-1,0	-0,7	-0,6	-0,4
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	41,7	42,0	41,6	41,1	40,1	39,1	38,1
Solde budgétaire – scénario pessimiste	-35,3	-45,1	-51,2	-50,6	-36,4	-29,7	-24,2
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,3	-1,6	-1,8	-1,7	-1,1	-0,9	-0,7
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	41,7	42,7	44,2	44,0	42,9	41,8	40,8
Solde budgétaire – budget de 2023	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0	
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	-1,5	-1,4	-1,2	-0,9	-0,5	-0,4	
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	42,4	43,5	43,2	42,2	41,1	39,9	

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2023

Tableau A1.3

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2023

en milliards de dollars

	2022- 2023	Projections				
		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante¹						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	6,7	-1,8	-1,0	-1,5	-0,9	0,0
(1.2) Taxes et droits d'accise	1,2	1,0	0,3	0,3	0,4	0,7
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	0,4	0,6	0,9	1,5	1,8	2,3
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	0,1	0,6	0,7	0,1	-0,1	-0,2
(1.5) Autres revenus ²	2,2	-0,8	3,7	3,0	2,9	3,1
(1) Total – Revenus budgétaires	10,6	-0,4	4,6	3,3	4,1	5,9
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	1,1	5,2	-0,7	-1,1	-1,7	-2,0
(2.2) Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement ³	0,2	-0,8	-0,9	-0,9	-0,8	-0,8
(2.3) Retour des produits du régime de tarification de la pollution	-0,1	0,0	-0,2	-2,2	-2,3	-2,7
(2.4) Charges de programmes directes	-3,8	2,5	1,3	-1,6	-2,7	-2,5
(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	-2,6	6,9	-0,5	-5,8	-7,6	-8,0
(3) Frais de la dette publique	-0,5	-2,6	-5,8	-4,9	-4,1	-4,5
(4) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	0,2	-1,2	1,5	0,2	0,0	0,2
(5) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	7,7	2,7	-0,1	-7,3	-7,6	-6,4

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

² Comprend les autres taxes dans ce tableau aux fins de présentation seulement.

³ Comprend une reclassification du financement des soins de longue durée provenant de charges de programmes directes pour 2023-2024 à 2027-2028.

Les perspectives concernant les revenus budgétaires se sont améliorées par rapport au budget de 2023, ce qui reflète la vigueur des composantes des revenus non fiscaux, particulièrement en ce qui concerne les revenus liés aux taux d'intérêt.

- Les rentrées d'impôt sur le revenu devraient être inférieures d'environ 1,0 milliard de dollars par année en moyenne au cours de la période de projection en raison de la baisse récente des bénéfices des sociétés et des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés cumulatives depuis le début de l'exercice, et de la croissance inférieure de l'emploi et des salaires par rapport au budget de 2023.
- Les perspectives concernant les taxes et droits d'accise ont été révisées à la hausse, principalement en raison du report des résultats de 2022-2023, meilleurs que prévu, et de la vigueur continue des dépenses de consommation.

- Les produits du régime fédéral de tarification de la pollution des provinces et des territoires qui font partie du filet de sécurité fédéral (Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan, Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, Yukon et Nunavut) devraient être plus élevés. La hausse est en grande partie attribuable à la révision des estimations des émissions et à l'ajout du Nouveau-Brunswick au régime. Les produits directs continueront d'être entièrement remis aux personnes et aux entreprises dans les provinces et les territoires d'où ils proviennent, ce qui permet de s'assurer que le régime de tarification de la pollution demeure fiscalement neutre.
- Les revenus générés par les cotisations d'assurance-emploi devraient être légèrement plus élevés à court terme, en raison de la hausse du nombre d'emplois attribuable à une main-d'œuvre croissante et appuyée par un taux de cotisation un peu plus élevé en 2024. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi est déterminé chaque année par l'actuaire en chef afin d'assurer la capacité soutenue du Compte des opérations de l'assurance-emploi de fournir aux gens les prestations importantes d'assurance-emploi.
- Les autres revenus prévus ont été revus à la hausse au cours de la période de projection en raison de l'augmentation des revenus d'intérêt prévus sur les prêts aux sociétés d'État, la dette fiscale et les avoirs nets des comptes d'opérations de change. Cette augmentation est compensée à court terme par une révision à la baisse des bénéfices attendus de la Banque du Canada en raison de l'incidence des taux d'intérêt plus élevés et la baisse des redevances pétrolières et gazières extracôtières prévues.

Les charges de programmes ont été révisées à la baisse en 2023-2024 par rapport au budget de 2023, ce qui s'explique par les principaux transferts aux particuliers moins élevés que prévu. Elles devraient toutefois être plus élevées à compter de 2024-2025 en raison d'une hausse prévue des principaux transferts aux particuliers, des produits prévus du régime de tarification de la pollution remis aux Canadiennes et aux Canadiens ainsi que des charges de programmes directes.

- Par rapport au budget de 2023, les principaux transferts aux particuliers sont inférieurs en 2023-2024, ce qui découle principalement de l'augmentation des recouvrements prévus des paiements en trop au titre des prestations de soutien au revenu d'urgence lié à la COVID-19. Au cours du reste de la période de projection, les perspectives concernant les principaux transferts aux particuliers ont été révisées pour tenir compte des paiements bonifiés des prestations qui sont indexées en fonction de l'inflation de l'IPC, notamment la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation canadienne pour enfants. Les prestations d'assurance-emploi contribuent à la projection à la hausse en raison de l'augmentation mineure du taux de chômage prévu, qui oscille actuellement autour des creux historiques.
- Par rapport au budget de 2023, les principaux transferts prévus aux autres ordres de gouvernement ont été revus à la hausse, principalement en raison du reclassement des soins de longue durée en tant que transferts aux autres ordres de gouvernement. Ils étaient auparavant inclus dans les charges de programmes directes.
- Les produits provenant du régime de tarification de la pollution remis sont révisés à la hausse pour toute la période de projection en raison de l'augmentation des estimations en ce qui concerne la consommation de carburant en Ontario et en Alberta, et de l'ajout du Nouveau-Brunswick au régime.
- Les charges de programmes directes ont été rajustées à la baisse en 2023-2024 et 2024-2025 et à la hausse dans les dernières années de la période de projection par rapport aux prévisions du budget de 2023. Dans l'ensemble de la période de projection, les charges plus élevées sont attribuables à l'augmentation des coûts prévus des services de pension et de prestations de la fonction publique en raison des changements apportés aux hypothèses actuarielles, de la croissance des salaires de la fonction publique prévue par les récentes conventions collectives, et de l'augmentation des crédits d'impôt remboursables, comme l'Allocation canadienne pour les travailleurs, d'après un report des

résultats de 2022-2023. Les répercussions compensatoires, surtout au cours des premières années, sont attribuables à la baisse des redevances pétrolières et gazières extracôtières prévues remises aux provinces, à la diminution des dépenses prévues des sociétés d'État, à la révision du calendrier et des dépenses de mesures annoncées précédemment, et au reclassement des montants pour les soins de longue durée dont il a été question ci-dessus.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements dans l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents et des actifs des fonds de pension, devraient être plus élevées en 2023-2024 par rapport au budget de 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'amortissement des pertes subies en 2022-2023 par les régimes d'avantages sociaux des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des anciens combattants en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles, notamment la réception des demandes et l'indexation des prestations. Ces pertes sont compensées en 2024-2025 en raison de gains prévus découlant de la hausse des taux d'intérêt projetés qui ont été utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

Par rapport au budget de 2023, les frais de la dette publique sont plus élevés dans toutes les années de la période de projection, ce qui est principalement attribuable aux taux d'intérêt à court et à long terme supérieurs, tels qu'ils ont été prévus par les économistes du secteur privé, ainsi qu'à l'incidence de l'inflation sur les obligations à rendement réel en 2023-2024 et en 2024-2025.

État sommaire des opérations

Tableau A1.4

État sommaire des opérations

en milliards de dollars

	2022- 2023	Projections					
		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Revenus budgétaires	447,8	456,2	483,4	502,4	527,4	551,0	573,8
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	438,6	442,2	466,8	484,8	499,4	515,5	534,1
Frais de la dette publique	35,0	46,5	52,4	53,3	55,1	58,4	60,7
Total des charges excluant les pertes actuarielles nettes	473,5	488,7	519,2	538,1	554,5	573,9	594,8
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-25,7	-32,5	-35,8	-35,7	-27,1	-22,8	-20,9
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes)	-9,6	-7,6	-2,6	-2,6	0,0	-0,9	2,5
Solde budgétaire – Énoncé économique de l'automne de 2023	-35,3	-40,0	-38,4	-38,3	-27,1	-23,8	-18,4
Situation financière							
Total des passifs	1 925,0	1 999,7	2 102,8	2 213,8	2 306,3	2 398,6	2 476,6
Actifs financiers	642,3	670,1	730,8	799,4	862,9	930,2	988,5
Dette nette	1 282,8	1 329,6	1 372,0	1 414,4	1 443,4	1 468,4	1 488,1
Actifs non financiers	109,7	113,4	117,4	121,5	123,3	124,6	126,0
Dette fédérale¹	1 173,0	1 216,2	1 254,6	1 292,9	1 320,0	1 343,8	1 362,2
Pourcentage du PIB							
Revenus budgétaires	15,9	15,9	16,5	16,4	16,5	16,5	16,5
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,6	15,4	15,9	15,8	15,6	15,4	15,3
Frais de la dette publique	1,2	1,6	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7
Solde budgétaire	-1,3	-1,4	-1,3	-1,2	-0,8	-0,7	-0,5
Dette fédérale	41,7	42,4	42,7	42,2	41,2	40,2	39,1

¹ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2023-2024 comprend une estimation d'autres pertes globales de 0,2 milliard de dollars pour les sociétés d'État entreprises et d'autres entreprises publiques, et une estimation de 3,0 milliards de dollars pour les pertes nettes de réévaluation sur les instruments financiers, y compris les accords de swap et les contrats à terme sur devises, conformément à une série de nouvelles normes comptables pour les instruments financiers qui sont entrées en vigueur en 2022-2023. Pour de plus amples renseignements sur ces nouvelles normes, voir la note 3 des états financiers consolidés condensés du gouvernement du Canada dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada 2022-2023*, disponible sur le site Web du ministère des Finances.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.5

Perspectives concernant les revenus
en milliards de dollars

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	Projections			
				2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Rentrées d'impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	207,9	218,0	224,2	234,3	245,7	257,8	269,6
Impôt sur le revenu des sociétés	93,9	79,8	85,1	86,9	89,3	92,6	95,0
Impôt sur le revenu des non-résidents	13,2	13,4	13,5	13,4	13,5	13,9	14,3
Total	315,0	311,2	322,8	334,6	348,4	364,3	378,9
Revenus tirés des taxes et des droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	46,0	52,1	53,6	54,9	56,6	58,7	61,0
Droits de douane à l'importation	6,1	6,2	6,5	6,8	7,2	7,5	7,7
Autres taxes et droits d'accise	12,2	12,5	12,8	12,9	13,0	13,2	13,3
Total	64,2	70,8	72,9	74,7	76,8	79,3	82,0
Autres taxes	0,0	0,1	1,7	1,0	3,8	3,4	3,1
Total – Revenus fiscaux	379,2	382,1	397,4	410,3	429,0	446,9	464,0
Produits du régime de tarification de la pollution	8,0	10,4	12,9	15,1	17,1	19,4	21,3
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	26,9	28,9	29,7	30,0	30,9	31,9	33,2
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	6,5	3,7	9,8	13,6	16,3	18,1	19,6
Autres programmes	25,9	28,2	30,4	29,5	30,2	30,8	31,7
Revenu net des opérations de change	1,3	2,9	3,2	3,9	3,9	4,0	4,1
Total	33,6	34,8	43,4	47,0	50,4	52,8	55,4
Total – Revenus budgétaires	447,8	456,2	483,4	502,4	527,4	551,0	573,8
% du PIB							
Total – Revenus fiscaux	13,5	13,3	13,5	13,4	13,4	13,4	13,3
Produits du cadre de tarification de la pollution	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,2	1,2	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
Total – Revenus budgétaires	15,9	15,9	16,5	16,4	16,5	16,5	16,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau A1.5 ci-dessus donne un aperçu des recettes budgétaires prévues par composante principale.

Rentrées d'impôt sur le revenu

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, qui constituent la plus grande composante des revenus budgétaires et représentaient une part de 46 % en 2022-2023, devraient grimper à 218,0 milliards de dollars en 2023-2024 (hausse de 4,9 %), d'après les estimations révisées du revenu des ménages, plus particulièrement en raison du revenu du travail accru découlant de la hausse des niveaux d'emploi et des salaires. Pour le reste de la période de projection, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devrait s'établir à 4,3 % en moyenne, conformément à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient diminuer de 15,1 %, pour atteindre 79,8 milliards de dollars en 2023-2024, en raison du ralentissement prévu de la croissance économique, de la baisse des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés cumulatives depuis le début de l'exercice et de la diminution des bénéfices des sociétés en 2023-2024, particulièrement dans le secteur non financier. Par la suite, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 3,5 % pour le reste de la période de projection.

L'impôt sur le revenu payé par les non-résidents sur le revenu de source canadienne, notamment les dividendes et les paiements d'intérêts, devrait augmenter légèrement de 1,5 % en 2023-2024 pour atteindre 13,4 milliards de dollars. Au cours du reste de la période de projection, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devrait atteindre en moyenne 1,4 %, ce qui cadre avec le ralentissement prévu de la croissance des bénéfices des sociétés.

Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient augmenter de 13,4 % pour atteindre 52,1 milliards de dollars en 2023-2024. Le taux de croissance élevé d'une année sur l'autre est attribuable à l'incidence des remboursements de TPS supplémentaires versés au cours de l'exercice 2022-2023, qui ont réduit les revenus enregistrés cette année-là. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 3,2 % par année, en moyenne, sous l'effet de la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient augmenter de 2 % en 2023-2024, un taux inférieur aux projections du budget de 2023 en raison des résultats cumulatifs plus faibles, ce qui s'explique en partie par la grève des ports de la Colombie-Britannique. Pendant le reste de la période de projection, la croissance s'établira à 4,6 % en moyenne, conformément à la croissance projetée des importations.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 2,5 %, passant à 12,5 milliards de dollars en 2023-2024 selon les données cumulatives recueillies depuis le début de l'exercice, surtout dans le cas du supplément pour la sécurité des passagers du transport aérien, à mesure que la demande de transport aérien revient à ses niveaux d'avant la pandémie. Ces revenus devraient augmenter de 1,2 % par année en moyenne au cours du reste de la période de projection.

Les autres taxes comprennent les revenus provenant de la taxe sur les logements sous-utilisés annoncée dans la *Mise à jour économique et budgétaire de 2021* et de la réforme fiscale internationale à deux piliers, qui a fait l'objet d'une entente en octobre 2021 et a été adoptée par 138 membres du Cadre inclusif du G20/OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices. Les revenus tirés de ces taxes devraient atteindre 3,1 milliards de dollars en 2028-2029, principalement sous l'effet des nouveaux revenus prévus provenant du Pilier Deux de la réforme fiscale internationale, qui garantirait que les entreprises multinationales sont assujetties à un niveau minimum d'imposition d'au moins 15 %, peu importe le lieu où leurs bénéfices sont gagnés.

Produits du régime de tarification de la pollution

La croissance des produits du régime fédéral de tarification de la pollution sera principalement dictée par l'augmentation des prix du carbone et par l'ajout du Nouveau-Brunswick au régime¹. L'intégralité des produits directs continuera d'être remise aux gens, aux communautés autochtones et aux petites et moyennes entreprises à forte intensité d'émissions et exposées aux échanges commerciaux dans les provinces et les territoires à l'origine de ces produits.

Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi

Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter de 7,2 % en 2023-2024 en raison de la croissance projetée de la main-d'œuvre et d'une légère augmentation du taux de cotisation selon le mécanisme d'établissement des taux de cotisation prescrit par la loi, pour passer de 1,63 \$ en 2023 à 1,66 \$ en 2024. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi de 2024 est 22 cents inférieur à ce qu'il était sous le gouvernement précédent, de 2013 à 2016 (1,88 \$). La croissance des revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devrait ralentir en 2024-2025 et en 2025-2026, en partie en raison d'une réduction prévue du taux de cotisation, qui devrait revenir à 1,63 \$ en 2025. Le taux de cotisation d'assurance-emploi connaîtra une stabilité plus importante et est moins susceptible de faire l'objet d'une augmentation importante jusqu'en 2031 en raison de la mesure du gouvernement prévue dans le budget de 2021 visant à injecter une somme de 26,8 milliards de dollars dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi afin de compenser le compte pour le coût des prestations d'urgence liées à la COVID-19. La réduction du taux de cotisation projeté reflète les perspectives du compte fondées sur l'enquête de septembre 2023 auprès du secteur privé. Ces prévisions peuvent changer et le taux réel pour les années futures sera déterminé par l'actuaire en chef à l'aide des données disponibles à ce moment-là. Pour le reste de la période de projection, les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter en moyenne de 3,5 %. (Voir l'encadré pour obtenir des détails sur les perspectives du Compte des opérations de l'assurance-emploi.)

¹ La trajectoire du prix du carbone reflète des augmentations annuelles de 15 \$ la tonne, par rapport à 50 \$ la tonne, à compter de 2023-2024, comme l'indique la *Mise à jour de l'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030*, publiée en août 2021.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

	2022- 2023	2023 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029			
Revenus de cotisations d'assurance-emploi	26,9	28,9	29,7	30,0	30,9	31,9	33,2			
Prestations d'assurance-emploi ¹	21,8	22,2	26,5	27,1	27,4	28,0	29,1			
Frais d'administration et autres charges du programme ²	2,8	2,8	2,5	2,1	2,1	2,0	2,0			
	2022³	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	1,2	4,7	1,5	1,1	2,0	2,4	2,8	2,8	3,1	4,4
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-24,7	-20,0	-18,5	-17,4	-15,4	-13,0	-10,2	-7,4	-4,3	0,1 ⁴
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,58	1,63	1,66	1,63	1,63	1,63	1,63	1,63	1,63	1,63

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi. À ce jour, le gouvernement a crédité 26,8 milliards de dollars à cette fin.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directs.

³ Les données de 2022 sont des données réelles. Les données de 2023 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait continuer d'enregistrer des excédents annuels, ce qu'il fait depuis 2022. D'après les perspectives économiques issues de l'enquête de septembre 2023 auprès des prévisionnistes du secteur privé, le taux de cotisation devrait descendre à 1,63 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables en 2025, ce qui permettrait d'équilibrer le compte en 2031, conformément au mécanisme d'établissement des taux d'équilibre sur sept ans prévu par la loi. Le taux de cotisation réel pour 2025 sera fixé selon le mécanisme d'établissement des taux de cotisation prévu par la loi à l'automne 2024, en fonction de la recommandation de la commission d'assurance-emploi, d'après les projections fournies par le Bureau de l'actuaire en chef.

Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et services et des autres revenus divers; et les revenus nets sur opérations de change.

- Les revenus des sociétés d'État d'entreprise devraient diminuer en 2023-2024, en raison principalement des pertes nettes de la Banque du Canada, puisque les frais d'intérêt payés sur les dépôts détenus par la Banque à taux d'intérêt variable ont augmenté plus rapidement que les revenus des investissements à taux fixe dans un contexte de taux d'intérêt en hausse. À compter de 2024-2025, la croissance des revenus des sociétés d'État entreprises cadre avec le retour progressif à la rentabilité escompté de la Banque et les perspectives des autres sociétés d'État entreprises, et avec les revenus d'intérêt provenant de l'augmentation des prêts aux sociétés d'État entreprises.
- Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations des taux de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient augmenter en moyenne de 8,2 % en 2023-2024 et en 2024-2025, principalement sous l'effet d'une augmentation des revenus d'intérêts et de pénalités perçus sur la dette fiscale en raison de taux d'intérêt plus élevés. Au cours du reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient continuer d'augmenter de 1,1 %.
- Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des réserves officielles de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont principalement investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes, et sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement, au besoin. Ces revenus devraient augmenter en raison de taux de rendement plus élevés et de pertes nettes moins élevées sur les ventes de titres à court terme, et d'une croissance des réserves au cours de la période de projection.

Perspectives concernant les charges

Tableau A1.6

Perspectives concernant les charges

en milliards de dollars

	Projections						
	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	69,4	75,5	81,1	86,2	91,4	96,3	101,3
Prestations d'assurance-emploi ¹	21,8	22,2	26,5	27,1	27,4	28,0	29,1
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs ²	-3,5	-2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation canadienne pour enfants ³	24,6	25,6	27,3	28,9	30,2	31,3	32,2
Total	112,2	120,6	134,9	142,2	149,0	155,6	162,5
Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement							
Transfert canadien en matière de santé	47,1	49,4	52,1	54,7	57,4	60,3	62,9
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	15,9	16,4	16,9	17,4	17,9	18,5	19,0
Péréquation	21,9	24,0	25,3	26,0	27,0	28,1	29,4
Formule de financement des territoires	4,6	4,8	5,2	5,4	5,5	5,7	5,8
Accords sur la santé avec les provinces et les territoires ⁴	1,2	4,3	4,3	4,3	4,3	3,1	2,5
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	4,5	5,6	6,6	7,9	7,9	7,7	7,7
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6
Autres arrangements fiscaux ⁵	-6,7	-6,6	-7,1	-7,4	-7,8	-8,2	-8,5
Total	90,8	100,3	105,6	110,7	114,7	117,8	121,3
Retour des produits du régime de tarification de la pollution	7,0	11,2	13,3	15,7	17,7	19,8	21,5
Charges de programmes directes							
Autres paiements de transfert	98,9	84,2	91,0	94,5	96,1	99,6	102,6
Charges de fonctionnement	129,6	125,9	121,9	121,7	121,8	122,7	126,1
Total	228,5	210,1	213,0	216,2	218,0	222,2	228,7
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	438,6	442,2	466,8	484,8	499,4	515,5	534,1
Frais de la dette publique	35,0	46,5	52,4	53,3	55,1	58,4	60,7
Total des charges excluant les pertes actuarielles nettes	473,5	488,7	519,2	538,1	554,5	573,9	594,8
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	9,6	7,6	2,6	2,6	0,0	0,9	-2,5
Total des charges	483,1	496,3	521,9	540,7	554,5	574,8	592,2
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,0	4,2	4,6	4,6	4,7	4,7	4,7
Principaux transferts aux autres ordres de gouvernement	3,2	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5
Charges de programmes directes	8,1	7,3	7,2	7,1	6,8	6,7	6,6
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,6	15,4	15,9	15,8	15,6	15,4	15,3
Total des charges	17,2	17,3	17,8	17,7	17,3	17,2	17,0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement.

² Cela comprend la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement.

³ Ce poste comprend la Prestation pour enfants handicapés.

⁴ Comprend les nouvelles ententes bilatérales adaptées, les ententes en matière de soins à domicile et en milieu communautaire et de santé mentale et toxicomane et les soins de longue durée.

⁵ Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement du Québec (montants compensatoires correspondant au transfert historique de points fiscaux et à la réduction en conséquence de l'impôt fédéral perçu pour le recouvrement des allocations aux jeunes et les paiements de remplacement pour les programmes permanents), les subventions législatives, les paiements liés à l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, les paiements liés au transfert des revenus nets découlant de la participation aux bénéfices nets d'Irlandia et de la participation accessoire aux bénéfices nets (PABN) à Terre-Neuve-et-Labrador, et les paiements de stabilisation fiscale.

Le tableau A1.6 ci-dessus donne un aperçu des projections concernant le total des charges par grande catégorie.

Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers comprennent les prestations aux aînés, dont la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, les prestations d'assurance-emploi, l'Allocation canadienne pour enfants, ainsi que les mesures de soutien au revenu antérieures liées à la COVID-19 pour les travailleurs.

Les prestations aux aînés devraient s'élever à 75,5 milliards de dollars en 2023-2024, en hausse de 8,8 %. Au cours de la période de projection, les prestations aux aînés devraient augmenter de 6,1 % par année en moyenne, pour dépasser 100 milliards de dollars en 2028-2029. L'augmentation des prestations aux aînés est attribuable à la croissance de la population d'aînés et à l'inflation projetée des prix à la consommation, sur laquelle les prestations sont pleinement indexées.

Les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 1,5 % pour s'établir à 22,2 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui s'explique en grande partie par des projections légèrement plus élevées du taux de chômage pour 2023 et 2024. Pendant le reste de la période de projection, les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter en raison de la forte croissance de la population active et d'un taux de chômage légèrement plus élevé, qui commencera à diminuer en 2025.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants devraient augmenter de 4,2 % pour s'établir à 25,6 milliards de dollars en 2023-2024, une hausse qui s'explique en grande partie par l'indexation des prestations en fonction de l'inflation. Les paiements devraient ensuite augmenter de 6,8 % en 2024-2025 et de 6,0 % en 2025-2026 en raison de l'indexation et du ralentissement des revenus des ménages, avant de revenir à une croissance moyenne de 3,6 % pendant le reste de la période de projection.

Le gouvernement a également fourni à la population canadienne des mesures de soutien d'urgence importantes pendant la pandémie par l'intermédiaire de la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Ces programmes temporaires ont maintenant pris fin, et les montants prévus en 2023-2024 correspondent principalement aux recouvrements prévus des paiements versés en trop au titre des prestations.

Principaux paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement

Les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement, qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule de financement des territoires, les accords sur la santé avec les provinces et les territoires, le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada et d'autres arrangements fiscaux, devraient passer de 100,3 milliards de dollars en 2023-2024 à 121,3 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui est principalement attribuable à la croissance prévue du PIB nominal.

En raison de l'augmentation annuelle garantie du TCS de 5 % pendant cinq ans, qui sera versée par l'intermédiaire de suppléments annuels au besoin, le soutien au titre du TCS montera de 49,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 62,9 milliards de dollars en 2028-2029. Aux termes de la loi, le TCPS augmentera de 3 % par année, pour passer de 16,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 19,0 milliards de dollars en 2028-2029.

Les paiements de péréquation devraient passer de 24,0 milliards de dollars en 2023-2024 à 29,4 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui correspond à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal. Les paiements au titre de la formule de financement des territoires devraient passer de 4,8 milliards de dollars en 2023-2024 à 5,8 milliards de dollars en 2028-2029, principalement en raison de la hausse des dépenses provinciales et locales, qui représentent une composante importante de la formule. Les paiements au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada passeront de 2,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 2,6 milliards de dollars en 2028-2029, leur augmentation étant fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars.

Les accords sur la santé avec les provinces et les territoires totalisent 4,3 milliards de dollars par année de 2023-2024 à 2026-2027, ce qui comprend 2,5 milliards de dollars par année pour les ententes bilatérales sur mesure, 1,2 milliard de dollars par année pour les ententes de dix ans sur les soins à domicile et en milieu communautaire et sur les services de santé mentale et de toxicomanie qui arrivent à échéance en 2026-2027, et 600 millions de dollars par année pour les ententes sur les soins de longue durée qui arrivent à échéance en 2027-2028.

Les paiements de transfert au titre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient passer de 5,6 milliards de dollars en 2023-2024 à 7,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui comprend le financement de 625 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, afin d'établir un fonds pour l'infrastructure d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les investissements dans le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants permettront de créer davantage de places en garderie afin qu'un plus grand nombre de familles puissent profiter des frais de garde à 10 \$ par jour.

Les paiements au titre des autres arrangements fiscaux devraient passer de -6,6 milliards de dollars en 2023-2024 à -8,5 milliards de dollars en 2028-2029, principalement en raison de l'abattement du Québec. Cette baisse reflète la valeur du transfert historique de points d'impôt au Québec dans les années 1960 et 1970, ce qui entraîne une réduction proportionnelle des transferts en espèces à la province.

Retour des produits du régime de tarification de la pollution

Le retour des produits du régime de tarification de la pollution représente la remise de l'intégralité des produits directs provenant de la redevance fédérale sur les combustibles et du système de tarification fondé sur le rendement aux personnes et aux entreprises dans la province ou le territoire où ils ont été perçus. Les produits retournés tirés du régime de tarification de la pollution devraient atteindre 11,2 milliards de dollars en 2023-2024 et passer à 21,5 milliards de dollars en 2028-2029, compte tenu de la hausse du prix de la pollution par le carbone.

Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent les autres paiements de transfert gérés par les ministères et les charges de fonctionnement.

Les autres paiements de transfert gérés par les ministères devraient diminuer pour atteindre 84,2 milliards de dollars en 2023-2024 en raison essentiellement de la baisse des passifs éventuels prévus. Après 2023-2024, les autres paiements de transfert devraient passer à 91 milliards de dollars en 2024-2025 et à 102,6 milliards de dollars en 2028-2029. Cette croissance cadre avec des mesures récentes aux profils croissants, comme le régime canadien de soins dentaires, le soutien accordé à la fabrication de batteries de véhicules électriques et les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre remboursables.

Les charges de fonctionnement représentent les coûts des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Les charges de fonctionnement devraient descendre à 125,9 milliards de dollars en 2023-2024 et à 121,7 milliards de dollars en 2025-2026, avant de remonter à 126,1 milliards de dollars en 2028-2029. Les baisses des premières années s'expliquent surtout par le recul des passifs éventuels prévus et des pensions et prestations de la fonction publique, et par la réduction des dépenses consacrées à l'achat de produits thérapeutiques et de vaccins. La croissance des charges dans les dernières années de la période de projection est notamment attribuable aux salaires des employés fédéraux et à la mise en œuvre continue de la politique *Protection, Sécurité, Engagement*, à la modernisation de NORAD et des investissements dans la défense continentale, que contrebalancent en partie les mesures de réduction des dépenses planifiées, y compris celles annoncées dans le budget de 2023 et dans le présent Énoncé économique de l'automne.

Pertes actuarielles nettes

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés, devraient diminuer au cours de la période de projection, et passer d'une perte projetée de 7,6 milliards de dollars en 2023-2024 à un gain actuariel net projeté de 2,5 milliards de dollars en 2028-2029, en raison de la hausse attendue des taux d'intérêt utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique devraient passer de 46,5 milliards de dollars en 2023-2024 à 60,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt à court et à long terme. Les frais de la dette reflètent également les emprunts supplémentaires associés à l'achat d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) par le gouvernement du Canada. Toutefois, les achats d'OHC devraient générer des revenus suffisants pour compenser complètement les frais supplémentaires de la dette. En pourcentage du PIB, les frais de la dette publique devraient passer de 1,6 % en 2023-2024 à 1,7 % en 2028-2029, encore près des creux historiques, et bien en dessous du sommet de 6,5 % du PIB atteint dans les années 1990 et du ratio de 2,1 % enregistré en 2007-2008, avant la crise financière.

Transferts pour appuyer l'avancement de la réconciliation avec les peuples autochtones

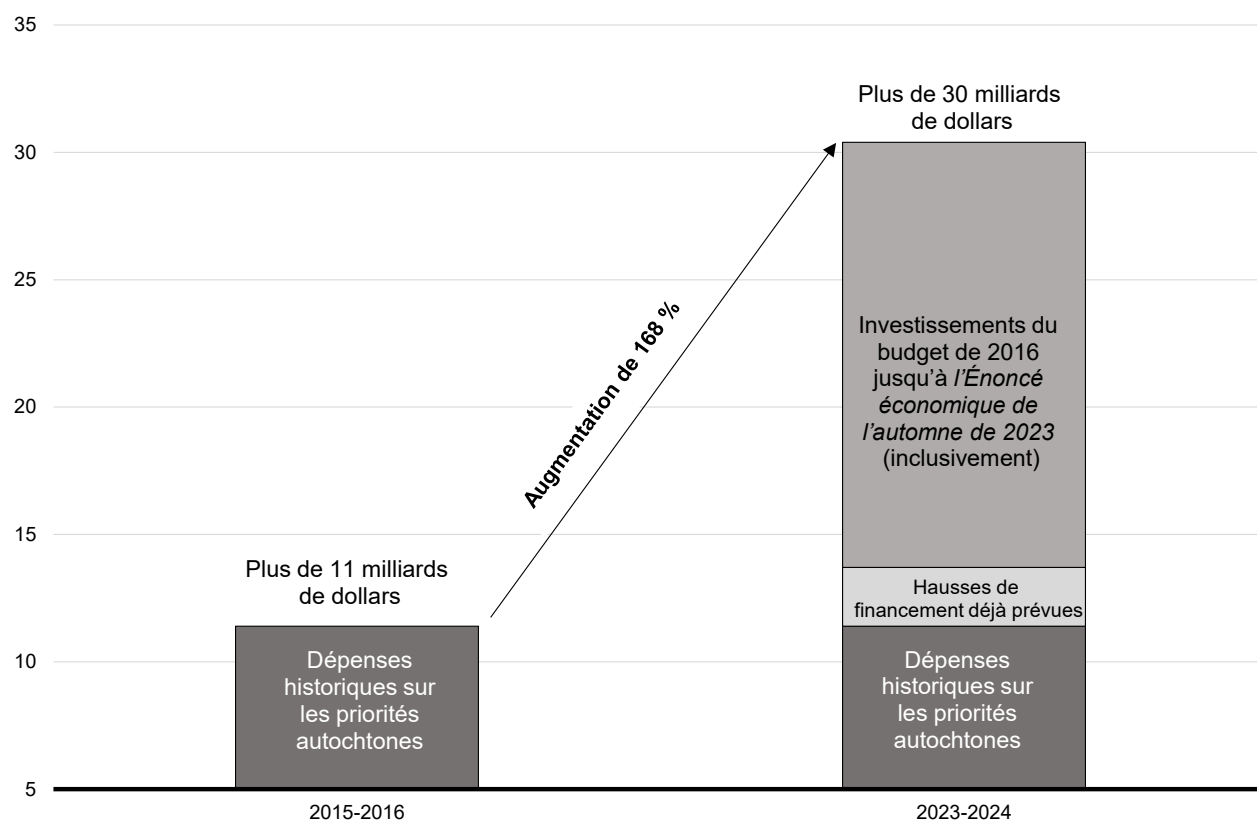
En 2015, le gouvernement fédéral s'est engagé à déployer les efforts nécessaires pour véritablement promouvoir la vérité et une réconciliation avec les peuples autochtones. Depuis, le gouvernement fédéral a travaillé au renouvellement de ses relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne. Pour ce faire, le gouvernement fédéral a dû changer ses façons de travailler, notamment en faisant des investissements records dans les communautés autochtones.

Le gouvernement fédéral a investi plus de **185 milliards de dollars** dans les priorités autochtones depuis 2015, ce qui représente une augmentation annuelle des dépenses de 168 % depuis 2015-2016 (passant de 11 milliards de dollars en 2015-2016 à plus de 30 milliards de dollars en 2023-2024).

Graphique A1.1

Augmentation de 168 % des investissements dans les priorités autochtones depuis 2015-2016

milliards de dollars



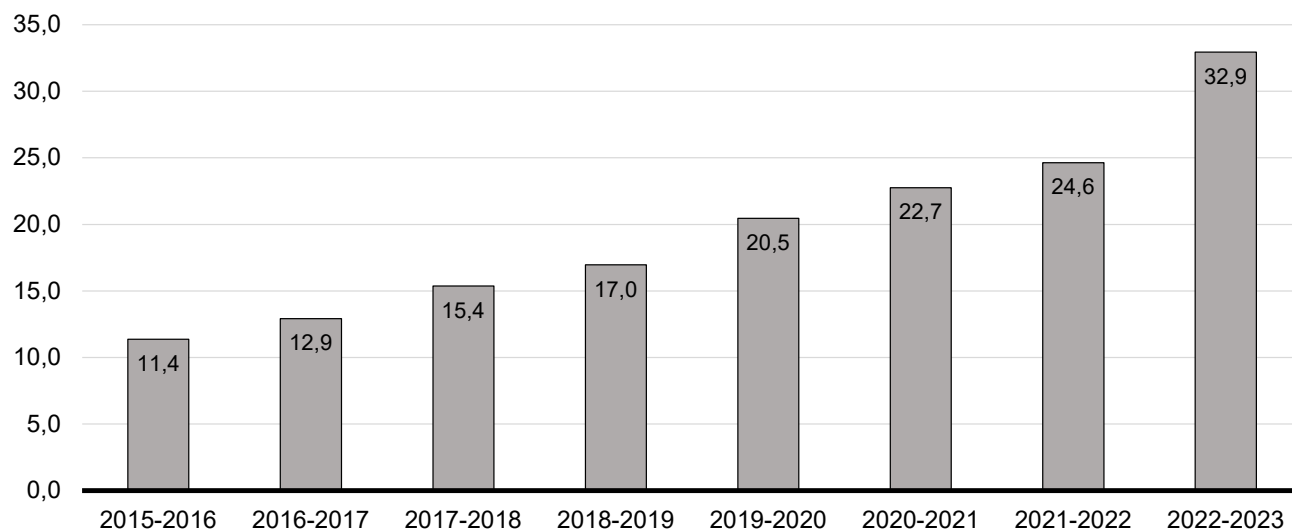
Ces investissements ont contribué à des progrès importants, notamment l'élimination de 143 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations, la conclusion de plusieurs accords sur la protection de l'enfance, de nouvelles écoles, les services de soins de santé et logements, le règlement des torts historiques et l'ouverture de voies vers l'autodétermination.

Transferts pour appuyer l'avancement de la réconciliation avec les peuples autochtones

Graphique A1.2

Investissements annuels dans les priorités autochtones

en milliards de dollars



Sources : Comptes publics du Canada; Rapports sur les résultats ministériels

En plus de ces investissements, le Canada a reconnu ses obligations. Les passifs enregistrés ont passé de 11 milliards de dollars en 2015-2016 à 76 milliards de dollars en 2022-2023, dont la grande majorité de ces passifs se rapportent aux revendications des Autochtones. Ces changements sont représentatifs des progrès réalisés par le gouvernement fédéral pour faire progresser la réconciliation – respect de ses promesses de traités, mise en œuvre des droits, résolution des torts du passé et redynamisation du processus concernant les traités modernes.

Tout récemment, comme on peut le lire dans les Comptes publics de 2022-2023, le gouvernement a comptabilisé environ 26 milliards de dollars pour réparer les injustices du passé. Sans ces dépenses, le déficit budgétaire de 2022-2023 se serait élevé à environ 9 milliards de dollars – 0,3 % du PIB. Le gouvernement fédéral continuera de déployer des efforts pour collaborer avec des partenaires autochtones afin de résoudre conjointement les litiges et de mettre en œuvre des règlements négociés pour soutenir la réconciliation.

Les gens ont été témoins de changements générationnels et s'attendent à des progrès constants. Le gouvernement du Canada demeure résolu à faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones. Il reste encore du travail à faire.

Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. En revanche, le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds.

Le tableau A1.7 présente le rapprochement des deux mesures, à commencer par le solde budgétaire. Les opérations non budgétaires indiquées dans le tableau reflètent la contre-passation de certains revenus et de charges inclus dans le solde budgétaire, qui n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de l'exercice, comme l'amortissement des actifs non financiers. Elles comprennent aussi l'ajout de modifications dans les soldes d'actif et de passif qui n'ont aucune incidence sur le solde budgétaire au cours d'un exercice, mais qui entraînent des rentrées ou des sorties de fonds, comme le paiement des comptes créditeurs. L'augmentation d'un passif ou la diminution d'un actif représente une ressource financière, tandis que la diminution d'un passif ou l'augmentation d'un actif représente un besoin financier. La somme du solde budgétaire et des changements dans les soldes des actifs et des passifs illustrés dans les opérations non budgétaires est égale aux ressources financières nettes (+) ou aux besoins financiers nets (-).

Tableau A1.7

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

en milliards de dollars

	2022- 2023	Projections					
		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Solde budgétaire	-35,3	-40,0	-38,4	-38,3	-27,1	-23,8	-18,4
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	12,8	10,9	5,7	5,0	1,9	2,3	-1,8
Actifs non financiers	-5,0	-3,7	-4,0	-4,1	-1,8	-1,3	-1,3
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-5,7	-21,0	-43,9	-50,1	-49,1	-45,5	-39,1
Autres	1,2	14,1	-5,7	-5,4	-1,2	-6,2	-4,0
Total	-4,5	-6,9	-49,6	-55,5	-50,3	-51,7	-43,1
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	-18,4	-32,7	-16,1	-6,8	-7,2	-9,0	-7,9
Opérations de change et produits dérivés	-15,8	-9,6	-8,5	-8,4	-7,7	-7,7	-7,7
Total	-34,2	-42,2	-24,5	-15,2	-14,9	-16,7	-15,6
Total – Opérations non budgétaires	-30,8	-41,9	-72,4	-69,8	-65,2	-67,4	-61,9
Ressources ou besoins financiers	-66,2	-81,9	-110,9	-108,0	-92,3	-91,1	-80,3

Comme l'illustre le tableau A1,7, des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison des besoins financiers associés aux déficits budgétaires projetés, ainsi que des besoins prévus liés aux activités non budgétaires.

Des ressources financières sont prévues au titre des régimes de retraite et autres comptes pour la plupart des années de la période de projection. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent divers régimes d'avantages sociaux futurs des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des vétérans et d'autres bénéficiaires, ainsi que les activités des régimes de pension des employés du gouvernement du Canada et celles des juges nommés par le gouvernement fédéral et des députés. La ressource financière pour les régimes de retraite et autres comptes correspond à l'écart entre les charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non monétaires comptabilisés dans le solde budgétaire, pour représenter la valeur des avantages sociaux acquis par les employés au cours d'un exercice, et les sorties de fonds annuelles pour les paiements des avantages sociaux.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement l'écart entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison de la croissance nette prévue des actifs non financiers.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada, ainsi que les exigences financières liées à l'achat d'Obligations hypothécaires du Canada par le gouvernement (voir l'annexe 2 pour de plus amples détails). Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux, y compris le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Les ressources financières projetées pour les autres prêts, les investissements et les avances en 2023-2024 s'expliquent par le remboursement prévu des prêts du CUEC, étant donné la date limite de janvier 2024 pour les remboursements entraînant un remboursement partiel.

De façon générale, les prêts, les placements et les avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels sont pris en compte dans les projections des autres revenus. Ces revenus compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change et les produits dérivés. Les besoins de trésorerie projetés pendant le reste de la période de projection dénotent principalement le paiement des comptes créditeurs et l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes.

Analyse des scénarios économiques

Comme il a été mentionné dans l'Aperçu de la situation économique, même si l'enquête de septembre 2023 continue de fournir un fondement raisonnable pour la planification économique et budgétaire, les perspectives économiques sont assombries par un certain nombre d'incertitudes clés qui pourraient toutes se répercuter sur la trajectoire de l'inflation, les taux d'intérêt et la croissance économique.

Les données sur la croissance économique et l'inflation publiées depuis l'enquête concordent avec les prévisions des économistes du secteur privé. Toutefois, les décisions prises par l'Arabie saoudite et la Russie de réduire l'approvisionnement en pétrole ont également donné lieu à une augmentation des prix mondiaux de l'énergie, ce qui a annulé certaines des baisses précédentes de l'inflation globale au Canada. Les prix du pétrole demeurent instables, ce qui s'explique par un resserrement marqué des conditions financières mondiales et la nouvelle incertitude géopolitique découlant de la naissance d'un conflit entre Israël et le Hamas à la suite des attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre Israël.

Les taux d'intérêt à long terme ont monté en flèche en septembre aux États-Unis et dans d'autres économies avancées, dont le Canada, même s'ils ont depuis diminué. L'augmentation reflétait, en partie, l'incertitude du marché quant à la durée pendant laquelle les taux d'intérêt pourraient devoir demeurer élevés afin de faire baisser l'inflation.

Pour faciliter une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances a créé deux scénarios qui intègrent certains de ces faits nouveaux, l'un envisageant une croissance plus rapide et l'autre, une croissance plus lente, par rapport à l'enquête de septembre (tableaux A1.8 et A1.9).

Scénario pessimiste

Le *scénario pessimiste* tient compte des répercussions économiques dans l'éventualité où les taux d'intérêt restent plus élevés que prévu dans l'enquête de septembre, car la combinaison d'une demande intérieure résiliente, des attentes élevées d'inflation et des augmentations des prix plus fréquentes et plus importantes par les entreprises donnent lieu à une inflation fondamentale élevée plus persistante. Des taux élevés prolongés et les effets cumulatifs du resserrement de la politique monétaire entraînent des effets plus néfastes sur la confiance, la richesse des ménages et les activités des consommateurs et des entreprises. En même temps, les États-Unis connaissent également une inflation persistante, des taux plus élevés et une croissance plus lente en conséquence. Le résultat global est une légère récession au Canada, le PIB réel du Canada diminuant de 1,7 % du sommet au creux par rapport à la période de croissance modérée prévue dans l'enquête.

- L'inflation de l'IPC est de 0,5 point de pourcentage au-dessus du taux prévu dans l'enquête de septembre, en moyenne, en 2023 et en 2024. L'inflation de l'IPC reste supérieure à 3 % jusqu'au dernier trimestre de 2024, soit environ quatre trimestres de plus que dans l'enquête, avant d'atteindre environ 2 % à la fin de 2025.
- En réponse à l'inflation persistante de l'IPC, la Banque du Canada augmente son taux cible de 25 points de base supplémentaires au quatrième trimestre de 2023. Les taux d'intérêt à court terme restent élevés pendant la majeure partie de 2024, puis commencent à baisser au quatrième trimestre de l'année (plutôt qu'au deuxième trimestre, comme il est indiqué dans l'enquête) pour atteindre 4 % à la fin de 2025 (bien au-dessus au taux de 2,7 % indiqué dans l'enquête). Ils devraient atteindre 3 % à la fin de 2026 et rester à ce niveau pendant le reste de la période de projection (contre 2,6 % dans l'enquête).
- En raison de la hausse des taux d'intérêt et de la faiblesse de l'activité mondiale, l'économie canadienne connaît une légère récession qui devrait durer jusqu'au premier trimestre de 2024. Le PIB réel se contracte de 1,7 % du sommet au creux, par rapport à la croissance modérée prévue dans l'enquête. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel est négative, à -1,0 % en 2024 et plus lente que prévu en 2025, puis remonte en 2026 et en 2027.
- Compte tenu de l'affaiblissement de l'activité économique, le taux de chômage atteint un sommet de 7,1 % au deuxième trimestre de 2024 et est supérieur de 0,6 point de pourcentage, en moyenne, à ce qu'indique l'enquête, en 2024.
- Malgré l'inflation supérieure de l'IPC, l'inflation du PIB est plus faible en 2024 que ne le prévoyait l'enquête en raison de la réduction des attentes à l'égard de la croissance mondiale et des incertitudes qui pèsent sur les prix des produits de base. Le prix du pétrole brut WTI tombe à 66 dollars américains le baril en 2024 (en baisse par rapport à 78 dollars américains le baril dans l'enquête), pour progressivement converger vers les perspectives de l'enquête en 2027.
- Ensemble, le ralentissement de la croissance du PIB réel et l'inflation du PIB plus faible réduisent le niveau du PIB nominal de 33 milliards de dollars, en moyenne par année, par rapport à l'enquête.

Scénario optimiste

Dans le *scénario optimiste*, l'inflation sous-jacente chute plus rapidement que ce qui était prévu dans l'enquête de septembre, ce qui permet de réduire les taux d'intérêt plus rapidement. Entretemps, un marché du travail sain et les solides bilans des ménages continuent de soutenir la forte demande des consommateurs, de sorte que la croissance économique remonte au deuxième semestre de 2023 et en 2024. La demande mondiale s'avère plus résiliente, la Chine évitant une déflation persistante, et la résilience du marché du travail américain soutient une croissance plus forte, ce qui stimule la croissance mondiale et les prix des produits de base.

- En raison des améliorations rapides de l'inflation fondamentale, de la baisse des taux d'intérêt et de la forte demande intérieure, l'économie canadienne continue de croître à un rythme modeste au cours de 2023 et en 2024. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel est de 1,3 % en 2023 (en hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'enquête de septembre) et de 1,5 % en 2024 (en hausse de 1,1 point de pourcentage).
- Sous l'effet d'une économie plus forte, le taux de chômage augmente moins que prévu; il plafonne à 6,0 % et est inférieur de 0,5 point de pourcentage en moyenne par rapport à ce qu'indique l'enquête en 2024.
- L'inflation fondamentale diminue plus rapidement que prévu en 2023 et en 2024, à mesure que l'économie évolue vers un meilleur équilibre sans vraiment avoir de répercussions négatives sur le marché du travail. Toutefois, l'inflation de l'IPC global demeure conforme à ce qui est prévu dans l'enquête, étant donné que la hausse des prix du pétrole brut compense la baisse de l'inflation fondamentale et se situe en moyenne à 0,1 point de pourcentage en dessous de ce qui est prévu dans l'enquête en 2024.
- En réponse à la baisse de l'inflation fondamentale, les taux d'intérêt à court terme commencent à diminuer au premier trimestre de 2024, soit environ un trimestre plus tôt que ce que laissait présager l'enquête, et sont 0,1 point de pourcentage inférieur à ce qu'indique l'enquête en 2024.
- Malgré l'inflation légèrement plus faible de l'IPC, l'inflation du PIB est plus élevée que ce que l'enquête laissait augurer, car la vigueur de l'activité mondiale fait monter les prix des produits de base. Les prix du pétrole brut WTI s'élèvent en moyenne à 88 dollars américains le baril en 2024 (en hausse par rapport aux résultats de l'enquête, qui indiquaient 78 dollars américains le baril) et demeurent à 8 dollars américains le baril au-dessus des prix prévus dans l'enquête pour le reste de la période de projection.
- Ensemble, la croissance du PIB réel plus rapide et l'inflation du PIB plus élevée font augmenter le PIB nominal de 28 milliards de dollars, en moyenne par an, par rapport au niveau qu'indiquait l'enquête.

Tableau A1.8

Scénarios économiques du ministère des Finances

%, sauf indication contraire

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2023-2028
Croissance du PIB réel							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i>	1,1	0,4	2,2	2,4	2,2	2,0	1,7
Scénario pessimiste	0,9	-1,0	2,0	3,0	2,6	2,1	1,6
Scénario optimiste	1,3	1,5	1,9	1,9	2,0	2,0	1,8
Inflation du PIB							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i>	0,8	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	1,8
Scénario pessimiste	0,9	1,6	2,5	2,3	2,2	2,1	1,9
Scénario optimiste	1,1	2,2	1,9	2,0	2,1	2,0	1,9
Croissance du PIB nominal							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i>	2,0	2,4	4,3	4,5	4,3	4,2	3,6
Scénario pessimiste	1,7	0,5	4,5	5,3	4,9	4,3	3,5
Scénario optimiste	2,4	3,7	3,9	4,0	4,1	4,0	3,7
Niveau du PIB nominal (en milliards de dollars)							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i>	2 868	2 938	3 063	3 202	3 341	3 481	
Scénario pessimiste	2 861	2 877	3 007	3 166	3 321	3 463	
Scénario optimiste	2 882	2 989	3 105	3 230	3 361	3 497	
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne de 2023 et le scénario pessimiste	-7	-61	-57	-36	-21	-19	-33
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne de 2023 et le scénario optimiste	13	51	41	27	20	16	28
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i>	4,8	4,3	2,9	2,7	2,6	2,6	3,3
Scénario pessimiste	4,9	5,2	4,4	3,4	3,0	3,0	4,0
Scénario optimiste	4,8	4,2	2,8	2,7	2,7	2,6	3,3
Taux de chômage							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i>	5,4	6,4	6,2	5,9	5,8	5,7	5,9
Scénario pessimiste	5,5	7,0	6,9	6,5	6,2	6,1	6,4
Scénario optimiste	5,4	5,9	5,7	5,7	5,6	5,6	5,7
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i>	3,8	2,5	2,1	2,1	2,1	2,1	2,4
Scénario pessimiste	4,0	3,2	2,3	2,1	2,0	2,0	2,6
Scénario optimiste	3,9	2,4	2,0	2,1	2,1	2,1	2,4
Prix du pétrole brut West Texas Intermediaire (\$US/baril)							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i>	77	78	77	77	77	79	78
Scénario pessimiste	78	66	67	72	76	78	73
Scénario optimiste	81	88	87	86	86	86	86

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes et leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; enquête de septembre 2023 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada. L'enquête de septembre 2023 menée auprès des économistes du secteur privé a été ajustée afin de tenir compte des révisions historiques dans les Comptes économiques provinciaux et territoriaux de 2022

Tableau A1.9

Statistiques sélectionnées sur l'Énoncé économique de l'automne de 2023, scénarios pessimistes et récessions antérieures

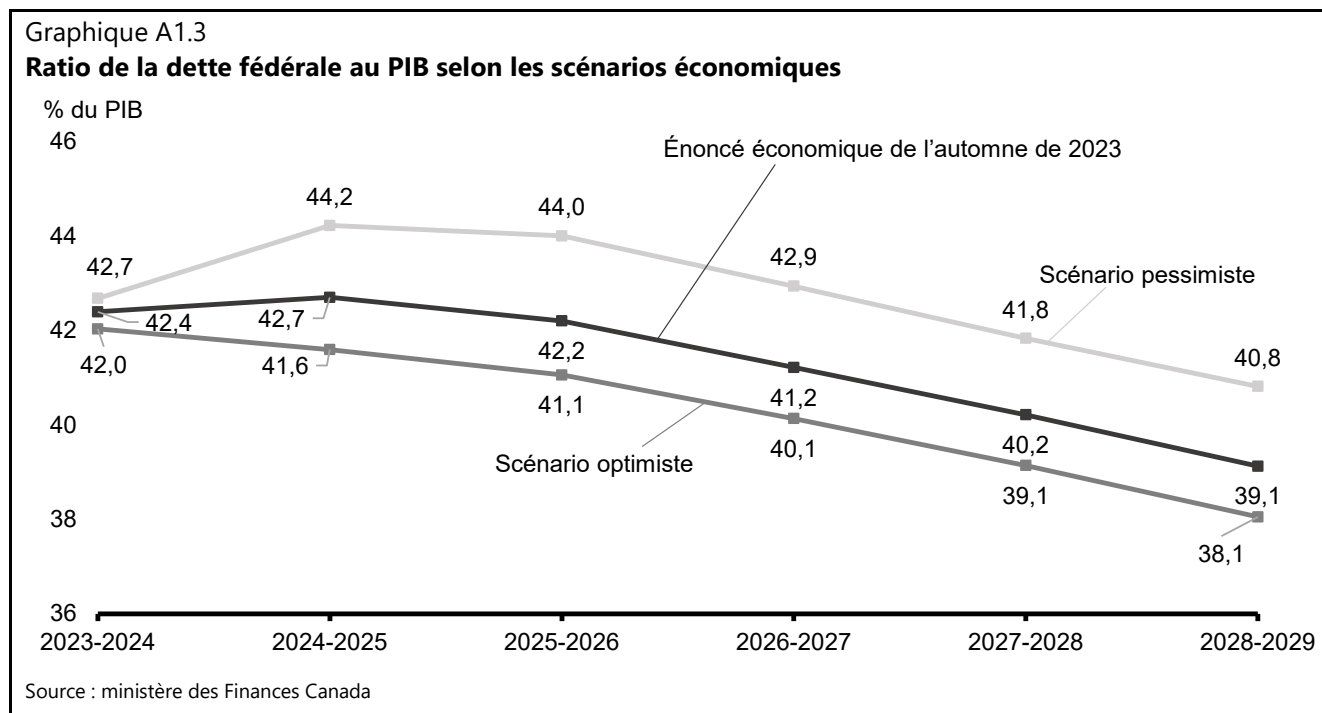
%, sauf indication contraire

	Énoncé économique de l'automne de 2023	Énoncé économique de l'automne de 2023 – scénario pessimiste	Budget de 2023 – scénario pessimiste	Récession des années 1980	Récession des années 1990	Récession de 2008-2009	Récession causée par la COVID-19
Recul entre le sommet et le creux du PIB réel	s.o.	-1,7	-1,9	-5,4	-3,4	-4,4	-12,8
Pire baisse annualisée du PIB réel d'un trimestre à l'autre	-0,3	-3,5	-3,5	-4,6	-5,6	-8,7	-37,1
Sommet du taux de chômage trimestriel	6,5	7,1	6,9	13,0	11,7	8,6	13,4
Augmentation entre le creux et le sommet et du taux de chômage trimestriel (points de pourcentage)	1,5	2,1	1,8	5,8	4,3	2,7	7,7

Sources : Statistique Canada; enquête de septembre 2023 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Répercussions budgétaires des scénarios économiques

Le graphique A1.3 ci-dessous illustre les éventuelles répercussions des deux scénarios économiques sur le ratio de la dette au PIB projeté.



Scénario pessimiste

Dans le *scénario pessimiste*, le déficit augmenterait d'environ 8,5 milliards de dollars par année en moyenne pendant la période de planification. Les perspectives plus faibles pour le PIB nominal se traduiraient par des revenus fiscaux légèrement inférieurs, ce qui est quelque peu compensé par des taux d'intérêt plus élevés qui augmenteraient les rentrées sur les composantes des revenus sensibles aux intérêts (par exemple, les revenus d'intérêts sur les dettes fiscales et sur le Compte du fonds des changes). Dans l'ensemble, les revenus baissent en moyenne de 2,8 milliards de dollars par année. L'inflation de l'IPC et les taux d'intérêt projetés plus élevés feraient monter les coûts des programmes indexés sur l'inflation (les dépenses de programmes augmentent d'environ 1,5 milliard de dollars par année en moyenne) ainsi que les frais de la dette publique (hausse d'environ 5,5 milliards de dollars en moyenne). Des pertes actuarielles plus faibles, attribuables aux taux d'intérêt plus élevés utilisés pour réduire les passifs à long terme, compensent une partie de la détérioration globale du solde budgétaire (baisse de 1,2 milliard de dollars en moyenne).

En raison des déficits plus élevés et de la croissance plus faible du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB monterait à 44,2 % d'ici 2024-2025, avant de tomber à 40,8 % d'ici 2028-2029.

Scénario optimiste

Dans le *scénario optimiste*, le déficit diminuerait en moyenne de 5,2 milliards de dollars par année. La croissance plus forte du PIB nominal se traduit par une hausse des rentrées d'impôt sur le revenu, tandis que l'amélioration des perspectives de consommation fait augmenter les revenus tirés de la TPS projetés. Dans l'ensemble, les revenus devraient être supérieurs de 4,5 milliards de dollars par année en moyenne dans ce scénario. Du côté des dépenses, la légère baisse de l'inflation projetée de l'IPC se traduit par des dépenses un peu plus faibles pour les programmes indexés sur l'IPC. Les dépenses de programmes diminuent de 0,3 milliard de dollars en moyenne par année au cours de la période de projection. Des taux d'intérêt légèrement plus faibles et des besoins d'emprunt réduits attribuables aux déficits moins élevés signifient que les frais de la dette publique seraient également inférieurs de 0,6 milliard de dollars par année en moyenne dans ce scénario. Les pertes actuarielles demeurent essentiellement inchangées, compte tenu de la faible variation des taux d'intérêt dans ce scénario.

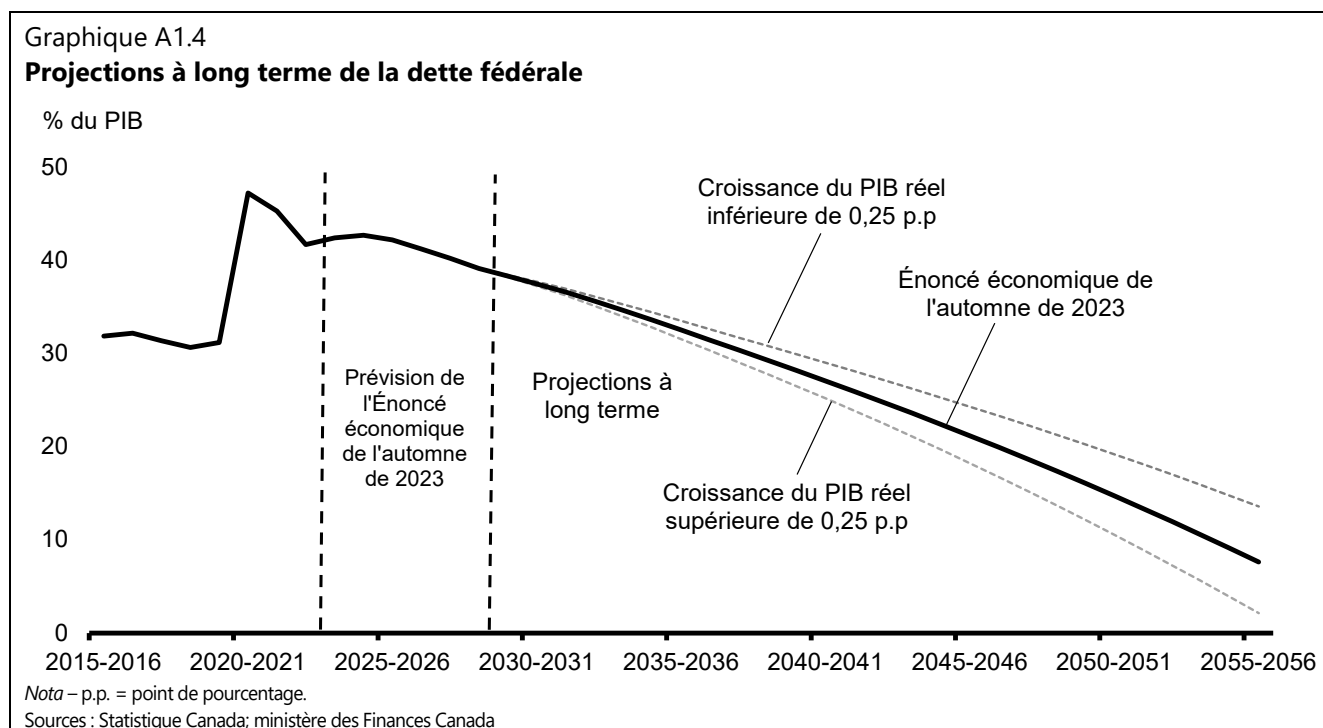
En raison des déficits plus faibles et de la croissance plus forte du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB chuterait chaque année de l'horizon prévisionnel pour s'établir à 38,1 % en 2028-2029.

Projections de la dette à long terme

Comme pour toute projection qui s'étend sur plusieurs décennies, les projections du ratio de la dette au PIB à long terme présentées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* comportent un degré élevé d'incertitude et peuvent varier selon les hypothèses utilisées. Il ne faut pas les voir comme des prédictions de l'avenir, mais plutôt comme des scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, présumant que les mesures politiques demeureront inchangées.

Faisant fond sur les prévisions de l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, les projections budgétaires à long terme indiquent toujours que les finances publiques fédérales sont viables au-delà de la période de projection habituelle (graphique A1.4). Cette conclusion se dégage malgré les tendances démographiques défavorables, les taux de croissance de la productivité futurs présumés modestes et les augmentations prévues des taux d'intérêt. Comme l'indique l'analyse détaillée présentée plus loin, cette conclusion résiste aussi à certains changements dans les hypothèses, y compris en ce qui concerne le taux de croissance projeté du PIB réel.

Le fait de maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire à la baisse à moyen et à long terme permettra de s'assurer que les générations futures ne seront pas accablées par la dette et qu'une marge de manœuvre budgétaire subsiste pour faire face aux défis et aux risques futurs qui ne sont pas pris en compte dans cette projection. Ceux-ci comprennent entre autres les changements climatiques, la transition vers la carboneutralité, les récessions et les risques géopolitiques.



Pour élaborer les projections économiques à long terme, les prévisions économiques à moyen terme (de 2023 à 2028) présentées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023 sont prolongées jusqu'en 2055, au moyen du modèle de projection économique à long terme du ministère des Finances Canada. Dans ce modèle, la croissance annuelle du PIB réel dépend de la croissance de la productivité du travail (1 % par année), qui est étalonnée sur la moyenne historique de 1974 à 2019, et de la croissance de l'offre de main-d'œuvre (0,6 % en moyenne par année), qui est fondée sur les projections démographiques produites par Statistique Canada et sur des projections concernant le taux de participation à la population active et les heures travaillées, au moyen de modèles économétriques élaborés par le Ministère. Selon l'hypothèse où l'inflation du PIB se maintiendrait à 2 % par année, le PIB nominal devrait augmenter en moyenne de 3,6 % par année de 2029 à 2055 (tableau A1.10).

Tableau A1.10

Projections de croissance du PIB, scénario de référence, taux de croissance annuels moyens

%, sauf indication contraire

	1970-2022	2023-2028	2029-2055
Croissance du PIB réel	2,6	1,7	1,6
Apports (points de pourcentage)			
Croissance de l'offre de main-d'œuvre	1,5	1,0	0,6
Population en âge de travailler	1,5	1,6	0,8
Taux d'activité de la main-d'œuvre	0,2	-0,4	-0,2
Taux de chômage	0,0	-0,1	0,0
Moyenne des heures travaillées	-0,2	-0,1	-0,1
Croissance de la productivité du travail	1,1	0,7	1,0
Croissance du PIB nominal	6,9	3,6	3,6

Nota – Les apports ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Les projections de la dette fédérale à long terme sont obtenues au moyen d'un modèle comptable dans lequel chacune des catégories de revenus et de dépenses est modélisée en fonction de ses variables démographiques et économiques sous-jacentes, les relations étant définies par une combinaison de politiques gouvernementales actuelles et d'hypothèses. Voici les principales hypothèses qui sous-tendent les projections budgétaires de 2029-2030 à 2055-2056 :

- Tous les revenus fiscaux et les charges de programmes directes augmentent généralement selon le PIB nominal, à l'exception de certaines mesures qui ne seront plus offertes après une date fixée, tels que les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre et le financement à l'appui des projets d'électricité propre, qui sont incorporées en fonction de leurs coûts projetés.
- Le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation augmentent selon leur facteur de progression respectif établi par la loi. Les autres transferts fédéraux à d'autres ordres de gouvernement, selon le transfert, augmentent en fonction du PIB nominal, des populations ciblées, de l'inflation, et des dispositions prévues dans les lois en vigueur ou des ententes.
- Le programme de la Sécurité de la vieillesse et l'Allocation canadienne pour enfants augmentent au même rythme que les populations ciblées et l'inflation. Les prestations d'assurance-emploi croissent en fonction du nombre de prestataires et de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi croît conformément aux modalités actuelles du programme.
- Le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale portant intérêt devrait, selon le scénario de référence, passer graduellement d'environ 2,9 % en 2028-2029 à 3,4 % en 2055-2056.

L'analyse de sensibilité ci-dessous montre que les projections budgétaires à long terme résistent bien à certaines modifications de ces hypothèses clés (tableaux A1.11 et A1.12).

Tableau A1.11

Description des hypothèses alternatives¹

Hypothèse alternative moins scénario de référence

	Scénario de référence ²	Valeur élevée	Valeur faible
Démographie			
Taux de fécondité (moyenne de naissances par femme)	1,5 naissance	+0,5 naissance	-0,5 naissance
Immigration (% de la population)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Espérance de vie à 65 ans	23,1 années	+3 années	-3 années
Économie			
Taux total de la participation à la population active (%)	62,6	+2,0 p.p.	-2,0 p.p.
Moyenne des heures travaillées par semaine (heures)	32,7	+1,0 heure	-1,0 heure
Taux de chômage (%)	5,7	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.
Productivité du travail (%)	1,0	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Taux d'intérêt (%)	3,3	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.

Nota – p.p. = point de pourcentage.

¹ Ces hypothèses alternatives sont appliquées à compter de 2029, sauf pour les changements concernant l'espérance de vie, qui sont appliqués graduellement sur toute la période de projection.

² Le scénario de référence correspond à la moyenne de 2029 à 2055.

Tableau A1.12

Solde budgétaire et dette fédérale en 2055-2056 selon les hypothèses de rechange

Pourcentage du PIB

	Scénario de référence		Valeur élevée		Valeur faible	
	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette	Solde budgétaire	Dette
Solde budgétaire						
Taux de fécondité	1,2	7,6	0,9	11,6	1,4	3,5
Immigration	1,2	7,6	1,5	2,6	0,7	13,5
Espérance de vie à 65 ans	1,2	7,6	0,8	11,2	1,5	4,6
Économie						
Taux total de la participation à la population active	1,2	7,6	1,4	3,0	0,9	12,7
Moyenne des heures travaillées par semaine	1,2	7,6	1,4	3,2	0,9	12,4
Taux de chômage	1,2	7,6	1,1	9,2	1,3	6,0
Productivité du travail	1,2	7,6	1,6	2,1	0,7	13,6
Taux d'intérêt	1,2	7,6	0,7	15,6	1,4	1,4

Renseignements supplémentaires

Mesures prises depuis le dépôt du budget de 2023

Depuis 2016, le gouvernement fournit un aperçu transparent de toutes les mesures prises entre les budgets et les mises à jour. Ces mesures, énumérées dans le tableau A1.13, permettent de s'assurer que la population canadienne est bien servie sans interruption par les programmes sur lesquels elle compte et que les activités du gouvernement se poursuivent.

Tableau A1.13

Mesures prises depuis le dépôt du budget de 2023

en millions de dollars

	MIN.	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Innovation, infrastructure et transport		44	122	154	38	18	17
Appui à la capacité satellite du gouvernement du Canada	ASC	3	21	55	30	11	10
Sélection du prochain entrepreneur pour gérer les laboratoires nucléaires canadiens	EACL	6	6	1	0	0	0
Financement de l'Initiative de recherche et de connaissances pour appuyer les données et la recherche sur les besoins en infrastructure et en logements	INFC	3	4	4	0	0	0
Financement de fonctionnement de l'Autorité du pont Windsor-Détroit	APWD	0	79	85	1	1	1
Soutien des négociations visant à rapatrier et à remettre en état le pont de Québec ¹	INFC	4	3	0	0	0	0
Mesures d'aménagement pour le projet Roberts Bank Terminal 2 ^{1, 2}	RCAANC, AEIC	25	0	1	3	3	3
Acquisition d'un traversier pour améliorer le service de traversier entre l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ¹	TC	3	4	3	3	3	3
<i>Loi sur l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans le système de transport</i>	OTC	0	6	5	0	0	0
Réconciliation et communautés		1 499	1 718	794	0	0	0
Appui à la participation économique des Autochtones aux grands projets	FIN	20	0	0	0	0	0
Commission de vérité de Qikiqtani ¹	RCAANC	19	0	0	0	0	0
Appui aux enfants des Premières Nations à l'aide du principe <i>Jordan</i>	SAC	778	807	0	0	0	0
Financement accru de l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations ¹	SAC	110	0	0	0	0	0
Renouvellement du financement pour la recherche sur les revendications particulières par les Premières Nations	RCAANC	0	8	8	0	0	0
Assurer l'accès à l'eau potable salubre et aux eaux usées traitées dans les communautés des Premières Nations	SAC	0	777	777	0	0	0
Financement du règlement relatif aux externats indiens fédéraux (McLean) ^{1, 3}	RCAANC	0	30	0	0	0	0
Application de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i> ⁴	SAC	37	24	0	0	0	0
Renouvellement de l'entente de financement de l'autorité de santé des Premières Nations en Colombie-Britannique	SAC	268	294	321	350	381	414
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-268	-294	-321	-350	-381	-414
Appui à l'intervention en matière de gestion d'urgence et aux activités de rétablissement dans les réserves	SAC	260	0	0	0	0	0

	MIN.	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
Accroître la bourse canadienne pour étudiants ⁵		680	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	EDSC	-605	0	0	0	0	0
Rehaussement du plafond du Programme de prêts aux immigrants	IRCC	1	0	0	0	0	0
Soutien du revenu pour 10 000 nouveaux arrivants des Amériques à titre humanitaire	IRCC	6	6	6	0	0	0
Améliorer l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés	JUS	28	0	0	0	0	0
Éliminer le travail forcé et le travail des enfants des chaînes d'approvisionnement	SP	2	3	3	0	0	0
Faire progresser la collecte des armes à feu de style arme d'assaut interdites	SP, GRC	27	62	0	0	0	0
Appui aux agriculteurs de l'Ouest canadien touchés par les sécheresses et les incendies de forêt ¹		186	33	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	AAC	-50	-33	0	0	0	0
Le Canada dans le monde		914	874	941	110	-354	92
Aide militaire pour l'Ukraine ¹	MDN, AMC, SCRS, CSTC	816	318	197	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-55	0	0	0	0	0
Renouvellement et expansion de l'opération REASSURANCE ¹		417	802	872	178	178	178
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	MDN	-312	-270	-142	-68	-532	-87
Aide en matière de sécurité pour Haïti ¹	AMC, MDN GRC	41	30	7	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>		-2	-18	-5	0	0	0
Saisie de biens matériels liée aux sanctions ⁶	AMC	7	11	11	0	0	0
Femmes d'affaires en commerce international	AMC	2	2	2	0	0	0
Gouvernement efficace, politique du secteur financier et équité fiscale		67	119	87	29	2	-2
Licences pour appuyer l'intégrité des processus d'inscription et d'authentification des clients	EDSC	3	3	3	3	3	0
<i>Moins : Revenus projetés</i>		-1	-2	-2	-2	-2	-2
Fournir des services plus rapides aux vétérans	ACC, GRC	0	55	82	28	0	0
Plateforme informatique infonuagique de Statistique Canada ¹		40	39	39	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	StatCan	0	0	-39	0	0	0
Appuyer le changement et le renouvellement de la fonction publique fédérale		2	2	1	1	1	1
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	BCP	-1	-1	0	0	0	0
Enquête publique sur l'ingérence étrangère	BCP	10	22	3	0	0	0
Ordonnance de paiement du Tribunal de la concurrence concernant la fusion de Rogers et Shaw	ISDE	13	0	0	0	0	0
<i>Annexe 2 : Stratégie de gestion de la dette (émission d'obligations hypothécaires du Canada)</i>		-3	-82	-211	-340	-469	-596

	MIN.	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<i>Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées dans le présent Énoncé économique de l'automne⁷</i>		-504	16	84	308	802	1 166
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis le budget de 2023		2 017	2 767	1 850	145	-1	677

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Mesures annoncées précédemment comprennent celles annoncées dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) et (B) de 2023-2024 ou annoncées précédemment.

² Financement proposé pour appuyer le Cadre d'intendance de la Première Nation Tsawwassen, établir un comité d'intendance pour surveiller et entreprendre des activités de suivi auprès des groupes autochtones relativement au projet Roberts Bank Terminal 2.

³ Un total de 7 milliards de dollars a été alloué à ce jour au financement de l'accord de règlement, qui prévoit l'indemnisation de toute personne ayant fréquenté un externat indien fédéral entre janvier 1920 et la date de fermeture ou du transfert hors de la responsabilité du Canada. Le financement sera également appliqué aux frais juridiques et administratifs, ainsi qu'aux projets linguistiques, culturels, de guérison, de bien-être, d'enseignement et de commémoration.

⁴ Financement pour appuyer des accords de coordination et faire progresser la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Partiellement compris dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2023-2024.

⁵ Rajustement au financement prévu dans le budget de 2023 pour augmenter de 40 % les bourses canadiennes pour étudiants pour l'année scolaire 2023.

⁶ Financement à l'appui de la saisie, de la confiscation, de l'aliénation et de la redistribution des biens matériels détenus par des personnes et des entités visées par une sanction en vertu des modifications apportées à la *Loi sur les mesures économiques spéciales* et à la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* en juin 2022.

⁷ L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Conseil des ministres qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles provisions provenant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de négociation de conventions, de litiges et de sensibilité de données commerciales.

Glossaire des sigles et abréviations

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACC	Anciens Combattants Canada
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AMC	Affaires mondiales Canada
APWD	Autorité du pont Windsor-Détroit
ASPC	Agence spatiale canadienne
BCP	Bureau du Conseil privé
CSTC	Centre de la sécurité des télécommunications Canada
EACL	Énergie atomique du Canada, Limitée
EDSC	Emploi et Développement social Canada
FIN	Ministère des Finances Canada
GRC	Gendarmerie royale du Canada
INFC	Infrastructure Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
JUS	Ministère de la Justice
MDN	Ministère de la Défense nationale
OTC	Office des transports du Canada
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SP	Sécurité publique Canada
StatCan	Statistique Canada
TC	Transports Canada

Annexe 2

Stratégie de gestion de la dette

Introduction

Dans le cadre du budget de 2023, le gouvernement fédéral a publié la *Stratégie de gestion de la dette* de 2023-2024, qui énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement en ce qui a trait à son programme d'emprunt sur le marché intérieur et à la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales. L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* fournit une mise à jour sur la stratégie et annonce de nouvelles mesures pour assurer la viabilité financière continue de la gestion de la dette du Canada.

Faits saillants des consultations

En septembre 2023, le ministère des Finances et la Banque du Canada ont tenu plus de 30 réunions externes avec des participants au marché pour entendre leurs points de vue. Ces consultations font partie intégrante du processus de gestion de la dette et visaient précisément à obtenir des avis sur des questions concernant la conception et le fonctionnement du programme d'emprunt sur le marché intérieur du gouvernement du Canada.

Dans l'ensemble, les participants au marché ont indiqué que le marché canadien des titres d'emprunt continue de bien fonctionner malgré l'augmentation de l'offre et les périodes de forte volatilité observées dans le marché des obligations multimarchés. On constate généralement un bon équilibre entre l'offre et la demande dans les différents segments, à l'exception du segment à 30 ans, où les participants au marché ont noté une pression accrue sur la demande.

Dans le segment des bons du Trésor, les participants au marché ont noté une forte demande, ce qui laisse transparaître une plus grande incertitude économique. Les participants au marché ont également indiqué souhaiter que le gouvernement émette un bon du Trésor à un mois, au moins temporairement, pour appuyer la transition du marché des acceptations bancaires qui seront retirées du marché monétaire canadien quand le taux CDOR (« Canadian Dollar Offered Rate ») cessera d'être publié en juin 2024. De plus, les participants au marché ont laissé entendre que le Canada devrait continuer à soutenir la croissance du marché de la finance durable du Canada.

Émission d'Obligations hypothécaires du Canada

L'une des grandes priorités du gouvernement fédéral consiste à construire plus de logements abordables pour la population canadienne. Le gouvernement a récemment annoncé de nombreuses initiatives pour débloquer plus de financement pour les logements locatifs, notamment une augmentation de 20 milliards de dollars de l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada. Ainsi, les constructeurs de logements auront accès au financement à faible coût dont ils ont besoin pour construire davantage de logements locatifs à unités multiples, ce qui favorisera la construction de jusqu'à 30 000 appartements locatifs de plus par année.

Afin de diriger le financement vers le logement abordable, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2023 des consultations sur le regroupement des Obligations hypothécaires du Canada dans le programme d'emprunt régulier du gouvernement du Canada et s'est engagé à fournir une mise à jour à l'automne 2023. Le gouvernement a depuis rencontré plus de 30 participants au marché et a reçu des commentaires écrits supplémentaires de la part d'intervenants. Bon nombre de participants au marché ont fait état de l'utilité du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les prêteurs hypothécaires indiquant la nécessité d'un tel instrument fondé sur le marché pour parer aux risques.

Compte tenu de l'objectif d'appuyer un financement stable à un coût avantageux pour les prêteurs hypothécaires, ainsi que de la volonté du Canada de générer des recettes nettes pour des initiatives comme le logement abordable, le gouvernement commencera à acheter des Obligations hypothécaires du Canada jusqu'à concurrence de 30 milliards de dollars par année dès février 2024. Les Obligations hypothécaires du Canada restantes demeureront à la disposition des participants au marché.

Le gouvernement communiquera régulièrement avec les participants au marché et veillera à ce que le rythme et le volume des achats conviennent aux conditions du marché afin de répondre aux préoccupations, dans la mesure du possible. Le gouvernement tiendra d'autres consultations sur sa participation au marché des Obligations hypothécaires du Canada.

Programme d'obligations vertes

Afin d'appuyer la croissance du marché de la finance durable au Canada, le gouvernement a publié en mars 2022 un cadre d'obligations vertes et a procédé à l'émission inaugurale des obligations vertes du Canada, dont la valeur s'élevait à 5 milliards de dollars et pour laquelle le carnet de commandes de la part des investisseurs canadiens et étrangers a dépassé 11 milliards de dollars.

En mars 2023, le gouvernement a publié son premier rapport sur l'affectation du produit des obligations vertes et a annoncé dans le budget de 2023 qu'il explorait les développements mondiaux liés aux taxonomies des investissements verts.

Depuis l'instauration du Cadre des obligations vertes du Canada, la taxonomie des activités durables de l'Union européenne a expressément classé certaines activités nucléaires comme écologiques jusqu'en 2040-2045. La *feuille de route de la taxonomie* du Conseil d'action en matière de finance durable considère également certaines dépenses nucléaires comme écologiques. De plus, Ontario Power Generation et Bruce Power, le plus important producteur d'électricité nucléaire au Canada, ont émis des obligations vertes pour financer leurs activités d'énergie nucléaire, lesquelles ont été bien accueillies par les investisseurs.

Afin d'harmoniser le Cadre des obligations vertes du Canada avec le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada, les meilleures pratiques internationales, la mise à jour des taxonomies et l'évolution des préférences des investisseurs, le gouvernement du Canada publie un cadre révisé qui comprend certaines dépenses liées à l'énergie nucléaire, plus particulièrement :

- des investissements dans de nouveaux réacteurs;
- la remise en état des installations existantes;
- la recherche et développement;
- certains investissements dans la chaîne d'approvisionnement nucléaire du Canada.

Sustainalytics, qui a fourni une évaluation externe du Cadre des obligations vertes initial, a donné l'avis actualisé suivant sur le cadre révisé qui comprend l'énergie nucléaire :

Sustainalytics est d'avis que le Cadre des obligations vertes du gouvernement du Canada est crédible et efficace et qu'il concorde avec les quatre composantes fondamentales des Principes relatifs aux obligations vertes 2021.
[traduction]

Les obligations vertes émises en vertu du cadre initial demeureront régies par ce cadre, et le gouvernement du Canada n'affectera aucun produit de la première obligation verte émise en mars 2022 aux dépenses liées à l'énergie nucléaire.

Le gouvernement prévoit procéder à une autre émission d'obligations vertes selon le cadre révisé avant la fin du présent exercice, sous réserve des conditions du marché.

Le cadre révisé et le rapport connexe de Sustainalytics seront accessibles sur le site Web du gouvernement.

Bons du Trésor à un mois

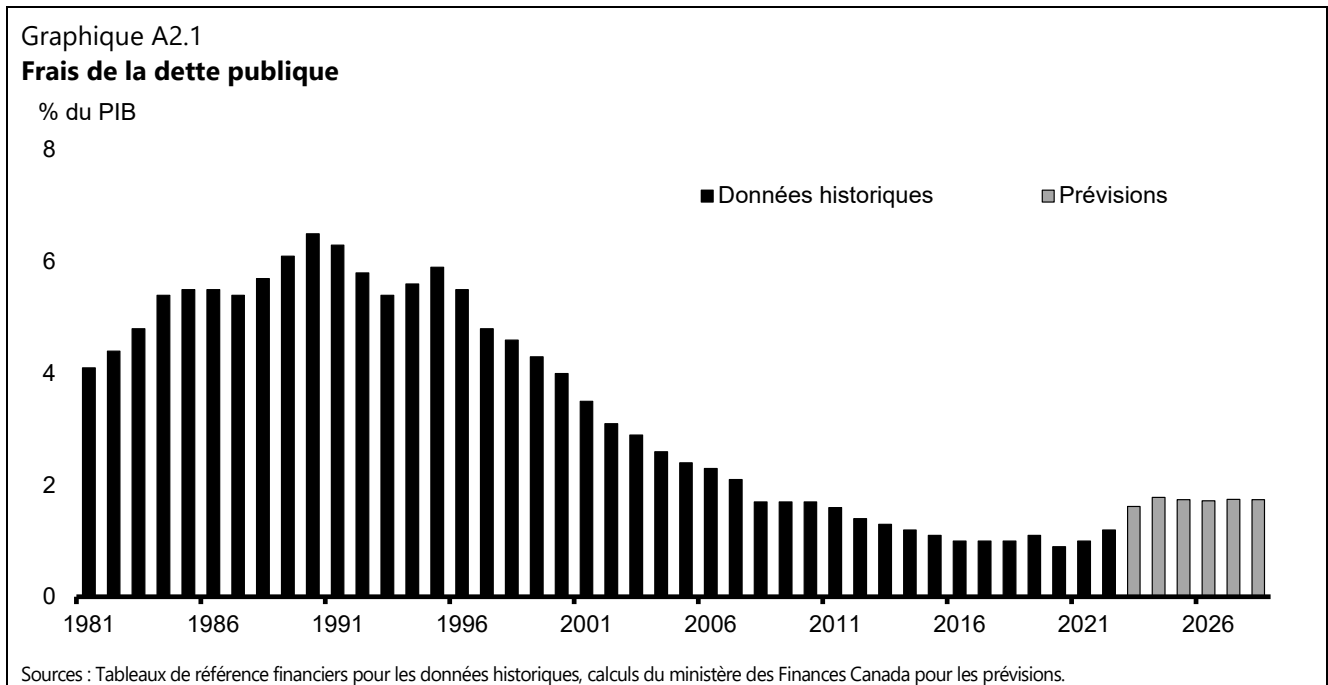
Les émissions bimensuelles à 3, 6 et 12 mois, dont la taille des adjudications varie de 14 milliards de dollars à 30 milliards de dollars, soutiennent un marché liquide efficace pour les bons du Trésor du gouvernement fédéral canadien, ce qui aide les investisseurs qui ont besoin d'accéder à des titres à court terme portant intérêt plutôt qu'à des sommes en espèces.

Comme il est mentionné plus haut, les participants à la consultation sur la stratégie de gestion de la dette de 2024-2025 ont recommandé l'introduction d'un bon du Trésor temporaire à un mois pour appuyer la transition des acceptations bancaires sur le marché monétaire canadien.

Le gouvernement examine cette proposition et informera les participants au marché de ses conclusions avant la transition du taux CDOR.

Perspectives sur les frais de la dette publique

Compte tenu des taux d'intérêt plus élevés par rapport aux projections du budget de 2023, les estimations des frais de la dette publique ont augmenté pendant l'année en cours et devraient maintenant atteindre 46,5 milliards de dollars pour 2023-2024, soit 1,6 % du PIB. Bien qu'en raison de la hausse des taux d'intérêt, le ratio des frais de la dette publique par rapport à la taille de l'économie soit légèrement plus élevé au cours de l'horizon prévisionnel que les récents creux historiques, le ratio demeure bien en deçà de la moyenne historique des 40 dernières années (graphique A2.1). Cette constatation reflète la stratégie prudente du gouvernement en matière de gestion de la dette.



Ajustements apportés au plan d'emprunt de 2023-2024

Compte tenu de l'augmentation des besoins d'emprunt et de la rétroaction obtenue pendant les consultations sur la Stratégie de gestion de la dette menées cet automne, le gouvernement ajuste les émissions d'obligations dans tous les segments et affecte une part proportionnellement plus élevée aux obligations à 30 ans pour répondre à la forte demande du marché à l'égard des obligations à long terme. Par conséquent, la proportion d'émissions d'obligations dont l'échéance est de 10 ans ou plus devrait atteindre 30 %, une légère hausse par rapport aux 29 % prévus dans le budget de 2023.

Les ajustements apportés au programme canadien d'emprunt ont été mis en œuvre pour assurer sa prévisibilité et le bon fonctionnement des marchés dans tous les segments. En conséquence, les tailles des indices de référence dans les segments à 2 ans et à 10 ans ont été augmentées. De même, le nombre d'adjudications d'obligations à 5 ans a été porté à 3, tandis que la taille des adjudications dans ce segment a légèrement diminué.

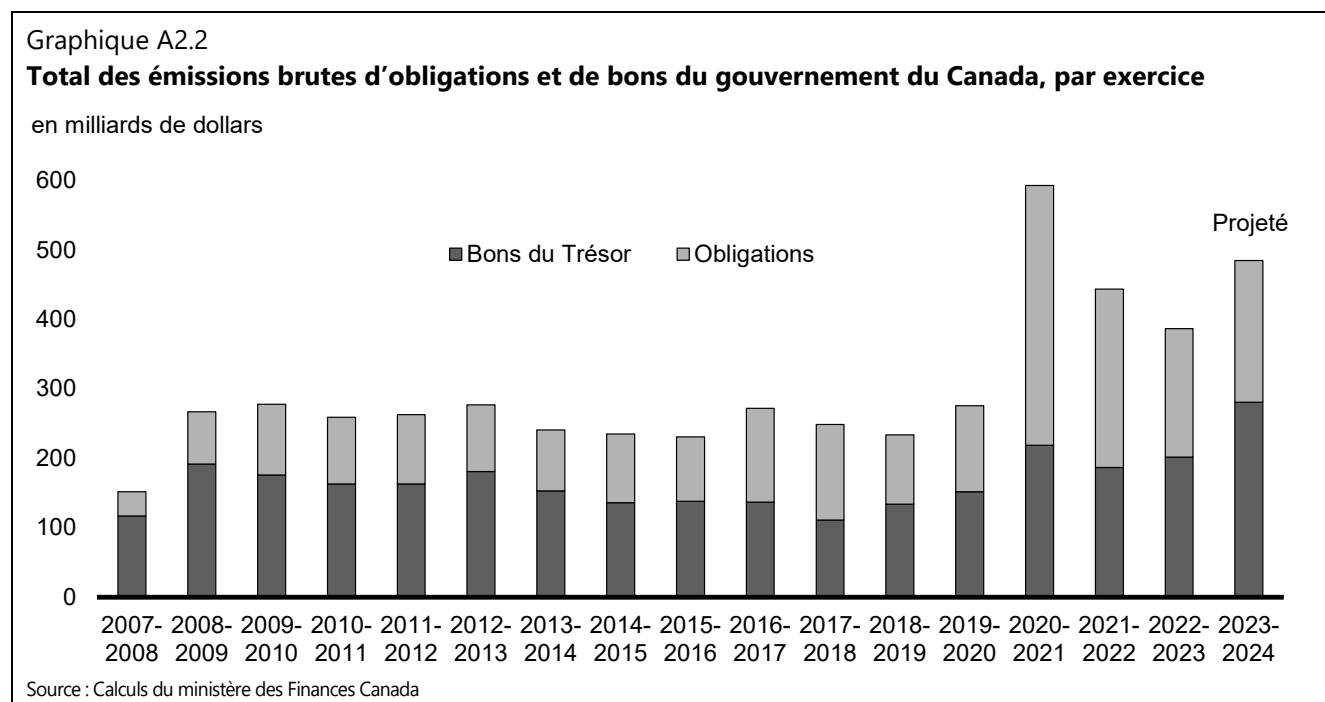


Tableau A2.1

Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2023-2024

en milliards de dollars

	2022-2023	2023-2024	2023-2024	Écart par rapport
	Données	Budget de 2023	Données mises	au budget de
	réelles		à jour	2023
Bons du Trésor	202	242	281	39
2 ans	67	76	86	10
3 ans	20	6	6	0
5 ans	31	40	47	7
10 ans	52	40	47	7
30 ans	14	10	14	4
Obligations vertes	-	0	4	4
Total – Obligations	185	172	204	32
Total – Émissions brutes	387	414	485	71
Part des obligations à long terme par rapport au total des obligations	36 %	29 %	30 %	+1 %

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les émissions sont décidées en fonction de facteurs comme la disponibilité des dépenses admissibles et les conditions du marché.

Tableau A2.2

Profil des échéances et fourchettes des obligations de référence¹

en milliards de dollars

	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2 ans	18-26			18-26		18-26			18-26	
3 ans			8-12							
5 ans		18-26					18-26			
10 ans					18-26					18-26
30 ans										20-30

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

¹ L'émission annuelle réelle peut varier.

Émission d'obligations multimarchés

Le Canada émet des obligations en monnaies étrangères uniquement dans le but de financer ses réserves de change liquides. En avril 2023, le Canada a émis une obligation multimarché à 5 ans de 4 milliards de dollars américains. Les marchés ont bien accueilli cette émission d'obligations, le carnet de commandes s'élevant à plus de 13 milliards de dollars – le plus important pour une obligation multimarché du gouvernement du Canada depuis 2009 – alors que le prix attribué était plus juste sur le plan des écarts de crédit que celui de toute obligation multimarché en dollars américains émise par les pairs du Canada ayant la même échéance depuis le début de 2023. Dans l'ensemble, cette émission réussie reflète la forte demande mondiale continue d'opportunités d'investissement soutenues par la cote de crédit AAA du Canada.

Annexe 3

Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2023 (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'un projet de loi.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Créer le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Communautés	Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement propose de déposer un projet de loi pour créer le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Communautés (actuellement Infrastructure Canada) et en préciser les pouvoirs, les fonctions et les attributions.
Renforcer la concurrence pour aider à stabiliser les prix au Canada	Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la concurrence</i> et la <i>Loi sur le Tribunal de la concurrence</i> pour moderniser le cadre régissant la concurrence au Canada, notamment en réformant le processus d'examen des fusions, en renforçant le cadre d'application et en mettant davantage l'accent sur les consommateurs, les travailleurs et l'environnement.
Modifications techniques à la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> – Publication de renseignements sur les paiements	Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> pour préciser les renseignements pouvant être publiés sur certains paiements autorisés par la <i>Loi</i> .
Gouvernance des régimes de retraite du secteur public	Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i> afin d'accroître la taille du conseil d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.
Renforcer le régime de LRPC/FAT	Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> et le <i>Code criminel</i> , et d'apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, afin de renforcer le cadre canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et la capacité du Canada de déceler et de contrer tout contournement des sanctions.
Moderniser les lois régissant le secteur financier pour faire face à de nouveaux risques et défis	Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement propose d'apporter des modifications techniques à la <i>Loi sur les banques</i> , à la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin de revoir la portée des activités non financières que les institutions financières sont autorisées à exercer.
<i>Loi canadienne sur les paiements</i>	Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2023, le gouvernement propose de modifier la <i>Loi canadienne sur les paiements</i> afin d'élargir l'admissibilité à l'adhésion à l'Association canadienne des paiements, de préciser la composition du Comité consultatif des intervenants et de prévoir un examen législatif d'ici quatre ans.

Objet de la mesure	Mesure législative proposée
Protéger l'intérêt public dans les cas d'insolvabilité des établissements d'enseignement postsecondaire publics	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> pour faire en sorte que les établissements d'enseignement postsecondaire publics ne puissent faire l'objet de poursuites en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.
Gouvernance d'entreprise : réunions entièrement virtuelles	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les banques</i> , la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> et la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> afin de permettre la tenue de réunions entièrement virtuelles et l'établissement de conditions pour assurer la participation à ces réunions.
Agence canadienne de l'eau	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i> , le gouvernement propose de déposer la <i>Loi sur l'Agence canadienne de l'eau</i> pour conférer le statut d'organisme distinct à l'Agence canadienne de l'eau, qui contribuera à une gestion durable et coordonnée de l'eau douce au Canada.
Élaborer un cadre de recouvrement des coûts liés au tabac	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le tabac et les produits de vapotage</i> afin de permettre la fixation de frais, de redevances ou de droits et l'établissement d'outils de conformité et d'application connexes, pour mettre en œuvre un cadre de recouvrement des coûts liés au tabac.
Perte de grossesse	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i> , le gouvernement propose de modifier le <i>Code canadien du travail</i> et la <i>Loi modifiant le Code criminel et le Code canadien du travail</i> afin de créer un nouveau congé payé en cas de perte de grossesse pour les personnes qui travaillent dans les secteurs sous réglementation fédérale.
Nouvelle prestation d'assurance-emploi pour l'adoption	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2023</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et le <i>Code canadien du travail</i> afin de mettre en place une prestation d'assurance-emploi partageable de 15 semaines à l'intention des parents adoptifs et de créer un congé non payé correspondant pour les personnes qui travaillent dans les secteurs sous réglementation fédérale.

Annexe 4

Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion

La diversité est une des forces fondamentales du Canada. Depuis 2015, le gouvernement fédéral tient davantage compte des genres et de la diversité afin de s'assurer que ses programmes et ses services répondent mieux aux besoins de l'ensemble de la population canadienne. Depuis l'adoption de la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* en 2018, faire état des répercussions de toutes les nouvelles décisions budgétaires sur le genre et la diversité est une obligation importante qui permet de bâtir un Canada qui fonctionne et profite à toute sa population.

Lorsque les initiatives gouvernementales reposent sur les principes de l'égalité, de l'équité et de l'inclusion, et ce, de leur conception à leur mise en œuvre, il est possible d'offrir plus efficacement un soutien adapté aux Canadiennes et aux Canadiens qui en ont le plus besoin et de corriger les inégalités socio-économiques. Grâce à la collecte de données sur les répercussions de telles initiatives, le gouvernement fédéral fait des choix éclairés qui permettent de faire de réels progrès pour toute la population canadienne.

Des progrès notables ont d'ailleurs été accomplis. Grâce à des investissements historiques dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à prix abordable, le Canada a aidé un nombre record de femmes à choisir d'intégrer le marché du travail tout en élevant leur famille, parce que personne ne devrait avoir à choisir entre une carrière et élever un enfant. En février dernier, le gouvernement fédéral a fait des investissements historiques dans le système universel de soins de santé publics du Canada, qui assureront un accès équitable aux soins pour toute la population canadienne. Les récents investissements réalisés dans la main-d'œuvre et les mesures prises pour faire croître l'économie propre du Canada permettent de créer de bons emplois qui aident les travailleuses et les travailleurs à subvenir aux besoins de leur famille, tout en faisant en sorte que les changements climatiques aient moins de répercussions sur la population canadienne, car ils apportent des avantages importants et à long terme aux personnes touchées de façon disproportionnée.

Le plan économique du gouvernement fédéral s'est traduit par des investissements sans précédent pour les enfants, les familles, l'environnement et les communautés. Ce plan s'appuie sur les forces fondamentales du Canada, y compris son solide filet de sécurité sociale, pour améliorer la vie des gens, non seulement aujourd'hui, mais également pour les générations à venir. Ces investissements aident le Canada à montrer l'exemple en assurant que l'économie du pays reste compétitive à long terme, que chaque enfant a le meilleur départ possible dans la vie et qu'une économie qui fonctionne pour tout le monde est bâtie.

La hausse du coût de la vie continue de poser des défis très concrets pour les Canadiennes et les Canadiens, notamment en ce qui concerne l'accès à un logement abordable. Ces difficultés touchent de manière disproportionnée et particulière les personnes vulnérables partout au pays, dont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQI+, les Autochtones, les personnes noires et les personnes racisées.

Le plan économique du Canada, qui repose sur l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, poursuit les investissements prévus pour relever ces défis et bâtir un pays où chaque personne a des chances réelles et égales de réussir.

Plan d'action canadien pour le logement

Il est crucial d'investir dans le logement pour répondre aux besoins de toute la population canadienne, mais la difficulté à se loger est encore plus urgente pour certaines personnes. Il s'agit notamment des personnes âgées, qui représentent 17 % des personnes vivant dans des logements au-dessus de leurs moyens et dont un bon nombre ont un revenu fixe, des femmes fuyant la violence conjugale et des personnes en situation de handicap pouvant avoir besoin d'un logement accessible. En 2019, selon Statistique Canada, les femmes représentaient

près de 69 % des personnes en situation d'itinérance cachée à cause de la violence familiale. Des difficultés particulières se posent aussi aux personnes en situation de handicap, dont 15,9 % faisaient partie de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 s'appuie sur les investissements records du gouvernement fédéral dans le logement, en améliorant et bonifiant le **Programme de prêts pour la construction d'appartements** et le **Fonds d'innovation pour le logement abordable** dans le but de construire plus de logements, plus rapidement. Les programmes fédéraux comme l'**Initiative pour la création rapide de logements** et **Vers un chez-soi** contribuent à garantir un chez-soi à chaque personne au pays, y compris celles ayant des besoins impérieux en matière de logement et les personnes se trouvant ou qui risquent de se retrouver en situation d'itinérance. Les Autochtones, qui en 2021 représentaient 39 % des utilisateurs de refuges alors qu'ils représentent seulement 5 % de la population canadienne, bénéficieront des investissements dans la **Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique** – une approche par des Autochtones, pour des Autochtones. Les hommes sont surreprésentés dans la population d'utilisateurs de refuges (près de 68 %), mais les besoins des femmes sont peut-être sous-estimés en raison de l'absence de données provenant des foyers pour les victimes de violence familiale et des différents aspects que peut prendre l'itinérance chez elles.

Le fait d'avoir un chez-soi sécuritaire a un lien direct avec la stabilité économique, une bonne santé physique et mentale et entraîne une diminution des cas de violence familiale, d'instabilité familiale et d'expériences négatives pendant l'enfance. Le plan du gouvernement fédéral pour construire plus de logements, plus rapidement, bénéficiera tout particulièrement aux personnes les plus vulnérables.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose des mesures qui faciliteront l'accès à un chez-soi abordable pour toutes les familles au pays. Les effets positifs de ces mesures se feront sentir sur plusieurs générations, en permettant aux enfants de grandir dans des logements sûrs et sécuritaires et d'avoir le meilleur départ possible dans la vie pour profiter pleinement de tout ce que le Canada a à offrir.

Dans les communautés en croissance du Canada, il faut plus de logements, et plus de types de logements pour répondre aux divers besoins de la population – plus d'unités multifamiliales et accessibles, plus de logements abordables et aux taux du marché, et plus de logements locatifs et communautaires, ainsi que de coopératives d'habitation. Le gouvernement fédéral mène ce travail en collaboration avec d'importants partenaires en matière de logement partout au pays, y compris des coopératives, des groupes sans but lucratif et des organisations autochtones.

Le Canada ne peut connaître du succès si une partie de la population est laissée pour compte, et c'est pourquoi le plan économique du Canada investit dans un avenir où chacun a un chez-soi sûr et abordable.

Voici quelques-unes des mesures prévues, qui sont présentées plus en détail au chapitre 1 :

- **Éliminer la TPS sur les nouvelles coopératives d'habitation de logements locatifs**, ce qui a déjà permis aux constructeurs de s'engager à construire davantage de logements locatifs. Les locataires bénéficieront d'un nombre accru de logements locatifs, y compris des logements à plusieurs chambres dont les familles ont besoin. Les locataires ont généralement des revenus plus faibles et leurs revenus médians sont près de deux fois moins élevés que ceux des propriétaires. En outre, ils sont plus susceptibles d'être jeunes (en 2021, les 25 à 40 ans représentaient la plus grande part des locataires, à 33 %), de vivre en milieu urbain (le nombre de ménages locataires a augmenté au moins deux fois plus que le nombre de ménages propriétaires de 2011 à 2021 dans 30 des plus grandes villes du Canada) et d'être des personnes noires ou racisées : plus de la moitié des membres des populations noire (54,9 %), arabe (52 %) et latino-américaine (51,4 %) du Canada étaient locataires en 2021.

- La **charte hypothécaire canadienne** fera mieux connaître les options d'allègement hypothécaire sur mesure dont peuvent se prévaloir les personnes qui éprouvent des difficultés financières en raison de la hausse de leurs versements hypothécaires et élargira l'accès à ces arrangements. Les propriétaires, peu importe leurs revenus ou leurs origines, pourront ainsi avoir accès au soutien dont ils ont besoin. Cette mesure profitera en particulier aux propriétaires à faible revenu qui sont plus susceptibles d'éprouver des difficultés financières en raison des taux d'intérêt élevés.
- **Construire plus de logements abordables** représente une mesure qui profitera aux personnes éprouvant des difficultés à se loger à un coût abordable, y compris les groupes prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement qui en ont le plus besoin et ceux qui ont des besoins impérieux en matière de logement. En 2021, selon Statistique Canada, 7,7 % de la population canadienne avait des besoins impérieux en matière de logement, les femmes et les filles étant un peu plus touchées (8,2 %) que les hommes et les garçons (7,1 %). Les personnes âgées sont également plus nombreuses à avoir des besoins impérieux en matière de logement (8,9 %), tout comme les Autochtones (13,2 %).
- **Renforcer le programme de développement de coopératives d'habitation**, une mesure qui profitera aux personnes ayant du mal à trouver un logement abordable, en particulier dans les régions urbaines, en améliorant l'accès à un logement abordable pour les ménages à revenu faible ou moyen. Selon Statistique Canada, en 2021, les taux de besoins impérieux en matière de logement étaient plus élevés dans les centres-villes des principaux centres urbains du Canada (18 %). Ces besoins impérieux en matière de logement sont principalement attribuables à la difficulté de se loger à un prix abordable, particulièrement pour les ménages comptant sur un seul revenu. En 2021, environ 27 % des ménages monoparentaux et 37 % des ménages d'une seule personne vivaient dans des logements au-dessus de leurs moyens.
- Les travaux conjoints qui se poursuivent en vue d'élaborer et de lancer la **Stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique**, profiteront directement aux Autochtones vivant dans les communautés urbaines, rurales et nordiques, en particulier les personnes en situation de handicap, les femmes et les filles ainsi que les personnes 2ELGBTQI+, qui sont particulièrement exposées à la violence lorsqu'elles vivent dans l'itinérance et l'insécurité du logement.

Ces investissements dans le logement profiteront aussi indirectement au secteur de la construction. La main-d'œuvre de ce secteur est principalement composée d'hommes (87,5 %, selon l'Enquête sur la population active de 2023), mais des initiatives gouvernementales récentes contribuent à accroître la diversité. Par exemple, des investissements fédéraux comme le **Service d'apprentissage** et le **Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical** ont favorisé l'inclusion et l'accès des femmes, des personnes en situation de handicap, des personnes noires et racisées et des Autochtones. Le **Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones** permet également aux organisations autochtones d'offrir des programmes relatifs au marché du travail pour aider les Autochtones à améliorer leurs compétences et à trouver un emploi. La construction de logements aura pour effet de créer de nouvelles possibilités, comme pour les personnes qui seront embauchées pour construire et entretenir ces logements. Le fait de construire plus de logements, plus rapidement, favorise également la création d'emplois pour les personnes qui travaillent dans les entreprises et les services dont les nouvelles constructions dépendent. Par exemple, pour mettre sur pied un nouveau centre de la petite enfance dans un nouveau complexe résidentiel, il faut des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, et du personnel des cuisines et de l'entretien, qui pourraient contribuer à accroître la demande pour un meilleur système de transport en commun, ce qui offrirait de nouvelles opportunités d'emploi à long terme.

Soutenir une classe moyenne forte

Compte tenu de la hausse de l'inflation à l'échelle mondiale et du coût élevé des aliments, le gouvernement a mis en œuvre une série de politiques ciblées pour aider les personnes les plus vulnérables au pays.

L'augmentation du coût de la vie a une incidence disproportionnée sur les ménages à faible revenu, qui sont plus susceptibles de consacrer une plus grande partie de leur revenu aux biens de première nécessité, comme le logement et l'alimentation. Selon Statistique Canada, en 2019, les ménages canadiens dans le quintile de revenu le plus bas ont consacré plus de la moitié (51 %) de leurs dépenses à la nourriture (15 %), au logement (32 %) et aux vêtements (4 %). Si on analyse les données ventilées, les ménages du quintile de revenu le plus bas sont plus susceptibles de comprendre des femmes, des enfants, des personnes âgées, des familles monoparentales, des Autochtones et des nouveaux arrivants.

Annoncé dans le budget de 2023 et versé en juillet 2023, le **remboursement pour l'épicerie** a été accordé à 11 millions de ménages à revenu faible ou modeste au pays, en particulier des familles monoparentales et des aînés vivant seuls, tandis que l'**Allocation canadienne pour enfants** a aidé à sortir de la pauvreté près de 435 000 enfants au cours des quatre premières années suivant sa mise en œuvre. La réalisation d'économies pour les familles grâce au programme **d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à prix abordable** est nettement en avance sur le calendrier : six provinces et territoires offrent maintenant des services de garde réglementés à seulement 10 \$ par jour ou moins, en moyenne. L'ensemble des autres provinces et territoires ont réduit de moitié les frais de garde d'enfants et sont en bonne voie d'avoir des frais de garde à 10 \$ par jour d'ici 2026. Ainsi, moins de parents, en particulier les femmes, doivent choisir entre leur famille et leur carrière. En février et juillet 2023, le taux d'activité des femmes dans la force de l'âge a atteint un record de 85,7 %, et il s'est maintenu à 85,3 % en octobre 2023.

La réduction des coûts de l'énergie assumés par les personnes vivant dans des logements mal isolés contribuera à renforcer la sécurité financière de personnes vulnérables et de leurs familles et peut également favoriser un environnement plus sûr pour les personnes âgées et les personnes ayant des problèmes de santé préexistants, qui sont plus susceptibles d'être touchées par la pollution atmosphérique.

Le gouvernement fait aussi en sorte que le Canada soit un endroit plus juste en **renforçant la concurrence et en sévissant contre les frais indésirables**. Il pourrait s'agir d'offrir à la population un plus large éventail de possibilités pour faire l'épicerie, d'où d'éventuelles baisses de prix. Les personnes à faible revenu recevront aussi de l'aide pour améliorer leur bien-être financier grâce à une réduction des frais pour insuffisance de fonds imposés par les banques. Ensemble, ces mesures profiteront particulièrement aux personnes à faible revenu qui consacrent une grande partie de leur revenu aux biens de première nécessité en les aidant à éviter de dépenser de l'argent pour des frais injustes et inutiles.

Voici quelques-unes des mesures annoncées récemment par le gouvernement à cette fin, qui sont présentées plus en détail au chapitre 2 :

- **Offrir des services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité**, afin que moins de parents, surtout les femmes, aient à choisir entre leur famille et leur carrière. En octobre 2023, grâce à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à prix abordable, le taux de participation au marché du travail des femmes dans leurs années les plus actives était de 85,3 %, tout juste en deçà du taux record atteint en février et juillet 2023 (85,7 %).
- **Améliorer les comptes bancaires à frais faibles ou sans frais**, ce qui profitera particulièrement aux personnes à faible revenu, qui sont le plus souvent des femmes monoparentales, des personnes noires ou racisées, des nouveaux arrivants ou des Autochtones, en permettant à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens de bénéficier d'options bancaires gratuites (0 \$ par mois) et en veillant à ce que les options bancaires gratuites et à faible coût (4 \$ par mois) soient bien équipées des fonctions dont les gens ont besoin. Une offre bonifiée de services bancaires sans frais supplémentaires permettra à la population canadienne de consacrer une plus grande partie de son argent durement gagné à d'autres priorités.

- **Aider plus de ménages à passer aux thermopompes électriques** représentera une mesure avantageuse pour les personnes au revenu faible ou médian au pays, qui ont le plus besoin de soutien pour acheter et installer une thermopompe. Cette mesure rendra aussi plus abordables les coûts de chauffage au mazout, source d'alimentation couramment utilisée dans les communautés rurales et par les ménages à faible revenu. Les thermopompes sont un mode de chauffage plus propre qui permet d'économiser à long terme sur la facture d'énergie. Une utilisation moindre des sources de chauffage très polluantes aidera à lutter contre les changements climatiques, ce qui profitera particulièrement aux femmes, aux Autochtones et aux personnes vivant dans les communautés côtières.
- **Doubler le supplément rural au titre des remises relatives à la tarification de la pollution** (paiements de l'incitatif à agir pour le climat) profiterait aux personnes vivant dans les régions rurales et éloignées dans toutes les provinces où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique. Les ménages à revenu faible ou modeste en bénéficieraient le plus.
- **Sévir contre les frais indésirables**, une initiative qui profiterait directement à l'ensemble de la population canadienne en renforçant la protection des consommatrices et des consommateurs et en assurant un prix équitable. Une action sur les frais pour fonds non suffisants et une étude sur les frais d'itinérance internationale bénéficieraient probablement aux populations à faible revenu et vulnérables, qui peuvent être confrontées à des impacts disproportionnés de ces frais. Les populations à faible revenu et vulnérables, notamment les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, en bénéficieraient particulièrement, car des frais plus élevés peuvent entraîner des dépenses d'une plus grande partie de leur revenu. En raison d'inégalités systémiques, certaines personnes sont plus susceptibles de gagner un faible revenu, comme les Autochtones (12,3 % contre 7,2 % pour la population non autochtone) et les personnes immigrantes (8,1 % contre 6,7 % chez les personnes nées au Canada).
- **Renforcer davantage la concurrence au Canada** représente une mesure qui profiterait à l'ensemble de la population canadienne grâce à la modernisation du cadre régissant la concurrence. Cette mesure pourrait faire économiser de l'argent en faisant baisser les prix des produits et des services de première nécessité et avoir ainsi un effet direct sur les ménages à faible revenu étant donné qu'ils consacrent une plus grande partie de leur revenu disponible à ces biens et services.
- **Les services bancaires pour les gens** protégeront les consommatrices et consommateurs ainsi que les petites entreprises et favoriseront un secteur financier solide et stable, ce qui profiterait en particulier aux consommatrices et aux consommateurs vulnérables, comme les personnes à faible revenu, les nouveaux arrivants et les personnes âgées. L'offre d'une vaste gamme d'outils axés sur les consommateurs permettra d'améliorer les compétences financières et le bien-être financier de la population. Cela profitera à tous, particulièrement les personnes à faible revenu, qui pourront mieux discerner leurs habitudes de dépenses et disposer de nouveaux outils pour les aider à épargner et à bien gérer leurs finances.

Bâtir une économie qui fonctionne pour tous les Canadiens

Personne n'est à l'abri des risques engendrés par les changements climatiques, mais certaines personnes et communautés sont plus touchées que d'autres, en particulier les femmes, les enfants et les Autochtones. Des catastrophes climatiques dévastatrices survenues en 2023, comme des feux de forêt, des ouragans et des inondations, ont mis en évidence les conséquences directes qui en découlent pour les personnes vivant dans les régions rurales et les communautés côtières, notamment des évacuations, des dommages importants aux biens et aux infrastructures essentielles et, tragiquement, la perte de vies humaines. Ces catastrophes climatiques ont aussi entraîné des pertes économiques pour les entreprises et les personnes qui y travaillent dans les communautés touchées.

Le plan canadien pour l'emploi dans l'économie propre énonce des mesures visant à bâtir un avenir plus propre.

Le gouvernement fédéral investit également directement dans la croissance de l'économie propre par l'intermédiaire de la **Banque de l'infrastructure du Canada**, du **Fonds de croissance du Canada** et du **Fonds stratégique pour l'innovation**, qui financent des projets de technologies propres, de minéraux critiques, de transformation industrielle et de croissance propre. Ces investissements produisent des avantages immédiats pour les travailleuses et les travailleurs du Canada à mesure que les entreprises canadiennes créent de nouvelles opportunités d'emploi, ainsi que des bienfaits à moyen et à long terme pour les populations vulnérables, qui seront en meilleure santé grâce à un environnement plus propre. Pour les travailleuses et les travailleurs canadiens, ces investissements dans l'économie propre se traduiront par des emplois à long terme bien payés. Certains des principaux crédits d'impôt à l'investissement sont assortis d'exigences en matière de main-d'œuvre qui inciteront les entreprises à payer les salaires syndicaux en vigueur et à créer de nouvelles opportunités de formation pour les apprentis.

Les investissements dans une économie propre constituent un élément important du plan du Canada visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La réalisation de ce plan aidera en fin de compte à protéger les personnes les plus exposées aux risques des changements climatiques, en particulier les femmes, les Autochtones et les résidents des communautés rurales et côtières. La lutte contre les changements climatiques contribue également à combattre le racisme environnemental. À court et à long terme, les jeunes générations bénéficieront d'une économie canadienne en croissance et d'un climat vivable, ce qui favorisera l'équité générationnelle, tandis que les bienfaits à court terme aideront l'ensemble de la population canadienne en augmentant les opportunités de bons emplois pour la classe moyenne dans l'économie propre.

Voici quelques-unes des mesures annoncées récemment ou dans le présent Énoncé économique de l'automne, qui sont présentées plus en détail au chapitre 3 :

- **Construire une solide chaîne d'approvisionnement des batteries de véhicules électriques pour le Canada**, ce qui profitera aux secteurs qui font partie de l'économie des technologies propres du Canada et créera des emplois bien payés pour la classe moyenne. Le secteur de l'environnement et des technologies propres est principalement composé d'hommes (71 %) et de personnes de 25 à 54 ans (67 %). Toute la population canadienne bénéficiera des investissements dans une économie propre dynamique qui offre des opportunités d'emplois bien payés, en particulier les jeunes, qui sont touchés de façon disproportionnée par les changements climatiques.
- **Utiliser les déchets de biomasse pour l'électricité et le chauffage** en élargissant l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres et au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre. Cette mesure profitera aux secteurs qui investissent dans les technologies propres produisant de l'électricité et de la chaleur à partir des déchets de biomasse, y compris la foresterie, l'agriculture et les compagnies de distribution d'énergie. Les hommes sont surreprésentés dans la main-d'œuvre de l'industrie agricole et forestière (67 %) et des services publics (73 %). Les communautés rurales, éloignées et autochtones pourraient aussi en bénéficier, car elles se tournent de plus en plus vers des projets de biomasse au niveau communautaire pour accroître leur indépendance énergétique et favoriser le développement économique local.
- Les mesures visant à mettre sur pied un **programme de garantie de prêts pour les Autochtones** devraient profiter directement aux peuples et aux communautés autochtones en aidant à atténuer les obstacles à leur participation financière aux grands projets, ce qui leur permettra de s'assurer une source de revenus stables et à long terme que les communautés pourront affecter en fonction de leurs priorités. Cela aidera à créer une richesse générationnelle pour les communautés autochtones au profit de leurs enfants et des générations futures de leurs communautés.

- **Agir pour la finance durable** représente une mesure qui encouragera les entreprises à investir dans l'économie propre au profit de toute la population canadienne, en particulier les personnes vulnérables aux effets des changements climatiques, et qui appuiera le développement d'un marché de la finance durable qui fonctionne bien afin de mobiliser les investissements privés nécessaires pour bâtir une économie propre au pays. Cette mesure favorisera l'égalité générationnelle au Canada et profitera aux jeunes en contribuant à la lutte contre les changements climatiques et à la mise en place d'une économie propre et dynamique remplie d'opportunités d'emplois bien payés.

Un gouvernement efficace, un régime fiscal équitable et un secteur financier stable

Une saine gouvernance et un régime fiscal équitable contribuent à réduire la pauvreté et l'inégalité des revenus en renforçant le filet de sécurité sociale du Canada et en assurant la capacité continue du gouvernement à soutenir les personnes les plus vulnérables au pays.

Le présent Énoncé économique de l'automne poursuit sur la lancée de travaux antérieurs du gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne la **communication de renseignements relatifs à la diversité au sein de la direction des entreprises**. Ceux-ci favorisent une plus grande diversité aux échelons supérieurs des entreprises constituées sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* par l'inclusion de femmes, de personnes de différentes identités de genre ou de diverses origines et d'Autochtones, et permettront à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens d'avoir accès à ces opportunités.

Le chapitre 4 de l'*Énoncé économique de l'automne de 2023* présente des mesures visant à appuyer l'accès de toutes les personnes au Canada à de l'information et à des services fiables et pertinents qui pourraient avoir une incidence importante sur leur bien-être social et économique. En voici quelques exemples :

- La mesure visant à **soutenir les journalistes et les organismes de presse** profitera à la main-d'œuvre du secteur canadien de l'information, ainsi qu'aux personnes dans les communautés où les médias d'information locaux sont menacés, comme les communautés francophones et rurales, en aidant à assurer l'accès continu à des nouvelles locales fiables. Selon les données de 2022, les journalistes comptent environ 50,6 % de femmes, 49 % d'hommes et 0,4 % de personnes non binaires.
- Le renforcement des mesures pour **lutter contre les crimes financiers** profitera à toute la population canadienne en réduisant la criminalité et les flux d'argent visant à perpétrer d'autres crimes. Selon un rapport de 2020 du Service canadien de renseignements criminels (SCRC), on estime que de 45 à 113 milliards de dollars sont blanchis chaque année au Canada. La lutte contre la criminalité financière profitera particulièrement aux groupes qui sont plus susceptibles d'être victimes de crimes financiers, comme les personnes âgées, les nouveaux arrivants et les personnes immigrantes.
- **Protéger les Canadiens contre les risques liés aux cryptoactifs** est une mesure qui contribuera à protéger le bien-être financier de chaque personne au pays, en particulier les personnes racisées, ainsi que les jeunes hommes, qui sont plus susceptibles de posséder des cryptoactifs à risque.

Mesures fiscales :

Renseignements supplémentaires

Table des matières

Aperçu.....	133
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers	135
Partage de renseignements confidentiels sur les contribuables aux fins du Régime canadien de soins dentaires.....	135
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés.....	135
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre	135
Crédits d'impôt pour l'investissement pour les technologies propres et l'électricité propre – matériel utilisant des déchets de biomasse	139
Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne.....	142
Déduction des dividendes reçus par des institutions financières - exception	142
Prêts concessionnels.....	142
Mesures visant la fiscalité internationale	143
Transport maritime international	143
Mesures visant les taxes de vente et d'accise	144
Éliminer la TPS/TVH pour les services rendus par des psychothérapeutes et des conseillers thérapeutes	144
Le choix visant une coentreprise en matière de TPS/TVH.....	144
Taxe sur les logements sous-utilisés.....	148
Mesures annoncées antérieurement	150

Aperçu

Cette annexe présente des renseignements détaillés sur les mesures fiscales proposées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*.

Le tableau 1 expose ces mesures ainsi que leur incidence financière.

Tableau 1

Impacts des mesures fiscales proposées sur les revenus ^{1,2}

en millions de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers							
Partage de renseignements confidentiels sur les contribuables aux fins du Régime canadien de soins dentaires	-	-	-	-	-	-	-
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés							
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre	-	-	-	-	-	-	-
Crédits d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et l'électricité propre – matériel utilisant des déchets de biomasse	-	26	193	214	210	210	853
Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne	-	60	30	30	5	4	129
Déduction des dividendes reçus par des institutions financières - exception	-	40	45	40	45	45	215
Prêts concessionnels	-	-	-	-	-	-	-
Mesures visant la fiscalité internationale							
Transport maritime international	-	-	-	-	-	-	-
Mesures visant les taxes de vente et d'accise							
Services rendus par des psychothérapeutes et des conseillers thérapeutes	-	10	10	10	10	10	50
Le choix visant une coentreprise en matière de TPS/TVH	-	-	-	-	-	-	-
Modifications à la taxe sur les logements sous-utilisés	-	-	-	-	-	-	-

¹ Un montant positif représente une diminution des revenus; un montant négatif représente une augmentation des revenus.

² Le « - » indique un montant nul, un montant inférieur à 500 000 \$ ou un montant qui ne peut être déterminé à l'égard d'une mesure qui a pour objectif de protéger l'assiette fiscale.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers

Partage de renseignements confidentiels sur les contribuables aux fins du Régime canadien de soins dentaires

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de donner à l'Agence du revenu du Canada le pouvoir législatif de communiquer des renseignements confidentiels sur les contribuables à un fonctionnaire de Services publics et Approvisionnement Canada, mais uniquement en vue de l'application ou de l'exécution du Régime canadien de soins dentaires. Cette mesure permettrait à Emploi et Développement social Canada de retenir les services de Services publics et Approvisionnement Canada pour administrer le Régime canadien de soins dentaires.

Des modifications similaires sont proposées à la *Loi sur la taxe d'accise* et à la *Loi de 2001 sur l'accise*.

Ces modifications entreraient en vigueur à compter de la date de la sanction royale.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés

Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre

Le budget de 2023 a proposé d'instaurer le crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour l'hydrogène propre et a annoncé les éléments clés de la conception du crédit relativement aux projets admissibles, aux taux du crédit, à la mesure de l'intensité carbonique, à l'équipement admissible, à la vérification et à la conformité.

Le budget de 2023 a également indiqué que des renseignements supplémentaires sur les éléments de conception suivants du CII pour l'hydrogène propre seraient annoncés à une date ultérieure. L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose les détails relatifs à ces éléments de conception. Le gouvernement fédéral continuera d'examiner l'admissibilité d'autres modes de production d'hydrogène à faibles émissions de carbone d'ici au Budget de 2024.

Équipement de production d'ammoniac propre admissible

Le budget de 2023 a indiqué que le CII pour l'hydrogène propre accorderait un soutien pour la production d'ammoniac propre, à un taux de crédit de 15 %, sous réserve de certaines conditions. L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose que les biens requis pour convertir l'hydrogène propre en ammoniac soient admissibles au CII pour l'hydrogène propre, pourvu qu'ils satisfassent aux conditions suivantes :

- Le contribuable qui produit l'ammoniac doit produire son propre hydrogène pour fins de sa production d'ammoniac, et les projets d'hydrogène propre du contribuable qui produisent cet hydrogène doivent être admissibles au CII pour l'hydrogène propre;
- Les projets d'hydrogène propre ont une capacité suffisante pour répondre aux besoins de l'installation de production d'ammoniac du contribuable;
- Le contribuable démontre la faisabilité du transport de l'hydrogène des installations de production d'hydrogène jusqu'à l'installation de production d'ammoniac si elles ne sont pas colocalisées.

L'équipement utilisé strictement dans le but de convertir l'hydrogène propre en ammoniac — y compris l'équipement nécessaire pour la compression d'intrants, la conversion (comme des réacteurs ou d'autres équipements servant à effectuer le procédé Haber-Bosch), la réfrigération et le stockage de l'ammoniac sur place — serait admissible.

Dans le cas d'une installation de production intégrée d'hydrogène et d'ammoniac, le coût de l'équipement à « double usage » servant à produire à la fois de l'hydrogène et de l'ammoniac (p. ex., une unité de séparation

d'air) serait réparti, pour l'application du CII pour l'hydrogène propre, entre l'équipement d'hydrogène et d'ammoniac en fonction de l'utilisation relative de l'équipement pour la production d'hydrogène et d'ammoniac.

Aux fins du calcul de l'intensité carbonique (IC) de l'hydrogène dans une installation de production intégrée d'hydrogène et d'ammoniac qui ne produit pas d'hydrogène pur comme produit intermédiaire, des règles similaires s'appliqueraient. L'IC associée à l'équipement à double usage serait attribuée à l'hydrogène en fonction du ratio d'utilisation attribuable à la production d'hydrogène sur l'utilisation totale (par exemple, l'électricité fournie à l'installation intégrée devrait être répartie entre la production d'hydrogène et la production d'ammoniac).

Ententes d'achat d'électricité et autres mécanismes semblables

Le budget de 2023 a indiqué que les ententes d'achat d'électricité (EAE) et d'autres mécanismes semblables qui permettent aux responsables de projets d'acheter de l'électricité propre à partir du réseau électrique seraient admissibles aux fins du calcul de l'IC d'un projet, au lieu d'utiliser l'IC du réseau, sous réserve de certaines conditions qui seraient fournies à une date ultérieure.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose les conditions suivantes relativement au recours à des EAE et d'autres mécanismes semblables aux fins du CII pour l'hydrogène propre :

- L'électricité achetée provient d'une source hydroélectrique, solaire ou éolienne :
 - o dont la production a commencé le 28 mars 2023 ou après, et pas plus d'un an avant la présentation de l'analyse initiale de l'IC du projet pour le projet d'hydrogène propre connexe;
 - o qui se trouve dans la même province ou le même territoire que le projet d'hydrogène propre et est relié au réseau électrique de cette province ou de ce territoire.
- Les contribuables seraient tenus de démontrer que l'énergie achetée via ces mécanismes sera utilisée aux fins de l'exploitation du projet d'hydrogène propre.

Aux fins de modélisation de l'IC d'un projet, la contribution de l'électricité achetée au moyen d'une EAE ou d'autres mécanismes semblables serait calculée en tenant compte du nombre d'années durant lesquelles un mécanisme admissible devrait être en place durant les 20 premières années d'exploitation du projet (la durée de vie utile théorique présumée d'un projet d'hydrogène propre). L'IC de l'électricité achetée au moyen d'une EAE admissible ou d'autres mécanismes semblables correspondrait à celle de la technologie de production de l'électricité telle que spécifiée dans le Modèle d'analyse du cycle de vie (ACV) des combustibles.

Gaz naturel renouvelable

Certains projets de production d'hydrogène peuvent utiliser du gaz naturel renouvelable (GNR) afin de réduire l'IC de leur production d'hydrogène. Le GNR peut être une solution de rechange pour réduire l'IC par rapport au gaz naturel extrait comme combustible fossile.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose que l'utilisation du GNR soit admissible aux fins du calcul de l'IC d'un projet, sous réserve des conditions suivantes :

- Le GNR devrait être produit par un fournisseur assujéti au *Règlement sur les combustibles propres*;
- Le GNR devrait provenir d'une installation de production dont la production de GNR a commencé pas plus d'un an avant la présentation de l'analyse initiale de l'IC du projet pour le projet d'hydrogène propre connexe;
- Les producteurs devront démontrer que le GNR acheté sera utilisé aux fins de l'exploitation du projet d'hydrogène propre.

Aux fins de la modélisation de l'IC d'un projet, la contribution du GNR serait calculée en tenant compte du nombre d'années pour lesquelles un contrat devrait être en place durant les 20 premières années d'exploitation

du projet. L'IC du GNR acheté correspondrait à l'IC déterminée en vertu du *Règlement sur les combustibles propres*.

Analyse initiale et vérification de l'IC du projet

Le budget de 2023 a indiqué que les projets feraient l'objet d'une analyse initiale de l'IC du projet en fonction de la conception du projet. Cette analyse permettrait de déterminer l'IC prévu de l'hydrogène qui sera produit, en validant deux critères : (1) la modélisation du projet à l'aide du Modèle d'ACV des combustibles, et (2) qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la conception du projet permette d'obtenir les résultats prévus.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose des précisions additionnelles :

- L'analyse initiale de l'IC du projet devra être vérifiée par un tiers, au moyen d'un rapport de validation préparé par une firme d'ingénierie canadienne détenant un certificat d'autorisation technique, une couverture d'assurance appropriée et une expertise en modélisation à l'aide du Modèle d'ACV des combustibles.
- Les contribuables devront présenter à Ressources naturelles Canada une analyse initiale de l'IC du projet et un rapport de validation préparé par un tiers, accompagnés de toute documentation requise.
- Après que Ressources naturelles Canada ait validé l'IC prévue du projet, l'Agence du revenu du Canada s'occupera d'administrer le CII pour l'hydrogène propre.

Conformité et recouvrement

Conformité

Le budget de 2023 a indiqué qu'une fois le projet en exploitation, l'IC de l'hydrogène produit devrait relever du même palier que celui déterminé lors de l'analyse du projet, sinon le contribuable pourrait être assujéti à un recouvrement des montants du crédit d'impôt.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose que les projets soient assujéttis à une vérification unique, sur la base d'une période de conformité de cinq ans. Au cours de cette période, les projets calculeraient et déclareraient annuellement l'IC effective de l'hydrogène produit. À la fin de la période, la conformité serait déterminée par l'IC pondérée moyenne sur toute la période. La contribution des mesures annuelles de l'IC à l'IC pondérée moyenne finale serait pondérée selon l'hydrogène produit chaque année.

La période de conformité commencerait 120 jours après le début des activités commerciales. Toutefois, les projets auraient la possibilité de repousser d'une année complète le début de la période. Un deuxième report d'un an complet serait également possible et pourrait être exercé après le premier report d'une année complète. Cela permettrait aux exploitants du projet d'apporter les ajustements qui pourraient être nécessaires pour obtenir l'IC prévu de l'hydrogène produit.

Les projets seraient tenus de faire vérifier l'IC de l'hydrogène par un tiers. Il faudrait qu'une firme d'ingénierie canadienne qui détient un certificat d'autorisation technique, une couverture d'assurance appropriée et une expertise en analyse du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre, prépare les rapports de vérification. La firme d'ingénierie qui vérifie les rapports sur l'IC effective durant la période de conformité devrait être différente de celle qui a validé l'analyse initiale de l'IC du projet.

Il faudrait que les contribuables présentent à Ressources naturelles Canada les rapports de vérification préparés par un tiers, accompagnés de toute documentation requise.

Recouvrement

Le budget de 2023 a indiqué que si un projet n'arrive pas à atteindre une IC de l'hydrogène produit au même palier que celui déterminé lors de l'analyse du projet, le CII pour l'hydrogène propre pourrait être assujéti à un recouvrement égal à la différence entre le montant du CII pour l'hydrogène propre qui a été demandé en

fonction du niveau d'IC établi lors de l'analyse initiale et le montant du CII pour l'hydrogène propre qui s'appliquerait en fonction du niveau d'IC observé pendant la production.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose qu'en plus, les projets dont l'IC vérifiée est inférieure à 0,25 kilogramme (kg) d'équivalent dioxyde de carbone (éq.CO₂) par kg d'hydrogène par rapport à l'IC validée originale ne seraient pas assujettis au recouvrement des montants du CII pour l'hydrogène propre, même si l'IC vérifiée dépasse la limite supérieure du palier d'IC déterminé à l'origine.

Les montants du CII pour l'hydrogène propre demandés relativement à l'équipement de production d'ammoniac seraient assujettis à un recouvrement complet si le projet de production d'hydrogène qui fournit l'hydrogène utilisé pour la production d'ammoniac a une IC vérifiée de 4 kg ou plus d'éq. CO₂ par kg d'hydrogène. Toutefois, il n'y aurait pas de recouvrement relativement à l'équipement de production d'ammoniac si l'IC vérifiée n'excède pas l'IC validée à l'origine par plus de 0,25 kg d'éq. CO₂ par kg d'hydrogène.

L'intérêt sur tout recouvrement du montant du CII pour l'hydrogène propre serait calculé à compter du moment où le crédit est demandé.

Exemple de recouvrement du CII pour l'hydrogène propre

En supposant une analyse initiale de l'IC du projet de 0,6 kg d'éq. CO₂ par kg d'hydrogène et un bien admissible dont le coût s'élève à 100 000 \$, le projet serait admissible à un taux de crédit de 40 % et à un CII pour l'hydrogène propre de 40 000 \$.

IC vérifiée sur la période de conformité de cinq ans (en kg d'éq. CO₂ par kg d'hydrogène)	Répercussion sur le crédit d'impôt à l'investissement initiale de 40 000 \$ en fonction de l'analyse initial de l'IC du projet de 0,6
Inférieure ou égale à 0,75	Aucun recouvrement puisque l'IC vérifiée se trouve dans le même palier d'IC que celui de l'analyse initiale de l'IC du projet
Inférieure ou égale à 0,85	Aucun recouvrement, car $0,85 - 0,6 \leq 0,25$
Supérieure à 0,85, mais inférieure à 2	Recouvrement de : $40\,000\ \$ - (100\,000\ \$ \times 0,25) = 15\,000\ \$$ (plus les intérêts applicables)
Supérieure à 2, mais inférieure à 4	Recouvrement de : $40\,000\ \$ - (100\,000\ \$ \times 0,15) = 25\,000\ \$$ (plus les intérêts applicables)
Supérieure ou égale à 4	Recouvrement du montant complet du CII pour l'hydrogène propre demandé : 40 000 \$ (plus les intérêts applicables)

Les projets dont l'IC vérifiée est à un palier d'IC inférieur à celui déterminé par l'analyse initiale du projet ne seraient pas admissibles à des montants de CII pour l'hydrogène propre supplémentaires relativement à ce palier d'IC inférieur.

Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique

Le CII pour l'hydrogène propre devrait avoir un effet positif sur l'environnement en encourageant l'investissement dans la production d'hydrogène propre qui réduirait les émissions de gaz à effet de serre. Il contribuerait aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable du gouvernement visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

Crédits d'impôt pour l'investissement pour les technologies propres et l'électricité propre – matériel utilisant des déchets de biomasse

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 proposait un crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres remboursable de 30 %. Le crédit serait offert aux contribuables admissibles qui investissent dans des biens admissibles qui sont acquis et prêt à être mis en service à compter du 28 mars 2023, et avant 2035, sous réserve d'une élimination progressive en 2034 (le taux du crédit serait réduit à 15 % pour les biens qui sont prêts à être mis en service en 2034). Un bien admissible inclut généralement certains systèmes et matériels utilisés pour la production de l'électricité, le stockage fixe de l'électricité et le chauffage à faible émission de carbone, ainsi que les véhicules non routiers zéro émission et le matériel de recharge ou de ravitaillement connexe.

Le budget de 2023 proposait un crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre remboursable de 15 %. Le crédit serait offert à des entités imposables et non imposables qui investissent dans des biens admissibles à compter de la date du dépôt du budget de 2024 pour des projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023. Le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre ne serait pas offert après 2034. Les biens admissibles incluraient généralement certains systèmes et matériels utilisés pour la production d'électricité, le stockage fixe d'électricité et le transport d'électricité entre les provinces et les territoires. Il a été annoncé que les détails de conception complets du crédit seraient présentés à une date ultérieure.

Comme l'a proposé le budget de 2023, les crédits d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et dans l'électricité propre seraient assujettis aux exigences de salaires au taux syndical prépondérant et de l'apprentissage.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose d'élargir l'admissibilité aux crédits à l'investissement pour les technologies propres et dans l'électricité propre afin de soutenir la production d'électricité, de chaleur, ou d'électricité et de chaleur, à partir de déchets de biomasse.

Déchets de biomasse

Les déchets de biomasse, soit en leur forme brute ou lorsqu'ils sont transformés pour produire un combustible plus dense en énergie (p. ex., par gazéification), peuvent être brûlés afin de produire de la chaleur qui peut être utilisée seule pour le chauffage de locaux, pour un processus industriel, pour la production d'électricité ou toute combinaison de ces utilisations.

Les catégories 43.1 et 43.2 de la déduction pour amortissement accélérée décrivent divers matériels de production d'énergie propre et écoénergétique. Pour l'application de ces catégories, le *Règlement de l'impôt sur le revenu* définit les « déchets déterminés » comme les déchets de bois, résidus végétaux, déchets municipaux, boues provenant d'une installation de traitement des eaux usées admissible, liqueurs résiduelles, déchets alimentaires et animaux, fumier, sous-produits de pâtes et papier et matières organiques séparées. Dans le contexte de l'élargissement proposé des crédits d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et dans l'électricité propre, les déchets de biomasse admissibles ne comprendraient que les déchets déterminés.

Production d'électricité et cogénération à partir de déchets de biomasse

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose d'élargir l'admissibilité aux crédits d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et dans l'électricité propre afin d'inclure les systèmes qui utilisent des déchets déterminés exclusivement pour produire de l'électricité ou de l'électricité et de la chaleur (c.-à-d., cogénération). Les systèmes admissibles seraient ceux qui utilisent des matières premières, dont la totalité, ou presque, du contenu énergétique (exprimé comme pouvoir calorifique supérieur de la matière première) provient de déchets déterminés, établi sur une base annuelle. Les systèmes qui utilisent un combustible dont la production ne fait pas partie intégrale du système, même s'il est produit à partir de déchets déterminés, ne seraient pas admissibles.

Lorsqu'il fait partie d'un système intégré admissible, les biens admissibles incluraient :

- le matériel générateur d'électricité (p. ex., générateurs à turbine à vapeur);
- le matériel de production de chaleur qui sert principalement à produire de l'énergie thermique pour faire fonctionner le matériel générateur d'électricité (p. ex., chaudières à la vapeur utilisées pour produire de la vapeur destinée au fonctionnement de générateurs à turbine à vapeur);
- le matériel qui produit à la fois de l'énergie électrique et de l'énergie thermique (p. ex., générateurs à turbine à gaz, générateurs à moteur à pistons);
- le matériel de récupération de chaleur (p. ex., générateur de vapeur à récupération de chaleur);
- le matériel servant à valoriser ou à améliorer la combustibilité des déchets déterminés (p. ex., un gazéifieur);
- le matériel auxiliaire (p. ex., systèmes de commande, d'eau d'alimentation et de condensat).

Les biens admissibles n'incluraient pas les bâtiments ou d'autres constructions, le matériel de rejet de la chaleur (p. ex., tours de refroidissement), matériel de transmission et de distribution d'électricité, le matériel de stockage et de manutention du combustible ou des matières premières (p. ex., convoyeurs et chargeuses montées sur roues), l'équipement de réseau énergétique de quartier ou le matériel utilisé pour le captage, utilisation et stockage du carbone.

Conformément au traitement de systèmes semblables sous les catégories 43.1 et 43.2, les systèmes admissibles n'incluraient que les systèmes qui n'excèdent pas le rendement thermique de 11 000 unités thermiques britanniques par kilowattheure. Le rendement thermique serait calculé d'une manière semblable à celle qui sera utilisée après 2024 pour les systèmes de production d'électricité à partir de combustible résiduaire déterminé qui seraient admissibles à l'inclusion sous les catégories 43.1 et 43.2.

Production de chaleur à partir de déchets de biomasse

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose d'élargir l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres afin d'inclure les systèmes qui utilisent des déchets déterminés, à l'exception de la liqueur résiduaire, exclusivement pour produire de l'énergie thermique. Les systèmes admissibles seraient ceux qui utilisent des matières premières, dont la totalité, ou presque, du contenu énergétique (exprimé comme pouvoir calorifique supérieur de la matière première) provient de déchets déterminés (sauf la liqueur résiduaire), établi sur une base annuelle. Les systèmes qui utilisent un combustible dont la production ne fait pas partie intégrale du système, même s'il est produit à partir de déchets déterminés, ne seraient pas admissibles.

Lorsqu'il fait partie d'un système intégré admissible, les biens admissibles incluraient :

- le matériel de production de chaleur (p. ex., brûleurs et chaudières), sauf ceux qui servent au fonctionnement du matériel de production d'électricité;
- le matériel servant à valoriser ou à améliorer la combustibilité de déchets déterminés (p. ex., un gazéifieur);
- le matériel auxiliaire (p. ex., systèmes de commande, d'eau d'alimentation et de condensat).

Les biens admissibles n'incluraient pas les bâtiments ou d'autres constructions, le matériel de rejet de la chaleur (p. ex., tours de refroidissement), le matériel de stockage et de manutention du combustible ou des matières premières (p. ex., convoyeurs et chargeuses montées sur roues), l'équipement de réseau énergétique de quartier ou le matériel utilisé pour le captage, utilisation et stockage du carbone.

Conformité continue aux critères d'admissibilité

Pour les catégories 43.1 et 43.2, un bien admissible doit remplir sur une base annuelle toutes les conditions pour être compris dans les catégories. Le *Règlement de l'impôt sur le revenu* prévoit une rare exception pour un bien qui fait partie d'un système admissible et qui fonctionnait précédemment de la manière admissible. On

considère qu'un tel bien comme fonctionnant de la manière admissible pendant la durée d'un défaut, d'une défectuosité ou d'un arrêt du système qui est indépendant de la volonté du contribuable si ce dernier s'applique raisonnablement à rectifier la situation ou le problème dans un délai raisonnable vu les circonstances.

Des règles similaires s'appliqueraient aux crédits d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et dans l'électricité propre relativement aux systèmes qui produisent de l'électricité, de la chaleur, ou d'électricité et de chaleur à partir de déchets déterminés.

Respect des lois, des règlements administratifs et des règlements en matière d'environnement

Certains biens décrits à la catégorie 43.1 et à la catégorie 43.2 ne peuvent être inclus dans les catégories que s'ils sont conformes aux lois, règlements administratifs et règlements en matière d'environnement au moment où le bien devient prêt à être mis en service. Cette exigence a pour but de s'assurer que les contribuables qui bénéficient des catégories 43.1 ou 43.2 exercent leurs activités d'une manière responsable sur le plan de l'environnement.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose de remplacer ces règles par une règle similaire qui n'examine que la non-conformité importante. Il propose également d'élargir cette règle pour qu'elle s'applique à tous les biens décrits aux catégories 43.1 et 43.2, et les biens qui seraient admissibles aux crédits d'impôt à l'investissement pour les technologies propres et dans l'électricité propre.

Application

L'élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement pour les technologies propres s'appliquerait relativement aux biens qui sont acquis et sont prêts à être mis en service à compter de la date du dépôt de l'Énoncé économique de l'automne de 2023 lorsqu'ils n'ont pas été utilisés à une fin quelconque avant leur acquisition.

L'élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre serait disponible à compter du jour du budget de 2024, et aux projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023, conformément à l'application générale proposée de ce crédit.

Déclaration de l'évaluation environnementale stratégique

Ces mesures devraient avoir un impact environnemental positif en encourageant l'investissement dans des projets qui devraient normalement aider à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre, à l'appui des cibles du Canada établies dans la Stratégie fédérale de développement durable. Cette réduction aurait un impact environnemental net favorable vers l'atteinte de la cible du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. La hausse progressive de production d'électricité propre aiderait également à atteindre la cible du Canada de produire 90 % de l'électricité à partir de sources renouvelables et non émettrices d'ici 2030 et 100 % à long terme.

Selon la conception du projet, les impacts environnementaux positifs pourraient être compensés dans certains cas par les impacts environnementaux nocifs de la combustion de biomasse. Même si la combustion de déchets de biomasse est, de façon générale, perçue comme étant carboneutre selon le cycle de vie et potentiellement à teneur négative en carbone lorsqu'elle est combinée avec le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, elle émet toutefois des gaz à effet de serre, et rejette aussi des particules fines et d'autres polluants atmosphériques qui ont un impact sur l'environnement et la santé humaine.

Crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne

Le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne a été instauré dans le budget de 2019 comme l'une des nombreuses mesures visant à appuyer le journalisme canadien. Il prévoit un crédit d'impôt remboursable de 25 % sur les salaires ou traitements payés aux employés de salle de presse admissibles d'une « organisation journalistique admissible ». Les dépenses de main-d'œuvre admissibles par employé de salle de presse admissible sont assujetties à un plafond de 55 000 \$ pour une année d'imposition.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose d'augmenter le plafond des dépenses de main-d'œuvre de 55 000 \$ à 85 000 \$. Il est de plus proposé que le taux du crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne soit temporairement haussé de 25 % à 35 % pour une période de quatre ans. Par conséquent, les organisations pourraient réclamer jusqu'à 29 750 \$ par employé de salle de presse admissible par année en coûts de main-d'œuvre admissibles.

Ces changements s'appliqueraient aux dépenses de main-d'œuvre admissibles engagées le 1^{er} janvier 2023 ou après. Le taux du crédit reviendrait à 25 % pour les dépenses engagées le 1^{er} janvier 2027 ou après.

Des règles transitoires s'appliqueraient afin de calculer ces changements au prorata lorsque l'année d'imposition d'une organisation ne suit pas l'année civile.

Déduction des dividendes reçus par des institutions financières – exception

La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet aux sociétés de demander une déduction pour les dividendes reçus sur des actions d'autres sociétés résidant au Canada. Le budget de 2023 a proposé de refuser la déduction pour dividendes reçus en ce qui a trait aux dividendes reçus par les institutions financières sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose une exception à cette mesure pour les dividendes reçus sur des « actions privilégiées imposables » (tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*). Cette exception, ainsi que le reste de la mesure, s'appliqueraient aux dividendes reçus à compter du 1^{er} janvier 2024.

Prêts concessionnels

Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, si un contribuable reçoit de l'aide gouvernementale pour tirer un revenu d'une entreprise ou d'un bien, le montant de cette aide peut venir réduire le montant d'une dépense connexe, ou du coût ou coût en capital d'un bien connexe, ou il peut être inclus dans le revenu du contribuable. Le montant d'aide peut également réduire le montant d'une dépense à laquelle se rapporte un crédit d'impôt à l'investissement associé.

À travers l'histoire, les prêts remboursables provenant d'administrations publiques n'étaient généralement pas considérés comme de l'aide gouvernementale. Cette position s'étendait aux prêts concessionnels (c'est-à-dire des prêts qui ne portent pas intérêt ou qui porte intérêt à des taux inférieurs au marché) provenant d'administrations publiques. Cependant, dans une décision de 2021, la Cour canadienne de l'impôt a déterminé que le montant complet du principal d'un prêt concessionnel représentait de l'aide gouvernementale. La Cour d'appel fédérale a confirmé cette décision en 2022.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de prévoir que les prêts concessionnels de bonne foi dont les modalités de remboursement sont raisonnables, émis par des administrations publiques, ne soient pas, de façon générale, considérés comme de l'aide gouvernementale.

Cette modification entrerait en vigueur à compter de la date de de *L'Énoncé économique de l'automne 2023*.

Mesures visant la fiscalité internationale

Transport maritime international

Le revenu tiré d'activités de transport maritime international n'est généralement pas assujéti à l'impôt sur le revenu des sociétés. Le régime fiscal du Canada reflète cette norme internationale de deux manières. Premièrement, le revenu tiré du transport maritime international n'est pas imposé s'il est gagné par un non-résident dont le pays accorde une exemption semblable aux sociétés canadiennes. Deuxièmement, le Canada accorde une exemption aux sociétés de transport maritime qui sont gérées à partir du Canada, pourvu qu'elles soient constituées en société dans une juridiction étrangère qui dispose d'une exemption réciproque (parmi d'autres conditions). Ces sociétés sont réputées être non-résidentes du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.

En reconnaissance du fait que le transport maritime international exerce souvent ses activités, de façon générale, à l'extérieur de la portée de l'impôt sur le revenu des sociétés, le cadre pour un impôt minimum mondial de 15 % (c.-à-d. le Pilier Deux de la solution à deux piliers, convenue multilatéralement pour la réforme de l'impôt international) exclut de façon générale le revenu tiré du transport maritime de l'impôt complémentaire sous le Pilier Deux, lorsque certaines exigences sont respectées. Une exigence clé de cette exclusion est que la « gestion stratégique ou commerciale » des activités de transport maritime international d'un groupe multinational soit située dans la même juridiction que celle où il inscrit son revenu. Le budget de 2023 a proposé la mise en œuvre des règles du Pilier Deux au Canada à compter des exercices commençant le 31 décembre 2023 ou après, et en août de cette année, le gouvernement a publié un projet de propositions législatives pour mettre en œuvre la nouvelle Loi sur l'impôt minimum mondial, qui inclut l'exclusion du revenu tiré du transport maritime international du Pilier Deux, conformément au cadre convenu à l'échelle internationale.

Les sociétés de transport maritime gérées à partir du Canada dont les activités sont organisées de manière à correspondre à la conception de l'exemption actuelle du Canada pour le transport maritime international inscrivent généralement leur revenu tiré du transport maritime international dans la juridiction étrangère où elles sont constituées en société (c'est-à-dire, là où elles sont réputées être résidentes). Par conséquent, elles peuvent ne pas être admissibles à l'exclusion du Pilier Deux, qui exige que les sociétés inscrivent leur revenu là où est situé leur centre de gestion.

Afin d'assurer la cohérence avec les normes de l'impôt international et d'améliorer la cohérence entre les dispositions sur le transport maritime international de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la nouvelle Loi sur l'impôt minimum mondial, il est proposé de mettre l'exemption pour le revenu tiré du transport maritime international de la *Loi de l'impôt sur le revenu* à la disposition des sociétés canadiennes résidentes. Cette mesure permettrait aux sociétés de transport maritime dont le centre de gestion est situé au Canada de poursuivre leurs activités conformément à l'exclusion du transport maritime international du Pilier Deux aussi bien qu'à l'exemption de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cette mesure aurait pour effet d'éliminer de façon efficace l'incitatif que créent les règles fiscales actuelles pour les sociétés du transport maritime dont le centre de gestion est situé au Canada à se constituer en société et à exercer certaines activités de transport maritime international dans des juridictions étrangères.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition commençant le 31 décembre 2023 ou après.

Mesures visant les taxes de vente et d'accise

Éliminer la TPS/TVH pour les services rendus par des psychothérapeutes et des conseillers thérapeutes

Sous le régime de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), les services couverts par le régime de soins de santé d'une province sont exonérés dans cette province. Des exonérations sont également prévues à l'égard de la plupart des services fournis aux particuliers par les médecins, les dentistes, les infirmiers et infirmières ainsi que certains autres professionnels de la santé, tel que les optométristes et les sages-femmes. La liste des autres professionnels de la santé dont les services sont exonérés figure dans les dispositions législatives régissant la TPS/TVH.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 propose que les psychothérapeutes et les conseillers thérapeutes soient ajoutés à la liste des professionnels de la santé dont les services professionnels fournis à des particuliers sont exonérés de la TPS/TVH.

Cette mesure s'appliquerait à la date de la sanction royale de la loi habilitante.

Le choix visant une coentreprise en matière de TPS/TVH

Consultations

Le gouvernement sollicite l'avis et les commentaires des intervenants sur les nouvelles règles proposées relatives à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) au sujet du choix visant une coentreprise. Ces consultations permettront de tenir compte des points de vue des intervenants avant de finaliser la conception des nouvelles règles et le dépôt de la loi habilitante.

Une ébauche de propositions législatives concernant ces mesures sera publiée pour consultation publique dans la section des avant-projets de loi sur le site Web du ministère des Finances Canada.

Le gouvernement fédéral invite les Canadiens et les intervenants, y compris les gouvernements, les organisations et les associations autochtones, à faire part de leurs commentaires sur ces propositions en envoyant un courriel à Consultation-Legislation@fin.gc.ca d'ici le 15 mars 2024.

Contexte

Une coentreprise est un arrangement commercial dans le cadre duquel les participants travaillent ensemble sur un projet précis ou une entreprise. Habituellement, chaque participant apporte des ressources (biens, services ou argent) à l'entreprise et obtient ainsi un droit de gestion ou de contrôle mutuel, une participation conjointe dans les actifs ou produits qui sont l'objet de l'entreprise, une responsabilité relative aux dépenses et un droit aux recettes. Un participant agit généralement à titre d'opérateur chargé de l'exécution des activités quotidiennes de la coentreprise.

En vertu de la TPS/TVH, une coentreprise n'est pas une personne et ne peut donc pas s'inscrire et comptabiliser la taxe. Plutôt, selon les règles générales relatives à la TPS/TVH, chaque participant comptabiliserait séparément leur partie proportionnelle de la taxe qui est percevable, payable ou recouvrable dans le cadre de leurs activités de coentreprise. Ces règles peuvent rendre la comptabilité fiscale complexe pour les participants dans une coentreprise.

Pour simplifier la comptabilité fiscale, un participant dans une coentreprise qui est un inscrit (l'entrepreneur) peut faire un choix (un choix visant une coentreprise) avec un autre participant (coentrepreneur) si les activités décrites dans la convention de coentreprise sont des activités admissibles prévues au paragraphe 273(1)² ou des activités visées par règlement dans le *Règlement sur les coentreprises (TPS/TVH)*. Le choix, ou la révocation du choix, doit être fait en la forme et avec les renseignements déterminés par le ministre du Revenu national et préciser la date d'entrée en vigueur.

Généralement, au cours de la période où un choix visant une coentreprise est en vigueur entre l'entrepreneur et le coentrepreneur, les mesures suivantes s'appliquent :

- un bien ou un service qui est fourni, acquis, importé ou transféré dans une province participante par l'entrepreneur pour le compte du coentrepreneur en vertu de la convention de coentreprise est réputé être fourni, acquis, importé ou transféré par l'entrepreneur et non par le coentrepreneur;
- la fourniture d'un bien ou d'un service effectuée par l'entrepreneur au profit du coentrepreneur en vertu de la convention de coentreprise est réputée ne pas être une fourniture dans la mesure où le bien ou service est acquis par le coentrepreneur pour consommation, utilisation ou fourniture dans le cadre des activités commerciales pour lesquelles la convention de coentreprise a été conclue;
- l'entrepreneur et le coentrepreneur sont solidairement tenus aux obligations en matière de TPS/TVH qui découlent des activités de coentreprise exercées par l'entrepreneur pour le compte du coentrepreneur.

Même si le choix visant une coentreprise pourrait simplifier la comptabilité fiscale des participants dans une coentreprise, certains aspects des règles actuelles pourraient potentiellement être améliorés notamment :

- l'exigence que les activités de coentreprise doivent être des activités admissibles prévues par la loi ou le règlement, car cela signifie que les avantages découlant d'un choix peuvent ne pas être disponibles pour certaines coentreprises commerciales;
- permettre aux participants qui ne sont pas inscrits aux fins de la TPS/TVH de faire le choix, étant donné que les personnes non-inscrites ne sont généralement pas tenues de comptabiliser la taxe;
- réputer l'opérateur de fournir et d'acquérir des biens et services qui sont en réalité fournis et acquis par d'autres participants dans la coentreprise, car cela pourrait créer une incertitude quant à la façon dont d'autres règles relatives à la TPS/TVH pourraient s'appliquer dans un contexte de coentreprise.

Nouvelles règles proposées relatives au choix visant une coentreprise

Afin de permettre à un plus grand nombre de participants dans des coentreprises commerciales de bénéficier des avantages découlant du choix visant une coentreprise, de nouvelles règles concernant ce choix sont proposées. Les principaux éléments de ces nouvelles règles proposées sont les suivants :

- remplacer la condition selon laquelle les activités de coentreprise doivent être des activités admissibles prévues par la loi ou le règlement par une condition selon laquelle la totalité ou la presque totalité des activités sont commerciales (au sens des dispositions législatives en matière de TPS/TVH);
- exiger que tous les participants exerçant un choix soient inscrits aux fins de la TPS/TVH;
- remplacer les mesures de présomptions existantes par des présomptions révisées qui sont plus précisément axées sur la comptabilité fiscale.

Faire ou révoquer le choix

En vertu des nouvelles règles proposées, un opérateur admissible et un participant admissible dans une coentreprise admissible pourraient conjointement faire ou révoquer un choix visant une coentreprise. Une seule personne pourrait exercer le choix à titre d'opérateur admissible relativement à une coentreprise admissible à un moment donné.

² Toutes les références législatives sont à la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*.

- Une *coentreprise admissible* serait une coentreprise qui n'est pas une personne en vertu de la TPS/TVH, qui exerce ses activités aux termes d'une convention qui décrit le bien qui est l'objet de la coentreprise, ainsi que les activités, les droits et les obligations des participants et de l'opérateur, et pour laquelle la totalité ou la presque totalité des activités de la coentreprise sont des activités commerciales.
- Un *opérateur admissible* serait une *personne déterminée* qui réside au Canada, dont les périodes de déclaration sont des mois d'exercice, qui n'est pas un failli et qui, selon le cas, est un participant admissible ou une personne désignée à titre d'opérateur de la coentreprise, aux termes de la convention de coentreprise, qui assume la responsabilité principale en matière de contrôle opérationnel de l'exercice des activités quotidiennes de la coentreprise.
- Un *participant admissible* serait une personne déterminée qui est un participant dans la coentreprise et qui apporte des ressources pour consommation, utilisation ou fourniture dans le cadre des activités de la coentreprise. Il obtient ainsi un droit sur le bien qui représente l'objet de la coentreprise et un droit de gestion ou de contrôle mutuel de la coentreprise.
- Une *personne déterminée* serait une personne qui est inscrite aux fins de la TPS/TVH, dont la totalité ou la presque totalité des activités qu'elle exerce sont des activités commerciales et qui n'est pas un organisme du secteur public ou une institution financière désignée.

Pour qu'un opérateur admissible et un participant admissible puissent faire un choix ou une révocation en vertu des nouvelles règles proposées, les renseignements relatifs au choix ou à la révocation, notamment la date d'entrée en vigueur, devront être présentés à l'Agence du revenu du Canada selon les modalités déterminées par le ministre du Revenu national. Le choix cesserait d'être en vigueur le jour où la personne ayant fait le choix ne remplit plus les conditions afférentes, notamment si elle a cessé d'être inscrite.

Effets du choix

De façon générale, les mesures décrites ci-dessous s'appliqueraient si un choix en vertu des nouvelles règles proposées relatives au choix visant une coentreprise était en vigueur entre un opérateur admissible (ci-après l'opérateur) et un participant admissible (ci-après le participant).

Fournitures effectuées pour le compte du participant

Si l'opérateur effectue une fourniture (autre qu'une fourniture visée aux sous-sections C ou D de la section II) pour le compte du participant dans le cadre des activités de la coentreprise, les règles suivantes s'appliquent :

- l'article 177 (mandataires) ne s'appliquerait pas à la fourniture;
- la taxe percevable relativement à la fourniture ou un montant exigé ou perçu par l'opérateur pour le compte du participant au titre de la taxe relative à la fourniture serait réputé être percevable, exigé ou perçu par l'opérateur et non par le participant aux fins du calcul de la taxe nette de l'opérateur et du participant, et pour l'application de l'article 222 (montants perçus détenus en fiducie);
- l'opérateur tiendrait compte des ajustements connexes en vertu des règles relatives aux créances irrécouvrables énoncées à l'article 231 et des règles relatives aux notes de crédit à l'article 232;
- aux fins d'application des règles relatives à la fréquence de production de déclarations énoncées à l'article 249, les montants déterminants de l'opérateur et du participant seraient calculés comme si la contrepartie, même partielle, qui est devenue due ou a été payée au participant, relativement à la fourniture était devenue due ou avait été payée à l'opérateur.

Taxe payable au receveur général

Si la taxe est payable par le participant au receveur général en vertu des articles 219 ou 220.09 ou du paragraphe 228(4) relativement à un bien ou à un service qui est acquis ou transféré dans une province participante par l'opérateur pour le compte du participant pour consommation, utilisation ou fourniture en totalité ou presque totalité dans le cadre des activités de la coentreprise, alors l'opérateur (plutôt que le

participant) serait requis de payer la taxe au receveur général au plus tard le jour où il est tenu de produire sa déclaration pour la période de déclaration au cours de laquelle la taxe est devenue payable et il indiquerait la taxe dans cette déclaration.

Crédits de taxe sur les intrants

Si l'opérateur acquiert ou importe un bien ou un service ou le transfère dans une province participante pour le compte du participant pour consommation, utilisation ou fourniture en totalité ou presque totalité dans le cadre des activités de la coentreprise, et si la taxe qui est payable ou payée par le participant relativement à la fourniture (autre qu'une fourniture visée aux sous-sections C ou D de la section II), à l'importation ou au transfert, selon le cas, est incluse dans le calcul d'un crédit de taxe sur les intrants du participant, les règles suivantes s'appliquent :

- le participant n'aurait pas droit de demander le crédit de taxe sur les intrants;
- l'opérateur pourrait déduire un montant égal au crédit de taxe sur les intrants dans le calcul de sa taxe nette;
- si l'opérateur déduit un tel montant dans le calcul de sa taxe nette pour une période de déclaration, le montant serait réputé avoir été déduit par le participant à titre de crédit de taxe sur les intrants au cours de sa dernière période de déclaration s'étant terminée avant ce moment;
- si l'opérateur effectue une déduction et que le participant est ainsi réputé demander le crédit de taxe sur les intrants, et par la suite une note de crédit est reçue ou une note de débit est émise relativement à un montant de redressement, de remboursement ou de crédit, l'opérateur ferait les ajouts nécessaires à la taxe nette en vertu de l'alinéa 232(3)c).

Redressements de taxe

Il existe des mesures de redressement de taxe (particulièrement aux sous-sections C ou D de la section II) qui peuvent diversement faire en sorte qu'il y ait une fourniture réputée, que la taxe soit réputée avoir été payée ou perçue, d'exiger un ajout à la taxe nette ou de permettre la demande de crédit de taxe sur les intrants dans des circonstances déterminées. Selon les nouvelles règles proposées, par défaut, les participants, plutôt que l'opérateur, comptabiliseraient ces redressements. Par exemple, un participant comptabiliserait la TPS/TVH selon les mesures de redressement de taxe suivantes :

- les règles sur les avantages imposables énoncées à l'article 173;
- les règles concernant les indemnités et les remboursements indiquées aux articles 174 et 175;
- les règles relatives au changement d'utilisation pour les immobilisations énoncées à la sous-section D de la section II;
- les règles concernant le remboursement du crédit de taxe sur les intrants énoncées aux articles 235 et 236.

Inversement, si l'opérateur est tenu, en vertu des nouvelles règles proposées, de comptabiliser la taxe pour le compte du participant relativement à une fourniture, à une acquisition, à une importation ou à un transfert de biens ou de services dans une province participante, il (plutôt que le participant) serait également tenu de comptabiliser les redressements de taxe connexes selon les mesures suivantes :

- les règles relatives aux notes de crédit et de débit mentionnées à l'article 232;
- les règles relatives aux créances irrécouvrables énoncées à l'article 231;
- les règles relatives à la livraison directe énoncées au paragraphe 169(2) et aux articles 179 et 180;
- les règles relatives à la renonciation et à la remise de dette à l'article 182.

La question de savoir si l'opérateur ou le participant devrait tenir compte de ces mesures de redressement ainsi que d'autres mesures de redressement de taxe en vertu de la TPS/TVH fera l'objet d'un réexamen à la suite des consultations et à la lumière des renseignements qui seront obtenus.

Fournitures effectuées par l'opérateur au participant

Si l'opérateur fournit un bien ou un service (autre que la fourniture d'immeuble par vente) au participant et si le bien ou le service est acquis pour consommation, utilisation ou fourniture par le participant en totalité ou presque totalité dans le cadre des activités de la coentreprise et des activités commerciales du participant, la fourniture serait réputée être effectuée sans contrepartie.

Responsabilité solidaire

La personne qui fait ou prétend faire le choix relativement à une convention serait solidairement tenue aux obligations relatives à la TPS/TVH qui découlent des activités exercées en vertu de la convention.

Entrée en vigueur et règles transitoires

Dans le cadre des consultations, le gouvernement cherche à obtenir des points de vue et des commentaires sur l'entrée en vigueur des nouvelles règles proposées relatives au choix visant une coentreprise. Il est actuellement proposé que la date d'entrée en vigueur des nouvelles règles soit à la date de la sanction royale de la loi habilitante énonçant les nouvelles règles. De plus, le gouvernement cherche à obtenir des points de vue et des commentaires sur les règles transitoires relativement aux règles existantes.

Taxe sur les logements sous-utilisés

Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé qu'il instaurerait une taxe nationale annuelle de 1 % sur la valeur des immeubles résidentiels appartenant à des non-résidents, non-Canadiens qui sont considérés comme vacants ou sous-utilisés. La taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

En réponse aux suggestions des Canadiens au sujet de la mise en œuvre de la TLSU, le gouvernement propose maintenant d'apporter plusieurs changements à la TLSU afin de faciliter l'observation de la loi, tout en veillant à ce que la taxe continue de s'appliquer comme prévu. Ces changements sont décrits ci-dessous.

Une ébauche de propositions législatives et réglementaires relative à ces changements proposés sera publiée pour consultation dans la section des avant-projets de loi sur le site Web du ministère des Finances Canada. Après une période de consultation, le gouvernement a l'intention de soumettre un projet de loi à l'examen du Parlement.

Le gouvernement fédéral invite les Canadiens et les intervenants, y compris les gouvernements autochtones, les organisations et les associations, à faire part de leurs commentaires sur ces propositions en envoyant un courriel à Consultation-Legislation@fin.gc.ca d'ici le 3 janvier 2024.

Élimination de l'exigence de dépôt pour certains propriétaires

À l'heure actuelle, tout propriétaire d'un immeuble résidentiel au Canada, à l'exception d'un « propriétaire exclu », au 31 décembre d'une année civile est tenu de produire une déclaration de la TLSU pour l'année civile à l'égard de l'immeuble.

À quelques exceptions près, si le propriétaire d'un immeuble résidentiel est une personne morale ou le propriétaire d'un immeuble résidentiel au nom d'une société de personnes ou à titre de fiduciaire d'une fiducie, le propriétaire doit produire une déclaration annuelle à l'égard de l'immeuble. Toutefois, si l'entité est en presque totalité ou en totalité canadienne, elle peut avoir le droit de demander une exemption de la TLSU dans sa déclaration. Plus précisément, des exemptions peuvent être demandées par :

- Une « personne morale canadienne déterminée », qui est généralement une personne morale canadienne ayant moins de 10 % de ses votes ou de la valeur de ses actions détenues par des personnes étrangères ou des personnes morales;

- Un associé d'une « société de personnes canadienne déterminée », qui est généralement une société de personnes dont les associés sont exclusivement « canadiens »;
- Un fiduciaire d'une « fiducie canadienne déterminée », qui est généralement une fiducie dont les bénéficiaires sont exclusivement « canadiens ».

Afin de réduire le fardeau de conformité de la TLSU à l'égard de ces entités canadiennes, le gouvernement propose de faire des « personnes morales canadiennes déterminées », des associés des « sociétés de personnes canadiennes déterminées » et des fiduciaires des « fiducies canadiennes déterminées » des « propriétaires exclus » aux fins de la TLSU. En tant que propriétaires exclus, ces propriétaires ne seraient plus tenus de produire des déclarations de la TLSU.

Le gouvernement propose également d'élargir les définitions de « propriétaire exclu », de « société de personnes canadienne déterminée » et de « fiducie canadienne déterminée » afin d'offrir un allègement fiscal et un allègement concernant la production de déclarations de la TLSU à l'égard d'un plus grand nombre de structures de propriété canadienne.

Ces changements s'appliqueraient à l'année civile 2023 et aux années civiles suivantes.

Réduction des pénalités minimales pour défaut de produire

À l'heure actuelle, la pénalité minimale pour un particulier qui est tenu de produire une déclaration de la TLSU pour un immeuble résidentiel, mais qui ne le fait pas au plus tard à la date limite, est de 5 000 \$ par défaut de déclaration. La pénalité minimale pour une personne morale qui ne produit pas de déclaration au plus tard à la date limite est de 10 000 \$ par défaut de déclaration.

Le gouvernement propose de réduire ces pénalités minimales à 1 000 \$ pour les particuliers et à 2 000 \$ pour les personnes morales par défaut de déclaration.

Ces changements s'appliqueraient à l'année civile 2022 et aux années civiles suivantes.

Exemption pour certains logements pour les employés

Le gouvernement propose d'introduire une nouvelle exemption de la TLSU pour les immeubles résidentiels détenus comme lieu de résidence ou d'hébergement pour les employés. Cette exemption s'appliquerait aux immeubles résidentiels situés n'importe où au Canada, sauf dans un centre de population situé dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement comptant 30 000 résidents ou plus.

Ces exemptions s'appliqueraient à l'année civile 2023 et aux années civiles suivantes.

Changements techniques supplémentaires

Le gouvernement propose également d'apporter d'autres changements de nature plus technique à la TLSU afin de veiller à ce que la taxe s'applique conformément à l'intention de la politique et d'assurer l'uniformité des lois fiscales. Par exemple, ces changements :

- feraient en sorte que les immeubles d'habitation unitisés (« en copropriété ») ne soient pas des « immeubles résidentiels » aux fins de la TLSU, à compter de 2022 et des années civiles subséquentes;
- feraient en sorte qu'un particulier ou un conjoint puisse demander l'exemption relative à la TLSU sur les « propriétés de vacances » pour un seul immeuble résidentiel pour une année civile, à compter de 2024 et les années civiles suivantes.

Temps supplémentaire pour produire les déclarations de la TLSU de 2022

La date limite pour produire les premières déclarations de la TLSU (pour l'année civile 2022) était le 30 avril 2023. Cependant, le 27 mars 2023, l'Agence du revenu du Canada a annoncé qu'elle annulerait les pénalités et les intérêts à la condition que les déclarations de la TLSU soient produites ou que la TLSU soit payée au plus tard le 31 octobre 2023, ce qui donne aux propriétaires six mois de plus pour produire leur déclaration.

Le 31 octobre 2023, la ministre du Revenu national a annoncé que l'allègement transitoire relatif à la production des déclarations serait prolongé de six mois supplémentaires, ce qui laisserait aux propriétaires jusqu'au 30 avril 2024 pour produire leur déclaration de 2022. Cette prolongation supplémentaire vise à s'assurer que tous les efforts ont été déployés pour informer les propriétaires et les aider à respecter leurs obligations en matière de déclaration de la TLSU.

Les déclarations de la TLSU pour l'année civile 2023 devront également être produites au plus tard à la date limite habituelle du 30 avril 2024, afin d'éviter les pénalités et les intérêts.

Mesures annoncées antérieurement

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2023 confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec les mesures fiscales et connexes annoncées antérieurement qui suivent, dans leur version modifiée afin de tenir compte des consultations et des délibérations qui ont eu lieu depuis leur publication :

- Propositions législatives publiées le 4 août 2023, relativement aux mesures suivantes :
 - o Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
 - o Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres;
 - o Exigences en matière de main-d'œuvre concernant certains crédits d'impôt à l'investissement;
 - o Amélioration des taux d'imposition réduits pour les fabricants de technologies à zéro émission;
 - o Actions accréditatives et crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques – Lithium provenant de saumure;
 - o Fiducies collectives des employés;
 - o Conventions de retraite agréées;
 - o Renforcer le cadre du transfert intergénérationnel d'entreprise;
 - o Traitement des caisses de crédit aux fins de l'impôt sur le revenu et de la TPS/TVH;
 - o Impôt minimum de remplacement pour les personnes à revenu élevé;
 - o Impôt sur le rachat de capitaux propres;
 - o Moderniser la règle générale anti-évitement;
 - o Impôt minimal global (pilier 2);
 - o Taxe sur les services numériques;
 - o Modifications techniques aux règles de la TPS/TVH pour les institutions financières;
 - o Améliorations au cadre de taxation des produits de vapotage;
 - o Ventes exemptes de taxe de carburants moteurs pour l'exportation;
 - o Élargir l'option de versements trimestriels des droits d'accise à tous les producteurs de cannabis titulaires d'une licence;
 - o Projet de règlement révisé sur la taxe sur les biens de luxe pour clarifier le traitement fiscal des articles de luxe;

- Projet de modifications pour la mise en œuvre de modifications fiscales techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et son règlement.
- Modifications législatives pour la mise en œuvre des changements exposés dans le document de consultation sur les prix de transfert publié le 6 juin 2023.
- Mesures fiscales annoncées dans le budget de 2023, notamment :
 - Déduction des dividendes reçus par des institutions financières;
 - Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre;
 - Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres;
 - Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.
- Propositions législatives publiées le 9 août 2022, relativement aux mesures suivantes :
 - Sociétés privées sous contrôle canadien en substance;
 - Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à son règlement qui n'ont pas encore été promulguées;
 - Autres propositions législatives et réglementaires liées à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, aux droits d'accise et autres droits et frais, annoncées dans le communiqué du 9 août 2022.
- Propositions législatives publiées le 29 avril 2022 relativement aux dispositions hybrides.
- Propositions législatives publiées dans le budget de 2021 relativement au remboursement de la taxe d'accise pour des biens achetés par les provinces.
- Propositions réglementaires publiées dans le budget de 2021 relativement aux exigences d'information pour soutenir les demandes de crédit de taxe sur les intrants sous le régime de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.
- La mesure liée à l'impôt sur le revenu annoncée le 20 décembre 2019 afin de repousser d'un an l'échéance des fiducies au profit d'un athlète amateur qui arrivent à échéance en 2019, la faisant ainsi passer de huit ans à neuf ans.

L'Énoncé économique de l'automne de 2023 confirme également l'engagement du gouvernement à procéder au besoin à d'autres modifications techniques afin d'améliorer la certitude et l'intégrité du régime fiscal.